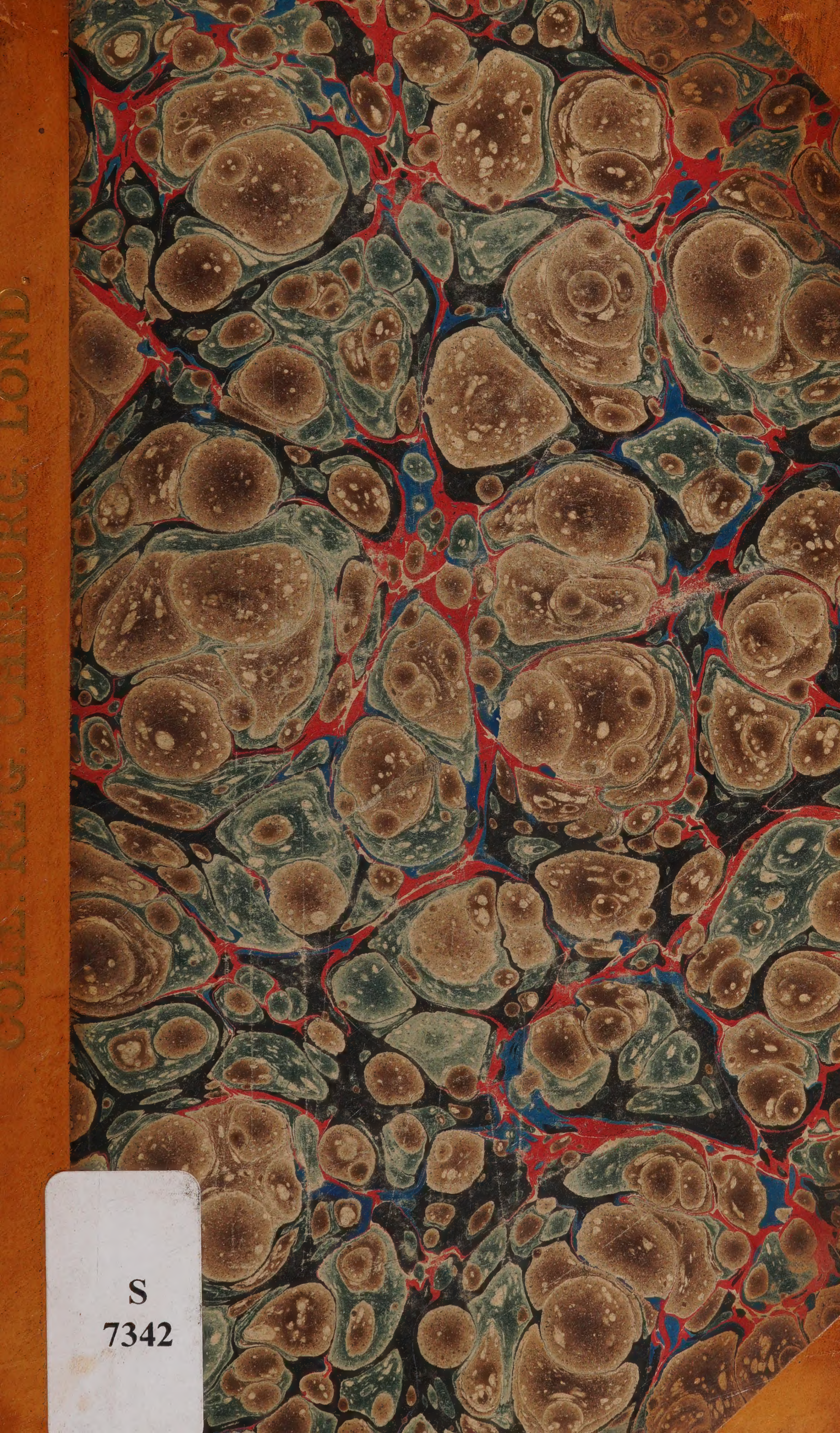

COLL. REG. CHIRURG. LOND.
S
7342

RECUEIL

DE MÉMOIRES

DE MÉDECINE,

DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES.

RECUEIL

DE MÉMOIRES

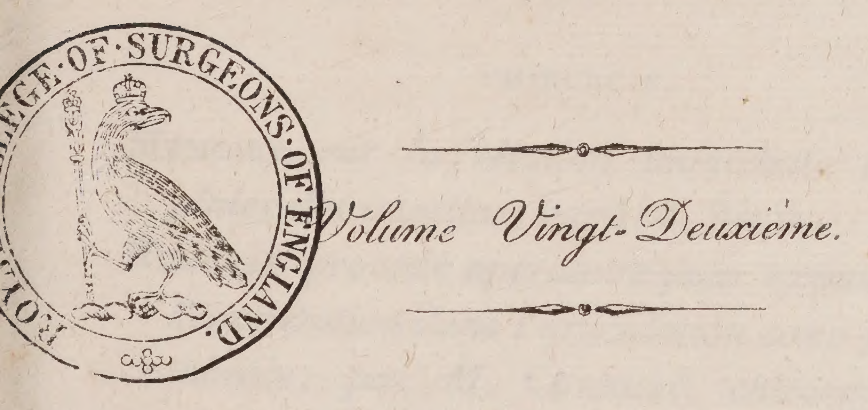
DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES,

FAISANT SUITE AU JOURNAL QUI PARAISSAIT SOUS LE MÊME TITRE.

Rédigé, sous la surveillance du Conseil de Santé,

Par MM. LAUBERT, ancien Membre du Conseil de Santé; ESTIENNE, ancien Médecin principal des armées; et BÉGIN, Chirurgien aide-major à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

PUBLIÉ PAR ORDRE DE S. EXC. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.



Volume Vingt-Deuxième.

PARIS,

IMPRIMERIE DE Mme. HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),

RUE DE L'ÉPERON-SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N°. 7.

1827.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

TOPOGRAPHIE.

CHIRURGIE.

PHARMACIE.

VARIÉTÉS.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES.

TOPOGRAPHIE PHYSIQUE ET MÉDICALE DE METZ ET DE SES ENVIRONS;

Par J.-Ch. BRAULT,

D. M. P., Pharmacien-major brevété, démonstrateur à l'Hôpital militaire d'instruction de Metz, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION DE LA VILLE.

Metz, chef-lieu du département de la Moselle, est situé au 3°,51′ de longitude orientale, comptée de Paris, et au 49°,7′ 5″ de latitude septentrionale, à soixante-douze lieues est de la capitale du royaume, trente ouest de Strabsourg, douze sud de Luxembourg, dix nord de Nancy.

Cette ville est bâtie en partie sur un tertre formé de terres d'alluvion, reposant sur un fond

d'argile smectique, dans laquelle on trouve d'épaisses couches de carbonate calcaire gryphite, et qui s'incline par des pentes plus ou moins rapides vers les bords de la Moselle et de la Seïlle, dont les eaux l'environnent de toutes parts. Son élévation au-dessus du niveau de la mer n'a point encore été déterminée. M. le docteur Moizin, professeur à l'Hôpital militaire d'instruction, fait, depuis plusieurs années, des observations barométriques pour atteindre ce but. Depuis un an, environ, on en fait à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, dans la même intention. Le point le plus élevé de ce monticule au-dessus de la Moselle, n'a pas non plus été mesuré.

La figure de la ville, quoique très-irrégulière, est celle d'un triangle dont les plus grands côtés se réunissent au nord, pour former un angle aigu; tandis que les angles qui se dirigent vers l'est et le sud sont légèrement arrondis. Elle formerait un carré oblong, si l'on y comprenait la double couronne de Belle-Croix, située à l'est-sud-est, et celle de Moselle à l'ouest.

L'étendue de la ville, *intra muros*, est de trois cent quatre-vingt-onze hectares onze ares; celle de son territoire, *extra muros*, est de deux cent soixante-douze hectares vingt-trois ares. Le territoire entier est donc de six cent soixante-trois hectares trente-quatre ares.

Elle est bornée dans toutes les directions par des collines d'une élévation fort inégale, mais qui ne dépassent pas deux cents mètres. Sa position élevée, au confluent de deux rivières, au milieu du vaste et magnifique bassin où serpentent les eaux de la Moselle et de la Seille, est admirable et saine. L'œil ne se lasse pas de contempler les délicieux tableaux qu'offrent de toutes parts les sites aussi rians que pittoresques de ces deux vallées. Quelle touchante variété! Le sommet de ce monticule n'a point d'ombre; cet autre est couronné par un bois qui se prolonge au loin dans l'horizon : on arrive à celui-ci par une pente douce et facile, à celui-là par de longs détours. Tous ces coteaux sont parsemés de jolis villages, de charmantes maisons de campagne, où Pomone et Bacchus étalent leurs trésors; ces champs couverts des précieux dons de Cérès; ces îles verdoyantes formées par l'inconstante Moselle; ces prairies où paissent et bondissent de nombreux troupeaux; ces bateaux qui fendent l'onde; cette nature animée; tout enfin plonge l'âme dans une ravissante extase, puisque tout annonce le bonheur des habitans.

Après avoir indiqué la situation de la ville, je devrais peut-être, à l'exemple de quelques topographes, décrire de suite ce qu'elle renferme. Si je ne suis pas cette marche, c'est qu'elle ne me

semble pas rationnelle. L'homme, avant de se fixer dans une contrée, consulte le climat, le sol, les eaux, les produits végétaux et animaux, afin de savoir s'il y pourra vivre sûrement et commodément : ce n'est qu'après cet examen qu'il prend sa dernière résolution. Le topographe doit, je crois, procéder comme lui, et commencer par l'exploration de ces choses nécessaires à la vie, générales et particulières aux localités. D'ailleurs ces causes, outre qu'elles font adopter tel ou tel genre de construction, exercent aussi une grande influence non-seulement sur la constitution physique d'un peuple, mais encore peut-être sur son caractère et sur ses mœurs. Ces motifs m'ont fait pencher pour le plan que j'ai suivi, et j'ai divisé mon travail en autant de chapitres que j'y ai trouvé des sujets principaux à traiter. Cette méthode a peut-être l'inconvénient de couper la narration et de plaire moins à l'esprit; mais de telles considérations ne doivent point entrer dans un ouvrage où l'on cherche moins à briller qu'à être utile.

CHAPITRE II.

DES MÉTÉORES.

La constitution atmosphérique d'un pays ne peut être déterminée d'une manière rigoureuse que d'après des observations météorologiques

recueillies pendant une certaine période d'années, vingt ou vingt-cinq ans au moins. Si je donne ici les tableaux des variations atmosphériques pendant les années 1824 et 1825, et des observations moins positives, ce n'est donc pas avec la prétention de présenter un résultat définitif, mais seulement afin de donner un simple aperçu du climat de Metz.

Ces tableaux sont la récapitulation des observations météorologiques, faites jour par jour et avec une grande précision par M. le docteur Moizin, second professeur à l'Hôpital militaire d'instruction de Metz, homme aussi distingué par la variété de ses connaissances qu'il est recommandable par la bonté de son caractère.

Les observations transmises par tradition, de même que celles qu'offrent ces tableaux, attestent que la température de Metz est très-variable : elle passe brusquement par toutes les alternatives du chaud au froid, de la sécheresse à l'humidité non-seulement dans les différentes saisons, mais encore dans le même mois et souvent dans la même journée. On peut dire en général que le climat est froid et humide.

Il est rare que les vents soufflent constamment du même point; ils passent ordinairement du nord au sud, sud-ouest et ouest. Le vent du nord, assez fréquent, n'amène pas toujours un

temps sec et beau : dans l'été, il est parfois accompagné d'humidité, de pluie; dans l'hiver, de pluie ou de neige. Cela est d'autant plus surprenant, qu'avant d'arriver à Metz, il traverse des pays ou secs ou boisés, qui ont dû le dépouiller d'une grande partie de l'eau qu'il pouvait tenir en suspension.

Le vent du nord-est, assez rare, est toujours le présage d'un temps sec et froid en hiver, sec et chaud en été. Il en est du vent d'est comme de celui du nord; si le beau temps ne le suit pas toujours, il détermine cependant le plus habituellement cet état de l'atmosphère.

Le sud-est doit être extrêmement rare, puisqu'il n'a soufflé que cinq fois en 1824 et une fois seulement en 1825. Les vents du sud, sud-ouest et d'ouest ont dominé pendant plus des deux tiers de l'année, en alternant avec les autres : ils produisent, dans toutes les saisons, de l'humidité, mais principalement des pluies plus ou moins abondantes, quelquefois de la neige en hiver. Le nord-ouest engendre une humidité froide et incommode dans toutes les époques de l'année.

Les alternatives des saisons sont très-peu sensibles; à Metz les solstices et les équinoxes même ne s'y font pas redouter; rarement ils sont marqués par ces grands phénomènes physiques qui

portent le ravage, la désolation dans les campagnes, le trouble dans l'économie animale.

Cette inconstance dans la température et dans l'ordre des saisons influe beaucoup sur la végétation; sa marche n'est point réglée : tantôt le printemps s'ouvre au mois de février, tantôt il est retardé jusqu'au 15 mai. Les chaleurs de l'été se font sentir au commencement de juillet; mais c'est dans les premiers jours d'août qu'elles parviennent à leur plus haut point : alors le thermomètre de Réaumur marque ordinairement vingt-quatre degrés, et quelquefois il s'élève à vingt-cinq, vingt-six et même vingt-sept, comme en juillet 1825. Les chaleurs sont toujours supportables, étant tempérées par des pluies fréquentes ou des orages. La première partie de l'automne est belle; la seconde est pluvieuse et froide. L'hiver est ordinairement froid et humide. Le froid le plus vif se fait communément sentir vers la fin de décembre. L'abaissement du thermomètre de Réaumur est alors de huit degrés et demi au-dessous de zéro, terme moyen : dans les grands froids, on l'a vu à dix, à onze et même quelquefois à qninze degrés au-dessous de zéro.

Dans le printemps, l'automne et l'hiver, il règne parfois des brouillards épais; rarement ils durent plus d'un jour. Lorsqu'ils se dissipent au lever du soleil, ils présagent le beau temps. Quoique ces brouillards s'élèvent des parties les plus

basses de l'atmosphère, de celles qui sont placées immédiatement au-dessus du sol, d'où s'exhalent une grande quantité de gaz et de vapeurs de toute nature, on n'a pas reconnu jusqu'à présent qu'ils fussent les véhicules de substances délétères. Le plus ordinairement ils sont chassés par les vents, qui soufflent à Metz avec violence; et c'est peut-être la cause principale du peu d'influence qu'ils exercent sur la santé des habitans.

On assure que la température de Metz a subi quelques altérations depuis que de grands abattis de bois ont été faits aux environs de Briey, de Longwy, dans les Ardennes et le Luxembourg. On en conclut que les barrières que les bois opposent aux mouvemens de l'atmosphère ont disparu ou sont devenues trop faibles pour arrêter ou atténuer l'impétuosité des vents. Leurs invasions en étant devenues plus faciles dans le bassin de la Moselle, ils ont communiqué à l'atmosphère, même au milieu des ardeurs de l'été, leur âpreté froide et pernicieuse, qui nuit à la floraison des plantes et des arbres, ou à la maturation des fruits et des grains. A la vérité, la température du pays Messin a toujours été sujette à des variations continuelles : autrefois elles étaient, dit-on, moins sensibles et plus supportables; tandis qu'elles menacent aujourd'hui de troubler l'économie animale par les transi-

tions trop subites qu'elles occasionnent du chaud au froid, au point d'amener des gelées dans le mois de juin. On ne doit cependant pas conclure de ces observations que la contrée qui nous occupe soit malsaine, car on ne peut y citer aucune maladie endémique. L'air y est même communément favorable à la santé; et pour la préserver de toute altération une seule précaution suffit, c'est de porter les habits d'hiver jusqu'aux approches de l'été, et de les reprendre en automne. En effet les chaleurs ne sont guère sensibles et un peu constantes que dans la seconde saison solsticiale; quelquefois, cependant, elles se montrent avec les premiers jours du printemps, et alors la végétation se développe et fait de rapides progrès. Cette précocité est presque toujours une calamité, parce que l'inconstance de l'atmosphère nuit bientôt, par un brusque et funeste refroidissement, à la floraison des arbres fruitiers, aux bourgeons naissans des vignes, et aux plantes potagères, qui abondent dans ce pays, dont elles font la richesse principale.

Les variations de température sont si grandes, que l'on a vu dans le même mois, et à des époques assez rapprochées, sur-tout en automne et au printemps, le thermomètre descendre à huit ou dix degrés au-dessous de zéro, et remonter de 6 à 7 au-dessus. L'hiver de 1795, qui a été le plus long et le plus rigoureux du siècle dernier,

en a donné un exemple frappant. Le 24 janvier, le thermomètre de Réaumur était descendu à dix-neuf degrés quatre dixièmes au-dessous de zéro, et il était à zéro le 6 au matin. Tantôt aussi les gelées se prolongent dans les mois d'avril et de mai, tantôt la végétation y est en pleine activité.

Il n'est donc pas possible d'assigner des époques fixes à la végétation, à la floraison, à la maturation des fruits : elles sont accélérées ou retardées, selon que les saisons sont plus ou moins favorables. Il est arrivé de ne faire les moissons qu'en septembre et de vendanger seulement vers le 20 octobre; mais ordinairement les blés se récoltent vers la fin de juillet, et les vins à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre.

Ces grandes inégalités dans la marche et l'ordre des saisons sont causées par les vents, qui règnent et se succèdent sans aucune régularité dans leur apparition et dans leur durée. Ceux qui se reproduisent le plus fréquemment sont, comme je l'ai déjà indiqué, ceux du sud-ouest, d'ouest et du nord-ouest : ils rendent l'air humide, couvert, pluvieux ou neigeux; et c'est la constitution dominante du pays, où le nombre des jours sereins est de quatre-vingt-neuf seulement dans l'année.

Cependant la quantité de pluie qui y tombe annuellement est moindre que dans d'autres villes

situées dans des climats plus humides, plus chauds ou plus tempérés, tels, par exemple, qu'à Rome, où elle est de trente pouces six lignes; à Lyon, de trente-sept pouces; à Montpellier, de vingt-huit pouces six lignes; mais les pluies sont là très-abondantes et presque continuelles à certaines époques, au lieu que, moins fortes ici, elles sont de tous les temps de l'année : aussi le nombre des jours pluvieux et neigeux s'y élève-t-il à cent soixante-huit; tandis qu'à Montpellier il n'y en a que soixante-treize, qui, cependant, produisent trois pouces neuf lignes de pluie en plus qu'à Metz.

C'est à la situation du bassin de la Moselle qu'il faut attribuer l'humidité si fréquente de l'atmosphère. En effet, il est fermé à l'est et au nord-est par les Vosges; au sud, par une branche de ces mêmes montagnes; couronné du sud à l'ouest par les côtes de la Meuse, il est ouvert de l'ouest au septentrion, et donne un libre accès aux vents qui ont traversé les vastes plaines de l'Océan et de la mer du Nord. Les vapeurs aqueuses que transportent ces vents sont retenues et fixées dans ce bassin, tant par les montagnes qui le bornent, que par les grandes masses de forêts dont il est couvert, et qui forment, dans ce département, les deux neuvièmes du territoire. La nature prévoyante l'avait ainsi ordonné, pour assurer la fertilité de ce pays, où

les plantes languissent et se dessèchent, s'il n'est souvent arrosé.

La commune renommée, qui prétend, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que la température de ce pays s'altère avec le temps, et qu'autrefois, moins inconstante et plus douce, elle permettait de faire les récoltes moins tard qu'aujourd'hui, attribue ce changement au désastre de Lisbonne; mais pourquoi aller chercher des causes éloignées quand elles sont sur les lieux mêmes? C'est au déboisement du pays qu'il faut les rapporter. Les villages se sont agrandis, multipliés, et des bois ont disparu avec l'accroissement de la population; de nombreuses usines à feu se sont établies sur tous les points de ce département et de ceux qui l'avoisinent; elles ont dévoré des masses de forêts. La hache a renversé les seuls obstacles qui pouvaient s'opposer à l'impétuosité des vents du nord et du nord-ouest. Ces effets de l'épuisement des forêts sont devenus bien plus sensibles depuis plusieurs années, qu'on en a exploité, arraché même une grande partie.

On pourra, d'après ce qui précède, se faire une idée de l'état de la température et de ses vicissitudes dans le bassin de la Moselle. Elles seront encore mieux senties, en jetant les yeux sur les deux tableaux ci-joints : ils offrent la récapitulation que j'ai faite des tables météorologiques de M. Moizin.

ANNÉE 1824.

MOIS.	BAROMÈTRE.		THERMOMÈTRE de Réau. extér.		NOMBRE DE FOIS dont le Vent a soufflé.								VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE.								
	Plus grande élévation du Mercure.	Moindre élévation du Mercure.	Plus grand degré de Chaleur.	Moindre degré de Chaleur.	Nord.	Nord-Est.	Est.	Sud-Est.	Sud.	Sud-Ouest.	Ouest.	Nord-Ouest.	Nombre de beaux Jours.	De Jours couverts.	De Pluie.	De Vent.	De Brouillards.	De Gelée.	De Neige.	De Grêle.	De Tonnerre.
	P. L.	P. L.																			
Janvier....	28 »	26 3	8°	-4° ½	11	1	1	0	7	2	8	1	6	17	7	1	»	3	1	»	»
Février....	28 »	26 11	9	-4	1	3	9	0	8	2	4	2	8	6	5	»	6	10	2	»	»
Mars......	27 10	26 8	11	-3	3	5	2	0	8	8	4	1	4	3	12	»	1	»	6	»	»
Avril......	27 10	26 11	20½	-3	1	1	5	»	7	4	9	3	-	6	6	3	»	»	5	1	1
Mai.......	28 ½	27 2½	20	6	4	4	2	1	3	14	»	2	8	2	12	1	»	»	»	»	2
Juin......	27 9½	27 2	23½	8	2	1	9	2	4	11	1	»	10	4	8	4	»	»	»	»	2
Juillet.....	27 10½	27 5	25	9	4	4	3	1	4	15	»	»	11	8	12	3	»	»	»	»	3
Août......	27 9	27 5	23	10	4	»	4	»	13	10	»	»	7	5	13	3	2	»	»	»	3
Septembre.	27 10	27 4	24½	5	1	1	6	»	4	10	8	»	10	10	8	»	6	»	»	»	1
Octobre...	27 10	26 »	17	3	1	»	4	1	3	13	8	1	7	4	13	4	3	1	»	»	1
Novembre..	27 9	26 11½	13	0½	»	1	1	»	14	7	7	»	»	7	17	7	»	3	»	»	»
Décembre..	28 »	27 3	11	—1	»	»	»	»	8	2	21	»	1	13	15	9	»	2	2	»	»
TOTAL...	maxim. 28 ½	minim. 26 8	maxim. 25°	minim. —4° ½	32	21	46	5	83	98	70	10	79	85	128	35	18	19	16	1	13

ANNÉE 1825.

MOIS.	Baromètre. Plus grande élévation du Mercure. P. L.	Baromètre. Moindre élévation du Mercure. L. L.	Thermomètre de Réau. exté. Plus grand degré de Chaleur.	Thermomètre de Réau. exté. Moindre degré de Chaleur.	Nombre de jours dont le Vent a soufflé. Nord.	Nord-Est.	Est.	Sud-Est.	Sud.	Sud-Ouest.	Ouest.	Nord-Ouest.	Variations de l'atmosphère. Nombre de beaux Jours.	De Jours couverts.	De Pluie.	De Vent.	De Brouillards.	De Gelée.	De Neige.	De Grêle.	De Tonnerre.
Janvier....	28 1	27 3	8°	-3°	5	2	5	»	3	11	3	2	1	19	7	2	2	1	2	»	»
Février....	28 »	27 2	11	-5 0	8	»	1	»	2	»	15	2	5	7	2	1	2	1	4	»	»
Mars......	27 11	27 2½	15	-8 0	6	5	13	»	»	3	4	»	12	4	3	2	1	4	2	»	»
Avril......	27 10	27 2	18	0	5	1	3	»	8	8	1	4	10	6	5	8	»	»	»	»	2
Mai........	27 10	27 4	21	3	2	7	3	»	8	3	5	3	7	1	7	4	1	2	»	»	5
Juin.......	27 10	27 2	25	5	8	»	9	»	2	6	4	1	15	5	5	4	»	»	»	»	1
Juillet.....	27 10	27 6	27	9	11	3	11	»	5	»	1	1	14	14	2	4	»	»	»	»	1
Août......	27 9½	27 3	25	12	2	5	1	»	4	17	2	»	6	4	15	6	»	»	»	»	1
Septembre.	27 10	27 3	21	5	1	4	1	»	3	13	6	2	9	2	6	»	»	»	»	»	»
Octobre...	27 11	26 7	18	½	1	3	3	1	8	8	7	»	8	7	7	3	5	2	»	»	»
Novembre..	27 10	26 10	12	½	»	2	»	»	2	18	7	1	1	3	20	4	3	1	»	»	»
Décembre..	27 8	27 »	11	0	2	»	6	»	11	5	7	»	3	18	10	»	6	1	5	»	»
Tolal...	maxim. 28 1	minim. 26 7	maxim. 27°	minim. —8°	51	32	56	1	56	92	62	16	91	90	89	38	20	12	13	»	10

La plus grande élévation du baromètre a été de vingt-huit pouces une ligne, par un temps serein, le vent soufflant du nord ou du nord-est.

La plus petite élévation est de vingt-six pouces sept lignes, le vent soufflant du sud et du sud-ouest, et par un temps pluvieux et couvert.

La variation est de 1 pouce 5 lignes 27c.; l'élévation moyenne est de 27 pouces 7 lignes 31.

Le terme moyen du froid est de 6 degrés + 0; celui de la chaleur de 14 + 0 (Réaumur).

On n'a marqué sur ces tableaux que les jours les plus couverts, on n'a pas tenu compte des jours nuageux : on n'a noté de même que les jours où le vent a soufflé avec impétuosité.

On compte, année commune, d'après la Statistique de Metz, cent quarante jours de pluie, trente de neige, neuf de grêle, cent un de gelée, soixante-dix de brouillard, quatre-vingt-douze de vent, seize de tonnerre, cinq d'aurores boréales, quatre-vingt-cinq de sereins, cent dix-sept de nuageux, cent soixante-six de couverts. On observe qu'il tombe, par an, vingt-quatre pouces sept lignes d'eau.

CHAPITRE III.

DU SOL.

Lorsqu'on pénètre dans l'arrondissement de Metz, on promène avec la plus douce satisfaction ses regards sur une étendue de sept lieues, occupée par la délicieuse vallée que fertilise la Moselle.

Le territoire est essentiellement montueux; des collines dont la hauteur varie de cent à deux cents mètres le sillonnent dans tous les sens; elles bornent les ruisseaux et les rivières qui en suivent la direction.

Excepté quelques-unes de ces collines, qui tournent la chaîne des Vosges, et dont les pentes brusques, les sommets escarpés, les rochers pyramidaux et graniteux annoncent des montagnes de première formation, ou du moins des prolongemens de celles-ci, toutes les autres sont secondaires, comme l'indiquent leurs pentes douces, leurs sommets arrondis, enfermant la plupart une surface plane, souvent assez étendue, couverte, tantôt de terre végétale, tantôt de sable, de galets ou de cailloux roulés. Leurs couches intérieures sont horizontales ou faiblement inclinées : on y rencontre beaucoup de pierres calcaires, de coquilles marines. Quelques-unes con-

tiennent des gypses, des schistes, et dans la partie sablonneuse, des grès liés par un ciment calcaire.

Des forêts couronnent les unes; les autres sont nues et produisent spontanément des genêts, de la bruyère, du serpolet, qui servent à la pâture des moutons.

Dans le voisinage de Metz, plusieurs plateaux de ces collines sont cultivés en terres arables; mais leur qualité est mauvaise : si ces plateaux étaient boisés, ils acquerraient plus de valeur, et les vallées qu'ils dominent deviendraient plus fertiles.

Le penchant des côtes de la Moselle est planté de vignes sur un sol calcaire et très-pierreux, qui refuserait toute autre culture. Ces côtes s'étendent du midi au nord sur les deux rives, depuis la limite du département de la Meurthe jusqu'au-delà de Thionville. L'exposition des unes est donc au levant, celle des autres au couchant : les premières fournissent les meilleurs vins, sur-tout celles qui regardent la ville de Metz.

La vallée formée dans cette direction est la plus étendue et la plus riche : sa largeur moyenne est de douze mille mètres; elle est siliceuse, mais pas assez pour nuire à la fertilité du sol, sur-tout

au-dessous de Metz, où les terres sont onctueuses.

La vallée de la Seille présente une largeur moyenne de sept mille cinq cents mètres, et son sol est calcaire et argileux.

Le calcaire coquillier et le calcaire argileux dominent dans les parties situées au nord, au sud et à l'ouest. Un grès siliceux à grains fins et de couleur violacée domine à l'est. Le monticule sur lequel Metz est bâti est composé de terres de transport, charriées par de vastes inondations. Ce sable est en couches plus ou moins épaisses; il est posé sur un banc d'argile mêlée de carbonate calcaire, gryphite bleuâtre.

Le pays n'offre pas de plaine, car on ne peut appeler de ce nom le plateau nommé la *Plaine de Sainte-Barbe*, à dix kilomètres nord-est de Metz : sa plus grande largeur n'excède pas huit mille mètres.

Les coteaux calcaires de la Moselle abondent en coquillages; on y trouve des cornes d'Ammon, des turbinites, des gryphites et des bélemnites.

L'ouvrage intitulé : *Vallerius Lotharingiæ*, donne une longue énumération des fossiles trouvés dans le département de la Moselle : tels sont, entre autres :

1°. *Pes ardeæ petræus* (pied de héron pétrifié), trouvé aux portes de Metz;

2°. *Dentes characis* (dents d'un grand chien marin), trouvées aux environs de Metz et à Thiocerest;

3°. *Dentes lapidei* (dents pétrifiées), trouvées sur le bord de la Seille : une de ces dents était remarquable par sa longueur, sa grosseur et sa belle conservation;

4°. *Ossa petrosa* (os pétrifiés), trouvés dans les environs de Pont-à-Mousson;

5°. *Fragmenta cancrorum* (fragmens d'écrevisses), trouvés dans le même canton avec plusieurs autres fossiles.

Aucun de ces fossiles indiqués par le *Vallerius Lotharingiæ* ne se retrouve, on ne peut donc en constater la réalité; et sans révoquer en doute l'assertion qu'il avance, on peut aujourd'hui la considérer comme une indication vague.

S'il n'est pas démontré que l'on ait trouvé des os fossiles dans les environs de Metz, il y a tout lieu de croire qu'on en découvrirait si l'on faisait des fouilles pour cet objet. Ce qui le prouve, c'est que M. Gorcy, ex-médecin en chef de l'Hôpital militaire d'instruction de Metz, homme d'une profonde érudition, a trouvé un *tibia* fossile, remarquable par sa longueur et sa force, ainsi qu'une dent qu'il a cru être d'hippopotame. M. Gorcy possède encore deux coquillages nom-

més vulgairement *le coq* et *la poule*, trouvés aux environs de Metz.

Parmi les végétaux dont quelques schistes présentent l'empreinte, on reconnaît sur-tout les fougères et les roseaux : on trouve ces impressions en grand nombre dans les mines de fer et de houille.

Les différens matériaux de construction que l'on exploite à Metz et dans ses environs jouissent d'une grande réputation.

1°. La chaux carbonatée (pierre de taille) s'exploite à Amanvillers, Taumont, Gravelotte, Gorze, Srevigny-les-Raville, Rozerieulles, Lorry et Plappeville : elle est en tables ou en blocs plus ou moins considérables ; elle est colorée en jaune clair par le tritoxide de fer hydraté ; assez facile à tailler quand elle sort de la carrière, elle acquiert de la dureté par son contact avec l'air. Elle est formée de grains fins, assez égaux, dont quelques-uns sont cristallisés, et tous sont uniformément répandus dans une pâte de même nature, qui leur sert de gangue : elle offre parfois dans sa cassure des stries d'un jaune plus foncé que celui de la masse, et on y trouve aussi des coquilles : c'est la seule pierre employée pour la bâtisse.

2°. Une autre chaux carbonatée est celle qu'on trouve à Belle-Croix, Plantières, Vallières,

Borny, Vantoux, Vry, Cheuby, Génaville, tous lieux voisins ou peu éloignés de la ville. Ce carbonate a une couleur bleuâtre. Sa pâte est dense, homogène, rarement elle est striée de blanc; elle renferme souvent des coquilles marines : sa cassure est conchoïde et elle a peu de dureté. Quelquefois on l'a employée à parer des appartemens, parce qu'elle prend un assez beau poli : elle ne s'exploite maintenant que pour être convertie en chaux, sur les lieux mêmes où on la trouve. Cette chaux jouit depuis des siècles d'une grande réputation, due à la propriété hydraulique que lui donne la quantité notable de silice qu'elle contient.

Outre le grand nombre de coquillages que présentent ces chaux carbonatées, on y rencontre quelquefois des empreintes de poissons.

3°. La chaux sulfatée (pierre à plâtre) est exploitée dans l'arrondissement de Metz, à Charleville, Villers-Brettenach, Burtoncourt. Ce sulfate de chaux hydratée se présente le plus fréquemment en tables *biselées* de diverses manières, à bases de parallélogrammes obliquangles. On le rencontre aussi en cristaux isolés ou groupés en roses, en fer de lance. Quelquefois ces cristaux sont limpides comme de l'eau, le plus ordinairement ils sont opaques ou colorés en jaune, en rouge terne par des argiles ferrugineuses. Leur

structure et leur couleur varient singulièrement dans les grandes masses auxquelles ils donnent lieu.

Ce sulfate de chaux hydratée appartient, en général, aux parties supérieures des terrains secondaires et aux terrains tertiaires; il forme, dans les premiers, des couches puissantes intercalées avec des couches calcaires. Dans les secondes, il constitue des dépôts plus ou moins étendus, accompagnés d'argile ou de marne.

On trouve à Marivaux des cristaux de sulfate de chaux qui ont un aspect soyeux.

Le plâtre qu'on retire de ce sulfate est loin de valoir celui de Paris. On ne l'emploie que dans l'intérieur des bâtisses; il est trop hygrométrique pour être appliqué au dehors. A quoi attribuer cette propriété? Est-ce parce qu'il ne contient pas un excès de chaux, condition indispensable pour que le plâtre acquière de la dureté? Est-elle due à la potasse provenant de la combustion du bois qui a servi à calciner la pierre? La calcination n'est-elle pas conduite de manière à enlever au sulfate toute son eau de cristallisation? S'il en contient au moment où on le gâche, il ne peut en absorber un volume à-peu-près égal au sien, et prendre cette ténacité qui résulte de l'entrelacement et de l'adhérence des cristaux formés instantanément. Ces questions sont à résoudre.

4°. Argile (terre à poterie). Il en existe un banc considérable à l'endroit dit de la *Bonne-Fontaine*, sur le chemin de Plappeville. Elle est à pâte fine, grise, très-liante. Elle n'est point exploitée; cependant tout porte à croire qu'elle donnerait des faïences fines. Les faïenceries du pays tirent leurs argiles des départemens voisins.

5°. L'argile smectique (terre à foulon) se trouve sur tous les points et en grande quantité. Elle est grisâtre, onctueuse, se délite facilement dans l'eau et se réduit en une bouillie qui a peu de liant : elle ne sert que pour enlever aux étoffes de laine l'huile qu'on emploie dans leur fabrication.

6°. Argile figuline (ferrugineuse); elle est très-commune, grisâtre dans la masse, offrant différentes stries jaunes ou rousses, dues au peroxide de fer ou bien à l'hydrate de ce peroxide. On ne l'emploie que pour la fabrication des briques et des tuiles.

7°. Grès siliceux. Ce grès à grains fins, de couleur violacée, offrant des points brillans comme le mica, quelquefois veiné de blanc, domine dans toute la partie située à l'est du département. C'est principalement à Sierck, à sept lieues de Metz, qu'on l'exploite. Il s'étend en couches d'un à trois mètres d'épaisseur, tantôt horizontales, tantôt légèrement inclinées, rarement bou-

leversées. On rencontre des grès de cette nature jusqu'au Rhin. C'est dans leur sein que se trouvent les nombreuses houillières de l'ancien département de la Sarre. Ce grès est de même nature que celui des Vosges, qui est lié par un ciment siliceux; si celui de la Moselle est lié par un ciment calcaire, il doit y être en fort petite quantité, car il est employé pour la construction des ouvrages dans les hauts-fourneaux et il ne se fond pas au feu le plus violent. Tout porte à croire qu'il provient des débris des Vosges et qu'il est charrié par les eaux. Il est probable aussi qu'il a été formé avant le calcaire qui l'avoisine, quoique plusieurs naturalistes, et entre autres le célèbre de Saussure, citent des exemples de grès superposés aux pierres calcaires. Dans ce pays, le grès est toujours sous-jacent au calcaire coquillier, et de même nature que celui des houillières.

D'après ce qui précède, on peut distinguer trois époques dans la formation ou l'arrangement des substances minérales que présente le pays messin. Dans la première, les détritus des montagnes primitives ayant été charriés loin des Vosges par de grandes inondations, il en est résulté les couches de grès et les schistes dans lesquels se trouvent les houilles. On y rencontre souvent des masses de grès sphériques ou hé-

misphériques isolées. Dans la seconde époque, toute la partie où abonde le calcaire coquillier a été, selon toute apparence, sous les eaux d'un grand lac salé : alors le calcaire argileux et le calcaire coquillier ont été déposés ici plus tôt et plus abondamment, là plus tard et en moindre quantité, de manière à former sous les eaux des monticules séparés par des vallées étroites et profondes. Telle peut être l'origine des coteaux calcaires superposés aux grès houillers. Dans la troisième époque, qui dure encore, les eaux s'étant retirées, soit par évaporation, soit par une pente naturelle, soit par les deux causes réunies, les coteaux formés par dépôts se sont consolidés par le desséchement : dans la suite, les eaux pluviales et les rivières ont commencé à former des atterrissemens dans les vallées : les coteaux calcaires et les grès ont éprouvé des dépressions, des déchiremens, et les eaux ont apporté par-dessus du calcaire, de l'argile, des sables, des cailloux roulés, des grès recomposés, etc.

Le grès violacé ou pierre de Sierck sert non-seulement dans la construction des ouvrages de hauts-fourneaux; mais depuis quelques années on l'emploie à paver les rues de Metz; sa dureté est très-grande.

Les bords de la Moselle abondent en cailloux

roulés de nature siliceuse : on les emploie pour l'entretien des routes. Quelquefois on trouve parmi ces cailloux des géodes de quartz cristallisé.

Toutes ces pierres sont employées à la construction. On en rencontre d'autres dans les environs de Metz, réservées aux cabinets des minéralogistes : tels sont le sulfate de baryte ou spath pesant, que l'on a trouvé en petits cristaux bruns à Grimont et à Woippy, près de Metz, ainsi que du sulfate de strontiane; des cristallisations de chaux carbonatée, de chaux sulfatée et de quartz, et quelques fragmens de marbre lumachelle (assemblage de coquilles susceptible de prendre un fort beau poli). Ces derniers ont été trouvés à Jouy entre Metz et Pont-à-Mousson.

Toutes les carrières dont il a été fait mention s'exploitent à ciel ouvert. Dans les fours à chaux et à plâtre et dans les tuileries, le bois est le combustible généralement employé; dans quelques endroits, cependant, on se sert de la houille. La forme des fours à cuire les tuiles et les briques est ordinairement parallélogrammique : celle des fours à chaux est un cône renversé.

8o. *Houille*. On découvrit en 1737 à Valmunster, près Boulay, à environ huit lieues de Metz, une mine de houille sèche ou bien de lignite. L'exploitation, commencée en 1790, fut aban-

donnée après quelques essais : on s'occupe à la reprendre.

On pense qu'il existe dans le bois de Helstroff, sur le chemin de Gourlange, des couches de houille au-dessous des grès à impression de roseaux.

Il se trouve des tourbières sur les bords de la Seille; on n'en tire aucun parti : ce combustible est dédaigné.

9°. *Mines de fer.* La mine de fer est très-répandue sur tous les points de ce département. On trouve même fréquemment, aux environs de Metz, des oxides et des pyrites de fer, principalement à Saint-Julien; mais on n'en tire aucun profit.

Les mines les plus importantes sont celles de Saint-Pancré, à soixante-dix kilomètres de Metz; elles gissent en veines fort irrégulières dans les dépressions et les fentes des roches calcaires d'un vaste bassin dont Saint-Pancré occupe le fond.

Ces mines d'alluvion s'exploitent à ciel ouvert, par tranchées et par puits, qui ne descendent pas au-dessous de trente mètres. C'est un fer oxidé, limoneux, qui rend quarante, en fonte, d'un métal extrêmement nerveux. On pense que ces minières, qui sont ouvertes depuis plusieurs siècles, ne pourront pas alimenter pendant plus

de cinquante ans les six hauts-fourneaux qui y puisent.

Les mines d'Aumetz s'exploitent de la même manière. Le minerai qu'on en retire est un fer oxidé, rubigineux, dont la qualité approche de celle de Saint-Pancré. Il rend trente-cinq en fonte.

Les mines de Moyeuvre, à vingt-cinq kilomètres nord de Metz, et celles de Hayange, à vingt-sept kilomètres nord, sont aussi très-abondantes et rendent près de quarante en fonte. Le métal qui en provient est très-cassant, à cause de la grande quantité de phosphure de fer qu'elles contiennent. Ce minerai, mélangé avec celui d'Aumetz, produit un fer métis d'une bonne qualité. Le minerai est un fer oxidé, rubigineux, très-friable, et présente des lamelles brillantes, empâtées dans une argile ferrugineuse violâtre; il devient magnétique par la chaleur.

Moyeuvre possède quatre minières situées aux lieux dits, 1°. *Le Barbet*, 2°. *Bosselange*, 3°. *Prevaux*, 4°. *la mine de devant le pont*. Dans les quatre, on exploite par des galeries sinueuses, dont plusieurs s'enfoncent de mille à douze cents mètres sous les coteaux. On ne peut travailler l'hiver dans la mine du *Barbet*, parce qu'alors les galeries sont remplies d'eau : elles sont étroites et basses. Le minerai est par couches horizon-

tales. Le toit et le mur sont un schiste dur et solide. Le système d'exploitation consiste à s'avancer dans la couche par une seule galerie qui communique à des chambres ou *tailles* entre lesquelles on réserve des massifs intacts; mais comme le minerai est très-friable, on est obligé de murailler les galeries.

Selon toute apparence, la couche de minerai de fer que l'on exploite à Hayange est une continuation de celle de Moyeuvre : elles présentent toutes deux les mêmes caractères, la même épaisseur, la même situation horizontale, et ne sont séparées que par les coteaux calcaires, qui, sur une étendue de sept à huit kilomètres, existent entre les deux rivières de l'Orne et de la Feusch.

L'exploitation des mines du département emploie annuellement quatre mille ouvriers : elles sont donc une source précieuse d'industrie et de richesse.

Dans les environs de Boulay, de Bouzonville, de Saint-Avold, de Hargarten et de Falck, on trouve quelques filons de cuivre et de plomb dans des couches de grès siliceux; on les a jugés trop pauvres pour mériter d'être exploités.

La terre végétale varie selon les endroits : les rives de la Moselle sont argileuses et sablonneuses; le versant des collines est argilo-calcaire;

les bords de la Seille sont tourbeux et limoneux. Toutefois l'argile domine sur le sol des environs de Metz, et rend sa fertilité plus grande.

Il sera parlé des différens modes de culture dans le chapitre des productions végétales.

CHAPITRE IV.

DES EAUX.

Je divise en quatre classes les eaux qu'on rencontre dans les environs de Metz : 1°. les eaux courantes ou celles des rivières; 2°. les eaux stagnantes ou celles qui recouvrent certains endroits du sol; 3°. les eaux fournies par les sources ou par les puits; 4°. les eaux minérales.

Première classe. — Eaux courantes. Deux rivières fertilisent le sol de Metz : la Moselle et la Seille.

La Moselle est la principale rivière du département, auquel elle donne son nom. La plupart des auteurs l'ont appelée *Musella* ou *Mosella;* Ptolomée l'a nommée *Obzincus.*

Elle a trois sources, toutes trois dans l'arrondissement de Remiremont, département des Vosges; la principale est auprès des ruines du château de la Moselle, au pied de la côte du Taye, commune de Bussang : elle coule entre des rochers, charrie une grande quantité de cailloux,

qui rendent ses rives infertiles; elles sont toutes siliceuses. Ses eaux limpides roulent sur un fond de sable; elles sont, pour la teinture, d'une qualité égale à celles de la Saône et aussi salubres que celles de la Seine. D'après l'analyse de M. Sérullas, elles contiennent par litre quatre grains et demi de matière saline, composée de carbonate de chaux en majeure partie, de carbonate de magnésie, de la silice; on n'y a pas trouvé de sulfate de chaux. La quantité de chacune de ces substances n'a point été déterminée.

La Moselle entre dans le département à la Sôle, territoire d'Arry, pour en sortir au-dessous d'Apach; son cours est du sud-ouest au nord-est, sur une étendue de soixante-onze kilomètres; elle traverse la ville de Metz, où elle forme des îles, en se divisant en plusieurs branches, passe à Thionville, à Sierck, arrose le territoire de quarante et un villages et se jette dans le Rhin à Coblentz.

Tacite rapporte que, sous le règne de Domitien, on avait entrepris de joindre la Saône à la Moselle; les travaux ont été abandonnés.

Le maréchal de Vauban avait proposé de la réunir à la Meuse par le moyen du ruisseau d'Engreching, qui, après avoir traversé la ville de Toul, va se perdre dans la Moselle. Ce projet,

renouvelé sans succès sous la régence, a été abandonné.

La Moselle est navigable dans toutes les saisons de l'année jusqu'à Metz ; elle transporte dans cette ville le bois de chauffage de la Meurthe, les sapins des Vosges, employés pour les charpentes, les planchers, les boiseries. Elle fait tourner, dans Metz, plusieurs moulins à farine et à plâtre, ainsi que celui de la poudrière.

L'étendue de cette rivière, sur la surface du département, est de soixante-dix mille huit cents mètres ; sa largeur, réduite dans les eaux basses, est de cent trente mètres ; cent soixante dans les moyennes, mille deux cent cinquante dans les hautes ; sa profondeur, réduite dans les eaux basses, est d'un mètre ; deux dans les moyennes ; quatre mètres cinquante centimètres dans les hautes ; la vitesse de ses eaux moyennes est de trente mètres par minute ; sa pente par mètre courant est de trente-huit centimètres ; la hauteur réduite de l'encaissement est de deux mètres.

Cette rivière est sujette à des inondations qui appauvrissent le sol plutôt qu'elles ne le fertilisent ; car elle y dépose une grande quantité de sable, de galets. Son cours est inconstant, et presque par-tout on trouve d'anciens lits, que les riverains appellent les *vieilles eaux*.

Tous les journaux ont donné des détails sur les malheurs et les ravages occasionnés par l'inondation de la Moselle et de la Seille, à la fin d'octobre 1824. La partie basse de la ville située à l'ouest, toute sa banlieue au sud, à l'ouest et au nord, furent envahies par le débordement; le pays offrait l'aspect d'un vaste lac. Depuis l'année 1784, on n'avait pas vu une inondation si forte.

Il n'y a pas long-temps que la Moselle était couverte de bateaux, et le port de Metz avait une grande activité.

Je donnerai dans un autre chapitre la nomenclature des poissons qui peuplent la Moselle.

La *Seille* est une petite rivière qui prend sa source dans l'étang de Lindre, près Dieuze, département de la Meurthe. Elle entre dans le département près de Cheminot, coule du sud au nord sur une étendue de vingt-cinq kilomètres, se divise en deux bras à la porte Mazelle, et se joint à la Moselle, à Metz, vis-à-vis l'île de Chambière. Son lit est vaseux, ses eaux sont verdâtres, contiennent des carbonates de chaux et de fer, du sulfate de chaux, de la silice et des muriates. Il y croît beaucoup de nénuphar, de joncs et de roseaux. On remarque sur ses bords quelques terrains tourbiers, et des schistes sur quelques éminences qui l'avoisinent. Ces bords

sont trop peu élevés pour contenir l'eau dans les crues : aussi les inondations sont fréquentes et font perdre la récolte de ses grandes et belles prairies, comme cela est arrivé en 1816 et en 1824.

La Seille tire son nom des sources salées qui se trouvent sur son cours; sa largeur réduite dans les eaux moyennes est de deux cents mètres; sa profondeur, d'un mètre quarante-quatre centimètres; sa vitesse de dix mètres par minute; sa pente, par mètre courant, est de dix centimètres; la hauteur réduite de l'encaissement est de trente-deux centimètres.

Le maréchal de Belle-Ile l'avait fait curer pour la rendre navigable; il avait eu le dessein de la joindre à la Sarre, pour faciliter le transport des bois destinés à la consommation de Metz : ces travaux n'ont pas eu de suite. En 1773, le Gouvernement avait accordé à J.-B.-N. Catoire le privilége de faire flotter et naviguer sur cette rivière; mais celui-ci, après avoir dépensé des sommes considérables pour surmonter et détruire les obstacles qui s'opposaient à l'exécution de son projet, a été forcé de l'abandonner. Le peu de vitesse des eaux de la Seille, les sinuosités de son cours et les nombreux moulins qu'elle fait tourner, se sont constamment opposés à ce qu'elle devînt navigable. Cette rivière contient peu de poisson.

Deuxième classe. — Étangs. Le département de la Moselle contient vingt-huit étangs plus ou moins considérables. Je n'en donne pas une description particulière, parce que tous sont situés au-delà de l'arrondissement de Metz ; il en contenait huit ou dix qui ont été convertis en prairies et terres arables, dont le produit surpasse de beaucoup celui de la pêche.

Sur les vingt-huit étangs, vingt-cinq restent toujours à eau ; les trois autres sont à eau pendant deux ans et cultivés la troisième année. On y sème de l'orge et du chanvre.

L'étang de Bischewald, le plus considérable de tous, occupe une étendue de deux cent deux hectares : l'étendue des autres varie de dix à quatre hectares ; leur plus grande profondeur est de trois mètres, la moindre d'un mètre. On pêche dans tous, ou presque tous, des carpes, des tanches, des brochets ; dans quelques-uns, des perches et des truites. Les plantes qui y végètent sont le nénuphar, les joncs, les roseaux. Les uns sont situés dans des plaines, d'autres dans des vallons ; et la nature du sol qui les environne est tantôt calcaire, tantôt siliceuse. Ce sol est assez fertile là où domine le calcaire, stérile au contraire quand c'est la silice. Les étangs sont entourés de bois, de prairies ou de terres arables.

Les eaux de la plupart de ces étangs servent

à faire mouvoir un grand nombre d'usines.

Troisième classe. — Eaux fournies par des sources ou par des puits. Metz possède un très-grand nombre de fontaines (1); leurs eaux sont légères, transparentes, sans couleur, sans odeur et sans saveur. Elles contiennent, comme celle de la Moselle, du carbonate de chaux, de la silice, et quelques-unes du carbonate de magnésie; on n'y trouve pas de sulfate de chaux. Elles ont d'ailleurs toutes les propriétés physiques et chimiques qui constituent les eaux potables.

Les eaux des puits sont généralement bonnes; quelques-unes cependant sont lourdes, d'une saveur désagréable, due au sulfate de chaux qu'elles contiennent en grande quantité; d'autres sont louches. Il en est dont la transparence est troublée par des détritus de matières végétales; elles ne peuvent servir de boisson.

Pour déterminer les principes constituans de toutes ces eaux, il faudrait les analyser séparément : cette tâche serait longue et difficile. Per-

---

(1) Elles sont alimentées par différentes sources du mont Saint-Quentin. Un aqueduc de mauvaise construction conduit ces eaux, de la montagne, à travers le pont des Morts, jusqu'à la place Sainte-Croix, point le plus élevé de la ville, d'où elles sont dirigées par-tout par des conduits.

sonne ne s'en est chargé jusqu'à présent; il est probable aussi que personne ne voudra l'entreprendre, parce qu'on n'y voit pas un but d'utilité générale.

Quatrième classe. — Eaux minérales. Les eaux minérales de ce département ne sont point en réputation. Beaucoup sont ferrugineuses, et cela se conçoit, puisque le pays contient une grande quantité de mines de fer. On n'en fait aucun usage.

On vante beaucoup ici la source d'eau ferrugineuse, dite de la *Bonne Fontaine*, située à Plappeville, à un quart de lieue ouest de Metz. Cette eau est loin de mériter la haute réputation qu'on veut lui faire. A la source, elle est limpide, très-froide, assez styptique, lourde, indigeste. Elle contient beaucoup de carbonate de chaux, une très-petite quantité de peroxide de fer, qui se dépose presqu'au sortir de la source, du sulfate de chaux et de la silice. A quelques pas de la source, elle n'a presque plus de stypticité, mais elle est toujours lourde. Elle purge en déterminant une indigestion; mais pour obtenir cet effet, il en faut boire plusieurs verres.

A Saint-Julien lès-Metz, à une demi-lieue est de la ville, il existe une source d'eau salée; elle coule au pied de la côte. On n'en tire aucun parti, parce qu'elle contient peu de sel. Il y a encore

plusieurs sources d'eau salée hors de l'arrondissement de Metz : elles ne sont point exploitées.

Il en est de même des eaux sulfureuses et bitumineuses de Stultzelbrunn, dans le pays de Bitch; les moines de cette abbaye les avaient mises en crédit au dix-septième siècle.

Le village de Valsbrunn, situé dans le même canton, avait une fontaine de pétrole blanc, qui est actuellement ensevelie sous les ruines du château.

A Guénelrange, près de Thionville, coule une source d'eau cuivreuse dont on ne tire aucun parti.

CHAPITRE V.

AGRICULTURE, PRODUCTIONS VÉGÉTALES.

L'agriculture est la première et la principale source de la richesse du pays messin; elle y était florissante avant la conquête des Romains, et c'est à ses progrès que Metz dut l'opulence dont elle jouissait, lorsque Ammien Marcellin la préféra à Trèves, sa métropole, dans son voyage des Gaules en 355.

Mais les invasions des barbares du Nord, celles des Normands, des guerres continuelles et sanglantes, la fureur des conquêtes, les troubles civils et religieux, plongèrent le peuple dans

l'ignorance, et la misère régna sur le sol, qui fut frappé de stérilité.

Malgré les encouragemens successifs donnés à l'agriculture, elle fut long-temps languissante, parce qu'elle fut long-temps méprisée. Maintenant que l'esprit des hommes se dirige vers les sciences utiles, qu'il s'occupe des sciences mathématiques, physiques et naturelles, l'agriculture reprend le rang qu'elle doit tenir; elle n'est plus dédaignée par une partie de la société, ni abandonnée aux préjugés d'une aveugle routine.

Toutefois, il faut l'avouer, les découvertes des naturalistes et des physiciens; les ingénieuses applications des agronomes les plus habiles n'ont point encore amené les résultats qu'ils attendaient. Cette heureuse révolution, que les travaux de tant d'hommes savans devaient produire dans l'économie rurale, n'a point été générale. Il est des pays où les lumières et l'instruction pénètrent difficilement; certaines parties du département de la Moselle sont de ce nombre, elles sont même fort en retard sur les connaissances rurales. Arthur Young a placé les terres de ce pays au nombre des plus mal cultivées.

Plusieurs causes s'opposent aux progrès de l'agriculture dans ce département. La première tient à d'anciens usages, que le laboureur suit, soit par habitude, soit par nécessité.

En outre, les terres se partagent en trois saisons, l'une de blé, l'autre d'orge ou d'avoine, et la troisième de repos. Et telle est la force du préjugé, qu'on croirait les récoltes perdues si un tel ordre était interverti ; les baux même imposent l'obligation de n'y rien changer, et sont d'ailleurs de trop courte durée. Enfin les fermes sont petites, mal distribuées, et la plupart sont sans bergerie ; les fermiers ont peu de moyens, leurs chevaux sont mal nourris, et les terres, mal labourées et mal fumées, refusent une portion de leurs richesses. On n'affecte pas assez de capitaux à l'agriculture.

M. Emile Bouchotte, propriétaire et cultivateur distingué, à Moncel, près Metz, a établi une *ferme-modèle* qui est très-bien tenue et d'un bon rapport. Des cultivateurs aisés commencent à suivre ses exemples, et il faut espérer que les fermiers les imiteront ; déjà même plusieurs commencent à s'apercevoir qu'ils peuvent faire mieux que leurs devanciers.

Les instrumens aratoires n'ont rien de particulier ; la charrue perfectionnée n'est pas d'un usage assez général. Celle dont on se sert se compose d'un soc et d'un versoir en bois ; elle est portée sur deux roues.

Les substances qui servent aux engrais sont la *marne* ; mais elle n'est employée que dans les

environs de Longwy, où elle a contribué depuis vingt-cinq ans aux progrès de l'agriculture dans cette partie;

Le *plâtre*, qui sert sur-tout pour les prairies artificielles; son usage est devenu si général, que dans nombre de villages les meuniers ont établi des machines pour le broyer : il y a à Metz, dans l'un des moulins de la ville, près de la préfecture, un appareil à moudre le plâtre;

La *poudrette*, qui s'emploie dans quelques parties; mais cet engrais n'est pas généralement usité.

Le département renferme d'excellentes prairies naturelles et artificielles.

Je divise en deux classes ses productions végétales : la première comprendra les végétaux cultivés; la seconde, les plantes qui croissent spontanément, ou qui sont cultivées pour agrément.

PREMIÈRE CLASSE.

Cette classe comprend trois sections : 1°. végétaux spécialement cultivés ou récoltés en grand; 2°. plantes potagères; 3°. fruits.

SECTION PREMIÈRE.

Végétaux cultivés ou récoltés en grand.

On ne cultive ici qu'une sorte de blé, le blé non barbu (*triticum sativum*). Son rapport dé-

passe la consommation dans le pays messin; mais la récolte générale ne suffit pas aux besoins du département. Ce froment est de bonne qualité et rend beaucoup.

Dans quelques endroits, on a essayé la culture du blé de mars (*triticum æstivum*); elle est en partie abandonnée, parce qu'elle réussit mal.

Le blé se sème en premier, et on lui fait trois cultures.

Le seigle (*secale cereale*) ne se sème que dans quelques mauvaises terres; sa paille sert à lier les gerbes. Sa semence, convertie en farine, est mêlée par quelques paysans à la farine de froment pour en faire du pain; mais le plus ordinairement elle est donnée aux bestiaux.

L'orge d'hiver (*hordeum hexastichon*) se cultive en grand; il est principalement employé dans la fabrication de la bière.

L'avoine (*avena sativa*) est aussi d'un bon rapport.

Le maïs (*mais zea*) n'est cultivé que dans quelques cantons et pour engraisser les bestiaux.

On récolte ici plusieurs espèces de fourrages. La première est le foin proprement dit: les prairies qui le fournissent, quoique nombreuses, ne suffisent point à la consommation; toutes ne sont pas situées sur les bords des rivières. Les graminées qui y croissent le plus abondamment sont

plusieurs espèces des genres *bromus*, *poa*, *agrostis*, *avena*, *phleum*, *alopecurus*, *phalaris*, le *dactylis glomerata*, le *lolium perenne*, etc.

La seconde espèce de fourrage est formée par le trèfle, la luzerne, le sainfoin, que l'on sème dans les prairies artificielles ; ils y viennent très-bien. Le sarrasin (*polygonum fagopyrum*) se cultive aussi comme fourrage.

Parmi les légumineuses qui servent de nourriture aux bestiaux, on cultive en grand une variété de la fève commune (*faba vulgaris*), nommée *féverole* à cause de sa petitesse, ainsi que la vesce (*vicia sativa*).

La betterave champêtre ou disette (*beta cycla*) se cultive en grand pour la nourriture des bestiaux.

Le colza (*brassica oleracea*) se cultive en grand ; mais, malgré la quantité d'engrais employée à sa culture, il est grêle et peu élevé, et n'a pas la vigueur de celui que produit le département du Nord : toutefois, sa semence fournit une assez grande quantité d'huile, et je parlerai plus bas de son mode d'extraction.

La navette (*brassica asperifolia*) se cultive en grand, comme le colza, et pour le même objet ; elle exige beaucoup de travaux et d'engrais, et, de même que le colza, elle est très-sensible à la gelée.

Le lin (*linum usitatissimum*). Le fil qu'on en retire n'est pas très-fin. La farine que produit sa semence, après que l'huile en est extraite, est employée pour nourrir les vaches et les porcs.

Le chanvre (*cannabis sativa*) était cultivé autrefois beaucoup plus en grand qu'il ne l'est aujourd'hui, on en faisait des toiles communes pour les colonies. Cette branche d'industrie est tombée. La toile que l'on fabrique est en partie employée dans le pays.

On commence à répandre l'usage de la machine inventée par M. Christian pour préparer le chanvre et le lin sans rouissage.

La vigne (*vitis vinifera*) est une des principales richesses du pays messin. On en cultive plusieurs espèces, connues dans le pays sous différens noms, et qui produisent des vins plus ou moins bons.

Les plantes n'ont, à proprement parler, point de tronc, leur souche est au niveau du sol; la pousse qui en sort s'élève à la hauteur de trois pieds environ. Elles rapportent pendant huit ans, au bout desquels on les coupe ou on les repique en terre; c'est ainsi qu'on renouvelle la vigne.

Les vignes, sur lesquelles repose la fortune de beaucoup d'individus, sont la partie la plus soignée de l'agriculture, quoiqu'elle soit, comme

les autres, susceptible de perfectionnement : la dépense n'y est point épargnée ; mais elle pourrait être mieux entendue. On a calculé, en 1804, qu'elle s'élevait annuellement à la somme d'un million trois cent trente-sept mille cent vingt-six francs.

Les vignes qui tapissent les coteaux de la Moselle jusqu'à Rombes occupent trois mille deux cent deux hectares. Depuis 1789, et surtout depuis 1795, les gelées d'hiver et de printemps, l'intempérie des saisons, ont rendu la récolte des vins médiocre et même quelquefois nulle; ce qui a déterminé plusieurs personnes à substituer aux bonnes espèces de raisins celles de la Lorraine, qui résistent davantage aux vicissitudes atmosphériques et sont plus productives en vin de médiocre qualité, auquel la rareté de l'autre procure du débit.

Depuis deux ans, quelques propriétaires ont essayé de faire du vin de Champagne ; leurs expériences ont été couronnées du plus heureux succès. Les vins blancs de la côte de Seille et de Peltre, près Metz, sont d'une bonne qualité. Les marchands de vins de la Champagne les enlèvent pour les conduire dans leur pays ; plusieurs se sont fixés à Metz, et y fabriquent leurs vins de Champagne, qu'ils expédient ensuite pour l'Allemagne et la Russie.

SECTION DEUXIÈME.

Plantes usuelles potagères.

Les légumes de Metz sont très-savoureux et sont estimés à juste titre; leur culture laisse peu à désirer. Je suivrai l'ordre alphabétique dans leur énumération.

1°. Ail cultivé (*allium sativum*). Ses variétés sont le poireau, l'oignon, la civette, l'échalote.

2°. Artichaut (*cynara scolymus*).

3°. Asperge (*asparagus officinalis*). Sa pousse est très-grosse et fort savoureuse.

4°. Carotte (*daucus carota*), se cultive en grand, sert de nourriture aux hommes et aux bestiaux.

5°. Céleri (*apium graveolens*). Deux variétés : l'une donne ses tiges, l'autre sa racine, qui est ronde et volumineuse.

6°. Le persil (*apium petroselinum*).

7°. Cerfeuil (*chærophyllum sativum*).

8°. Chicorée-endive (*cichorium endiva*). Ses variétés sont la scariole, la petite endive et la chicorée frisée.

9°. Chou (*brassica oleracea*). Le chou pommé se cultive en plein champ; une partie est convertie en choucroûte. Le chou vert, le chou rouge, le chou-fleur, le chou frisé, se cultivent

abondamment, ainsi que le chou-rave, dont la racine volumineuse sert d'aliment et de pâture aux bestiaux. Le *brassica napus* (navet) se cultive aussi en grand.

10°. Concombre (*cucumis sativus*). Plusieurs variétés.

11°. Épinards (*spinaca spinosa et inermis*). Les deux espèces sont cultivées.

12°. Fève (*faba sativa*). Plusieurs variétés.

13°. Haricot (*phaseolus vulgaris et nanus*). Plusieurs variétés, toutes très-estimées.

14°. Laitue (*lactuca sativa*). Ses variétés sont les pommées, frisées et la romaine.

15°. Lentille (*ervum lens*). Se cultive en grand.

16°. Oseille (*rumex acetosa*). Très-cultivée.

17°. Pois (*pisum sativum*). Plusieurs variétés très-savoureuses.

18°. Pomme d'amour (*solanum lycopersicum*). Se cultive depuis peu d'années pour ses baies qui servent de condiment.

19°. Pomme de terre (*solanum tuberosum*). Entre les plantes alimentaires la pomme de terre occupe le premier rang, parce qu'elle résiste plus que les autres aux variétés de l'atmosphère, qu'elle vient en abondance et qu'elle offre dans tous les temps un aliment sain. La culture de cette plante est très-répandue. Dans l'hiver de 1817 à 1818, c'est elle qui a préservé le peuple

des horreurs de la famine. La sécheresse de 1825 a beaucoup nui à sa récolte. On utilise dans le pays toutes les parties de la plante. Son tubercule sert d'aliment aux hommes et aux bestiaux ; on en retire de l'alcool. Ses tiges ou fanes, séchées, sont données aux moutons comme fourrage.

20°. Potiron et citrouille (*cucurbita maxima et pepo*). Sont peu cultivés.

21°. Radis (*raphanus sativus*). Plusieurs variétés.

22°. Salsifis (*tragopogon porrifolium*). Très-cultivé. Se conserve toute l'année.

SECTION TROISIÈME.

Fruits.

L'art du jardinier est porté, dans le pays messin, au plus haut degré de perfection. Quelques jardins de particuliers méritent de fixer l'attention. Les pépinières sont sur-tout remarquables.

C'est principalement à la culture des arbres fruitiers que l'on s'attache ; les fruits qu'ils rapportent sont délicieux, et leur produit fait la richesse de plusieurs villages. Les vergers de Lorry-Vigneulles, Plappeville, Marange-Sylvange, Lessy, sont superbes dans les années

abondantes. Les fruits de Metz sont, pour le commerce, une branche importante d'exportation. Les confiseurs en font des confitures sèches, liquides, cristallisées, qui s'expédient non-seulement dans différentes parties de la France, mais encore à l'étranger.

Pour éviter des répétitions fastidieuses, je dirai que les fruits croissent en abondance, qu'ils méritent leur réputation; que tous, soit confits, soit convertis en confitures, en gelées, sont admirablement travaillés par les confiseurs de Metz, et sont justement recherchés des étrangers.

1°. Abricot (*armeniaca vulgaris*). Plusieurs variétés.

2°. Amandes (*amygdalus communis*).

3°. Cerise (*cerasus caproniana*). Plusieurs variétés. Le bigarreau, fruit du *cerasus duracina*, la merise (*cerasus avium*), guigne (*cerasus juliana*).

4°. Cacis (*ribes nigrum*), très-cultivé.

5°. Fraise (*fragaria vesca*), cultivée dans les jardins; autre variété spontanée; fraise-ananas.

6°. Figue (*ficus carica*). La rouge et la verte réussissent assez bien.

7°. Framboise (*rubus idæus*).

8°. Groseille (*ribes rubrum*). Plusieurs variétés. Groseillier piquant (*ribes uva crispa*).

9°. Melon (*cucumis melo*). Il y en a plusieurs

variétés; toutes sont fort bonnes. On en cultive une grande quantité.

10°. Pêche (*persica vulgaris*). On cultive aussi le pêcher à fruit lisse. Toutes sont très-savoureuses.

11°. Poire (*pyrus communis*). Toutes les variétés qui croissent en France se cultivent ici.

12°. Pomme (*malus communis*). Grand nombre de variétés.

13°. Prune (*prunus domestica*). On en cultive un grand nombre de variétés. Les mirabelles, les reines-claudes sont les plus délicates. Une grosse prune brune, charnue, nommée *qwestch* dans le pays, donne d'excellens pruneaux. Elle est très-commune et très-bonne.

DEUXIÈME CLASSE.

Végétaux non cultivés. — Végétaux d'agrément.

La Flore des environs de Metz présente une grande richesse, due à la variété des sites, à leur différente exposition et à la nature de leurs terres. La partie montueuse et froide produit une foule de plantes alpines et subalpines; les vallées de la Moselle, de la Seille, de la Sarre en offrent d'un autre genre.

En donnant ici un aperçu des plantes qui croissent spontanément dans les environs de Metz, je n'ai pas cru devoir en faire la description ni rappeler leurs propriétés médicinales. Ces détails ne peuvent entrer dans une topographie,

genre d'ouvrage dans lequel on doit se borner à indiquer les différentes productions d'un pays, sans aborder des considérations tout-à-fait étrangères au sujet (1).

M. Léo, pharmacien-major, qui a professé avec distinction la botanique à l'Hôpital militaire d'instruction de Metz, a bien voulu me communiquer son catalogue; c'est donc en partie le résultat de ses travaux que je présente.

En lui témoignant ma reconnaissance, je m'estime heureux de pouvoir le signaler comme l'un de ceux qui ont le plus enrichi la Flore du pays depuis dix ans. Le professeur de botanique de la ville se propose de la publier. Si, comme je n'en doute pas, il rend justice à mon collègue, il aura très-souvent occasion de citer son nom dans son ouvrage.

Dans cette nomenclature, je range les plantes suivant le système de Linné. Tous les noms sont linnéens, à l'exception de quelques-uns, dont j'indiquerai les auteurs.

(1) C'est toujours un grand service que les officiers de santé militaires rendent à la science, en faisant connaître les productions végétales du pays dans lequel ils sont employés : ils enrichissent la Flore nationale, montrent à leurs successeurs les ressources qu'offrent à l'art de guérir les différentes localités, et leur permettent de diriger leurs travaux sur d'autres objets d'utilité publique.

MONANDRIE-MONOGYNIE.

Hippuris vulgaris.	Pesse commune.
Salicornia herbacea.	Salicorne herbacée.

MONANDRIE-DIGYNIE.

Callitriche verna.	Callitriche printanière.
— *autumnale.*	— automnale.
Blitum virgatum.	Blite effilée.

DIANDRIE-MONOGYNIE.

Jasminum officinale.	Jasmin commun.
— *fruticans.*	— arbuste.
Ligustrum vulgare.	Troêne commun.
Syringa vulgaris.	Lilas commun.
Circœa lutetiana.	Circée de Paris.
Veronica beccabunga.	Véronique-beccabunga.
— *anagallis.*	— mouron.
— *scutellata.*	— écusson.
— *montana.*	— de montagne.
— *teucrium.*	— teucriette.
— *chamædrys.*	— petit chêne.
— *officinalis.*	— officinale.
— *serpyllifolia.*	— serpolet.
— *arvensis.*	— des champs.
— *agrestis.*	— rustique.
— *hederæfolia.*	— feuilles de lierre.
— *triphylla.*	— à 3 lobes.
— *verna.*	— printanière.
— *præcox.*	— précoce.
Utricularia vulgaris.	Utriculaire commune.
Gratiola officinalis.	Gratiole officinale.
Verbena officinalis.	Verveine officinale.
Lycopus europæus.	Lycope d'Europe.
Rosmarinus officinalis.	Romarin officinal.
Salvia pratensis.	Sauge des prés.
— *officinalis.*	— officinale.

DIANDRIE-DIGYNIE.

Anthoxanthum odoratum.	Flouve odorante.

TRIANDRIE-MONOGYNIE.

Valeriana officinalis.	Valériane officinale.
— *dioïca.*	— dioïque.
— *rubra.*	— rouge.
— *tripteris.*	— à 3 lobes.
Valerianella olitoria.	Mâche cultivée.
— *dentata.*	— dentée.
Iris pseudo-acorus.	Iris faux-aure.
Cyperus flavescens.	Souchet jaunâtre.
— *fuscus.*	— brun.
Scirpus palustris.	Scirpe des marais.
— *ovatus.* Decand.	— ovoïde.
— *acicularis.*	— épingle.
— *setaceus.*	— en forme de crin.
— *lacustris.*	— des lacs.
— *maritimus.*	— maritime.
— *sylvaticus.*	— des bois.
Eriophorum polystachyon.	Linaigrette à plusieurs épis.
— *angustifolium.*	— à feuilles étroites.
— *gracile.*	— grêle.

TRIANDRIE-DIGYNIE.

Phleum pratense.	Phléole des prés.
— *nodosum.*	— noueuse.
Alopecurus pratensis.	Vulpin des prés.
— *geniculatus.*	— géniculé.
— *agrestis.*	— des champs.
Phalaris phleoïdes.	Phalaris-vulpin.
— *utriculata.*	— à vessies.
— *canariensis.*	— des Canaries.
Leersia orizoïdes.	Léersie à fleurs de riz.
Panicum verticillatum.	Panic verticillé.
— *viride.*	— vert.
— *glaucum.*	— glauque.
— *italicum.*	— d'Italie.
— *crus-galli.*	— pied-de-coq.
— *miliaceum.*	— millet.
Paspalum sanguinale. D.	Paspale sanguin.
Agrostis effusum.	Agrostis étalée.
— *vulgaris.* D.	— vulgaire.
— *alba.*	— blanche.
— *spica-venti.*	— jouet des vents.

Agrostis canina.	Agrostis des chiens.
— *alpina.* D.	— des Alpes.
Calamagrostis colorata. D.	Calamagrostis colorée.
— *lanceolata.* D.	— lancéolée.
Sesleria cœrulea. D.	Seslérie bleuâtre.
Aira cespitosa.	Canche en gazon.
— *flexuosa.*	— flexueuse.
— *caryophyllea.*	— caryophyllée.
— *canescens.*	— blanchâtre.
— *præcox.*	— précoce.
Avena sativa.	Avoine cultivée.
— *nuda.*	— nue.
— *fatua.*	— follette.
— *pubescens.*	— pubescente.
— *pratensis.*	— des prés.
— *flavescens.*	— jaunâtre.
— *elatior.*	— élevée.
— *lanata.*	— laineuse.
— *mollis.*	— molle.
Melica uniflora. D.	Mélique uniflore.
— *ciliata.*	— ciliée.
Cynosurus cristatus.	Cynosure à crête.
Arundo phragmites.	Roseau commun.
— *donax.*	— cultivé.
Briza media.	Brize vulgaire.
Dantonia decumbens. D.	Danthonie inclinée.
Dactylis glomerata.	Dactyle pelotonnée.
Poa cœrulea. Mérat.	Paturin bleu.
— *cristata.* D.	— en crête.
— *airoïdes.* D.	— canche.
— *nemoralis.*	— des bois.
— *angustifolia.*	— à feuilles étroites.
— *annua.*	— annuel.
— *pratensis.*	— des prés.
— *bulbosa.*	— bulbeux.
— *aquatica.*	— aquatique.
— *elatior.* M.	— élevé.
— *loliacea.* M.	— fausse ivraie.
— *fluitans.* D.	— flottant.
Festuca ovina.	Fétuque des brebis.
— *rubra.*	— rouge.
— *heterophylla,*	— hétérophylle
— *gigantea.* M.	— élancée.

Festuca myurus.	Fétuque queue de rat.
— *arundinacea.* M.	— roseau.
Bromus secalinus.	Brome-seigle.
— *mollis.*	— mollet.
— *erectus.*	— droit.
— *squarrosus.*	— rugueux.
— *pratensis.*	— des prés.
— *arvensis.*	— des champs.
— *sterilis.*	— stérile.
— *tectorum.*	— des toits.
Triticum sepinus. D.	Froment des haies.
— *spelta.*	— épeautre.
— *sativum.* D.	— cultivé.
— *pinnatum.* D.	— penné.
— *sylvaticum.* D.	— des bois.
— *repens.*	— rampant (chiendent).
— *gracile.* D.	— grêle.
Lolium perenne.	Ivraie vivace.
— *tenue.*	— ténue.
Hordeum hexastichon.	Orge orangée.
— *distichon.* M.	— à 2 rangs.
— *murinum.*	— des murs.
— *secaleum.* D.	— faux seigle.
Elymus europæus. D.	Elyme d'Europe.
Secale cereale.	Seigle cultivé.

TRIANDRIE-TRIGYNIE.

Montia fontana.	Montie des fontaines.
Holosteum umbellatum.	Holostée en ombelle.

TÉTRANDRIE-MONOGYNIE.

Globularia vulgaris.	Globulaire commune.
Dipsacus pilosus. Wild.	Cardiaire velue.
— *sylvestris.*	— sauvage.
Scabiosa succisa.	Scabieuse succise.
— *arvensis.*	— des champs.
— *columbaria.*	— colombaire.
— *atro-purpurea.*	— pourpre.
Maganthemum bifolium. D.	Maganthème à 2 feuilles.
Plantago major.	Plantain à grandes feuilles.
— *media.*	— moyen.
— *lanceolata.*	— lancéolé.

Sherardia arvensis.	Shérarde des champs.
Asperula odorata.	Aspérule odorante.
— *arvensis.*	— des champs.
— *cynanchus.*	— à l'esquinancie.
Galium verum. D.	Galiet jaune.
— *palustre.*	— des marais.
— *cruciatum.* Smith.	— croisette.
— *uliginosum.*	— fangeux.
— *mollugo.*	— mollugine.
— *bocconi.* D.	— de boccone.
— *sylvaticum.*	— des bois.
— *aparine.*	— gratteron.
— *Vaillantii.* D.	— de Vaillant.
— *læve.*	— lisse.
Rubia tinctorum.	Garance des teinturiers.
Cornus mas.	Cornouiller mâle.
— *sanguinea.*	— sanguin.
Alchemilla vulgaris.	Alchimille commune.
— *arvensis.*	— des champs.

TÉTRANDRIE-DIGYNIE.

Cuscuta major. D.	Cuscute à grande fleur.
— *minor.* D.	— à petite fleur.

TÉTRANDRIE-TÉTRAGYNIE.

Ilex aquifolium.	Houx commun.
Potamogeton natans.	Potamot nageant.
— *lucens.*	— luisant.
— *perfoliatum.*	— embrassant.
— *densum.*	— serré.
— *crispum.*	— crépu.
— *oppositifolium.*	— à feuilles opposées.
— *gramineum.*	— gramen.
— *pectinatum.*	— à dents de peigne.
— *pusillum.*	— fluet.
Sagina erecta. D.	Sagine droite.
— *procumbens.*	— couchée.
— *apetala.*	— sans pétales.

PENTANDRIE-MONOGYNIE.

Heliotropium peruvianum.	Héliotrope du Pérou.

Heliotropium europæum.	Héliotrope d'Europe.
Pulmonaria vulgaris. D.	Pulmonaire vulgaire.
— *angustifolia.*	— à feuilles étroites.
Lithospermum officinale.	Grémil officinal.
— *purpuro-cœruleum.*	— violet.
— *arvense.*	— des champs.
Echium vulgare.	Vipérine commune.
Symphytum officinale.	Consoude officinale.
Myosotis annua. D.	Myosote annuel.
— *perennis.*	— vivace.
— *lappula.*	— à feuilles de bardane.
Cynoglossum officinale.	Cynoglosse officinale.
Borago officinalis.	Bourrache officinale.
Lycopsis arvensis.	Lycopside des champs.
Primula elatior. D.	Primevère élevée.
— *officinalis.*	— officinale.
— *auricula.*	— oreille-d'ours.
Menyanthes trifoliata.	Ménianthe trèfle d'eau.
Villarsia nymphoïdes. D.	Villarsie faux nénuphar.
Hottonia palustris.	Hottone des marais.
Lysimachia vulgaris.	Lysimaque commune.
— *nummularia.*	— nummulaire.
— *nemorum.*	— des bois.
Anagallis cœrulea. Lam., D.	Mouron bleu.
— *phœnicea.* D.	— rouge.
Convolvulus arvensis.	Liseron des champs.
— *sepium.*	— des haies.
— *tricolor.*	— tricolor.
Campanula hederacea.	Campanule à feuille de lierre.
— *rotundifolia.*	— à feuilles rondes.
— *persicifolia.*	— à feuilles de pêcher.
— *rapunculus.*	— raiponce.
— *rapunculoïdes.*	— fausse raiponce.
— *glomerata.*	— agglomérée.
— *trachelium.*	— gantelée.
— *pyramidalis.*	— pyramidale.
Prismatocarpus speculum. D.	Prismatocarpe-miroir.
— *hybridus.* D.	— bâtard.
Phyteuma orbicularis. D.	Raiponce orbiculaire.
— *spicata.*	— en épi.
Jasione montana. D.	Jasione de montagne.
Viola palustris.	Violette des marais.
— *hirta.*	— hérissée.

Viola odorata.	Violette odorante.
— *canina.*	— de chien.
— *arvensis.* D.	— des champs.
— *tricolor.* D.	— tricolor.
— *mirabilis.*	— étonnante.
Impatiens noli-tangere.	Impatiente n'y touchez pas.
— *balsamina.*	— balsamine.
Lonicera periclymenum.	Chèvre-feuille périclymène.
— *caprifolium.*	— des jardins.
— *xylosteon.*	— xylostéon.
Verbascum thapsus.	Molène bouillon-blanc.
— *lychnitis.*	— lychnis.
— *pulverulentum.*	— poudreuse.
— *nigrum.*	— noire.
— *blattaria.*	— blattaire.
Datura stramonium.	Datura-stramoine.
Hyosciamus niger.	Jusquiame noire.
Nicotiana tabacum.	Nicotiane-tabac.
— *rustica.*	— rustique.
Atropa belladona.	Atrope-belladone.
Physalis alkekengi.	Coqueret-alkekenge.
Solanum dulcamara.	Morelle douce-amère.
— *tuberosum.*	— tubéreuse.
— *nigrum.*	— noire.
— *lycopersicum.*	— tomate.
— *melongena.*	— mélongène.
Lycium europæum.	Liciet d'Europe.
— *barbarum.*	— de Barbarie.
Capsicum annuum.	Piment annuel.
Chironia centaurium. D.	Chironie-centaurée.
— *pulchella.* D.	— élégante.
Rhamnus catharticus.	Nerprun purgatif.
— *frangula.*	— bourdaine.
— *alaternus.*	— alaterne.
Evonymus europæus.	Fusain commun.
Ribes rubrum.	Groseillier rouge.
— *nigrum.*	— noir.
— *uva crispa.*	— piquant.
— *alpinus.*	— des Alpes.
Hedera helix.	Lierre grimpant.
Vitis vinifera.	Vigne à vin.
Thesium linophyllum.	Thésion à feuilles de lin.
— *alpina.*	— des Alpes.

Vinca minor. Pervenche couchée.
— *major.* — à grande fleur.
Nerium oleander. Nérion laurier-rose.

PENTANDRIE-DIGYNIE.

Asclepias vincetoxicum. Asclépiade dompte-venin.
Herniaria glabra. Herniaire glabre.
— *hirsuta.* — velue.
Paronychia verticillata. Lamk. D Paronyque verticillée.
Chenopodium Bonus-Henricus. Anserine Bon-Henri.
— *urbicum.* — des villages.
— *blitoïdes.* — blète.
— *hybridum.* — bâtard.
— *glaucum.* — glauque.
— *polyspermum.* — polysperme.
— *rubrum.* — rouge.
— *linospermum.* D. — à graine lisse.
— *murale.* — des murs.
— *vulvaria.* — fétide.
Beta vulgaris. Bette commune.
Gentiana cruciata. Gentiane-croisette.
— *germanica.* D. — d'Allemagne.
— *ciliata.* — ciliée.
— *pneumonanthe.* — pneumonanthe.
Ulmus campestris. Orme des champs.
— *suberosa.* — subéreux.
— *effusa.* — à fleurs éparses.
Eryngium campestre. Panicaut des champs.
Sanicula europæa. Sanicle d'Europe.
Hydrocotyle vulgaris. Hydrocotyle commun.
Buplevrum rotundifolium. Buplèvre à feuille arrondie.
— *falcatum.* — en faux.
— *tenuissimum.* — menu.
Tordylium maximum. Tordyle élevé.
Caucalis grandiflora. Caucalide à grande fleur.
— *latifolia.* — à large feuille.
— *daucoïdes.* — à feuille de carotte.
— *parviflora.* — à petite fleur.
— *arvensis.* — des champs.
— *anthriscus.* — anthrisque.
— *scandicina.* — cerfeuil.
Daucus carota. Carotte commune.

Bunium bulbocastanum.	Bunium noix-de-terre.
Conium maculatum.	Ciguë commune.
Selinum cervaria.	Sélin des cerfs.
— *carvifolium.*	— à feuilles de carvi.
— *Chabræi.* D.	— de Chabreus.
Peucedanum silaus.	Peucédane silaüs.
Laserpitium latifolium.	Laser à large feuille.
Athamanta libanotis.	Athamante libanotide.
Heracleum sphondylium.	Berce branc-ursine.
Imperatoria sylvestris. D.	Impératoire sauvage.
Sium latifolium.	Berle à larges feuilles.
— *angustifolium.*	— à feuilles étroites.
— *nodiflorum.*	— nodiflore.
— *falcaria.*	— en faucille.
OEnanthe phellandrium. D.	OEnanthe-phellandre.
— *fistulata.*	— fistuleuse.
— *peucedanifolia.*	— peucédane.
Coriandrum sativum.	Coriandre cultivée.
OEthusa cynapium.	OEthuse ache-des-chiens.
Scandix pecten Veneris.	Scandix peigne-de-Vénus.
Chærophyllum sativum.	Cerfeuil cultivé.
— *sylvestris.*	— sauvage.
— *tremulum.*	— penché.
Seseli montanum.	Séséli de montagne.
— *annuum.*	— annuel.
— *carvi.* D.	— carvi.
Pastinaca sativa.	Panais cultivé.
Anethum fœniculum.	Aneth-fenouil.
Cicutaria aquatica. D.	Cicutaire aquatique.
Pimpinella saxifraga.	Boucage saxifrage.
— *magna.*	— à grandes feuilles.
Apium petroselinum.	Ache-persil.
— *graveolens.*	— odorante.
Ægopodium podagria.	Égopode des goutteux.

PENTANDRIE-TRIGYNIE.

Viburnum lantana.	Viorne mancienne.
— *opulus.*	— obier.
— *tinus.*	— laurier-tin.
Sambucus nigra.	Sureau noir.
— *ebulus.*	— yèble.
Corrigiola littoralis.	Corrigiole des rives.

Alsine media. — Mouron des oiseaux.
— *umbellata.* — Alsine en ombelle.

PENTANDRIE-PENTAGYNIE.

Linum usitatissimum. — Lin commun.
— *tenuifolium.* — — à feuilles menues.
— *alpinum.* — — des Alpes.
Drosera rotundifolia. — Rossolis à feuille ronde.

PENTANDRIE-POLYGYNIE.

Myosurus minimus. — Ratoncule naine.

HEXANDRIE-MONOGYNIE.

Narcissus poeticus. — Narcisse des poëtes.
— *pseudonarcissus.* — — faux-narcisse.
— *jonquilla.* — — jonquille.
Allium carinatum. — Ail en carène.
— *scorodoprasum.* — — rocambole.
— *ursinum.* — — des ours.
— *vineale.* — — des vignes.
— *sphærocephalon.* — — à tête ronde.
Lilium candidum. — Lis blanc.
Fritillaria imperialis. — Fritillaire impériale.
Tulipa sylvestris. — Tulipe sauvage.
— *gesneriana.* — — de Gesner.
Ornithogalum luteum. — Ornithogale jaune.
— *minimum.* — — nain.
— *sylvaticum.* — — des bois.
— *umbellatum.* — — en ombelle.
— *pyrenaïcum.* — — des Pyrénées.
Asphodelus luteus. — Asphodèle jaune.
Phalangium ramosum. — Phalangère rameuse.
— *liliago.* — — à fleur de lis.
Scilla bifolia. — Scille à deux feuilles.
Convallaria majalis. — Muguet de mai.
— *polygonatum.* — — anguleux.
— *multiflora.* — — multiflore.
Hyacinthus orientalis. — Jacinthe d'Orient.
Acorus calamus. D. — Acore odorant.
Juncus squarrosus. — Jonc rude.
— *conglomeratus.* — — aggloméré.

Juncus effusus.	Jonc épars.
— *inflexus.*	— courbé.
— *bulbosus.*	— bulbeux.
— *bufonius.*	— des crapauds.
— *tenageya.*	— inondé.
— *pygmæus.*	— pygmée.
— *articulatus.*	— articulé.
— *sylvaticus.*	— des bois.
Luzula vernalis. D.	Luzole printanière.
— *campestris.*	— des champs.
— *erecta.*	— droite.
— *albida.* D.	— blanchâtre.
— *maxima.*	— à large feuille.
Berberis vulgaris.	Vinettier commun.
Peplis portula.	Péplide-pourpier.

HEXANDRIE-TRIGYNIE.

Colchicum autumnale.	Colchique.
Rumex aquaticus.	Rumex aquatique.
— *crispus.*	— crépu.
— *menolapatum.*	— des bois.
— *obtusifolium.*	— à feuilles obtuses.
— *maritimus.*	— maritime.
— *acetosella.*	— petite oseille.
— *scutatus.*	— à écusson.
— *acetosa.*	— oseille.
— *patientia.*	— patience.
— *pulcher.*	— violon.
— *palustris.*	— des marais.
Triglochin palustre.	Torscart des marais.

HEXANDRIE-POLYGYNIE.

Alisma plantago.	Fluteau plantain d'eau.

HEPTANDRIE-MONOGYNIE.

Æsculus hippocastanum.	Marronnier d'Inde.

OCTANDRIE-MONOGYNIE.

Tropœolum majus.	Capucine à grande feuille.
Œnothera biennis.	Onagre bisannuelle.

Epilobium spicatum.	Épilobe à épi.
— *hirsutum.*	— hérissé.
— *molle.* D.	— mollet.
— *montanum.*	— de montagne.
— *tetragonum.*	— tétragone.
— *palustre.*	— des marais.
Stellera passerina.	Stellère-passerine.
Erica vulgaris.	Bruyère vulgaire.
Acer campestre.	Érable champêtre.
— *pseudo-platanus.*	— sycomore.
— *platanoïdes.*	— platane.
Calluna erica. D.	Calluna-bruyère.
Vaccinium myrtillus.	Airelle-myrtille.
— *oxycoccos.* D.	— canneberge.
Daphne mezereum.	Daphné bois-gentil.

OCTANDRIE-TRIGYNIE.

Polygonum aviculare.	Renouée des oiseaux.
— *bistorta.*	— bistorte.
— *persicaria.*	— persicaire.
— *minus.*	— fluette.
— *convolvulus.*	— liseron.
— *dumetorum.*	— des buissons.
— *amphibium.*	— amphibie.
— *hydropiper.*	— poivre d'eau.
— *incanum.*	— blanchâtre.
— *orientalis.*	— d'Orient.
— *fagopyrum.*	— sarrasin.

OCTANDRIE-TÉTRAGYNIE.

Paris quadrifolia.	Parisette à 4 feuilles.
Adoxa moschatellina.	Adoxe moschatelline.

ENNÉANDRIE-MONOGYNIE.

Laurus nobilis.	Laurier d'Apollon.

ENNÉANDRIE-HEXAGYNIE.

Butomus umbellatus.	Butome en ombelle.

DÉCANDRIE-MONOGYNIE.

Cercis siliquastrum.	Cercis-gaînier.

Pyrola rotundifolia.	Pyrole à feuilles rondes.
Monotropa hypopithys.	Monotrope suce-pin.

DÉCANDRIE-DIGYNIE.

Chrysosplenium alternifolium.	Dorine à feuilles alternes.
Saxifraga granulata.	Saxifrage granulé.
— *tridactylites.*	— à 3 doigts.
Scleranthus annuus.	Guevelle annuelle.
— *perennis.*	— vivace.
Gypsophila muralis.	Gypsophile des murs.
Dianthus Carthusianorum.	OEillet des Chartreux.
— *prolifer.*	— prolifère.
— *armeria.*	— arméria.
— *caryophyllus.*	— giroflée.
— *plumarius.*	— mignardise.
Saponaria officinalis.	Soponaire officinale.
— *vaccaria.*	— des vaches.

DÉCANDRIE-TRIGYNIE.

Arenaria trinervia.	Sabine à 3 nervures.
— *serpyllifolia.*	— à feuilles de serpolet.
— *tenuifolia.*	— à feuilles menues.
— *rubra.*	— à fleurs rouges.
Stellaria holostea.	Stellaire holostée.
— *graminea.*	— graminée.
— *glauca.*	— glauque.
— *aquatica.*	— aquatique.
Silene inflata.	Siléné à calice enflé.
— *nutans.*	— penchée.
— *conoïdea.*	— conoïde.
— *noctiflora.*	— de nuit.
— *otites.* D.	— otite.

DÉCANDRIE-PENTAGYNIE.

Sedum telephium.	— Sédum-reprise.
— *album.*	— blanc.
— *acre.*	— âcre.
— *reflexum.*	— réfléchi.
Agrostema githago.	Lychnide-nielle.
— *coronaria.*	— coquelourde.
Lychnis dioïca.	— dioïque.
— *sylvestris.* D.	— sauvage.

Lychnis viscaria.	Lychoïde visqueuse.
flos cuculi.	. . . .
Cerastium vulgare.	Céraiste commun.
— *anomalum.* Wild.	— anomale.
— *viscosum.*	— visqueux.
— *semidecandrum.*	— à 5 anthères.
— *arvense.*	— des champs.
— *aquaticum.*	— aquatique.
Spergula arvensis.	Spargoute des champs.
Oxalis acetosella.	Oxalide-oseille.

DODÉCANDRIE-MONOGYNIE.

Asarum europæum.	Asaret d'Europe.
Portulacca oleracea.	Pourpier cultivé.
Lythrum salicaria.	Salicaire commune.
— *hyssopifolia.*	— à feuilles d'hysope.

DODÉCANDRIE-DIGYNIE.

Agrimonia eupatoria.	Aigremoine eupatoire.

DODÉCANDRIE-TRIGYNIE.

Reseda lutea.	Réséda jaune.
— *luteola.*	— herbe à jaunir.
— *odorata.*	— odorant.
Euphorbia peplis.	Euphorbe-péplus.
— *helioscopia.*	— réveille-matin.
— *exigua.*	— fluet.
— *cyparissias.*	— cyprès.
— *gerardiana.*	— de Gérard.
— *niceensis.*	— de Nice.
— *sylvatica.*	— sauvage.
— *lathyris.*	— épurge.
— *palustris.*	— des marais.
— *platiphyllos.*	— à larges feuilles.
— *verrucosa.*	— à verrues.

DODÉCANDRIE-DODÉCAGYNIE.

Sempervivum tectorum.	Joubarbe des toits.

ICOSANDRIE-MONOGYNIE.

Amygdalus communis.	Amandier commun.
— *persica.*	Pêcher commun.
Armeniaca vulgaris.	Abricotier commun.
Prunus domestica.	Prunier commun.
— *spinosa.*	— épineux.
— *padus.*	Cerisier à grappes.
— *mahaleb.*	— mahaleb.
— *cerasus.*	— griottier.
— *avium.*	— merisier.
Cerasus semperflorens. D.	— tardif.
— *lauro-cerasus.* D.	— laurier-cerise.
Phyladelphus coronarius.	Syringa odorant.
Myrtus communis.	Myrte commun.
Punica granatum.	Grenadier commun.

ICOSANDRIE-DIGYNIE.

Cratægus torminalis.	Alisier antidysentérique.
— *latifolia.* D.	— à large feuille.
— *aria.*	— allouchier.
— *amelanchier.* D.	— amélanchier.

ICOSANDRIE-TRIGYNIE.

Sorbus aucuparia.	Sorbier des oiseleurs.
— *domestica.*	— domestique.

ICOSANDRIE-PENTAGYNIE.

Mespilus oxyacantha. D.	Néflier-aubépine.
— *oxyacanthoïdes.*	— fausse aubépine.
— *pyracantha.*	— buisson ardent.
— *germanica.*	— d'Allemagne.
Pyrus communis.	Poirier commun.
— *cydonia.*	— cognassier.
— *malus.*	Pommier commun.
Spiræa salicifolia.	Spirée à feuille de saule.
— *cruciata.*	— crénelée.
— *filipendula.*	— filipendule.
— *ulmaria.*	— ulmaire.

ICOSANDRIE-POLYGYNIE.

Rosa eglanteria.	Rosier-églantier.
— *pimpinellifolia.*	— pimprenelle.
— *arvensis.*	— des champs.
— *villosa.*	— velu.
— *tomentosa.*	— cotonneux.
— *rubiginosa.*	— rouillé.
— *canina.*	— des chiens.
— *gallica.*	— de France.
— *alpina.*	— des Alpes.
— *sulphurea.* D.	— jaune-soufre.
— *cinnamomæa.*	— cannelle.
— *turbinata.* D.	— en toupie.
— *muscosa.* D.	— mousseux.
— *centifolia.*	— à cent feuilles.
— *semperflorens.* D.	— de tous les mois.
— *pomponia.* D.	— pompon.
— *remensis.*	— de Champagne.
— *moschata.* D.	— musqué.
Rubus tomentosus.	Ronce cotonneuse.
— *glandulosus.*	— glanduleuse.
— *corylifolius.*	— à feuilles de noisetier.
— *saxatilis.*	— des rochers.
— *idæus.*	— framboisier.
— *fruticosus.*	— arbrisseau.
— *cæsius.*	— à fruit bleuâtre.
Fragaria vesca.	Fraisier de table.
Comarum palustre.	Comaret des marais.
Potentilla anserina.	Potentille argentine.
— *argentea.*	— argentée.
— *verna.*	— printanière.
— *reptans.*	— rampante.
— *fragaria.* D.	— fraisier.
Tormentilla erecta.	Tormentille droite.
Geum urbanum.	Benoite commune.
— *rivale.*	— des ruisseaux.

POLYANDRIE-MONOGYNIE.

Actæa spicata.	Actée en épi.
Chelidonium majus.	Chélidoine-éclaire.
— *glaucium.*	— glauque.

Papaver hybridum.	Pavot hybride.
— *argemone.*	— argémone.
— *rhœas.*	— coquelicot.
— *dubium.*	— douteux.
— *somniferum.*	— somnifère.
Nymphœa alba.	Nénuphar blanc.
— *lutea.*	— jaune.
Tilia mycrophylla. D.	Tilleul à petites feuilles.
— *platiphylla.* D.	— à grandes feuilles.
Helianthemum vulgare. D.	Hélianthème commun.
— *OElandicum.* D.	— d'OEland.

POLYANDRIE-DIGYNIE.

Pœonia officinalis. D.	Pivoine officinale.

POLYANDRIE-TRIGYNIE.

Aconitum lycoctonum.	Aconit tue-loup.
— *napellus.*	— napel.
Delphinium consolida.	Dauphinelle-consoude.
— *ajacis.*	— d'Ajax.
— *staphysagria.*	— staphysaigre.
Hypericum perforatum.	Millepertuis.
— *quadrangulare.*	— tétragone.
— *humifusum.*	— couché.
— *pulchrum.*	— élégant.
— *montanum.*	— de montagne.
— *hirsutum.*	— velu.

POLYANDRIE-PENTAGYNIE.

Aquilegia vulgaris.	Ancolie commune.
Nigella damascena.	Nigelle de Damas.
— *arvensis.*	— des champs.

POLYANDRIE-POLYGYNIE.

Anemone pulsatilla.	Anémone-pulsatille.
— *nemorosa.*	— Sylvie.
— *ranunculoïdes.*	— renoncule.
— *sylvestris.*	— sauvage.
— *coronaria.*	— couronnée.
— *hortensis.*	— des jardins.
Hepatica triloba. D.	Hépatique à 3 lobes.
Clematis vitalba.	Clématite des haies.
Thalictrum flavum.	Pigamon jaunâtre.
— *minus.*	— mineur.

Adonis annua. D.	Adonide annuelle.
Ficaria ranunculoïdes.	Ficaire-renoncule.
Ranunculus acutifolius.	Renoncule-aconit.
— *asiaticus.*	— d'Asie.
— *flammula.*	— flammette.
— *lingua.*	— langue.
— *auricomus.*	— tête d'or.
— *sceleratus.*	— scélérate.
— *acris.*	— âcre.
— *repens.*	— rampante.
— *bulbosus.*	— bulbeuse.
— *phylonatis.*	— des mares.
— *arvensis.*	— des champs.
— *hederaceus.*	— à feuilles de lierre.
— *aquatilis.*	— aquatique.
— *lanuginosus.*	— laineuse.
Caltha palustris.	Populage des marais.
Helleborus fœtidus.	Hellébore fétide.
— *niger.*	— à racine noire.

DIDYNAMIE-GYMNOSPERMIE.

Ajuga reptans.	Bugle rampante.
— *pyramidalis.*	— pyramidale.
— *genevensis.*	— de Genève.
— *chamæpithys.* D.	— faux pin.
— *teucrium botrys.*	Germandrée-botride.
— *chamædrys.*	— petit chêne.
— *montanum.*	— de montagne.
— *scordium.*	— scordium.
— *scorodonia.*	— sauge des bois.
Hyssopus officinalis.	Hysope officinale.
Nepeta cataria.	Népeta-cataire.
Mentha sylvestris.	Menthe sauvage.
— *nemorosa.* Wild.	— des bois.
— *pulegium.*	— pouliot.
— *rotundifolia.*	— à feuilles rondes.
— *aquatica.*	— aquatique.
— *arvensis.*	— des champs.
— *hirsuta.*	— hérissée.
Glechoma hederacea.	Gléchome lierre terrestre.
— *magna.*	— grande.
Lamium maculatum.	Lamier taché.
— *album.*	— blanc.

Lamium amplexicaule.	Lamier embrassant.
— *purpureum.*	— pourpre.
Galeopsis ochroleuca. D.	Galéopside à fleur jaune.
— *ladanum.*	— ladane.
— *tetrahit.*	— tétrahit.
Betonica officinalis.	Bétoine officinale.
— *stricta.* D.	— raide.
Ballota fœtida. D.	Ballote fétide.
Marrubium vulgare.	Marrube commun.
Stachys annua.	Épiaire annuelle.
— *arvensis.*	— des champs.
— *recta.*	— crapaudine.
— *palustris.*	— des marais.
— *alpina.*	— des Alpes.
Leonurus cardiaca.	Agripaume cardiaque.
Galeobdolon luteum. D.	Galéobdolon jaune.
Melissa officinalis.	Mélisse officinale.
Thymus serpyllum.	Thym-serpolet.
— *acynos.*	— des champs.
— *calamintha.* D.	— calament.
— *vulgaris.*	— commun.
Origanum vulgare.	Origan vulgaire.
— *majoranoïdes.* D.	— fausse marjolaine.
Clinopodium vulgare.	Clinopode commun.
Melittis melissophyllum.	Mélitte à feuilles de mélisse.
Scutellaria galericulata.	Toque tertianaire.
Brunella vulgaris.	Brunelle commune.
— *laciniata.* D.	— laciniée.
— *grandiflora.* D.	— à grande fleur.
Satureia hortensis.	Sarriette des jardins.
Lavandula spica.	Lavande-aspic.
Ocymum basilicum.	Basilic commun.

DIDYNAMIE-ANGIOSPERMIE.

Rhinanthus glabra. D.	Rhinanthe glabre.
— *hirsuta.* D.	— velue.
Euphrasia officinalis.	Euphraise officinale.
— *odontites.*	— dentée.
— *linifolia.*	— à feuilles de lin.
Melampyrum arvense.	Mélampyre des champs.
— *pratense.*	— des prés.
— *sylvaticum.*	— des bois.

Lathræa squammaria.	Lathrée écailleuse.
Pedicularis sylvatica.	Pédiculaire des bois.
— *palustris.*	— des marais.
Antirrhinum orontium.	Muflier rubicond.
Linaria cymbalaria. D.	Linaire cymbalaire.
— *minor.* D.	— naine.
— *striata.* D.	— rayée.
— *elatine.* D.	— élatine.
— *spuria.* D.	— bâtarde.
— *vulgaris.* D.	— commune.
Digitalis purpurea.	Digitale pourprée.
— *lutea.*	— jaune.
Scrophularia nodosa.	Scrophulaire noueuse.
— *aquatica.*	— aquatique.
Limosella aquatica.	Limoselle aquatique.
Orobanche major.	Orobanche majeure.
— *vulgaris.* D.	— vulgaire.
— *levis.*	— bleuâtre.
— *ramosa.*	— rameuse.
— *speciosa.* D.	— spécieuse.
Acanthus mollis.	Acanthe sans épines.

TÉTRADYNAMIE-SILIQUEUSE.

Dentaria pinnata. D.	Dentaire pinnée.
Cardamine pratensis.	Cardamine des prés.
— *amara.*	— amère.
Sisymbrium nasturtium. D.	Sisymbre-cresson.
— *sylvestre.*	— sauvage.
— *palustre.* D.	— des marais.
— *sophia.*	— sagesse.
— *amphibium.*	— amphibie.
— *officinale.* D.	— officinal.
— *murale.*	— des murs.
— *arenosum.*	— des sables.
— *supinum.*	— couché.
Cheiranthus cheiri.	Giroflier-violier.
Erysimum barbarea.	Vélar de Ste.-Barbe.
— *cheiranthoïdes.*	— giroflée.
— *hieracifolium.*	— épervière.
Hesperis alliaria. D.	Julienne-alliaire.
— *matronalis.*	— des dames.
— *maritima.* D.	— maritime.

Arabis thaliana.	Arabette rameuse.
— *hirsuta.* D.	— velue.
Brassica alpina.	Chou des Alpes.
— *orientalis.*	— perce-faucille.
Sinapis arvensis.	Moutarde commune.
— *nigra.*	— noire.
— *alba.*	— blanche.
Raphanus raphanistrum.	Radis sauvage.

TÉTRADYNAMIE-SILICULEUSE.

Myagrum sativum.	Cameline cultivée.
Bunias paniculata. D.	Bunias en panicule.
— *cochlearioïdes.*	— fleurs de cresson.
Cochlearia officinalis.	Cresson officinal.
— *armoracia.*	— de Bretagne.
— *draba.*	— drave.
— *coronopus.*	— corne de cerf commune.
Draba verna.	Drave printanière.
Thlaspi ruderale. D.	Tabouret des décombres.
— *nudicaule.* D.	— tige nue.
— *sativum.* D.	— cresson-alénois.
— *bursa pastoris.*	— bourse-à-pasteur.
— *perfoliatum.*	— perfolié.
— *arvense.*	— des champs.
— *montanum.*	— de montagne.
— *campestre.*	— des campagnes.
Iberis amara.	Ibéride amère.
Alyssum calicinum.	Alysson calicinal.
Lunaria annua.	Lunaire annuelle.
Isatis tinctoria.	Pastel des teinturiers.

MONADELPHIE-PENTANDRIE.

Erodium cicutarium.	Érodium à feuilles de ciguë.

MONADELPHIE-DÉCANDRIE.

Geranium pratense.	Géranium des prés.
— *molle.*	— mollet.
— *pusillum.*	— fluet.
— *rotundifolium.*	— à feuilles rondes.
— *dissectum.*	— disséqué.
— *pyrenaïcum.*	— des Pyrénées.

Geranium columbinum.	Géranium colombin.
— *robertianum.*	— herbe-à-Robert.
— *palustre.*	— des marais.
— *fuscum.*	— noirâtre.
— *argenteum.*	— argenté.

MONADELPHIE-POLYANDRIE.

Althœa officinalis.	Guimauve officinale.
— *rosea.*	— passe-rose.
— *hirsuta.*	— hérissée.
Malva rotundifolia.	Mauve à feuilles rondes.
— *sylvestris.*	— sauvage.
— *alcea.*	— alcée.
— *moschata.*	— musquée.
Lavatera arborea.	Lavatère en arbre.
Hibiscus syriacus.	Hibisque de Syrie.

DIADELPHIE-HEXANDRIE.

Corydalis tuberosa. D.	Corydalis tubéreuse.
— *bulbosa.* D.	— bulbeuse.
— *claviculata.* D.	— à vrilles.
digitata. D.	— digitée.
Fumaria officinalis.	Fumeterre officinale.

DIADELPHIE-OCTANDRIE.

Polygala vulgaris.	Polygala commun.
— *amara.*	— amer.

DIADELPHIE-DÉCANDRIE.

Genista juncea. D.	Genêt à branches de jonc.
— *tinctoria.*	— des teinturiers.
— *pilosa.*	— à fleur velue.
— *sagittalis.*	— à tige ailée.
— *scoparia.* D.	— à balai.
— *prostata.*	— couché.
— *hispanica.*	— d'Espagne.
Cytisus alburnum.	Cytise-aubier.
Ulex europœus.	Ajonc d'Europe.
Ononis arvensis. D.	Ononis des champs.
— *spinosa.*	— épineuse.
— *natrix.*	— natrix.

Anthyllis vulneraria.	Anthyllide vulnéraire.
Orobus niger.	Orobe noirâtre.
— *tuberosus.*	— tubéreux.
Lathyrus aphaca.	Gesse-aphaca.
— *sativus.*	— cultivée.
— *hirsutus.*	— hérissée.
— *tuberosus.*	— tubéreuse.
— *pratensis.*	— des prés.
— *sylvestris.*	— sauvage.
— *nissolia.*	— de Nissole.
— *cicera.*	— chiche
— *odoratus.*	— odorante.
Vicia cracca	Vesce-cracca.
— *tetrasperma.* Mérat.	— à quatre graines.
— *sativa.*	— cultivée.
— *sepium.*	— des haies.
Faba vulgaris.	Fève commune.
Ervum lens.	Erve-lentille.
— *hirsutum.*	— velu.
— *gracile.* D.	— grêle.
— *tetraspermum.*	— tétrasperme.
Cicer arietinum.	Chiche tête-de-bélier.
Robinia pseudacacia.	Robinia faux-acacia.
Colutea arborescens.	Bagnaudier arbrisseau.
Coronilla emerus.	Coronille émérus.
— *varia.*	— bigarrée.
Astragalus glycyphyllos.	Astragale-réglisse.
Onobrychis sativa.	Esparcette cultivée.
Ornithopus perpusillus.	Ornithope nain.
Hippocrepis comosa.	Hippocrépis en ombelle.
Melilotus officinalis.	Mélilot officinal.
Hedysarum coronarium.	Sainfoin à bouquets.
Galega officinalis.	Galéga officinal.
Trifolium repens.	Trèfle rampant.
— *rubens.*	— rouge.
— *pratense.*	— des prés.
— *medium.*	— intermédiaire.
— *incarnatum.*	— incarnat.
— *montanum.*	— de montagne.
— *ochroleucum.*	— couleur d'ocre.
— *striatum.*	— strié.
— *fragiferum*	— fraisier.
— *agrarium.*	— des campagnes.

Trifolium procumbens.	Trèfle étalé.
— *filiforme.*	— filiforme.
— *stellatum.*	— étoilé.
— *alpinum.*	— des Hautes-Alpes.
Lotus siliquosus.	Lotier siliqueux.
— *corniculatus.*	— à petites cornes.
— *villosus.*	— velu.
— *tenuifolius.*	— à feuilles étroites.
Medicago sativa.	Luzerne cultivée.
— *falcata.*	— en faucille.
— *lupulina.*	— rayonnante.
— *maculata.*	— tachée.
— *minima.*	— naine.
— *aciculata.* D.	— à petites pointes.

POLYADELPHIE-POLYANDRIE.

Hipericum quadrangulare.	Millepertuis tétragone.
— *perforatum.*	— perforé.
— *humifusum.*	— couché.
— *montanum.*	— de montagne.
— *pulchrum.*	— élégant.
— *hirsutum.*	— velu.

SYNGÉNÉSIE-POLYGAMIE ÉGALE.

Tragopogon pratense.	Salsifis des prés.
Podospermum laciniata.	Podosperme découpé.
Scorzonera hispanica.	Scorsonère d'Espagne.
Picris hieracioïdes.	Picride-épervière.
— *autumnale.*	— automnale.
Sonchus oleraceus.	Laiteron des lieux cultivés.
— *asper.*	— piquant.
— *arvensis.*	— des champs.
— *palustris.*	— des marais.
Lactuca sativa.	Laitue cultivée.
— *perennis.*	— vivace.
— *scariola.*	— sauvage.
— *virosa.*	— vireuse.
— *saligna.*	— à feuilles de saule.
Chondrilla juncea.	Chondrille effilée.
— *muralis.* D.	— des murs.
Prenanthes pulchra. D.	Prénanthe élégant.

Taraxacum dens leonis. D.	Pissenlit dent-de-lion.
— *palustre.* D.	— des marais.
Leontodon autumnale.	Dent-de-lion d'automne.
— *hispidum.*	— hérissé.
Hieracium pilosella.	Epervière-piloselle.
— *auricula.*	— auricule.
— *murorum.*	— des murs.
— *umbellatum.*	— en ombelle.
— *præmorsum.*	— rongée.
— *villosum.*	— velue.
— *sylvaticum.*	— des bois.
— *sabaudum.*	— de Savoie.
Crepis biennis.	Crépide bisannuelle.
— *virens.*	— verdâtre.
— *tectorum.*	— des toits.
Barkhausia fœtida. D.	Barkhausie fétide.
— *taraxifolia.* D.	— à feuilles de pissenlit.
Hipochœris radicata.	Porcelle à longues racines.
Cichorium intybus.	Chicorée sauvage.
— *endiva.*	— endive.
Lampsana communis. D.	Lampsane commune.
— *minima.* D.	— fluette.
Arctium lappa.	Bardane.
Lappa tomentosa. D.	— tomenteuse.
— *major.* D.	— à grosses têtes.
— *minor.* D.	— à petites têtes.
Serratula tinctoria.	Sarrette des teinturiers.
Carduus nutans.	Chardon penché.
— *crispus.*	— crépu.
Cirsium palustris. D.	Cirse des marais.
— *lanceolatum.* D.	— lancéolé.
— *eriophorum.* D.	— laineux.
— *oleraceum.* D.	— des lieux cultivés.
— *arvense.*	— des champs.
— *acaule.* D.	— nain.
Onoperdon acanthium.	Onoperde-acanthe.
Carlina vulgaris.	Carline vulgaire.
Bidens tripartita.	Bident tripartite.
— *cernua.*	— penché.
Eupatorium cannabinum.	Eupatoire à feuilles de chanvre.
Santolina incana. D.	Santoline blanchâtre.
Carthamus tinctorius.	Carthame des teinturiers.

SYNGÉNÉSIE-POLYGAMIE SUPERFLUE.

Tanacetum vulgare.	Tanaisie commune.
Balsamita major. D.	Balsamite commune.
Arthemisia absinthium.	Armoise-absinthe.
— *dracunculus.*	— estragon.
— *vulgaris.*	— commune.
— *maritima.*	— maritime.
— *abrotanum.*	— aurone.
Conyza squarrosa.	Conyse rude.
Elychrysum stæchas. D.	Elychryse-stéchas.
Gnaphalium dioïcum.	Gnaphale dioïque.
— *arenarium.*	— des sables.
— *sylvaticum.*	— des bois.
— *arvense.* D.	— des champs.
— *montanum.* D.	— de montagne.
— *uliginosum.*	— des marais.
— *germanicum.* D.	— d'Allemagne.
— *gallicum.* D.	— de France.
Tussilago farfara.	Tussilage-pas-d'âne.
— *petasites.*	— pétasite.
Erigeron canadense.	Vergerette de Canada.
— *acre.*	— âcre.
Senecio viscosus.	Seneçon visqueux.
— *sylvaticus.*	— des bois.
— *vulgaris.*	— commun.
— *jacobea.*	— jacobée.
— *erucæfolius.*	— à feuille de roquette.
— *sarracenius.*	— sarrasin.
Aster amellus.	Aster œil-de-Christ.
— *chinensis.*	— de Chine.
Solidago virga aurea.	Solidage verge d'or.
Inula britannica.	Inule britannique.
— *helenium.*	— aulnée.
— *dysenterica.*	— dysentérique.
— *pulicaria.*	— pulicaire.
— *salicina.*	— à feuille de saule.
Bellis perennis.	Paquerette vivace.
Chrysanthemum leucanthemum.	Chrysanthème leucanthème.
— *segetum.*	— des blés.
— *coronarium.*	— couronnée.
Matricaria camomilla.	Matricaire-camomille.
— *arvensis.*	— des champs.

Matricaria catula.	Matricaire-catule.
— *tinctoria.*	— des teinturiers.
Pyrethrum parthenium.	Pyrèthre-matricaire.
— *inodorum.*	— inodore.
Achillea ptarmica.	Achillée sternutatoire.
— *millefolium.*	— millefeuille.
Anthemis arvensis.	Camomille des champs.
— *cotula.*	— cotule.

SYNGÉNÉSIE-POLYGAMIE-FRUSTRANÉE.

Centaurea jacea.	Centaurée-jacée.
— *scabiosa.*	— scabieuse.
— *cyanus.*	— bluet.
— *solstitialis.*	— du solstice.
— *lanata.* D.	— laineuse.
— *calcitrapa.*	— chausse-trape.
Helianthus annuus.	Hélianthe annuel.
— *tuberosus.*	— tubéreux.

POLYGAMIE-NÉCESSAIRE.

Calendula arvensis.	— Souci des champs.
— *officinalis.*	— officinal.

GYNANDRIE-DIANDRIE.

Orchis bifolia.	Orchis bifolié.
— *pyramidalis.*	— pyramidal.
— *coriophora.*	— punais.
— *morio.*	— bouffon.
— *mascula.*	— mâle.
— *ustulata.*	— brûlé.
— *galeata.*	— en casque.
— *militaris.*	— militaire.
— *simia.*	— singe.
— *latifolia.*	— à larges feuilles.
— *maculata.*	— taché.
— *conopsea.*	— à long éperon.
— *abortiva.*	— avorté.
— *nigra.* D.	— noir.
— *viridis.* D.	— verdâtre.
— *hircina.* D.	— à odeur de bouc.

Ophrys myodes.	Ophrys-mouche.
— *arachnites.*	— araignée.
— *anthropophora.*	— homme pendu.
— *monorchis.*	— à un tubercule.
— *ovata.*	— ovale.
— *nidus avis.*	— nid-d'oiseau.
— *insectifera.*	— insecte.
— *apifera.* D.	— abeille.
Serapias latifolia.	Épipactis à large feuille.
— *longifolia.*	— des marais.
— *lancifolia.*	— en lance.
— *ensifolia.*	— glaive.
— *rubra.*	— rouge.
— *cordigera.*	— en cœur.

GYNANDRIE-HEXANDRIE.

Aristolochia clematitis.	Aristoloche-clématite.

MONOECIE-MONANDRIE.

Zannichellia palustris.	Zanichelle des marais.
Chara vulgaris.	Charagne vulgaire.
— *tomentosa.*	— tomenteuse.

MONOECIE-DIANDRIE.

Lemna trisulca.	Lenticule à 3 lobes.
— *minor.*	— exiguë.
— *gibba.*	— gonflée.
— *polyrhiza.*	— à plusieurs racines.
— *arhiza.*	— sans racines.
Fraxinus excelsior.	Frêne élevé.

MONOECIE-TRIANDRIE.

Typha latifolia.	Massette à large feuille.
— *angustifolia.* D.	— à feuille étroite.
Sparganium ramosum. D.	Rubanier rameux.
— *simplex.* D.	— simple.
Carex dioïca.	Carex dioïque.
— *ovalis.* D.	— ovale.
— *brizoïdes.*	— brize.

Carex vulpina.	Carex jaunâtre.
— *divulsa.*	— écarté.
— *elongata.*	— distique.
— *stellata.*	— étoilé.
— *curtata.*	— court.
— *remota.*	— espacé.
— *pallescens.*	— pâle.
— *flava.*	— jaune.
— *distans.*	— distant.
— *panicea.*	— panic.
— *pseudocyperus.*	— à feuilles de souchet.
— *cespitosa.*	— en gazon.
— *ampullacea.*	— ampoulé.
— *vesicaria.*	— en vessie.
— *gracilis.* D.	— grêle.
— *riparia.* D.	— des rives.
— *paludosa.*	— des marais.
— *prœcox.*	— précoce.
— *tomentosa.*	— cotonneux.
— *digitata.*	— digité.
— *glauca.* D.	— glauque.
— *hirta.*	— hérissé.
— *patula.*	— étalé.
— *paniculata.*	— en panicule.
— *muricata.*	— rude.
— *disticha.* D.	— allongé.

MONOECIE-TÉTRANDRIE.

Urtica dioïca.	Ortie dioïque.
— *urens.*	— brûlante.
Buxus sempervirens.	Buis toujours vert.
Alnus glutinosa. D.	Aune glutineux.
— *incana.* D.	— blanchâtre.
— *laciniata.* D.	— lacinié.
Nayas major. D.	Naïade vulgaire.

MONOECIE-PENTANDRIE.

Xanthium strumarium.	Lampourde-glouteron.
Amaranthus blitum.	Amaranthe-blette.
— *caudatus.*	— à longs épis.

MONOECIE-POLYANDRIE.

Sagittaria sagittifolia.	Sagittaire en flèche.
Myriophyllum spicatum.	Volant-d'eau à épis.
— *verticillatum.*	— verticillé.
Ceratophyllum demersum.	Cornifle nageant.
— *submersum.*	— submergé.
Caltha palustris.	Caltha des marais.
Poterium sanguisorba.	Pimprenelle sanguisorbe.
Fagus sylvatica.	Hêtre des forêts.
Quercus racemosa. D.	Chêne à grappes.
— *sessiliflora.* D.	— sessile.
— *toza.* D.	— tauzin.
— *cerris.*	— cerris.
— *ilex.*	— yeuse.
Juglans regia.	Noyer commun.
Corylus avellana.	Coudrier-noisetier.
Carpinus betulus.	Charme commun.
Platanus orientalis.	Platane d'Orient.
Betula alba.	Bouleau blanc.

MONOECIE-MONADELPHIE.

Pinus sylvestris.	Pin sauvage.
— *maritima.* D.	— maritime.
— *pinea.*	— pinier.
— *alpensis.* D.	— des Alpes.
Cucurbita lagenaria.	Courge-calebasse.
Bryonia dioïca. D.	Brione dioïque.

DIOECIE-DIANDRIE.

Salix helix.	Saule à une étamine.
— *caprœa.*	— marsault.
— *aquatica.*	— aquatique.
— *viminalis.*	— à longues feuilles.
— *amygdalina.*	— amandier.
— *fragilis.*	— fragile.
— *vitellina.*	— jaune.
— *alba.*	— blanc.
— *acuminata.* D.	— pointu.
— *babylonica.*	— du Levant.

DIOECIE-TÉTRANDRIE.

Viscum album.	Gui à fruits blancs.

DIOECIE-PENTANDRIE.

Spinacea spinosa. D.	Épinard cornu.
— *inermis.* D.	— sans cornes.
Humulus lupulus.	Houblon grimpant.

DIOECIE-HEXANDRIE.

Tamus communis.	Tame commun.

DIOECIE-OCTANDRIE.

Populus alba. D.	Peuplier blanc.
— *canescens.* D.	— grisâtre.
— *tremula.*	— tremble.
— *nigra.*	— noir.
— *fastigiata.* D.	— pyramidal.

DIOECIE-ENNÉANDRIE.

Mercurialis perennis.	Mercuriale vivace.
— *annua.*	— annuelle.
Hydrocharis morsus ranæ.	Hydrocharis-morène.

DIOECIE-MONADELPHIE.

Juniperus communis.	Genevrier commun.
— *sabina.*	— sabine.
Taxus baccata.	If commun.
Ruscus aculeatus.	Fragon piquant.

POLYGAMIE-MONOECIE.

Valantia cruciata. D.	Valantine croisette.
— *aperine.* D.	— faux grateron.
Parietaria officinalis.	Pariétaire officinale.
Atriplex hastata.	Arroche hastée.
— *angustifolia.*	— à feuilles étroites.
— *hortensis.*	— des jardins.
Castanea vulgaris. D.	Châtaignier commun.

CRYPTOGAMIE.

Nota. Les noms sont ceux de la Flore française.

Fougères.

Aspidium fragile.	Aspidium fragile.
Polypodium vulgare.	Polypode commun.
— *calcareum.* Smit.	— des roches.
Athyriumfilix fœmina.	Fougère femelle.
Polystichum dilatatum.	Polystich dilaté.
— *filix mas.*	Fougère mâle.
Pteris aquilina.	Ptéris aigle impériale.
Asplenium septentrionale.	Doradille septentrionale.
— *ruta muraria.*	— des murs.
— *germanicum.*	— d'Allemagne.
— *adianthum nigrum.*	— noire.
— *trichomanes.*	— polytric.
— *ceterach.*	— cétérach.
Scolopendrium officinarum.	Scolopendre officinale.
Botrychium lunaria.	Botrych en croissant.
Blechnum spicans.	Blechnum en épi.

Lycopodiennes.

Lycopodium clavatum.	Lycopode en massue.

Équisétacées.

Equisetum palustre.	Prêle des marais.
— *arvense.*	— des champs.
— *fluviatile.*	— des fleuves.

Algues.

Nostoch commune.	Nostoch commun.

Champignons.

Bissus cryptarum.	Bisse de caves.
Uredo segetum.	Urédo des blés.

Lichens.

Physcia prunastri.	Physcie du prunellier.
— *ciliaris.*	— ciliée.
Vinca florida.	Vinie fleurie.

Vinca barbata.	Vinie barbue.
— *plicata.*	— entrelacée.
Cladonia rangiferina.	Cladonie des rennes.
— *ceranoïdes.*	— cornue.
— *subulata.*	— pointue.
Scyphophorus cornutus.	Scyphophore cornu.
Placodinus ochroleucum.	Placide jaunâtre.
Imbricaria caperata.	Embricaire froncée.
— *olivacea.*	— olivâtre.
Peltigera canina.	Peltigère canine.
— *resupinata.*	— renversée.
Lobaria pulmonaria.	Lobaire pulmonaire.

Hépatiques.

Marchantia polymorpha.	Marchantie-protée.
Jungermannia epiphylla.	Jongermanne épiphylle.
— *asplenoïdes.*	— doradille.
— *bidentata.*	— à deux dents.
— *latiphylla.*	— à large feuille.

Mousses.

Sphagnum latifolium.	Sphaigne à large feuille.
— *capillifolium.*	— capillaire.
Gymnostomum aquaticum.	Gymnostome aquatique.
— *truncatulum.*	— tronqué.
— *ovatum.*	— ovoïde.
Eucalypta vulgaris.	Éteignoir vulgaire.
— *ciliata.*	— frangé.
Grimmia æpocarpa.	Grimmia sessile.
Didymodon capillaceum.	Didymodon capillaire.
Trichostomum lanuginosum.	Trichostome laineux.
— *canescens.*	— blanchâtre.
— *fontinaloïdes.*	— fontinal.
Dicranum scoparium.	Dicrane en balai.
— *undulatum.*	— ondulé.
— *pulvinatum.*	— coussinet.
— *heteromallum.*	— unilatéral.
— *glaucum.*	— glauque.
— *sciuroïdes.*	— queue d'écureuil.
— *viridulum.*	— verdoyant.
— *taxifolium.*	— à feuille d'if.
Tortula subulata.	Tortule en alène.

Tortula muralis.	Tortule des murs.
— *tortuosa.*	— tortueuse.
— *ruralis.*	— des champs.
— *nervosa.*	— nerveuse.
— *convoluta.*	— enveloppée.
Polytrichum subrotundum.	Polytrich arrondi.
— *commune.*	— commun.
— *piliferum.*	— à poil blanc.
Oligotrichum undulatum.	Oligotrich ondulé.
Orthotrichum anomalum.	Orthotrich irrégulier.
— *crispum.*	— crépu.
— *striatum.*	— strié.
— *cupulatum.*	— hémisphérique.
Funaria hygrometrica.	Funaire hygrométrique.
Bryum cespititium.	Bry en gazon.
— *argenteum.*	— argenté.
— *roseum.*	— en rosette.
— *cuspidatum.*	— pointu.
— *ligulatum.*	— en lanière.
Barthramia vulgaris.	Barthramie vulgaire.
— *fontana.*	— des fontaines.
Buxbaumia foliosa.	Buxbomie feuillée.
Leskea trichomanoïdes.	Leskée trichomane.
— *sericea.*	— soyeuse.
— *dendroïdes.*	— arbrisseau.
— *polyantha.*	— multiflore.
— *attenuata.*	— atténuée.
— *complanata.*	— aplatie.
Hypnum tamariscinum.	Hypne-tamarin.
— *splendens.*	— éclatant.
— *abietinum.*	— des sapins.
— *cuspidatum.*	— pointu.
— *purum.*	— pur.
— *filicinum.*	— fougère.
— *molluscum.*	— plumet.
— *Hedwigii.*	— d'Hedwig.
— *riparium.*	— des rives.
— *uncinatum.*	— en crochet.
— *cupressiforme.*	— cyprès.
— *scorpioïdes.*	— scorpion.
— *aduncum.*	— à bec.
— *rugosum.*	— ridé.
— *corium.*	— courroie.

Hypnum squarrosum.	Hypne hérissé.
— *squarrosulum.*	— rude.
— *strictum.*	— strié.
— *rutabulum.*	— fourgon.
— *longisetum.*	— à poil long.
— *murale.*	— des murs.
— *denticulatum.*	— denticulé.
— *lutescens.*	— jaunâtre.
— *myurum.*	— queue de souris.
— *velutinum.*	— velouté.
Neckera curtipendula.	Necker court-pendue.
— *viticulosa.*	— sarmenteuse.
— *crispa.*	— crépue.
Fontinalis antipyretica.	Fontinale incombustible.

Les forêts de ce département sont situées sur les montagnes et les collines ou sur leur penchant. Très-peu couvrent les plaines, sur-tout depuis qu'on a défriché les terrains où il est possible de conduire la charrue.

Elles sont généralement peuplées de chênes : ce sont les arbres qui y réussissent le mieux. Viennent ensuite le charme, le hêtre, qui dominent dans quelques cantons ; l'érable, l'alizier, le sorbier, le frêne, le merisier, qui sont épars et assez rares. On n'y rencontre point d'ormes, et sans doute ce climat ne leur convient pas ; car ceux qu'on a plantés dans les campagnes ou sur les routes sont presque tous noueux et rachitiques. Le tremble prospère assez bien dans quelques parties basses des environs, ainsi que l'aune et le bouleau.

Le coudrier est répandu presque par-tout,

mais sans excès. Les bois, des environs de Metz surtout, contiennent une grande quantité d'épines et de cornouillers, qui servent à faire des cannes, dont le commerce, assez considérable, s'étend jusqu'en Espagne.

Beaucoup de particuliers exploitent leurs bois à l'âge de dix ans, d'autres attendent vingt ans; le terme est ordinairement de vingt-cinq à trente pour ceux du domaine. Les hautes futaies ne dépassent pas l'âge de soixante ans.

Metz possédait, dans ses environs, de nombreuses plantations de mûriers; ils y réussissaient fort bien. Plusieurs particuliers se livraient alors à l'éducation du ver à soie, et obtenaient d'abondantes récoltes. Ce genre d'industrie a tout-à-fait cessé depuis 1795. Les mûriers ont disparu aussi. On en cultive encore quelques-uns, mais comme objet de curiosité.

CHAPITRE VI.

Faune du département de la Moselle et principalement des environs de Metz.

Je divise ce chapitre en deux classes : la première contiendra les animaux domestiques; la seconde, les animaux vivant à l'état de liberté. Cette classe compose la faune proprement dite.

CLASSE PREMIÈRE.

Animaux domestiques.

On n'ose pas, pour ainsi dire, parler du bétail de ce pays, tant il est petit, maigre, abâtardi. Il y est aussi peu nombreux, parce que le département ne renferme pas une étendue suffisante de prairies.

On parviendrait probablement à améliorer les espèces, en se conformant, pour leur éducation, aux préceptes que dicte l'hygiène. Il faudrait changer entièrement le système des écuries, des étables, les bien construire, les aérer, les assainir; choisir la nourriture qui convient à chaque animal; ne pas l'affamer une partie de l'année; choisir son pacage; le soustraire aux ardeurs de la canicule, aux matinées pluvieuses et froides de cette saison. Ces moyens et d'autres qu'il est inutile d'indiquer, amèneraient infailliblement d'heureux résultats, et préviendraient les épizooties, qui parfois causent ici de grands ravages.

1°. *Cheval.* — La race des chevaux est ignoble; ils sont petits, faibles, mais néanmoins sobres, patiens, laborieux et supportent encore d'assez grandes fatigues. On les livre trop tôt au travail. On attribue leur dégénération aux nom-

breux convois dont les campagnes ont été tant de fois écrasées sur cette frontière, qui a été si souvent le théâtre de la guerre depuis plus de deux siècles.

Beaucoup de chevaux sont borgnes ou aveugles; cependant les vétérinaires disent que l'on voit peu d'ophthalmies.

Ils servent au trait; quelquefois on en attelle dix à une charrue.

2°. *Mulet.* — Peu répandu; il vient du dehors.

3°. *Ane.* — Il est petit, rabougri; son poil est tantôt gris, tantôt roussâtre et très-long; il rend les mêmes services que par-tout ailleurs; il n'est pas très-multiplié.

4°. *Bœuf.* — Le bœuf est petit et maigre. On l'emploie au trait, au labourage : M. le préfet favorise et encourage de tout son pouvoir la culture avec les bœufs. Le pays n'en possède point assez pour la consommation des habitans; on en fait venir des départemens voisins.

5°. *Vache.*—Les vaches sont, comme le bœuf, maigres et petites. Le fromage, de mauvaise qualité, ne sort pas des campagnes; le beurre est peu estimé; celui qui sert à l'approvisionnement des villes vient des départemens de la Marne et des Vosges. Sur le marché de Metz il se vend beaucoup de crême et de fromage blanc.

6°. *Veau.* — Le veau est assez bon et recher-

ché dans la ville ; mais il n'est pas assez fait : on le tue de dix jours à un mois.

7°. *Chèvre.* — Très-peu répandue : quelques particuliers seulement en élèvent.

8°. *Mouton.* — La race des moutons est très-petite ; leur laine n'est pas fine ; elle s'emploie dans le pays à la fabrication de grosses étoffes nommées *tiretaines*, de la bonneterie, des flanelles, des molletons et des draps ordinaires.

Les moutons sont souvent atteints de la toux, de la clavelée, parce que leur éducation est vicieuse. Il n'y a point de bergerie ; le même pâtre est chargé de la conduite des moutons, des bêtes à cornes, des porcs ; il les mène tous ensemble dans les pâturages qui conviennent le mieux aux derniers, et qui sont nuisibles aux moutons, pour lesquels les alimens humides sont pernicieux. Ainsi, pour peu que les saisons soient contraires, il en périt beaucoup, parce qu'on a négligé de leur donner une nourriture autre que celle des prairies basses ou trop humectées par les eaux pluviales, et dans lesquelles il est reconnu qu'ils font beaucoup de dégâts sans profiter.

Il a péri une quantité considérable de moutons en 1816.

9°. *Porc.* — Le porc fait la majeure partie du bétail du pays ; et quoiqu'on en compte annuel-

lement 69,000 à l'engrais, on n'en fait aucun commerce d'exportation : ils suffisent à peine à la consommation des habitans. Ils sont forts; leur chair est estimée.

Le cochon de lait est aussi très-recherché.

10°. Les oiseaux domestiques, tels que les dindons, les oies, les poules, les poulets, les pigeons, les canards, sont aussi de médiocre qualité.

CLASSE DEUXIÈME.

Animaux libres.

Nota. Ce qui suit est extrait de ce qui a été publié sur la faune du pays par M. Hollandre, bibliothécaire et conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la ville de Metz. Ce naturaliste se propose de donner un ouvrage complet sur les animaux du département.

PREMIÈRE CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

LES MAMMIFÈRES (d'après M. Cuvier).

ORDRE III. — LES CARNASSIERS.

Première famille. Chéiroptères (chauves-souris.)

G. *Rhinolophe.* Le gr. fer-à-cheval.	*Rhinolophus bifer. Geoffr.*
G. *Vespertilion.* Murin.	*Vespertilio murinus. L.*
— sérotine.	— *serotinus.* L.
— de Bechstein.	— *Bechsteinii.* Kuhl.
— de Natter.	— *Natterii.* Kuhl.
— pipistrelle.	— *pipistrellus.* Gmel.
— échancré.	— *emarginatus.* Geoffr.

G. *Vespertilion.* Barbastelle.	*Vespertilio barbastellus.* L.
— oreillard.	— *auritus.* L.

Deuxième famille des carnassiers. (Plantigrades.)

G. *Hérisson.* Ord. ou d'Europe.	*Erinaceus europæus.* L.
G. *Musaraigne.* Com. Musette.	*Sorex araneus.* L.
— d'eau.	— *fodiens.* Gmel.
G. *Taupe.* D'Europe.	*Talpa europæa.* L.
G. *Blaireau.* Ordinaire.	*Meles vulgaris.*

Troisième famille des carnassiers. (Carnivores.)

G. *Marte.* Putois.	*Mustela putorius.* L.
— belette.	— *vulgaris.* L.
— hermine.	— *erminea.* L.
— ordinaire.	— *martes.* L.
— fouine.	— *foina.*
G. *Loutre.* Commune.	*Lutra vulgaris.*
G. *Chien.* Loup.	*Canis lupus.* L.
— renard ordinaire.	— *vulpes.* L.
— charbonnier.	— *alopex.* L.
G. *Chat.* Sauvage.	*Felis catus.* L.

ORDRE IV. — RONGEURS.

G. *Campagnol.* Ordinaire.	*Mus arvalis.* L.
— race d'eau.	— *amphibius.* L.
G. *Loir.* Ordinaire.	*Myoxus glis.* Gmel.
— lérot.	— *nitela.* Id.
— muscardin.	— *muscardinus.* Id.
G. *Rat.* Ordinaire ou noir.	*Mus rattus.* L.
— surmulot.	— *cumanus.* Pallas.
— souris.	— *musculus.* L.
— mulot.	— *sylvaticus.* L.
G. *Écureuil.* Commun.	*Sciurus vulgaris.* L.
G. *Lièvre.* Commun.	*Lepus timidus.* L.

ORDRE VI. — PACHYDERMES.

G. *Cochon.* Sanglier.	*Sus scropha.* L.

ORDRE VII. — RUMINANS.

G. *Cerf.* Ordinaire.	*Cervus elaphus.* L.
— chevreuil.	— *capreolus.* L.

DEUXIÈME CLASSE DES VERTÉBRÉS.

OISEAUX.

(Disposés d'après la méthode de M. Temminck.)

ORDRE Ier. — RAPACES OU OISEAUX DE PROIE.

Diurnes.

G. *Faucon*. Ordin. ou pélerin.	*Falco peregrinus*. L.
— hobereau.	— *subbuteo*. L.
— émérillon.	— *æsalon*. L.
— cresserelle.	— *tinnunculus*. L.
Aigle. Jean-le-blanc.	— *brachydactylus*. Wolf.
— balbusard.	— *haliaëtos*. L.
— pygargue.	— *albicilla*. Lath.
Autour. Ordinaire.	— *palumbarius*. L.
— épervier.	— *nisus*. L.
Milan. Royal.	— *milvus*. L.
— noir ou parasite.	— *ater*. L.
Buse. Changeante.	— *buteo*. L.
— à poitrine barrée.	— *buteo varians*. Lath.
— pattue.	— *lagopus*. L.
— boudrée.	— *apivorus*. L.
Busard. Rousseau.	— *rufus*. L.
— la sous-buse.	— *pygargus*. Gmel.
— saint-martin.	— *cyneraceus*.

Nocturnes.

G. *Chouette*. Hulotte.	*Strix aluco*. L.
— l'effraie.	— *flammea*. L.
— chevêche.	— *passerina*. Gmel.
— tengmalm.	— *tengmalmi*. L.
— hibou brachiote.	— *brachyotos*. Gmel.
— grand duc.	— *bubo*. L.
— moyen duc.	— *otus*. L.

ORDRE II. — OMNIVORES.

G. *Corbeau*. Noir.	*Corvus corax*. L.
— corneille noire.	— *corone*. L.
— à mantelet.	— *cornix*. L.
— freux ou frayonne.	— *frugilegus*. L.

G. *Corbeau*. Choucas.	*Corvus monedula*. L.
— pie.	— *pica*. L.
— geai.	— *glandarius*. L.
G. *Casse-noix*. Casse-noix.	— *caryocatactes*. L.
G. *Jaseur*. Jaseur.	*Ampelis garrulus*. L.
G. *Rollier*. D'Europe.	*Ceracias garrula*. L.
G. *Loriot*. Loriot.	*Oriolus galbula*. L.
G. *Étourneau*. Vulgaire.	*Sturnus vulgaris*. L.
G. *Martin*. Roselin. Tem.	*Pastor roseus*. Tem.

ORDRE III. — INSECTIVORES.

G. *Pie-grièche*. Grise.	*Lanius excubitor*. L.
— rousse.	— *rufus*. Briss.
— écorcheur.	— *collurio*. Id.
G. *Gobe-mouche*. Gris.	*Muscicapa grisola*. Gmel.
— à collier.	— *albicollis*. Tem.
— bec-figue.	— *luctuosa*. Id.
G. *Merle*. Noir ou commun.	*Turdus merula*. L.
— drainne.	— *viscivorum*. L.
— grive dorée.	— *aureus*. L.
— merle-litorne.	— *pilaris*. L.
— grive.	— *musicus*. L.
— mauvis.	— *iliacus*. L.
— à plastron.	— *torquatus*. L.
— de roche.	— *saxatilis*. Lath.
G. *Cincle*. Plongeur.	— *cinclus*. Id.
G. *Bec-fin*. Rousserole.	*Sylvia turdoïdes*. Meyer.
— locustelle.	— *locustella*. L.
— aquatique.	— *aquatica*. Id.
— phragmite.	— *phragmitis*. Bech.
— des roseaux ou effervate.	— *arundinacea*. Lath.
— rossignol.	— *luscinia*. Id.
— orphée.	— *orphea*. Tem.
— à tête noire.	— *atrocapilla*. Lath.
— fauvette.	— *hortensis*. Bech.
— grisette.	— *cinerea*. Lath.
— babillard.	— *garrula*. Id.
— rouge-gorge.	— *rubecula*. Id.
— gorge-bleue.	— *suecica*. Id.
— des murailles.	— *tithys*. Scopoli.
— rouge-queue.	— *phœnicurus*. Lath.
— à poitrine jaune.	— *hippolais*. Id.

G. *Bec-fin.* Siffleur.	*Sylvia sibilatrix.* Bechst.
— pouillot.	— *trochilus.* Lath.
— véloce.	— *rufa.* Id.
— natterer.	— *nattereri.* Tem.
Roitelet. Ordinaire.	— *regulus.* Lath.
— triple-bandeau. Tem.	— *ignicapilla.* Bech.
Troglodyte. Ordinaire.	— *troglodytes.* Lath.
G. *Traquet.* Motteux.	*Saxicola œnanthe.* Bech.
— tarier.	— *rubetra.* Id.
— pâtre.	— *rubicola.* Id.
G. *Bergeronnette.* Grise.	*Motacilla alba.* L.
— jaune.	— *bœrula.* L.
— de printemps.	— *flava.* L.
G. *Pipi.* Farlouse.	*Anthus pratensis.* Bech.
— des buissons.	— *arboreus.* Id.
— spiconcelle.	— *aquaticus.* Id.
— rousseline.	— *rufescens.* Tem.
— aux longs tarses.	— *longipes.*

ORDRE IV.

G. *Alouette.* Des champs.	*Alauda arvensis.* L.
— lulu.	— *arborea.* L.
— à hausse-col noir.	— *alpestris.* L.
G. *Mésange.* Charbonnière.	*Parus major.* L.
— petite charbonnière.	— *ater.* L.
— bleue.	— *cœruleus.* L.
— huppée.	— *cristatus.* L.
— nonnette.	— *palustris.* L.
— à longue queue.	— *caudatus.*
— rémiz.	— *pendulinus.* L.
— moustache.	— *biarmicus.* L.
G. *Bruant.* Ordinaire.	*Emberiza citrinella.* L.
— proyer.	— *miliaria.* L.
— de roseaux.	— *schœniclus.* L.
— ortolan.	— *hortulana.* L.
— zizi ou de haie.	— *cirlus.* L.
— fou ou de pré.	— *cia.* L.
— montain.	— *calcarata.* Tem.
— de neige.	— *nivalis.* L.
G. *Bec-croisé.* Commun.	*Loxia curvirostra.* L.
G. *Bouvreuil.* Commun.	*Pyrrhula vulgaris.* Briss.

G. *Bouvreuil*. Grande race.	*Variété du précédent.*
G. *Gros-bec*. Commun.	*Fringilla coccothraustes*. Tem.
— verdier.	— *chloris*. Id.
— soulcie.	— *petronia*. L.
— moineau.	— *domestica*. L.
— friquet.	— *montana*. L.
— pinson.	— *cœlebs*. L.
— d'Ardennes.	— *montifringilla*. L.
— linotte.	— *cannabina*. L.
— de montagne.	— *montinus*. Gmel.
— siserin.	— *linaria*. L.
— chardonneret.	— *carduelis*. L.
— tarin.	— *spinus*. L.
— serin ou cini.	— *serinus*. L.

ORDRE V. — ZYGODACTYLES.

G. *Coucou*. Gris ou coucou d'Eur.	*Cuculus canorus*. L.
G. *Pic*. Vert.	*Picus viridis*. L.
— cendré.	— *canus*. Gmel.
— épéiche.	— *major*. L.
— épéiche moyen.	— *medius*. L.
— épéichette.	— *minor*. L.
G. *Torcol*. Ordinaire.	*Yunx torquilla*.

ORDRE VI. — ANISODACTYLES.

G. *Sitelle*. D'Europe.	*Sitta europœa*. L.
G. *Grimpereau*. Commun.	*Certhia familiaris*. L.
G. *Huppe*.	*Upupa epops*. L.

ORDRE VII. — ALCYONS.

G. *Martin-pêcheur*. Alcyon.	*Alcedo hispida*. L.

ORDRE VIII. — CHÉLIDONS.

G. *Hirondelle*. De cheminée.	*Hirundo rustica*. L.
— de fenêtre.	— *urbica*. L.
— de rivage.	— *riparia*. L.
G. *Martinet*. De muraille.	*Cypselus murarius*. Tem.
G. *Engoulevent*. Ordinaire.	*Caprimulgus europœus*. L.

ORDRE IX. — PIGEONS.

G. *Pigeon*. Ramier.	*Columba palumbus*. L.

G. *Pigeon*. Colombier, biset.	*Columba œnea*. L.
— tourterelle.	— *turtur*. L.

ORDRE X. — GALLINACÉS.

G. *Tétras*. Coq de bruyère.	*Tetrao uro-gallus*. L.
— gelinotte.	— *bonasia*. L.
G. *Perdrix*. Grise.	*Perdix cinerea*.
— petite perdrix de passage.	*Tetrao domascenus*. G.
— perdrix rouge.	*Perdix rubra*. Briss.
— caille.	— *coturnix*. Lat.

ORDRE XII. — COUREURS.

G. *Outarde barbue*. Outarde.	*Otis tarda*. L.
— canepetière.	— *tetrax*. L.
G. *Court-vite*. Isabelle.	*Cursorius isabellinus*. Meyer.

ORDRE XIII. — GRALLES OU ÉCHASSIERS.

G. *Pluvier*. Doré.	*Charadrius pluvialis*. L.
— guignard.	— *morinellus*. L.
— grand pluvier à collier.	— *hiaticula*. L.
— petit pluvier à collier.	— *minor*. Mey.
G. *Vanneau*. Huppé.	*Vanellus cristatus*. Mey.
G. *Grue*. Cendrée.	*Grus cinerea*. Bechst.
G. *Cigogne*. Blanche.	*Ciconia alba*. Briss.
— noire.	— *nigra*. Bélon.
G. *Héron*. Cendré.	*Ardea cinerea*. Lath.
— pourpré.	— *purpurea*. L.
— aigrette.	— *egretta*. L.
— grand butor.	— *stellaris*. L.
— crabier.	— *ralloïdes*. Scop.
— plongeon.	— *minuta*. L.
Bihoreau. A manteau noir.	— *nycticorax*. L.
G. *Avocette*. A nuque noire.	*Recurvirostra avocetta*. L.
G. *Courlis*. D'Europe.	*Numenius arcuatus*. Lath.
— corlieu.	— *phœopus*. Lath.
G. *Bécasseau*-courlis.	*Tringa subarquata*. Tem.
— brunette ou variable.	— *variabilis*. Mey.
— temmia.	— *Temminckii*. Leisler.
— maubiche.	— *cinerea*. L.
— combattant.	— *pugnax*. L.
G. *Chevalier*. Arlequin.	*Totanus fuscus*. Leisler.

G. *Chevalier.* Gambette.	*Totanus calidris.* Bech.
— cul-blanc.	— *ochropus.* Tem.
— sylvain.	— *glarcola.* Id.
— guignette.	— *hypoleucos.* T.
— aboyeur, grand-chevalier.	— *glottis.* Bech.
G. *Barge.* A queue noire.	*Limosa melanura.* Leis.
— rousse.	— *rufus.* Briss.
G. *Bécasse.* Ordinaire.	*Scolopax rusticola.* L.
— bécassine ordinaire.	— *gallinago.* L.
— sourde.	— *gallinula.* L.
G. *Râle.* D'eau.	*Rallus aquaticus.* L.
G. *Poule d'eau.* De genêt. *Tem.*	*Gallinula crex.* Lath.
— marrouette.	— *porsanna.* Id.
— poussin.	— *pusilla.* Bech.
— ordinaire.	— *ochropus.* Lath.

ORDRE XIV. — PINNATIPÈDES.

G. *Foulque.* Foulque ou morelle. *Cuv.*	*Fulica atra.* L.
G. *Grèbe.* Huppé.	*Podiceps cristatus.* Lat.
— cornu.	— *cornutus.* Id.
— petit grèbe huppé.	*Variété.*
— grèbe jongris.	*Podiceps rubicollis.* Lat.
— castagneux.	— *minor.* Lath.

ORDRE XV. — PALMIPÈDES.

G. *Hirondelle de mer.* Pierre-garin.	*Sterna hirundo.* L.
— épouvantail.	— *nigra.* L.
G. *Mauve.* Goéland à manteau noir.	*Larus maximus.* L.
— à pieds jaunes.	— *fuscus.* L.
Monette rieuse ou capuchon brun.	— *ridibundus.* Leis.
G. *Stercoraire.* Poumarin.	*Leistris pomarinus.* Tem.
G. *Pitrel.* Tempête.	*Procellaria pelagica.* L.
G. *Canard.* Oie cendrée ou première.	*Anas anser ferus.* Lath.
1re. Sect. Vulgaire ou sauvage.	— *segetum.* Gmel.
— rieuse ou à front blanc.	— *albifrons.* L.
2e. Sect. Cygne à bec jaune ou sauvage.	— *cygnus.* L.
3e. Sect. Canard sauvage.	— *boschas.* L.

G. *Canard.* Chipeau.	*Anas strepera.* L.
— siffleur.	— *penelope.* L.
— à longue queue.	— *acuta.* L.
— souchet.	— *clypeata.* L.
— sarcelle d'été.	— *querquedula.* L.
— sarcelle d'hiver.	— *crecca.* L.
— millorcin.	— *ferina.* L.
— Millorinan.	— *marila.*
— garron.	— *clangula.* L.
— morillon.	— *fuligula.* L.
G. *Harle.* Grand harle.	*Mergus merganser.* L.
— huppé.	— *serrator.* L.
— piette.	— *albellus.* L.
G. *Plongeon.* Imbrin.	*Colymbus glacialis.* L.

Parmi ces oiseaux, les uns sont sédentaires, les autres de passage; quelques-uns ne paraissent qu'accidentellement.

TROISIÈME CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

REPTILES.

ORDRE II (Cuv.). — SAURIENS.

G. *Lézard.* Vert ou brun des souches.	*Lacerta stirpium.* Daudin.
— gris des murailles.	— *agilis.* L.

ORDRE III. — OPHIDIENS OU SERPENS.

G. *Orvet.* Commun.	*Anguis fragilis.* L.

Ce petit reptile, nommé ici le borgne, n'est pas venimeux; il est commun.

G. *Couleuvre.* A collier.	*Coluber natrix.* L.
— verte et jaune.	— *viridi-flavus.* Lacép.
— lisse.	— *austriacus.* Gmel.

Ces trois couleuvres ne sont pas venimeuses.

G. *Vipère.* Commune.	— *berus.* L.

ORDRE IV. — BATRACIENS.

G. *Grenouille*. Verte.	*Rana esculenta*. L.
— rousse.	— *temporaria*. L.

Celle-ci est beaucoup plus abondante que la précédente ; elle passe l'été à terre, et se retire dans les eaux à l'entrée de l'hiver : on en apporte une très-grande quantité sur les marchés en automne et au printemps.

G. *Rainettte*. Commune.	*Gyla arborea*.
G. *Crapaud*. Commun.	*Bufo vulgaris*. Dandin.
— pluvial.	— *bombinus*. Gmel.

Il existe sans doute d'autres crapauds aux environs de Metz ; mais ils n'ont pas encore été examinés.

G. *Salamandre*. Terrestre.	*Salamandra terrestris*. L.
— noire.	— *nigra*.
— crêtée.	— *cristata*.
— des marais.	*Abdominalis de Latreille*.

QUATRIÈME CLASSE DES ANIMAUX VERTÉBRÉS.

POISSONS.

ORDRE Ier. — CHONDROPTÉRYGIENS.

A branchies fines. (*Cuvier*.)

G. *Lamproie*. Grande lamproie.	*Petromyzon marinus*. L.

Habite les mers ; elle remonte les rivières au printemps : l'on en prend quelquefois dans la Moselle, près de Metz.

— des rivières ou pricca.	*Petromyzon fluviatilis*. L.
Lamproyon, chatillon, chatouille.	— *branchialis*. L.

Cette petite espèce se pêche dans la Moselle, ainsi que la précédente.

ORDRE II. — CHONDROPTÉRYGIENS.

A branchies libres ou sturioniens.

G. *Esturgeon.* Ordinaire. *Acipenser sturio.* L.

Habite les mers d'Europe ; remonté accidentellement dans la Moselle, où on en a pris de temps en temps.

ORDRE V. — MALACOPTÉRYGIENS ABDOMINAUX. (*Cuvier.*)

G. *Saumon.* *Salmo salar.* L.

Ce poisson habite les mers; mais il remonte les rivières pour frayer. On en prend dans la Moselle au printemps et en automne.

Truite saumonée. *Salmo trutta.* L.

On en prend rarement aux environs de Metz.

Truite. *Salmo fario.* L.

Elle n'est pas rare dans les ruisseaux ou rivières d'eaux vives; on en apporte à Metz provenant de la Chiers et de la Crune.

Ombre commun. *Salmo thimallus.* L.

On en prend dans la rivière de Chiers et de la Crune.

G. *Clupe ou hareng.* Alose. *Clupea alosa.* L.

C'est un poisson de mer, qui remonte les rivières au printemps; sa pêche est quelquefois très-abondante pendant le mois de mai.

G. *Brochet.* Brochet. *Esox lucius.* L.

Commun dans la Moselle et les étangs.

G. *Cyprin.* Carpe ordinaire. *Cyprinus carpio.* L.

Très-commune dans la Moselle, de formes variables.

Reine des carpes, carpe à miroir. *Cyprinus rex cyprinorum*. Bl.
— hamburge ou carassin. — *carassius*. L.
— barbeau. — *barbus*. L.

Commun dans la Moselle.

— Goujon. — *gobio*. L.

Ce petit poisson est commun dans la Moselle et dans les ruisseaux qui s'y jettent.

— Tanche. *Cyprinus tinca*. L.

Elle se tient principalement dans les eaux stagnantes et limoneuses.

— Brême. *Cyprinus brama*. L.

Dans les étangs et les rivières tranquilles.

— Bouvière. *Cyprinus amarus*. L.

Petit poisson de deux pouces de longueur ; les pêcheurs l'appellent ici *bourguignon*: il se trouve dans la Moselle et dans les ruisseaux.

— La Rosse. *Cyprinus rutilus*. L.

Dans les étangs et dans les rivières.

— La Bordelière ou petite Brême. *Cyprinus blieca et latus*. Gm.

Appelée *salousse* par les pêcheurs; on la confond quelquefois avec la rosse, à cause de ses nageoires rouges. Se pêche dans la Moselle et dans les étangs.

La Vandoise. *Cyprinus leuciscus*.

Les pêcheurs la nomment *gravelet*, sans doute

parce qu'elle se tient de préférence dans les endroits peu profonds, sur le gravier et le sable. Ce poisson, peu estimé, est commun dans la Moselle.

G. *Cyp.* Chevenne ou meunier. *Cyprinus jefer.* L.
— Le Nase. — *nasus.* Block.

On le nomme *ancon*, à Metz. Parmi les poissons blancs, c'est le moins estimé ; on en prend ici des quantités considérables, et sur-tout au mois de mai, qui est le temps où il fraie.

— L'Ablette. *Cyprinus alburnus.*

Ce petit poisson est très-commun ; on le pêche dans la Moselle pour ses écailles, qui servent à fabriquer les fausses perles.

— Le Sperlin. *Cyprinus bipunctatus.* Bl.

Ce petit poisson, nommé *mésaigne*, à Metz, ressemble beaucoup au précédent ; mais il est plus court ; ses écailles, nacrées, sont aussi recueillies comme celles de l'ablette.

— Le Vairon ou véron. *Cyprinus phoxinus.* L.

Petit poisson très-commun dans les ruisseaux.

G. *Loche.* Franche ou Barbotte. *Cobitis barbatula.* L.

Très-commune dans les ruisseaux, tels que celui de Vallières, etc., où elle se tient sous les pierres.

Loche de rivières. *Cobitis tœnia.* L.

ORDRE VI. — MALACOPTÉRYGIENS SUBRANCHIENS.

G. *Gade.* La Lotte. *Gadus lata.* L.

Poisson très-estimé ; on le pêche dans la rivière d'Orne.

ORDRE VII. — MALACOPTÉRYGIENS APODES.

G. *Anguille.* Vulgaire. *Murœna anguilla.* L.

Elle n'est pas rare dans les rivières de ce département.

ORDRE VIII. — ACANTHOPTÉRYGIENS.

G. *Gremille.* Gremille ou perche goujonnière. *Perca cernua.* L.

Elle est commune dans la Moselle.

G. *Perche.* Commune ou d'eau douce. *Perca fluviatilis.* L.

G. *Chabot.* Chabot ou têtard. *Cottus gobio.* L.

Se trouve dans le ruisseau de Saint-Julien.

G. *Épinoche.* L'épinoche. *Gasterosteus pungitius.*

C'est le plus petit poisson des environs de Metz; il est commun dans les ruisseaux : les pêcheurs l'appellent ici *cordonnier*.

Le Cabinet d'histoire naturelle de la ville de Metz possède les animaux mentionnés dans cette *Faune* de la Moselle.

Je m'abstiens de donner la nomenclature des insectes qui se montrent dans les environs de Metz : ils sont communs aux autres pays de la France, et n'offrent par conséquent aucune particularité digne de remarque. Il n'en est point de dangereux pour les hommes ou pour les animaux. Les chenilles communes, les larves de certaines espèces de charançons et de brumares se multiplient quelquefois d'une manière pro-

digieuse : ce sont des fléaux destructeurs des fruits et des récoltes.

On recueille assez souvent des cantharides dans les environs de Metz; leur passage est en juin et juillet, époque de leurs amours.

Après avoir traité de toutes les choses nécessaires à l'homme, il me reste à parler de la ville et de ses habitans : c'est ce qui fera le sujet des chapitres suivans.

CHAPITRE VII.

DE LA VILLE.

Longo Divodurum processit tempore Romam.

Historique. — Aucun monument historique ne rappelle la fondation de la ville de Metz. Tout porte à croire qu'elle est fort ancienne, puisqu'elle était déjà florissante lorsque César fit la conquête des Gaules. A cette époque, elle était habitée par les Médiomatriciens, peuple d'origine allemande, qui, anciennement attiré par la fertilité du sol, sortit des forêts de la Germanie, traversa le Rhin et s'établit dans cette contrée, après en avoir expulsé les Gaulois. Cette cité était l'une des plus considérables de la Gaule belgique. César, dans ses *Commentaires*, la nomme *Divodurum*, *Mediomatricorum civitas*, *Mediomatricis* : dans la suite, elle fut appelée, par contraction, *Mettis*, puis *Metæ*, de *meta*, borne, sans doute

parce qu'elle était frontière ; ou bien parce que, peuplée d'hommes forts et courageux, que le luxe n'avait point encore énervés, elle fut toujours un obstacle insurmontable aux fréquentes invasions que tentaient les Allemands. Au deuxième siècle, elle prit le nom de *Mès*, *Mez*, et plus tard celui de *Metz*, qu'elle porte aujourd'hui.

Metz, avantageusement située dans un pays fertile, au confluent de deux rivières, dont l'une, étant navigable jusqu'au Rhin, fixa l'attention des Romains, qui mettaient un grand discernement dans le choix des lieux où ils se proposaient de former des établissemens importans (1). Cette

---

(1) Voici comment Ausone s'exprime dans sa Xe. idylle, en parlant de la Moselle et des peuples qui habitaient sur ses rives, parmi lesquels étaient compris les Médiomatriciens.

Salve amnis laudate agris, laudate colonis,
Dignata imperio debent cui mœnia Belgæ :
Amnis odorifero juga vitea consite Bacco,
Consite gramineas amnis viridissima ripas :
Naviger ut Pelagus.

Et plus bas :

Te clari proceres, te bello exercita pubes,
Æmula te latiae decorat facundia linguæ.
Quin etiam mores, et lætum fronte severâ
Ingenium, natura tuis concessit alumnis.
Nec sola antiquos ostentat Roma Catones,
Aut unus tantum justi spectator et æqui
Pollet Aristides, veteresque illustrat Athenas, etc.

ville devint pour eux non-seulement un poste formidable, mais encore un séjour de délices. Les usages, la langue et les goûts de Rome s'y établirent; le gouvernement se forma sur celui de la capitale de l'empire, et les guerriers messins composèrent une légion qui prit son rang parmi les légions romaines. De nombreux monumens, dont il ne reste plus que de faibles vestiges, attestent le haut degré de splendeur où cette ville était parvenue sous les empereurs. Elle eut un vaste amphithéâtre, une naumachie, des thermes, un palais impérial, des magasins militaires et une garnison toujours nombreuse. Les voies romaines s'y multiplièrent, et des écoles fameuses y furent établies. La ville de Metz devait tous ces avantages à l'inébranlable fidélité qu'elle conservait à Rome; vers l'an 262, sous l'empereur Gallien, elle tomba au pouvoir des Germains, qui firent passer les habitans au fil de l'épée. En 451, Attila s'en empara de vive force, fit massacrer les habitans, et réduisit la ville en cendres.

C'est à ce dernier événement, sans doute, qu'il faut rapporter la destruction des grands édifices dont les Romains avaient décoré la ville de Metz. On en a trouvé depuis de précieux restes, à diverses époques, sous la rue des Murs, au pied de la porte Serpenoise, sous la place d'armes, etc.

Plusieurs de ces antiquités, encore noircies par le feu, attestèrent que Metz avait été dévorée par les flammes lors de ce désastre. Un siècle après, cette cité sortit de ses ruines, et fut assez puissante pour rétablir, à Soissons, Ægidius ou Gillon, général romain, que Childéric Ier., roi des Francs, en avait expulsé.

Les Médiomatriciens conservèrent leur indépendance au milieu des invasions des barbares et des déchiremens qui amenèrent la chute de Rome en 476. Ce n'est qu'en 510 qu'ils se rangèrent volontairement sous la domination de Clovis. Après la mort de ce prince, Thierry, son fils aîné, eut les provinces arrosées par la Meuse et le Rhin. Il choisit Metz pour la capitale de son royaume, qui prit le nom d'Austrasie, parce qu'il était situé à l'orient. Depuis Thierry jusqu'à la déposition de Childéric, en 747, la race mérovingienne, qui s'éteignit en lui, donna douze rois particuliers à l'Austrasie.

Metz fut le berceau de la seconde race. Charlemagne étant devenu seul roi de toute la France en 771, le nom d'Austrasie fut oublié. A la mort de l'empereur Lothaire, en 855, ses trois fils se partagèrent sa succession; Lothaire, le plus jeune, eut l'ancien royaume d'Austrasie. Cette portion démembrée de l'empire s'appela *Lotharii regnum*, en langue romaine; loher-regne,

royaume de Lothaire, en langue du pays, puis enfin Lorraine, et Metz en fut la capitale. En 945, Othon, empereur d'Allemagne, s'empara de la Lorraine et en donna le gouvernement à Brunon, son frère, archevêque de Cologne, qui prit le titre de duc de Lorraine, et qui ensuite résolut de partager sa principauté en deux provinces. Il effectua ce projet en 959. La Haute-Lorraine, au midi, se composa de l'Alsace, du Luxembourg, des Trois-Évêchés, etc.; on l'appela le duché de Mosellane: Frédéric, comte de Bar, en devint le souverain. Brunon se réserva la Basse-Lorraine, qui comprenait au nord le Cambrésis, le Brabant, l'Artois, le Hainaut, Liége, Limbourg, etc.

Metz resta jusqu'en 1115 sous la dénomination des ducs de Mosellane ou de la Moselle, qui y tenaient leur cour : elle profita alors des troubles civils et religieux qui déchiraient la France, l'Allemagne et l'Italie, pour se constituer ville libre et indépendante sous la protection des empereurs d'Allemagne.

Toutefois, les Messins ne jouirent de la plénitude de l'autorité souveraine qu'après l'extinction des comtes de Metz, dont le dernier fut Thibaut, duc de Lorraine, à qui Gertrude, fille de Hugues de Folmar et de Dasbourg, avait apporté le comté de Metz en dot, dans l'année

1206. Thibaut n'eut dans cette ville qu'une ombre de pouvoir : il mourut en 1220 sans postérité. Metz a eu vingt-huit comtes. Leur autorité ne fut jamais absolue dans cette ville, parce que les priviléges des bourgeois étaient fort étendus, et qu'ils surent toujours les défendre contre quiconque cherchait à les leur ravir, ou même à les méconnaître.

On voit, par les chartes qui restent, que les évêques tentèrent souvent de s'emparer du gouvernement de la cité; ils échouèrent toujours dans leur entreprise, et Metz se gouvernait en république. Par une sage police, elle se préservait des violentes discussions qui déchiraient la plupart des autres villes impériales, et faisait respecter ses limites; tandis que, par une administration prudente, elle améliorait ses lois, favorisait l'industrie et protégeait l'agriculture. Elle n'eut à soutenir, pendant soixante ans, que deux petites guerres contre les ducs de Lorraine.

Le gouvernement de la cité se composait alors du Maître-échevin, qui s'adjoignait vingt conseillers ou échevins. Il réglait toutes les affaires publiques, jugeait souverainement les procès par appel des Treize, qui statuaient en premier ressort : il nommait et révoquait à son gré les officiers civils et militaires. Trois *mayours* ou maires avaient l'administration des finances; douze

wardours, prud'hommes ou gardiens de la paix, balançaient l'autorité des échevins, sur-tout relativement aux tailles, aux amendes, aux bannissemens. Enfin les comtes-jurés étaient les représentans de la cité dans les grandes assemblées où il s'agissait de faire des lois, de régler les impôts, de traiter de la paix ou de la guerre : ils étaient au nombre de vingt-cinq, élus par les paroisses, dans la classe du peuple, pour balancer le pouvoir des familles de *paraiges* ou de *lignaiges*, dans lesquelles étaient exclusivement choisis le Maître-échevin et les *Treize*. Dans la crainte que ces dignités ne se perpétuassent dans l'un ou l'autre des paraiges, on statua par un nouvel *atour* (ordonnance) que le Maître-échevin serait pris alternativement dans chacun des six paraiges (familles patriciennes). Enfin, pour rompre les brigues, on voulut que le sort décidât du choix entre les six candidats qui auraient été désignés dans le paraige.

Le pouvoir du Maître-échevin parut trop grand : on lui ôta la nomination des échevins ; il n'influa plus sur l'élection des *Treize*, dont le choix fut déféré aux chefs d'hôtel des cinq premiers paraiges, et à quatre députés des paraiges du commun ; mais le Maître-échevin sortant d'exercice devint de droit le premier des *Treize*.

Les Messins furent quelquefois divisés sur la

forme de leur gouvernement ; mais malgré les dissensions qui éclatèrent dans la ville, ils furent toujours unanimes et inaltérables dans leurs sentimens de fidélité aux empereurs d'Allemagne : ils la leur conservèrent jusqu'au 18 avril 1552, que Henri II, roi de France, y entra comme allié. En 1554, la ville cessa d'être gouvernée par ses magistrats, qui ne furent plus dès-lors que les officiers du roi. Cependant Henri II et ses successeurs n'usèrent qu'avec une extrême circonspection de l'autorité. Ils ne voulurent pendant long-temps que le titre modeste de protecteurs. Ce ne fut qu'en 1585 que Henri III prit celui de souverain seigneur, sans toutefois dépouiller entièrement la ville de ses anciens priviléges, qu'elle défendait toujours avec beaucoup de courage et de persévérance contre les entreprises des gouverneurs et des agens du roi.

Le Maître-échevin et les *Treize* subsistaient encore ; mais ils n'avaient qu'une ombre d'autorité, qui fut entièrement ruinée à la création du parlement de Metz, en 1633.

Le pays messin ne fut définitivement incorporé à la France qu'en 1648, par le traité de Westphalie; il forma, avec Toul et Verdun, la province des Trois-Évêchés.

Alors s'éclipsa la puissance de la ville de Metz. Ses vastes et magnifiques faubourgs furent brû-

lés pendant les siéges que soutinrent les Français. Un grand nombre de maisons, d'hôtels, de palais, d'églises furent rasés pour établir de nouvelles fortifications; deux portions considérables de la ville furent détruites pour construire l'arsenal et la citadelle. La plupart des premières familles émigrèrent successivement, et cette émigration enleva de grandes richesses à la ville. Elle perdit ainsi près des deux tiers de son étendue et de sa population. De soixante mille habitans qu'elle avait contenus, elle n'en comptait plus que dix-huit mille à cette époque, et lorsque Turgot, intendant à Metz, en fit le relevé, leur nombre n'était que de vingt-deux mille.

Si la ville de Metz n'est plus souveraine, elle est fière d'être française; elle est maintenant le chef-lieu de la troisième division militaire, de la préfecture du département de la Moselle et l'une des plus importantes places fortes du royaume. Ses armoiries sont un écusson, partie d'argent et de sable, surmonté d'une pucelle couronnée de tours, élevant une fleur de lis de la main droite et une palme de la gauche. On peut avec raison appliquer à la ville de Metz le *nunquam polluta*; car depuis 451 qu'elle fut saccagée par Attila, elle n'a jamais été prise.

La position particulière de Metz sur un ter-

tre qui vient se terminer au sommet de l'angle formé par le confluent de la Moselle et de la Seille fait que toutes ses rues ne sont pas planes; un grand nombre, en effet, sont terminées par des pentes plus ou moins rapides. Toute la partie de la ville, sur la rive droite de la Moselle, est bâtie en amphithéâtre; celle qui est située sur la rive gauche est unie; mais la construction de ses deux parties n'offre rien de remarquable. La plupart des rues sont étroites, tortueuses; quelques-unes sont mal pavées, et présentent de profondes ornières; quelques autres ne le sont pas du tout. La pierre que l'on emploie pour paver maintenant est un grès violâtre ou plutôt un pétro-silex, fort dur, que l'on exploite à Sierck. Autrefois on se servait d'un carbonate calcaire blanc et d'un autre coloré en bleu; tous deux offraient peu de résistance au choc, et avaient l'inconvénient de se fendre.

La plupart des rues sont pavées en voûte, en sorte que les eaux s'écoulent facilement dans les ruisseaux qui longent les maisons; ces ruisseaux aboutissent à des égouts souterrains.

Les maisons sont solidement bâties en pierres de taille, fournies par les carrières d'Amanviller et de Plappeville: c'est un carbonate calcaire coquillier, coloré en jaune par de l'oxide de fer et dont la couleur noircit avec le temps. Le ci-

ment qui joint les pierres est un mélange de chaux et de sable de la Moselle; il acquiert une dureté extrême, propriété qu'il doit à la bonté de la chaux.

Toutes les maisons se composent d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un grenier; peu de bâtimens sont à trois étages, quelques-uns n'en ont qu'un. Certaines constructions nouvelles sont décorées de bas-reliefs, toutes les autres sont unies, sans ornemens. Les toits ont fort peu d'inclinaison; ils ne sont pas saillans, et sont séparés des murs d'appui par une rigole, qui conduit les eaux pluviales dans une goûttière prolongée jusqu'au niveau du sol. De cette manière, les passans ne sont point exposés, comme dans tant d'autres villes, à recevoir des douches fort désagréables. Les toitures sont en ardoises ou en tuiles: il résulte de ces dispositions que les maisons paraissent terminées en terrasses.

La plupart des maisons n'ont point de cours, et s'il en existe, elles sont ordinairement très-petites et fort mal aérées; les jardins sont assez nombreux.

L'intérieur des habitations est, en général, bien disposé, excepté les escaliers, qui sont presque tous étroits et sombres; les appartemens sont planchéiés, bien meublés et tenus avec une grande propreté; les latrines sont situées conve-

nablement et sont fort propres. Dans beaucoup de maisons, il est impossible de se servir de cheminées, parce qu'elles fument toujours, et on est obligé d'avoir recours à des poêles de fonte ou à des cheminées du même métal. Ce genre de chauffage a de graves inconvéniens : la chaleur qu'il donne n'est jamais égale; car ces poêles s'échauffent brusquement et se refroidissent de même, dévorent d'ailleurs une grande quantité de combustible et répandent toujours une odeur désagréable, qui détermine des céphalalgies et d'autres accidens.

On compte vingt places à Metz; mais les seules à citer sont la Place Royale, la Place d'armes et celle de la Comédie. La plus régulière est la Place d'armes ou de l'Hôtel-de-Ville, remarquable par l'uniformité des bâtimens qui en forment le cadre; sa figure est celle d'un carré long. Un des grands côtés est occupé par l'Hôtel-de-Ville, commencé en 1766 et achevé en 1771; ce bâtiment, composé d'un seul étage, se distingue par une architecture simple, mais belle. Dans une des salles on voit les bustes en bas-reliefs des citoyens qui ont illustré Metz, leur patrie.

C'est dans cette vaste salle que s'exposent, depuis 1823, les produits de l'industrie départementale. Cette exposition, composée des produits de différentes fabriques et manufactures, a fait

connaître des richesses qui jusque-là avaient été ignorées, et auxquelles l'opinion publique n'accordait point assez d'importance.

L'exposition qui a lieu maintenant (mai 1826) est remarquable par les objets nécessaires aux besoins de la vie qu'elle contient. Tels sont des farines, des amidons, des produits chimiques, des étoffes de laine et de coton, de magnifiques broderies, des meubles, des cristaux, des faïences, des articles de coutellerie, de serrurerie, etc.

Vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville s'élève avec majesté la cathédrale; la hardiesse, la solidité, l'élégance de cet édifice gothique, le placent au premier rang des monumens de ce genre.

Les fondemens de la cathédrale furent jetés, en 1064, par l'évêque Thierry; elle resta imparfaite jusqu'en 1327 et ne fut achevée qu'en 1546: elle a trois cent soixante-treize pieds de longueur dans œuvre, et trois cent quatre-vingt-seize hors œuvre, cent trente-trois pieds de hauteur sous voûte; la largeur de la nef est de quarante-cinq pieds, et celle des collatéraux est de vingt-deux pieds deux pouces, et quarante-quatre pieds de hauteur sous voûte; sa tour, qui passe pour une des merveilles de l'Europe, a été achevée aux dépens de la ville en 1381; elle est taillée à jour, et a trois cent soixante-treize pieds d'élévation.

Les vitres du chœur, en verre peint, furent posées en 1521, 1523 et 1526, par Antoine Boresch, vitrier originaire de Strasbourg. On est encore frappé de la beauté des dessins et de la vivacité des couleurs, que trois siècles n'ont pu altérer. Ces vitres ont seize mille sept cents pieds carrés; ce qui peut donner une idée de la légèreté de l'édifice.

La rose qui éclaire l'entrée du portail est d'une délicatesse admirable et d'une dimension étonnante. On voit dans l'intérieur de l'église une belle cuve de porphyre, de dix pieds de long sur quatre de large, que l'on a tirée des Thermes. On admire aussi l'étoile en pierre qui est placée au-dessus du chœur et qui est d'une grandeur immense. Louis XV fit construire, en 1765, à ses frais le portail de l'ouest, qui, étant d'ordre dorique, forme un singulier contraste avec l'architecture gothique de l'édifice. A droite et à gauche du portique, sont les statues colossales de la France et de la religion.

Metz possède encore sept autres églises : celle de Saint-Vincent mérite seule d'attirer les regards. Son frontispice se compose de trois ordres de colonnes placées les unes au-dessus des autres : celles du bas sont d'ordre dorique; les intermédiaires, d'ordre corinthien; les troisièmes, d'ordre composite.

Le palais du gouvernement, destiné à loger les gouverneurs de la ville, occupé actuellement par les tribunaux, fut commencé en 1776. Cet édifice, qui n'est pas fini dans son intérieur, est construit sur une vaste place. Les deux façades, qui regardent l'esplanade et la Moselle, sont imposantes par leur masse et par l'ordre parfait qui règne dans leurs proportions : il était décoré de sculptures en bas-reliefs; l'une d'elles consacrait l'humanité du duc de Guise envers les soldats mourans de l'armée impériale, après la levée du siége.

Puisqu'il est question de l'esplanade, nous ne quitterons pas cette délicieuse promenade sans en parler. Elle est située à l'extrémité sud-ouest de la ville, sur l'un de ses points des plus élevés; elle a quatre cents pas de longueur, trois cent vingt dans sa plus grande largeur, cent soixante-dix à partir de la saillie que fait le palais de justice; elle est établie sur les fossés de la citadelle, dont la démolition, ordonnée en 1790, n'a été terminée qu'en 1804; les fossés eux-mêmes, qui étaient d'une profondeur extraordinaire, n'ont été comblés qu'à cette dernière époque.

Ce jardin public, achevé en 1816, est fort bien dessiné, planté de très-belles allées d'arbres, et offre une des plus belles promenades de la France; le jardin de Boufflers en fait partie.

Il est terminé, au sud, par la vaste place Royale, où était autrefois la citadelle. On découvre de ce jardin le superbe bassin de la Moselle, ses vastes prairies, les constructions régulières du fort de la Double-Couronne, les îles de Saulcy, le banc Saint-Martin, Longeville, les coteaux qui bornent l'horizon du sud au nord, où sont groupés en amphithéâtre de nombreux villages, de jolies maisons de campagne : tous ces coteaux sont tapissés de vignes, et la plupart couronnés de bois. En dirigeant ses regards vers le sud, on est frappé d'admiration, on est saisi d'un sentiment profond, qui a quelque chose de religieux, à l'aspect des immenses débris des arches de Jouy, témoins muets de toutes les scènes qui se sont succédé depuis dix-huit siècles. On a peine à se détacher de ce spectacle; on est accablé par la foule des souvenirs historiques qu'il rappelle.

En descendant la rampe de l'esplanade, si l'on se dirige vers la Moselle, qui sépare la ville haute de la ville basse, on arrive, par le moyen pont, dans l'île qui forme les quartiers de Saint-Livier, de Saint-Marcel et de Saint-George, qui n'a commencé d'être habitée que dans le dixième siècle. Ce quartier n'offre rien de remarquable.

Si, au lieu de traverser ce pont, on suit le quai jusqu'au pont de la Comédie, on pénètre, en le traversant, dans l'île du Grand-Saulcy, où

l'on n'a établi des constructions qu'au commencement du dix-septième siècle. A la pointe sud de cette île, est un quinconce de marronniers, nommé le *Jardin d'Amour*; le reste de son étendue est occupé par un vaste espace, rempli d'ornières, qui a besoin d'être entièrement réparé: c'est la place de la Comédie.

L'Hôtel des spectacles, situé à l'ouest de la place, a été commencé en 1739, et ouvert au public le 15 février 1752; il est bâti sur pilotis et isolé. Sa partie ouest est baignée par un bras de la Moselle; sa façade offre un péristyle soutenu par dix-neuf pilastres qui forment un portique. Cette construction, d'ordre toscan, est lourde: la salle est vaste, elle a été réparée et décorée en avril et mai 1819; elle est d'un fort bon style, mais construite de telle sorte que les spectateurs, placés sur les second et troisième rangs des galeries et des loges de côté, ne peuvent voir ni la scène ni les acteurs.

L'extrémité nord de l'île du Saulcy forme la place de la Préfecture. Ce bâtiment est un simple hôtel, il ne mérite pas une description particulière. La pointe nord de l'île est occupée par un dépôt de pierres à paver les rues de Metz. Sur son emplacement était la maison du père du maréchal de Fabert, et c'est là probablement qu'est né cet illustre guerrier. Cet amas de pierres, ce quai qui

tombe en ruines, cet abattoir placé au centre de la ville, ces porcs que l'on égorge devant la Préfecture, présentent un spectacle désagréable à la vue. On pourrait établir sur cet emplacement un quinconce semblable à celui du Jardin d'Amour, qu'on pourrait nommer *Jardin-Fabert*.

Près de la place de l'Hôtel-de-Ville, on voit un monument qui semble en ruines au premier coup-d'œil : c'est le palais de l'évêché, commencé sous M. de Montmorency. Il est resté imparfait depuis la révolution, et on se dispose à y placer un marché couvert, dont Metz a le plus grand besoin.

Les marchés de Metz sont presque tous d'un abord difficile, parce que les rues qui viennent s'y rendre sont en pente et fort étroites. Le marché de la place Saint-Jacques offre sur-tout cet inconvénient : c'est le plus fréquenté et le plus malpropre ; il est ouvert presque toute la journée, et les débris des légumes ne s'enlèvent jamais qu'en partie. La même incurie s'observe dans toutes les rues, où l'on voit toujours des tas d'immondices, quoiqu'on les enlève tous les jours, et cela parce qu'on procède à leur enlèvement plusieurs heures avant le balayage : ces matières donnent des émanations nuisibles, sur-tout lorsqu'elles restent long-temps entassées.

En face la place Saint-Jacques, on vient de

construire une rue dont les maisons sont fort belles; c'est la rue du Commerce: elle est étroite, mal aérée, mal éclairée, par-tout malsaine; une voiture aura de la peine à y passer.

Il existe encore à Metz de vieux quartiers d'un aspect sombre, désagréable, comme la rue des Tanneurs et celles qui lui sont adjacentes; le quartier des Juifs, dans le voisinage de la Seille, est un vrai cloaque. Cependant la ville a beaucoup gagné depuis quinze années sous le rapport des constructions, de l'alignement des rues, de leur salubrité.

La rue des Jardins rappelle les jardins suspendus de Babylone: ils sont ici placés au second étage. Malgré cette disposition, on ne s'aperçoit pas que les maisons soient malsaines.

Neuf ponts en pierre sont construits sur la Moselle, pour établir les communications entre les parties de la ville; deux seulement sont d'une grande dimension, dont le pont des Morts, ainsi nommé parce qu'on percevait, pour son entretien, un droit sur chaque personne qui mourait; il est composé de treize arches. L'autre est le pont du Pontiffroi, composé de onze arches. Tous sont solidement, mais grossièrement construits. Le pont des Morts a fort peu de largeur; il est fort mal pavé, et deux per-

sonnes ne peuvent point marcher de front sur ses trottoirs.

Plusieurs digues ont été jetées sur la Moselle, pour diriger son cours dans l'intérieur de la ville; cette rivière y fait mouvoir trois moulins à farine, un moulin à plâtre, ainsi que celui de la poudrière, placée dans l'île du Saulcy, vis-à-vis la rampe de l'esplanade.

Établissemens de bienfaisance.

Hôpital Saint-Nicolas. — C'est le plus ancien dont les annales messines fassent mention; il est destiné à recevoir les vieillards pauvres ou infirmes des deux sexes, les orphelins et les enfans abandonnés; on y admet aussi des pensionnaires, des fous, des scrophuleux, des épileptiques.

L'époque de la fondation de cet hospice est inconnue. Le premier legs en sa faveur dont on ait gardé le souvenir est de 1162: il est de Gérard Baudouin, qui lui fit don du quart de la terre de Fleury, pour l'entretien de six lits. La ville et des particuliers ont ajouté successivement à ses revenus, qui s'élèvent maintenant à cent trente mille francs, sur lesquels ils entretiennent l'hôpital de Bon-Secours.

Le bâtiment situé au sud de la ville n'a rien

de régulier; il est formé par une agglomération de maisons ajoutées à de longs intervalles; le corps-de-logis principal n'a qu'un étage et des greniers; le pavillon, construit en 1817 et 1819, a deux étages. Il n'y a pas de promenoir pour les habitans de la maison; une cour, très-petite et fort irrégulière, la seule qui existe, sert à cet usage. Cette maison, dominée par celles qui l'avoisinent, est mal éclairée, mal aérée; elle ne reçoit que les vents du sud et de l'ouest.

L'établissement se divise en six parties, communiquant entre elles par des escaliers sombres, étroits, tombant de vétusté. Les deux premières, occupées par les hommes et les jeunes garçons, se composent de neuf salles; les quatre autres, réservées aux vieilles femmes, aux filles et aux enfans des deux sexes au-dessous de sept ans, sont divisées en quatorze salles. Sur ces vingt-trois salles, quatre servent d'infirmeries, une pour chaque sexe et chaque âge; les lits y sont garnis de rideaux de serge verte, en hiver, de toile blanche en été. Les autres salles sont les dortoirs: les lits n'ont point de rideaux; ils sont à peine à un pied de distance les uns des autres. Leur fourniture se compose d'un bois de lit mal façonné et en général fort vieux, d'une paillasse, de deux matelas très-minces, de deux draps, un traversin, un oreiller, deux couvertures de laine et un plumeau (couvre-pied garni de plumes).

Tous les dortoirs, ainsi que les infirmeries, varient dans leurs dimensions: le plus grand a cent deux pieds de long sur vingt-six de large; il est percé de cinq petites croisées très-élevées au-dessus du plancher, et contient trente-quatre lits. L'air et la lumière pénètrent avec peine, et les latrines, placées dans l'intérieur des salles, ajoutent encore au vice des localités.

Le rez-de-chaussée, plus sombre, plus humide que l'étage supérieur, est occupé par les réfectoires, la cuisine, la dépense, les magasins, l'atelier du menuisier, du cordonnier; ceux de filature et les sept métiers de tisserand sont au premier.

C'est au rez-de-chaussée, dans des loges sombres, humides et malsaines, que l'on place les filles et les femmes idiotes, ou folles, ainsi que celles qui ont de fréquentes attaques d'épilepsie, ou qui sont entièrement défigurées par les scrophules.

Le régime de la maison se compose de pain bis-blanc, de bonne qualité; de légumes secs ou frais, suivant la saison; de lard, deux fois la semaine: on donne de la viande fraîche et du vin, à-peu-près une fois par mois; il se fait trois distributions de vivres par jour; les alimens varient à chacune d'elles.

L'habit de la maison est une étoffe de laine grise, pour les deux sexes; les femmes sont vêtues en cotonnade rayée, dans la belle saison. Tout

ce qui a rapport au linge, à l'habillement, à la chaussure, se confectionne dans l'établissement; les servans, les infirmiers, les infirmières font partie de la population, dont le maximum est de quatre cent soixante-douze individus, la maison ne pouvant pas en contenir un plus grand nombre. Il faut être de la ville pour y être admis, et quand on en sort, on y rentre très-difficilement. Les jeunes gens des deux sexes sont placés en condition autant que possible; on leur enseigne à lire, à écrire, compter. Les garçons bien constitués sont envoyés chez des maîtres pour apprendre des états; à dix-huit ans, ils quittent la maison, ainsi que les filles, que l'on fait tricoter, filer et coudre; à leur départ, on leur donne un petit trousseau.

L'hôpital ne traite que les malades de la maison; on en compte, journée commune, soixante-dix des deux sexes.

La dépense de la maison se divise en deux parties: elle est, par journée commune, pour l'entretien, de quarante-quatre centimes quatre-vingt-quatorze millièmes; pour les charges, de treize centimes trente-trois millièmes; en tout, cinquante-huit centimes vingt-sept millièmes. Les dépenses de l'hôpital de Bon-Secours ne sont pas comprises dans cette somme. Le service s'y fait par seize sœurs de Saint-Vincent-de-Paule.

Le zèle religieux qu'elles apportent dans l'exercice de leurs fonctions; les soins minutieux qu'elles prennent pour maintenir l'ordre et la propreté ne peuvent remédier aux vices de localités, qui sont très-nombreux. Ces religieuses ont pour elles un petit corps-de-logis séparé, et l'établissement a dans son intérieur une chapelle.

Cet hôpital reçoit les enfans abandonnés; le nombre de ces malheureuses créatures était considérable, il y a quelques années, parce que les filles de Nancy, de Pont-à-Mousson, de Lunéville, de Luxembourg, de Deux-Ponts, de Sarrebrück, de Trèves et même de Strasbourg, venaient faire clandestinement leurs couches à Metz et y faisaient exposer leurs enfans. Ce nombre a bien diminué, puisqu'il n'est, année commune, que de quarante à cinquante. Cette diminution pourrait être attribuée aux obstacles dont on a environné les approches du *tour*. Il n'est point ici, comme dans la plupart des villes, situé dans un endroit écarté, peu fréquenté, d'un abord facile, et d'où l'on puisse aisément se dérober aux regards indiscrets. Il est placé dans une petite maison attenant à l'hôpital Saint-Nicolas; il faut sonner pour y être admis, et le concierge ne reçoit les enfans qu'autant qu'on lui présente une permission du maire, et qu'on inscrit ses noms et ses qualités sur un registre.

Les enfans sont mis en nourrice le lendemain.

L'hospice Saint-Nicolas n'a pas de bains; ils sont pourtant indispensables dans un établissement de ce genre.

Je joins ici le mouvement de cet hôpital pendant l'espace de dix années. Je l'avais demandé divisé par âge et par sexe, on n'a pu me le fournir conforme au modèle que j'avais donné.

Mouvement de l'hospice Saint-Nicolas de Metz pendant le cours de dix années.

Exercices.	Entrées.	Sorties.	Morts.	Observations.
1816	452	304	67	
1817	691	597	89	
1818	381	341	87	
1819	401	356	85	
1820	280	261	72	
1821	312	261	85	
1822	205	163	69	
1823	290	184	84	
1824	197	127	67	
1825	250	136	92	
Total.	3,459	2,730	797	

Hôpital de Bon-Secours. — Cet hôpital, fondé en 1691 par M. Morel, chanoine de Saint-Thié-

haut, et par M. Rollin, échevin de la ville, est situé au nord-est. Les maisons qui avoisinent ce bâtiment étant plus élevées que lui, l'air ne peut y circuler librement. Il n'a d'ailleurs qu'une petite cour et un jardin plus petit encore, dans lesquels les malades ne peuvent aller; ils n'ont pas de promenoir.

Cette maison n'a qu'un étage, très-peu élevé.

Le rez-de-chaussée, divisé en trois salles, qui ne sont séparées par aucune porte, contient soixante lits pour les femmes. L'étage supérieur, composé de deux salles, ne peut recevoir que quarante hommes.

Ces salles sont fort mal éclairées, et l'air s'y renouvelle difficilement, parce que le peu de croisées, qui y sont pratiquées d'un seul côté, sont fort élevées au-dessus du sol, et fort petites : aussi sont-elles froides, humides et sombres. Les rideaux de serge verte qui garnissent les lits ajoutent encore à l'obscurité du lieu, en répandant dans cet asile de la douleur une teinte lugubre.

La pharmacie, son laboratoire et la cuisine sont fort petits. La buanderie est bien disposée. Le fourneau qui chauffe la lessive est creusé dans le sol : c'est par le moyen d'une pompe qu'on fait monter la lessive dans les deux cuviers placés à ses côtés; elle s'écoule par des

conduits dans la chaudière. Un des bras de la Moselle, qui baigne la partie postérieure du bâtiment, donne la facilité de laver le linge sans sortir de la maison.

L'hôpital a quatre baignoires et un appareil à bains de vapeur, dont on ne s'est jamais servi. La chapelle est beaucoup trop petite.

On n'admet à Bon-Secours que les habitans de la ville dont la moralité est constatée; les enfans au-dessous de sept ans n'y sont point reçus. Les gens de la campagne peuvent s'y faire traiter, si ceux de leur commune paient un franc cinquante centimes par journée. Les personnes atteintes de la syphilis n'y sont point reçues. Le prix de la journée s'est élevé, en 1824, à un franc sept centimes cinquante-trois millièmes; savoir, pour entretien, quatre-vingt-un centimes soixante-quatorze millièmes; pour les charges, vingt-cinq centimes soixante-dix-neuf millièmes. Les dépenses sont acquittées par l'hospice Saint-Nicolas. Cet établissement n'est point en rapport avec la population de Metz.

Onze Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule sont attachées à cet établissement. On ne saurait trop louer l'ordre, la propreté qu'elles y maintiennent; elles sont secondées dans leurs pieuses fonctions par des infirmiers et des infirmières à gages.

Le mouvement que je présente offre le même défaut que celui de Saint-Nicolas; les sexes y sont confondus. J'ai été obligé de prendre ce qu'on a bien voulu me donner.

Mouvement de l'hôpital de Bon-Secours de Metz pendant le cours de dix années.

Exercices.	Entrées.	Sorties.	Morts.	Observations.
1816	950	835	106	
1817	1,407	1,228	170	
1818	1,102	1,001	123	
1819	1,021	920	110	
1820	1,044	931	115	
1821	850	780	108	
1822	921	810	97	
1823	997	897	98	
1824	993	898	94	
1825	1,134	1,038	115	
Total.	10,419	9,338	1,136	

Maison des Orphelines.

Cette maison, située au centre et sur l'un des points les plus élevés de la ville, dans l'ancien couvent des Récollets, est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage surmontés de greniers. Une vaste cour irrégulière sert à la récréation

des jeunes filles quand il fait beau, et à l'extrémité nord-est de cette cour est un joli jardin potager élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol. Une autre cour environnée d'un cloître sert de promenoir aux enfans quand le temps est mauvais.

Le rez-de-chaussée est occupé par la pharmacie et son laboratoire, la chapelle, la cuisine, la dépense et le réfectoire. Les trois premières parties sont beaucoup trop petites, principalement la chapelle. L'étage supérieur est divisé en six parties; les deux salles les plus grandes servent de dortoirs, l'une pour les orphelines les plus âgées, l'autre pour les plus jeunes; deux autres pièces sont réservées pour les classes et le travail; la cinquième est l'infirmerie, la sixième la classe des petites filles externes. Toutes ces salles sont éclairées et aérées par de grandes croisées en regard. Les lits sont en bois de chêne, à deux têtes, et peints en gris; ils sont composés d'une paillasse, d'un matelas, d'un traversin, de deux couvertures de laine et de deux paires de draps de rechange. Chaque enfant a son lit, qui est convenablement espacé et sans rideaux.

Les orphelines font quatre repas par jour: le matin, elles ont du pain; à midi, une soupe et des légumes; à goûter, du pain; le soir, une soupe et de la viande, quatre jours de la se-

maine; les autres jours, la nourriture est maigre. Leur costume est, pour l'été, de cotonnade bleue et blanche; pour l'hiver, de drap bleu clair.

Pour être admis dans la maison, il faut être bien conformé, né en légitime mariage, de parens catholiques, habitans de Metz, âgé de six à dix ans, orphelin de père et de mère, ou de l'un des deux, et prouver qu'aucun des membres de la famille ne peut élever l'enfant; mais on peut y placer un enfant moyennant trois mille francs une fois payés, ou en donnant d'abord une somme de cent francs, et annuellement celle de cent cinquante francs pour la pension.

On promène les orphelines deux fois par semaine en été, une fois pendant l'hiver. On leur apprend à lire, écrire, compter, tricoter, coudre, repasser : quand elles sont assez fortes, on avance leur sortie, on les place en apprentissage, pour leur donner un état.

L'époque de leur sortie est fixée à dix-huit ans: on leur donne alors un trousseau, et si des parens les retirent de la maison avant l'âge de dix-huit ans, elles ne peuvent plus y rentrer. A leur sortie, elles sont placées chez des particuliers, offrant toutes les garanties morales et religieuses. Cette maison est administrée par huit Sœurs de Saint-Vincent-de-Paule : on ne saurait donner trop d'éloges à l'administration de la vertueuse

supérieure : non-seulement l'ordre et la propreté de la maison sont admirables, mais la fraîcheur des orphelines, leur gaîté prouvent qu'elles sont traitées avec douceur et bienveillance. Outre les orphelines, on admet dans la maison, comme externes, de petites filles de parens pauvres, à qui l'on apprend à lire. On y traite aussi tous les ans une quarantaine de teigneux. C'est dans cet établissement que se distribuent les secours aux indigens.

La reine Anne d'Autriche avait fondé, en 1665, dans cette ville une maison de charité semblable à celle-ci ; supprimée à la révolution, elle fut rétablie en 1802, et transférée en 1804, dans le local qu'elle occupe actuellement. Outre les soupes économiques qu'on y distribuait et des secours à domicile, on y avait établi des ateliers de filature de coton pour les enfans des deux sexes, dont le nombre s'élevait à cinq cents en 1813. Cette maison a été supprimée de nouveau en 1818, et rétablie comme elle l'est aujourd'hui. Il serait à désirer qu'on établît une semblable maison pour les orphelins qui n'ont pas d'asile dans Metz.

Secours à domicile.

Les secours à domicile sont payés par la ville, et distribués par les Sœurs de la Maison des or-

phelines. Les dépenses qu'entraînent ces secours se montent à la somme de quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf francs, ainsi répartie : pour le pain, neuf mille francs; pour remèdes aux pauvres, trois mille cinq cents francs; pour bouillons aux pauvres, mille huit cents francs; pour apprentissage de cinquante jeunes garçons, mille six cent quatre-vingt-neuf francs. Les secours en pain sont donnés à environ quatre mille indigens, et l'on en distribue environ soixante-dix-huit mille livres dans chaque année. Ces secours sont insuffisans pour un si grand nombre de malheureux, mais la ville ne peut faire davantage; elle a de nombreuses charges, et son revenu est très-borné. Le montant des recettes ordinaires et extraordinaires se montait, en 1825, à quatre cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-huit francs quatre centimes; il n'est pour 1826 que de quatre cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq francs vingt-six centimes. Il faut tout l'ordre, toute la sagesse de l'administration pour faire face à ses dépenses obligées, avec de si petites ressources.

Hospice de la Maternité.

Cet hospice est aussi établi au centre de la ville, dans l'ancien couvent des Trinitaires; il

réunit toutes les conditions hygiéniques. Les quinze Sœurs de Sainte-Félicité, qui le dirigent, le tiennent avec une rare propreté. Il ne contient que huit lits; on pourrait, au besoin, en dresser davantage. Il est destiné aux pauvres femmes enceintes, secourues par la Société de charité maternelle. On y reçoit aussi les femmes de militaires pour le temps de leurs couches. Trois salles sont affectées au service. Les Sœurs de Sainte-Félicité soignent encore les femmes en couches de la ville, gardent les malades, pratiquent la vaccination.

Le revenu annuel de la maison est très-modique: il se compose de huit cents francs donnés par la ville, d'un fonds de vingt-cinq mille francs, provenant d'un legs fait, en 1814, par feu M. Pierre-Élysée Martin, et des produits des dons et des quêtes des dames de la Maternité.

Les femmes en couches restent dans la maison jusqu'à parfait rétablissement; elles y reçoivent tous les secours que réclame leur position. Les filles enceintes n'y sont pas admises. L'hospice de la Maternité a rendu de très-grands services, tant à la ville qu'à la campagne; deux chirurgiens y sont attachés; ils enseignent aux Sœurs l'art de l'accouchement. Cette maison a été fondée en 1808; la Société de charité maternelle avait déjà été instituée en 1804.

En 1334, Jean-le-Hungre, citoyen de Metz, avait fondé et doté, sur la place du Champ-à-Seille, un hospice de la Maternité, dont l'église subsiste encore sous le nom de *Chapelotte.*

On compte parmi les établissemens de charité ou de secours les monts-de-piété: celui de Metz a été créé en 1776, au profit des hôpitaux, par des lettres-patentes du roi; mais l'établissement des Lombards et des maisons de prêt à Metz remonte à des temps très-anciens, puisqu'un acte du 24 janvier 1289 prescrit les formalités auxquelles ils doivent être soumis.

Le capital du mont-de-piété de Metz est de trois cent mille francs; il prête à un taux raisonnable sur nantissement, sans autres frais. C'est la triste ressource de la classe ouvrière dans les momens difficiles. Les articles engagés varient de vingt à vingt-quatre mille; leur valeur est, terme moyen, de treize à quatorze fr. on n'en vend pas, année commune, la vingt-quatrième partie. Les emprunteurs ont soin de les retirer avant que l'année ne soit révolue, et notamment au retour de la belle saison.

Bibliothèque publique.

La Bibliothèque est placée au centre de la ville, dans l'ancien couvent des Petits-Carmes. La ville a dépensé trente-deux mille francs pour dispo-

ser le local d'une manière convenable à sa nouvelle destination. Ce n'est que depuis le mois de novembre 1811 qu'elle est ouverte au public. Elle est composée d'environ trente mille volumes sur la théologie, l'histoire, la jurisprudence, les belles-lettres, etc.

Elle possède environ six cents manuscrits, la plupart fort bien conservés; le plus ancien est du neuvième siècle. Seize manuscrits très-précieux des septième, huitième et neuvième siècles, provenant du trésor de la cathédrale, ont été enlevés, en 1802, par ordre du ministre de l'intérieur, pour enrichir la Bibliothèque du roi; ils sont tous in-folio et sur vélin. Il y a aussi un grand nombre d'éditions du quinzième siècle.

Deux vastes emplacemens fort bien disposés dans le même local sont occupés par le cabinet d'histoire naturelle; sous peu, il sera complété par la réunion de tous les produits minéralogiques, phytologiques et même zoologiques du département.

Plusieurs particuliers de la ville possèdent de fort belles collections d'histoire naturelle; on peut citer entre autres la riche collection d'oiseaux, qu'a préparée de ses mains M. Meslier de Rocan, sous-intendant militaire en retraite, adjoint du maire de la ville, et naturaliste fort distingué.

Jardin des Plantes.

Le jardin botanique est situé dans l'ancien couvent des Capucins, au sud-est de la ville; il est divisé en trois plans, placés les uns au-dessus des autres, auxquels on communique par deux vastes escaliers: il a peu d'étendue. Il se compose de neuf serres chaudes parfaitement disposées. L'orangerie contient deux cent soixante-seize orangers, dont plusieurs ont quinze à vingt pieds de hauteur.

Le nombre des plantes tant exotiques qu'indigènes est environ de quatre mille; un bassin dont les eaux sont jaillissantes est placé sur la terrasse qui forme le plan intermédiaire.

Collége royal, Pensions, Écoles.

Le collége est situé à l'ouest de la ville; il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage surmontés de greniers. Le bâtiment est formé par la réunion des anciens couvens des Bénédictins, de Saint-Vincent, et des Frères Saint-George de la Charité. Sa façade regarde les remparts à l'ouest; un canal de la Moselle le sépare de la préfecture, à l'ouest. C'est en 1804 qu'il a été créé; la ville y dépensa plus de trois cent cinquante mille francs

Ce collége est un des plus beaux et des plus vastes du royaume ; il est bien éclairé, bien aéré et très-sain ; ses dortoirs, ses salles d'études, ses cours, au nombre de cinq, son vaste promenoir, ses jardins, ne laissent rien à désirer. Le régime de la maison est fort bon. Dans l'acquittement des soins que réclame cet établissement, dont on admire l'ordre et la propreté, les chefs sont puissamment secondés par cinq Sœurs de l'ordre de Sainte-Chrétienne.

Le collége peut contenir six cents pensionnaires, il n'y en a que deux cent cinquante ; il possède une bibliothèque et un fort beau cabinet de physique ; il y a de plus une salle de bains pour les élèves.

Outre le Collége royal, il y a à Metz une pension pour les garçons. Les Frères de la Doctrine chrétienne y ont aussi des écoles établies dans les différentes sections de la ville, où sont reçus les enfans de la classe ouvrière ou indigente ; on leur apprend à lire, écrire et compter. Les filles de ces mêmes classes d'habitans sont envoyées aux trois écoles des Sœurs de Sainte-Chrétienne, qui ont aussi deux pensionnats.

Il existe à Metz plusieurs pensions de jeunes demoiselles : les personnes aisées confient plus particulièrement l'éducation de leurs filles aux religieuses de la Visitation et à celles du Sacré-

Cœur, qui occupent des couvens spacieux et très-sains.

Metz possède en outre une école gratuite de dessin; M. Bergerie, professeur fort distingué de mathématiques à l'École d'application du génie, a ouvert, cette année (1826), un cours gratuit de mathématiques appliquées aux arts, pour les ouvriers de la ville. M. Hollandre, conservateur de la Bibliothèque, fait tous les ans, au Jardin des plantes, un cours de botanique.

Maison d'Arrêt et de Justice.

Cette prison, située au sud de la ville, est divisée en deux parties, la plus grande pour les hommes, la plus petite pour les femmes; chacune de ces divisions a une cour de médiocre étendue où les prisonniers viennent respirer l'air. L'édifice est dans un grand état de délabrement; les chambres sont humides, et les condamnés couchent sur de la paille enfermée dans des cadres de bois.

Le quartier des femmes est très-humide; il se compose d'un petit pavillon à deux étages.

On distribue, une fois par jour, aux prisonniers une livre et demie de pain noir, une soupe aux légumes, et une portion de légumes secs ou de pommes de terre. Les malades sont envoyés à la Maison de correction.

Cette prison ne peut contenir que cent cinquante individus des deux sexes. On se propose, dit-on, de l'abattre et d'en reconstruire une autre; il est à souhaiter qu'on effectue promptement ce projet.

Maison de Correction.

Cette prison, située au sud de la ville, est un ancien couvent, supprimé en 1768 pour être converti en maison de répression sous le nom d'*Hôpital de la Magdeleine.* Elle consiste en un grand bâtiment carré, divisé en deux corps-de-logis, qui sont séparés par une vaste cour, au milieu de laquelle le concierge a planté un fort joli jardin. Les salles des prisonniers sont au premier et au second étage; elles sont saines, bien aérées et bien tenues.

Autrefois, il y avait dans cet établissement des ateliers de filature de laine et de coton, de broderie, de couture, etc.; maintenant ce n'est qu'un dépôt provisoire pour les individus des deux sexes, condamnés à moins d'une année de détention. On y reçoit aussi les enfans vagabonds : on les garde six mois au plus, après quoi on les renvoie. Enfin on y admet les filles de mauvaise vie, et on les traite de leurs maladies.

Le nombre des détenus, le 14 avril 1826, se

composait de vingt-neuf hommes et sept femmes condamnés; de quatre hommes et sept femmes malades de la Maison d'arrêt; quatre fous; neuf mendians ou vagabonds; quinze vénériennes et trois filles enceintes; en tout soixante-dix-sept détenus des deux sexes. Leur nourriture se compose d'une livre et demie de pain bis, d'une soupe maigre, d'une portion de légumes, qu'on leur distribue une fois par jour. Ceux qui travaillent conservent leur gain. Toutes les salles sont chauffées par des poêles dans l'hiver.

Bains publics.

Avant la révolution il n'y avait pas de bains publics dans la ville de Metz, maintenant elle possède trois établissemens de ce genre. Tous sont situés sur la Moselle, et ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport des localités que sous celui de la propreté. On y trouve des rafraîchissemens à des prix modérés. L'usage des bains est assez répandu.

Cimetières.

La ville a six cimetières, tous placés hors de son enceinte, dans les limites des fortifications. Le cimetière Belle-Croix contient quelques petits monumens en pierre; il est à l'est de la ville.

Une partie de l'île de Chambière, au nord de la ville, est divisée en quatre cimetières : l'un reçoit les dépouilles mortelles des catholiques, un autre est affecté au service de l'hôpital militaire ; le troisième appartient aux protestans ; le quatrième aux israélites. Le dernier est à l'ouest de la ville, au-delà de la Moselle. Il est défendu d'ombrager de plantations ces dernières demeures des hommes.

Établissemens militaires.

Metz, l'une des places fortes les plus importantes de la France, possède un grand nombre d'établissemens militaires, remarquables par leur construction et leur étendue ; ils se composent des casernes, des arsenaux, de l'école d'application du génie et de l'artillerie, de l'hôpital militaire, de la prison militaire, etc.

Caserne de Coislin. En 1726, la ville était encore dépourvue de casernes, et les troupes étaient logées chez les habitans. M. le duc de Coislin, évêque de Metz, convaincu que les mœurs publiques et la discipline militaire souffrent beaucoup de la dispersion des troupes dans les maisons des particuliers, voulant en même temps soulager les habitans de la charge incommode qu'ils étaient obligés de supporter, fit cons-

truire, à ses frais, de 1726 à 1731, les casernes qui portent son nom.

Le quartier Coislin est composé de quatre corps de bâtimens, qui forment un carré long, fermé aux quatre angles par de grandes grilles en fer. Les corps-de-logis principaux sont les casernes proprement dites, occupées par les soldats. Aux deux extrémités latérales, sont les pavillons, destinés, l'un aux officiers, l'autre aux sous-officiers; les ouvriers et les magasins y sont établis. L'écartement de ces diverses parties laisse entre elles un vaste espace qui sert de cour. Des deux pavillons parallèles placés aux deux façades, l'un regarde l'est, l'autre l'ouest; ils sont composés d'un rez-de-chaussée, de deux étages et de greniers. Un mur de refend coupe le bâtiment dans sa longueur: chaque étage, dans chacune des deux façades latérales, est divisé en six chambres et autant de cabinets, de manière que chaque pavillon contient trente-six chambres et trente-six cabinets; trois portes d'entrée et trois escaliers établissent les communications dans les diverses parties de chacun de ces pavillons.

Les casernes sont au nord et au sud du carré long; elles ont quarante-sept toises et demie de longueur sur neuf de largeur, et un mur de refend divise aussi leur intérieur en deux parties

dans le plus grand diamètre. Chacune d'elles a deux façades, un rez-de-chaussée, deux étages et des mansardes; chaque caserne comprend, dans son ensemble, soixante chambres et dix mansardes. Les chambres sont percées de deux croisées, les mansardes en ont trois plus petites; mais les unes et les autres ne reçoivent l'air que d'un côté; toutefois il est facile de le renouveler, au moyen d'une cheminée fermée par une planche en tiroir, qu'on peut ouvrir à volonté, et dont chaque chambre est pourvue (1).

Le bâtiment entier a trois latrines, ayant des conduits souterrains qui aboutissent à la Seille; malgré ces conduits et la propreté qu'on y entretient, elles répandent de l'odeur pendant les chaleurs de l'été, parce que les eaux de la rivière sont fort basses. Il y a aussi une fontaine placée

---

(1) J'omets à dessein d'indiquer dans cet article le nombre des hommes qui habitent les diverses casernes de Metz, parce que, d'une part, ce nombre varie suivant les besoins du service et la force de la garnison, et que, de l'autre, les calculs dont j'aurais pu le rendre l'objet cesseront nécessairement d'être exacts aussitôt qu'au système actuel de casernement on aura substitué les lits en fer, dans lesquels chaque soldat sera couché seul. Tout porte à penser que cette amélioration, due à la sollicitude d'une administration paternelle, ne tardera pas à être entièrement opérée.

hors du quartier, où tous les habitans du voisinage viennent puiser, et qui tarit quelquefois en été. Les cuisines, la salle de police, le cachot sont au rez-de-chaussée : toutes ces pièces sont humides.

Les maladies qu'on observe le plus fréquemment dans cette caserne sont toutes inflammatoires, telles que les gastrites, les entérites, les pleurésies, les péripneumonies, les angines, etc., maladies qui attaquent le plus ordinairement les jeunes gens, quelquefois on y remarque des fièvres intermittentes.

Caserne de la Haute-Seille. — Ce quartier est composé de deux pavillons dont la distribution est la même que ceux de la caserne précédente. Il est occupé par les élèves sous-lieutenans de l'École royale spéciale de l'artillerie et du génie, et par des officiers de ces mêmes armes. Ce bâtiment, situé à l'est de la ville, et non loin de la Seille, a été construit en 1754; il est en fort bon état : deux grilles en fer ferment ses entrées.

Caserne de la Basse-Seille. — Cette caserne, située au nord-est de la ville, au bord de la Basse-Seille, qui baigne ses murs à l'est, a environ cent mètres de longueur sur trente-deux de largeur; elle se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages et de greniers inhabités.

Le rez-de-chaussée, élevé d'environ un pied

au-dessus du sol de la rue, est en partie occupé par les cuisines, les ateliers, la salle de discipline et le cachot.

Huit escaliers, pratiqués sur la longueur des bâtimens, établissent les communications entre leurs différentes parties. Chaque étage est divisé en trente-deux chambres: seize à l'est, sur la Seille; les seize autres à l'ouest, sur la rue; elles ont chacune deux croisées et une vaste cheminée fermant à tiroir par une planche.

Cette caserne, divisée en deux parties, dans sa longueur, par un mur de refend, est composée de soixante-quatre chambres; les salles du bas ne sont pas comptées dans ce nombre. Chaque division a ses latrines au rez-de-chaussée, sur la Seille, et qui sont exposées aux mêmes inconvéniens que celles de la caserne de Coislin. Tout l'édifice est en fort bon état. Une seule fontaine fournit l'eau à la caserne: comme elle est située dans la rue, tout le monde vient y puiser; l'eau en est bonne.

Cette caserne n'est point fermée; les maladies qu'on y observe sont à-peu-près les mêmes que celles que j'ai signalées en parlant de la caserne de Coislin; cependant, les ophthalmies y sont plus communes, ainsi que les fièvres intermittentes, au printemps et en automne: elle fut construite en 1726, sur d'anciennes murailles de la ville.

Caserne de la citadelle.

On conserve encore le nom de citadelle à l'emplacement sur lequel existait un ancien fort, qui a été détruit; sur ses remparts abattus et ses fossés comblés, on a établi la belle promenade dite l'*Esplanade*, la Place Royale et plusieurs jolies maisons bourgeoises. Il ne reste plus de cette ancienne citadelle, dont la durée a été de trois siècles et demi, que quelques ouvrages extérieurs, qu'on a liés avec les fortifications de la place, et un groupe de bâtimens militaires dont nous allons parler.

1°. *Le grand quartier.* — Sa forme est rectangulaire; il est situé à l'extrémité sud-ouest de la ville; sa longueur, du nord au sud, est de cent dix mètres environ, et sa largeur de treize mètres. Il est séparé, à l'intérieur, dans toute sa longueur, par un mur de refend; il se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier et de mansardes.

Le rez-de-chaussée contient vingt-huit chambres, dont quinze pour loger les caporaux et soldats; les autres servent de cuisine, de salle d'armes, etc. Chaque chambre est éclairée par de petites croisées. La capacité de chacune d'elles étant seulement de cent seize mètres cubes, l'air a besoin d'être souvent renouvelé.

L'humidité de ces chambres est diminuée en

hiver par des poêles. On a aussi introduit dans cet établissement l'usage des fourneaux économiques, qui permettent de ne consommer guère que la moitié de la ration de chauffage; l'autre moitié sert aux chambrées. Cette amélioration dans le sort du soldat a la plus grande influence sur sa santé et même sur ses mœurs; elle le rend moins vagabond; il reste avec plaisir dans sa chambre, s'occupe à nettoyer ses armes, à réparer ses effets, etc.

Le premier offre exactement les mêmes dispositions que le rez-de-chaussée, seulement les chambres sont toutes habitées.

Les mansardes, qui règnent dans toute la longueur de ce bâtiment, sont séparées, dans le sens de sa largeur, par un mur de refend, de manière à former six grandes pièces, assez élevées et bien aérées. Toutes ces mansardes sont éclairées par quatorze petites croisées. On a jugé convenable d'en pratiquer dernièrement deux beaucoup plus grandes pour faciliter la circulation de l'air.

Sept escaliers établissent la communication dans les diverses parties de ce bâtiment. Tout le long de sa façade, exposée à l'est, règne une cour palissadée, large de quarante-deux mètres cinquante-cinq centimètres; les latrines sont situées à l'angle sud-est de cette cour; elles ne répandent

de l'odeur que quand le vent vient de cette direction.

2°. *Le pavillon de l'église*, ainsi nommé parce qu'il avoisinait une ancienne église actuellement démolie, était, il y a trois ans, destiné à loger les officiers; depuis l'augmentation de l'effectif des régimens du génie, il a été converti en chambrées pour les sous-officiers et soldats. Ce pavillon a la forme d'un rectangle s'étendant de l'ouest à l'est: sa longueur est de trente et un mètres trente-cinq centimètres; sa largeur, de neuf mètres soixante-quinze centimètres; il est entièrement isolé, et n'étant point séparé, dans sa plus grande étendue, par un mur de refend, les croisées s'ouvrent au nord et au sud, et l'air peut être renouvelé à volonté.

Il est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée est entièrement habité; les cuisines sont toutes au grand quartier, dont il n'est séparé que par la route; il contient deux corridors et quatre chambres, dont chacune est éclairée par quatre croisées. La distribution est à-peu-près la même au premier et au deuxième étage; seulement les chambres ne sont éclairées que par deux croisées, et n'ont point de cheminée. Les mansardes sont formées de quatre chambres.

3°. *Le pavillon royal* est situé sur la Place Royale, à l'extrémité nord du grand quartier, dont il est séparé par un espace de huit mètres; il n'est composé que d'un rez-de-chaussée contenant huit chambres, occupées par des sous-officiers mariés et des chefs ouvriers, et d'un premier, où il y a cinq chambres d'officiers.

4°. A l'extrémité sud du grand quartier, et à une distance de trois mètres cinquante centimètres, on trouve encore un groupe de masures nommé *le petit quartier*, destiné à loger les cantiniers et les blanchisseuses du régiment. On a l'attention de jeter les eaux des lessives à une distance assez grande, afin qu'en se corrompant elles n'incommodent point par leur mauvaise odeur.

5°. *Le bâtiment de l'école* est composé, au rez-de-chaussée, du logement du commandant de l'école, de celui du concierge, de la salle pour l'enseignement mutuel, de celle d'écriture et de lecture perfectionnées, et de quelques magasins. Au premier, se trouvent la bibliothèque, le cabinet des modèles de tout ce qui est utile dans l'arme du génie; la salle de mathématiques; deux salles de dessin, l'une pour le dessin linéaire, l'autre pour la figure; le bureau du commandant de l'école, et celui des gardes du génie qui y sont attachés. La salle de lithographie de

l'école régimentaire est dans les mansardes. Les écoles de sape et de mine sont sur le glacis. Entre la porte Saint-Thiébault et celle de la citadelle, est l'école de natation, sur le bras de la Moselle qui baigne le pied de la lunette verte. C'est également sur ce bras de rivière qu'on exerce en été les hommes à jeter les diverses espèces de ponts.

Il y a dans la caserne de la citadelle un puits et une pompe; l'eau en est médiocrement bonne et n'est pas employée.

Toute celle qui y est consommée provient d'une source excellente, qui sort des fossés, et qu'on nomme *Fontaine des forçats*, et d'une autre, située à l'angle nord-est du palais du gouvernement (*Palais de Justice*) dont l'eau vient du mont Saint-Quentin. On a, dit-on, le projet de démolir ces édifices, pour les remplacer par une caserne voûtée, qui serait située le long des remparts et fermerait de ce côté la Place Royale, parallèlement à l'école régimentaire d'artillerie.

Ces casernes, situées sur le point le plus élevé de la ville, sont soumises à l'influence de tous les vents; il n'y règne point de maladie particulière, grâce à leur exposition; elles sont, sans contredit, les plus saines de la place, et le 3e. régiment du génie, qui les occupe actuelle-

ment, a constamment fourni le moins d'hommes à l'hôpital, où il ne compte aujourd'hui (28 avril 1826) que neuf hommes sur un effectif de huit cent quatre-vingt-quatre sous-officiers et soldats présens à Metz, dont deux cent quarante recrues. Il faut comprendre parmi les causes qui peuvent concourir à cet heureux résultat le choix des hommes, l'exercice propre à cette arme, et les avantages dont jouissent les seconds sapeurs relativement à leur solde (1).

Caserne d'infanterie du Fort-Moselle. — Cet édifice, construit en 1733, est situé à l'ouest de la ville, sur la vaste place du Fort-Moselle. Le bâtiment, long de cent cinquante-trois mètres vingt-huit centimètres sur quinze de large, est composé d'un rez de-chaussée, d'un premier, d'un second étage et de mansardes. La caserne proprement dite contient cinq escaliers, vingt chambres par étage; elle a deux pavillons, ayant chacun deux escaliers, seize chambres et seize cabinets par étage. Les mansardes sont au nombre de cinq, trois au-dessus de la caserne, une au-dessus de chaque pavillon.

Quatre pompes, situées sur la place, fournissent à la troupe une eau de bonne qualité.

(1) Je dois à M. le docteur Brée, chirurgien aide-major au 3e. régiment du génie, les détails relatifs à cette caserne.

Les latrines sont à l'ouest, sur le rempart, à une assez grande distance de la caserne pour ne pas incommoder la troupe; un canal de la Moselle passe de ce côté.

La principale façade de la caserne regarde le sud, l'autre l'ouest. Bien que divisée longitudinalement en deux parties par un mur de refend, qui gêne l'établissement des courans d'air d'une face à l'autre, cette caserne présente cependant des chambres saines et suffisamment éclairées par deux croisées; on y observe les mêmes maladies que dans les édifices précédens.

Caserne de cavalerie du Fort-Moselle. — Cette caserne, construite en 1740, est située, comme celle dont il vient d'être question, sur la place du Fort-Moselle, à son extrémité nord-est; elle se compose de deux grands corps-de-logis parallèles, laissant entre eux un écartement de cent vingt-quatre mètres quarante-neuf centimètres de longueur sur trente-six mètres soixante et un centimètres de largeur, qui forme la cour du quartier. Le corps de la caserne, à la partie est du bâtiment, a cent sept mètres cinquante centimètres de longueur, dix-huit mètres soixante-sept centimètres de largeur; l'autre corps de caserne, à l'ouest, a cent sept mètres soixante-quinze centimètres de longueur, et dix-huit mètres quatre-vingts centimètres de largeur.

Le rez-de-chaussée est occupé par les écuries; deux étages servent au logement des hommes; il n'y a pas de mansardes. Les écuries sont voûtées; elles ont cinq mètres soixante-dix-huit centimètres de hauteur jusqu'à la clef des voûtes; les chambres du premier étage ont trois mètres trente-cinq centimètres de hauteur; celles du second sont un peu plus basses.

La caserne proprement dite est divisée par dix escaliers; chacun de ses étages contient quarante chambres. Les pavillons ont quatre escaliers; ils ont des cabinets et des chambres plus petites que la caserne.

Deux pompes situées dans la cour de la caserne fournissent de l'eau, qui est fort bonne. Les latrines sont avantageusement situées, elles sont placées de telle sorte que les immondices tombent dans la rivière et sont entraînées par les eaux, sans qu'il en résulte de la mauvaise odeur pour la caserne. L'édifice est en bon état et soumis à l'influence de tous les vents. Quoiqu'on ne puisse établir de courans d'air d'un mur de refend de face à l'autre, les chambres sont saines et suffisamment éclairées par deux croisées.

Les écuries, au nombre de vingt-sept, étant voûtées, la mauvaise odeur ne pénètre pas dans les chambres; mais leur pavé ne donne pas un écoulement facile à l'urine, et on est obligé de

la balayer pour l'empêcher d'y séjourner. On dépose journellement le fumier contre le mur d'appui, qui se trouve à la gorge du Fort-Moselle; l'enlèvement s'en fait tous les trois jours.

Le corps de caserne qui regarde l'est est occupé par un régiment de carabiniers; un bataillon du train d'artillerie habite celui qui regarde l'ouest. Ces hommes, forts et vigoureux, ne sont sujets qu'aux maladies inflammatoires. Cette caserne et la précédente sont celles qui fournissent le plus de malades; il en sera question au chapitre des maladies.

Caserne d'infanterie de Chambière. — On commença à construire cette caserne en 1727, sur l'emplacement des anciens murs de la ville, au nord-est, et elle ne fut achevée qu'en 1733. Elle se compose d'un seul corps de bâtiment de six cents pieds de long sur quarante de large, au milieu duquel est une vaste porte.

Ce quartier présente un rez-de-chaussée, deux étages et des mansardes. Vingt-huit escaliers établissent la communication entre les diverses parties du bâtiment, et forment autant de divisions: chaque division a seize chambres, quatre au rez-de-chaussée, deux au nord, deux au sud; il en est de même pour les deux étages et les mansardes. La caserne a donc quatre cent quarante-huit chambres: chacune d'elles a treize pieds de

haut, et n'est éclairée que par une croisée ; les mansardes sont beaucoup plus basses. Dans chaque chambre, il y a une cheminée fermée par une planche à tiroir. Le rez-de-chaussée est sous voûte; les cuisines, les magasins, les ateliers, les salles de police, les cachots, les cantines y sont établis; quelques ouvriers habitent des chambres situées dans cette partie. Les chambres des étages supérieurs, ainsi que les mansardes, contiennent un nombre de lits proportionné à leur capacité.

Cette caserne, qui est en fort bon état, a quatre pompes, dont l'eau est excellente. Les latrines, situées à plus de trois cents pas de la caserne, sur les fossés du rempart, au nord, ne fournissent aucune odeur : les immondices sont entraînées par les eaux de la Moselle.

Ce quartier est sous l'influence de tous les vents, mais principalement de celui du nord. Les maladies qu'on y observe le plus ordinairement sont les fièvres intermittentes, les pleurésies, les pneumonies, les gastro-entérites, mais sur-tout les gastro-pneumonies.

Caserne de cavalerie de Chambière. — Elle est située au nord-est de la ville, et fut construite, de 1732 à 1736, parallèlement à la précédente. Le 27 mai 1766, elle fut entièrement consumée par la foudre, mais on la rebâtit peu

de temps après sur le même plan. Cette caserne, comme la précédente, est composée d'un seul corps de bâtiment ayant quatre cents pieds de longueur sur soixante-six de largeur. L'une de ses deux façades regarde le nord-ouest, l'autre le sud-ouest; elle contient des écuries, deux étages et des mansardes.

Les écuries sont au nombre de vingt et occupent toute la largeur du bâtiment; chacune d'elles est percée de deux portes ouvrant dans des directions opposées. Leur sol est incliné de manière à faciliter au dehors l'écoulement de l'urine. Toutes sont voûtées; leur hauteur est de quinze pieds; à dix pieds de cette élévation, on a pratiqué des greniers pour y déposer les fourrages.

Le premier et le second étage sont divisés chacun en quarante-huit chambres; il y a autant de chambres, mais plus petites, dans les mansardes. Deux croisées éclairent les unes et les autres : celles des chambres ont six pieds de hauteur sur trois et demi de largeur, celles des mansardes sont un peu plus petites.

Un mur de refend divise ce bâtiment en deux parties, suivant son plus grand diamètre; mais on a assuré le renouvellement de l'air, que cette disposition aurait rendu difficile, en plaçant dans toutes les chambres des cheminées fermant à tiroir par une planche. Deux pompes,

situées à chacune des extrémités de cette caserne, fournissent de l'eau; elle n'est point employée à l'usage des hommes, parce qu'elle est pesante, d'une saveur désagréable, ne cuisant pas les légumes et ne dissolvant pas le savon.

Les latrines sont situées sur le rempart, à plus de trois cents pas de la caserne, et par conséquent dans la position la plus favorable.

Les fumiers sont journellement déposés à quelques pieds du mur qui regarde le sud-ouest : on doit les enlever tous les trois jours; quand ils y restent davantage, ils répandent dans la caserne et les lieux voisins une odeur infecte. Des baquets placés à côté des tas de fumier et destinés à recevoir les différentes déjections des hommes, sont vidés tous les matins, ce qui les empêche d'augmenter la mauvaise odeur et de nuire à la santé; effets qui ne manqueraient pas d'avoir lieu, si l'on ne prenait pas ces précautions salutaires.

Ces casernes n'ont point encore de cuisine et l'ordinaire des soldats y est fait sur des poêles en fonte, placés dans les chambres où ils couchent. Ce système présentait de graves inconvéniens, qu'il est facile de constater encore, en visitant les bâtimens de Chambière ; aussi a-t-il fixé l'attention de l'administration, qui le fait graduellement, et au grand avantage des hom-

mes, disparaître de tous nos établissemens militaires. La partie ouest de la caserne qui nous occupe est moins heureusement exposée que l'autre ; les militaires ont besoin d'y prendre des précautions, afin d'éviter les maladies inflammatoires et principalement des phlegmasies intermittentes des voies digestives, auxquelles nous avons cru remarquer que ce local les exposait. Les chevaux placés dans cette partie semblent quelquefois aussi en souffrir, et on ne les préserve qu'à l'aide de la plus stricte observation des règles de l'hygiène des gastro-entérites et des gastro-pneumonies, qu'ils sont disposés à y contracter. L'autre portion de la caserne fournit fort peu de malades, bien que les travaux et le régime des hommes soient les mêmes.

L'insalubrité peut être attribuée aux vents du nord-ouest et de l'ouest, qui, chargés d'humidité et peut-être d'émanations provenant des latrines, viennent frapper directement le premier corps du bâtiment, et le rendent habituellement plus froid et plus humide que l'autre partie.

Derrière la caserne d'infanterie et à ses deux extrémités, sont situés *deux pavillons isolés*, composés d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Ils sont coupés dans toute leur longueur par un mur de refend, et chaque pavillon contient vingt-quatre chambres, huit par étage ; quatre

escaliers, deux sur chaque face, établissent les communications entre les diverses parties de ces bâtimens Tous deux sont humides, à raison de leur position voisine du rempart, et les hommes qui les habitent doivent prendre des précautions afin d'éviter les effets défavorables de cette situation. Des sous-officiers, des musiciens, des blanchisseuses, des ouvriers d'artillerie, des gardes du génie sont logés dans ces pavillons

En 1738, on construisit en face de ces casernes le bâtiment qu'on nomme le *Pavillon des fours*, parce que la boulangerie en occupe en partie le rez-de-chaussée. Sa forme est irrégulière. Outre la boulangerie, il y a trois écuries, et les étages supérieurs sont disposés comme ceux des deux autres pavillons déjà cités. Le bâtiment est occupé par quelques officiers, par des sous-officiers et des ouvriers : le pain pour la troupe s'y confectionne.

Arsenal d'artillerie. — Il est situé au nord de la ville, entouré de grands et larges fossés, qui sont alimentés par la Seille, dont les eaux mettent aussi en mouvement une forge et une scierie. Cet arsenal, l'un des plus beaux de la France, renferme de superbes magasins d'armes, et tous les ateliers nécessaires au service de l'artillerie.

L'arsenal du génie fut créé en 1811; il est

situé dans l'ancien couvent des Célestins, à l'est de la ville; on y a fait de grands travaux pour l'approprier. On y fabrique tous les outils nécessaires aux régimens du génie, et il sert en même temps d'école aux soldats de cette arme. Les compagnies d'ouvriers et du train du génie y sont logées. Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

La poudrière, située au sud-ouest de la ville, dans la partie de l'île du Saulcy, qui regarde la rampe de l'esplanade, est isolée, et renferme, outre le moulin à poudre, mu par les eaux de la Moselle, tous les autres bâtimens nécessaires à cette fabrication.

Prison militaire.

Cette prison, située au sud-est de la ville et dans le voisinage des prisons civiles, est destinée aux militaires seulement: toutes les parties du bâtiment sont bien aérées et saines. On y a substitué aux lits-de-camp, dans les chambres, des planches à un pied de hauteur du sol, qui forment des cadres, dans lesquels on met la paille, qu'on renouvelle tous les dix jours. Les chambres des prisonniers sont placées au rez-de-chaussée, au premier étage et au second, les seuls dont le bâtiment soit pourvu.

Les cachots sont à environ douze pieds de pro-

fondeur au-dessous du niveau du sol de la petite cour de la maison : il est superflu de dire qu'ils sont humides et malsains.

On distribue, une fois par jour, aux détenus une livre et demie de pain de munition, une soupe au lard et une portion de légumes secs; cette prison est fort bien tenue.

École royale spéciale de l'artillerie et du génie.

Cette école a été établie, le 21 janvier 1803, dans l'ancien couvent de Saint-Arnoult, situé au sud de la ville, et sur l'un de ses points les plus élevés; elle reçoit les élèves de l'École polytechnique qui se destinent aux armes du génie et de l'artillerie.

Le bâtiment est spacieux et fort bien distribué; une grande salle est affectée à chaque espèce de cours que suivent les élèves. L'établissement possède une bibliothèque, un laboratoire de chimie et de physique; une vaste cour sert de manége.

Les élèves n'habitent pas la maison; ils sont casernés, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans les pavillons de la Haute-Seille.

Hôpital militaire.

L'hôpital militaire est situé à l'extrémité nord-ouest de la ville, au-delà de la Moselle, dans la partie que l'on nomme le *fort*; il a été brûlé en 1774 et reconstruit bientôt après.

Les bâtimens qui le composent, placés au bord de la Moselle, dont ils sont séparés par un vaste quai, forment deux carrés longs, dont les deux cours spacieuses, plantées d'arbres, servent de promenoir aux malades; ils sont traversés par un large canal, qui entraîne les déjections et les immondices. On y compte dix vastes salles, percées de cent quatre-vingt-quatorze croisées en regard, qui permettent la libre circulation de l'air. De larges escaliers, bien éclairés, établissent les communications dans toutes les parties de l'établissement.

L'ensemble des bâtimens a, en longueur, cent quarante-six mètres, en largeur quatre-vingt-quatre mètres, ou douze mille deux cent soixante-quatre mètres carrés : or la première cour occupe un espace de. . . 2,077 mèt. car.

La deuxième, de. 4,042

Il reste donc, pour l'espace occupé par les bâtimens. . . . 6,145

L'hôpital se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de mansardes servant de greniers. Les salles du rez-de-chaussée ont quatre mètres quatre vingts centimètres de hauteur; celles du prémier étage ont cinq mètres vingt centimètres.

Je vais donner les dimensions de chaque salle en particulier.

Rez-de-chaussée.

Salle N°. 1.	longueur..........	29 00	1712 mètres cubes.
	largeur...........	12 30	
	hauteur...........	4 30	

Elle devrait recevoir quatre-vingt-cinq malades, qui auraient chacun vingt mètres cubes d'air à respirer, comme le veut le réglement des hôpitaux militaires; mais on ne peut y placer commodément que soixante-deux lits; il faut réduire à soixante-deux le nombre des malades de cette salle.

Salle N°. 2.	longueur..........	40 45	2388 mètres cubes.
	largeur...........	12 30	
	hauteur...........	4 80	

Elle contient quatre-vingt-quatre malades.

Salle N°. 3.	longueur..........	73 50	4339 mètres cubes.
	largeur...........	12 30	
	hauteur...........	4 80	

Elle contient cent cinquante malades.

Salle N°. 4.	longueur..........	45 92	2711 mètres cubes.
	largeur...........	12 30	
	hauteur...........	4 80	

Elle contient quatre-vingt-quatorze malades.

Premier étage.

Salle N°. 5.	longueur..........	14 25	453 mètres cubes.
	largeur...........	6 12	
	hauteur...........	5 20	

Cette salle est divisée en deux parties égales par une cloison; chacune d'elles contient vingt lits pour les officiers.

Salle N°. 6.	longueur..........	29 00	1878 mètres cubes.
	largeur...........	12 46	
	hauteur...........	5 20	

Elle contient cinquante-huit malades.

Salle N°. 7.	longueur..........	40 60	2630 mètres cubes.
	largeur...........	12 46	
	hauteur...........	5 20	

Elle contient quatre-vingt-quatre malades.

Salle N°. 8.	longueur..........	73 50	4762 mètres cubes.
	largeur...........	12 46	
	hauteur...........	5 20	

Elle contient cent cinquante malades.

Salle N°. 9.	longueur..........	48 05	3113 mètres cubes.
	largeur...........	12 46	
	hauteur...........	5 20	

Elle contient quatre-vingt-seize malades.

Salle N°. 10.	longueur..........	46 06	2984 mètres cubes.
	largeur...........	12 46	
	hauteur...........	5 20	

Elle contient quatre-vingt-quatorze malades.

Ces détails, que je dois à l'obligeance de M. Vouzet, capitaine du génie chargé des travaux de l'hôpital, prouvent que les salles réunissent toutes les conditions désirables, qu'elles sont très-saines, et que les malades ont à respirer plus d'air qu'ils n'en peuvent consommer.

Ces avantages diminuent l'inconvénient qui est commun à tous les hôpitaux de réunir beaucoup de malades dans un même local.

Quatre pompes, deux dans chaque cour, fournissent à l'établissement une eau de bonne qua-

lité. On la porte à bras dans toutes les parties de la maison, excepté à la salle de bains, qui a une pompe particulière. Il serait convenable aussi d'en établir une au laboratoire de chimie, à la pharmacie et à la cuisine.

Les latrines sont au nombre de huit, quatre au rez-de-chaussée et quatre au premier étage; elles sont placées aux angles du bâtiment principal; les immondices tombent, comme nous l'avons indiqué, dans le canal qui communique à la Moselle. Quels que soient les soins que l'on prenne pour les tenir propres, les gaz qui émanent de ces latrines se répandent toujours dans le bâtiment. On évitera cet inconvénient, qui peut être fâcheux et qui est toujours désagréable, en les modifiant d'après le système qui a été proposé dans ces derniers temps.

L'hôpital peut contenir 912 malades en temps de paix; le nombre a été de 15 et 1800 en temps de guerre; il est exposé à tous les vents. On peut établir des courans d'air dans toutes les salles, excepté dans celles des officiers, dont les croisées n'ouvrent que d'un côté seulement.

La salle de bains est située à l'extrémité sud du bâtiment; il faut traverser la seconde cour pour y arriver; ce qui exige que les malades soient convenablement vêtus pour y aller, surtout durant les froids des hivers.

La chambre de garde des chirurgiens est pla-

cée au centre de l'établissement, ce qui l'éloigne du bureau des entrées, mais la rapproche par compensation des salles où sont les malades.

Le magasin des médicamens, le laboratoire de chimie, la salle où se font les cours de pharmacie sont situés à l'extrémité nord-ouest de la première cour, et communiquent ensemble; le préparatoire de la pharmacie est à l'extrémité opposée ; on traverse, pour y arriver, cette cour et un corridor. Je vais m'occuper de ces différentes pièces.

Le magasin des médicamens. Cette pièce, destinée à conserver les substances médicamenteuses, est aussi le cabinet du pharmacien en chef. Il serait peut-être convenable de la diviser en deux parties, dont l'une contiendrait les médicamens et l'autre formerait le cabinet du chef.

Le laboratoire de chimie est vaste.

La grande pharmacie est une vaste salle, dans laquelle se font les différens cours de pharmacie. Des étagères sont établies dans toutes les directions.

Cette salle pourrait être mieux disposée ; les élèves sont assis sur des bancs mobiles, que M. Sérulas fit établir pour la commodité des officiers du génie et de l'artillerie, et des personnes de la ville qui suivaient ses cours de chimie. Cette pièce devra être disposée en amphithéâtre ; on y construira sans doute un fourneau ; on des-

tinera aux ustensiles, aux instrumens, aux réactifs et aux produits chimiques, ainsi qu'aux échantillons de matière médicale, les étagères dont j'ai parlé.

Le préparatoire de la pharmacie est encore petit, bien qu'il ait été agrandi de plusieurs pieds depuis quelques années.

Les officiers de santé en chef, l'officier comptable et l'aumônier sont logés dans l'établissement; leurs appartemens sont dans l'avant-corps-de-logis.

A droite de la route qui conduit à la porte de Thionville, est un grand terrain, enclos de murailles, qui se prolongent jusqu'aux bords de la Moselle. Il est dépendant de l'hôpital et contient trois petits jardins, l'un desquels est le jardin botanique, que M. Judas, pharmacien en chef et premier professeur, dispose convenablement pour l'instruction. Il y a en outre la buanderie et ses dépendances, le chantier de bois à brûler, l'amphithéâtre de chirurgie, le cabinet d'anatomie et deux salles de dissection.

Cet établissement est l'un des quatre hôpitaux militaires d'instruction créés par ordonnance du roi, de 1814. On y professe toutes les parties de l'art de guérir, et tous les cours s'y font avec un zèle et une exactitude remarquables.

On compte près de 800 officiers de santé, qui, depuis 1792, sont sortis de cet hôpital, et dont la plus grande partie a péri au service de l'état.

Mouvement de l'Hôpital militaire de Metz, depuis 1762 jusqu'en 1825.

ÉPOQUES.	SORTIS.	MORTS.	RAPPORT approximatif des Morts aux Sortis.	*Observations.*
de 1762 à 1771	35,210	1,456	1 : 24	Par *Ordonnance de* 1747.—L'Hôpital reçoit les maladies légères, confiées depuis ce temps aux chirurgiens des corps.
de 1772 à 1776	17,698	525	1 : 34	Circonstances égales.
de 1777 à 1788	42,505	1,566	1 : 27	Dysenterie épidémique. — Péripneumonie. — Camp de Frascati.
de 1789 à 1791	5,482	341	1 : 16	*Réglement de* 1788. — Hôpitaux régimentaires et auxiliaires. — L'Hôpital de Metz ne reçoit que les malades dont le traitement n'a pu se terminer dans les Hôpitaux régimentaires.
de 1792 à l'an 3	59,543	4,870	1 : 12	*Réglement* de 1792. Etat de guerre. — L'Hôpital est encombré.—Suites de blessures mortelles. — Epidémies.
de l'an 4 à l'an 10.	31,574	597	1 : 53	*Réglemens de l'an* 4 *et de l'an* 5. — Eloignement des armées. — Retour de la paix. — Maladies légères traitées dans les camps.

Mouvement de l'Hôpital militaire de Metz, depuis 1762 jusqu'à 1825.

Années.	Sortis.	Morts.	Rapport approximatif des Morts aux Sortis.	*Observations.*
1805	4,009	207	1 : 19	Etat de guerre.
1806	7,822	510	1 : 15	Etat de guerre.
1807	»	»	»	Ce mouvement n'a pu être fourni.
1808	6,955	410	1 : 16	
1809	10,009	678	1 : 14	Etat de guerre.—Encombrement.
1810	6,327	284	1 : 22	
1811	6,532	205	1 : 31	Etat de paix.
1812	9,026	497	1 : 18	Etat de guerre.
1813	23,025	2,165	1 : 10	Etat de guerre.—Encombrement.
1814	12,693	4,337	1 : 3	Retour des armées.—Encombrement. — Epidémies.
1815	3,777	108	1 : 35	
1816	1,203	30	1 : 40	Etat de paix.
1817	812	26	1 : 31	
1818	928	23	1 : 40	
1819	2,078	57	1 : 36	
1820	2,062	64	1 : 32	
1821	3,034	90	1 : 34	
1822	3,709	88	1 : 42	
1823	3,224	101	1 : 32	
1824	3,368	114	1 : 29	
1825	3,021	92	1 : 33	

En jetant un coup-d'œil sur ces mouvemens, il sera facile de se convaincre que la mortalité n'est pas hors des proportions ordinaires, et qu'elle est inférieure à celle du plus grand nombre des établissemens de ce genre. Dans les onze dernières années, le rapport des morts aux sortans, terme moyen, est comme 1 : 34 $\frac{2}{5}$ environ.

Si à la fin de 1813 et au commencement de 1814 la mortalité devint effrayante, on en voit facilement la raison dans les désastres que l'armée éprouva à cette époque. Trente mille malades, exténués de fatigue et de misère furent évacués sur Metz. De ceux qui restèrent à l'hôpital et à ses succursales, il en mourut, savoir : dans les derniers jours de novembre 1813. . . 463

En décembre.	1,602
En janvier 1814.	1,360
En février.	2,365
En mars.	1,622
Dans les dix premiers jours d'avril jusqu'à la levée du blocus.	340
Total.	7,752

Malgré les précautions qu'on avait prises pour empêcher la propagation du typhus, beaucoup d'habitans ont été victimes de leur zèle à secourir les malades. Il en est mort pendant ce temps douze cent quatre-vingt-quatorze.

Je parlerai des maladies qu'on observe dans

cet établissement, au chapitre de celles qui affectent les habitans de la ville.

Fortifications. — Dans les temps reculés, l'enceinte de la ville de Metz était, au midi et à l'est, à-peu-près la même qu'aujourd'hui ; mais, au nord et à l'ouest, elle était resserrée dans l'étroit espace que forme le confluent de la Seille et de la Moselle : ainsi les deux îles de la Moselle étaient hors des murailles ; mais en revanche l'île de la Seille, qu'occupe le retranchement de Guise, et le quartier de la citadelle étaient très-peuplés. Les faubourgs ne l'étaient pas moins ; ils touchaient immédiatement la ville, dont ils n'étaient séparés que par un double rang de murailles, flanquées de hautes tours et entourées de fossés larges et profonds, où l'on avait fait entrer les eaux des deux rivières. Avec cette simple enceinte, Metz était, avant l'invention de l'artillerie, non moins inexpugnable qu'elle peut l'être actuellement avec son immense développement.

La figure que présente l'ensemble des fortifications de Metz est celle d'un polygone irrégulier ; son grand diamètre est de l'est à l'ouest d'environ trois mille deux cents mètres ; du nord au sud, d'environ quatre mille deux cents mètres. Son enceinte et ses fortifications sont divisées par la Seille et la Moselle en plu-

sieurs parties, dont la description m'entraînerait dans des détails entièrement inutiles au sujet que je me suis proposé de traiter. Il suffira de faire observer ici que certaines parties de l'enceinte de Metz, de construction moderne, laissent à découvert le premier étage des maisons voisines des remparts, tandis que d'autres, plus anciennes, très-saillantes au-dessus du sol, s'élèvent jusqu'au faîte des habitations adjacentes. Telles sont, entre autres, les fortifications intérieures placées entre la porte de Moselle et celle des Allemands, et entre celle-ci et l'arsenal. Autant la disposition des unes est favorable à la santé, autant celle des autres apporte d'obstacle au libre renouvellement de l'air, et nuit par conséquent à l'exercice normal des fonctions. Ajoutons, toutefois, que ces parties de la ville, que recouvrent pour ainsi dire les remparts, sont situées à l'est et au nord dans une exposition favorable, séparées des tertres par une chaussée assez large, abritées contre les vents les plus froids, et que l'observation des règles les plus communes de l'hygiène suffit pour prévenir les inconvéniens qui pourraient résulter de leur imparfaite ventilation.

Portes de la ville.

Cette ville a neuf portes : celles de Saint-Thiébault et de la citadelle sur la route de Nancy et du midi du royaume; celle de France sur la route de Paris; celle de Thionville sur les routes de Longwy, de Luxembourg, de la Prusse et des Pays-Bas; celle des Allemands sur les routes de Sar-Louis, de Mayence et de toute l'Allemagne; celle de Mazelle, qui conduit à Strasbourg; la porte du Saulcy, qui conduit à l'île de la Moselle de ce nom, dans laquelle sont les chantiers de bois, la poudrière, et une lunette qui couvre l'ouest de la ville et les deux bras de la Moselle; la porte de Chambière, par laquelle on va à une autre île, qui lui donne son nom, où sont le polygone de l'artillerie, le champ des manœuvres, la nitrière artificielle, le port, une fabrique de tuiles et de briques, diverses habitations, le cimetière des deux premières sections, ceux des protestans, de l'hôpital et des juifs; la porte de Sainte-Barbe, qui conduit à l'arsenal. On a donné à l'emplacement de l'arsenal le nom de Retranchement de Guise, parce que le duc de Guise, défenseur de Metz en 1552, y fit élever des remparts et y travailla de ses propres mains avec l'élite de la noblesse française, alors enfermée dans Metz.

Sur la route de Nancy, on rencontre à Jouy les restes imposans de l'aqueduc romain qui conduisait à la naumachie de Metz les eaux prises dans le fond du vallon de Gorze. On attribue ce monument à une armée romaine cantonnée à Metz, et la tradition nomme même comme auteur du projet Drusus, père de Germanicus, le même qui fit ouvrir le canal du Rhin à l'Issel; mais c'est une simple présomption, car l'histoire se tait sur le fondateur de l'aqueduc de Jouy.

Sur la route de Paris, à une lieue de la ville, on voit au village de Moulin le château que posséda et qu'habita Abraham Fabert, né à Metz, qui s'éleva aux plus hauts grades militaires par son seul mérite. Son père, imprimeur à Metz, y fut maître échevin cinq fois. On voit encore dans ce même village le moulin à vapeur de M. Forestier, pour moudre du blé, le premier établi dans ce pays. Non loin de Moulin, on remarque un pont de pierre de douze arches, qui a été abandonné par la Moselle, et qui ne sert plus qu'au ruisseau venant du charmant vallon de Châtel-Saint-Germain.

En se rapprochant de Metz on arrive au village de Longeville, composé en grande partie des maisons de campagne des habitans de la ville. Longeville est resserré entre la rive gauche

de la Moselle et le mont Saint-Quentin; un petit mamelon de ce coteau porte le nom de Mont-Charles-Quint, parce que cet empereur y plaça, dit-on, une batterie pendant le mémorable siége de 1552.

En se dirigeant de Longeville vers la ville, on suit la direction des coteaux de Sey, Chazelles, Sainte-Ruffine, Jussy, Ars, Rozerieulles, qui produisent les meilleurs vins. Le bruit confus qui se fait entendre en quittant Longeville provient de la digue de Wadrineau : la cascade que forme cette digue est fort belle.

Près de la digue, il existait autrefois un cours magnifique par sa position, par son étendue et la beauté des arbres. Cette promenade, abattue en 1772, n'a été qu'imparfaitement rétablie. La petite plaine du banc Saint-Martin, environnée de belles maisons de plaisance, occupe l'étendue entre le hameau de ce nom et les glacis. M. de Vaublanc, préfet du département, de 1805 à 1815, y a fait faire des plantations en forme de cirque. L'entrée de Metz, de ce côté, est digne d'une grande capitale.

En partant de Thionville pour arriver à Metz, on parcourt pendant quatre heures une route bien entretenue et sans la moindre inégalité : cette plaine, d'un aspect riche et agréable, est surnommée le grenier de Metz. On y remarque

plusieurs châteaux, entre autres ceux de Pepinville, d'Hagoudange, de Brieux, de Thury et de Ladonchamps. Le village d'Uckange, à l'embranchement des routes de Thionville et de Longwy, et celui de Richemont, près de l'embouchure de l'Orne, sont bien bâtis et vivifiés par le commerce et l'industrie.

On voit près la porte des Allemands les nombreuses pépinières qui sont pour le pays une branche importante de commerce, et d'où les pépiniéristes tirent les productions qu'ils expédient dans les climats étrangers et jusqu'en Russie. Toutes les portes de la ville étaient autrefois, comme celle-ci, bâties en forme de château-fort, et chacune avait son châtelain. L'empereur Frédéric III, à son voyage à Metz, ne put s'empêcher d'admirer celle du pont des Morts : elles ont été successivemont démolies.

Hors de la porte de Mazelle était la naumachie, où l'on figurait le combat naval. Aujourd'hui on y voit le *pâté*, ouvrage avancé, parallèle à la lunette d'Arçon ou de Montigny, près de la porte Saint-Thiébault.

Charles-Quint logeait pendant le siége à la ferme de la Gorgne-au-Sablon, entre Metz et Maguy. C'est là que cet empereur vit la fin de ses exploits; car les historiens s'accordent à dire que le mauvais succès du siége de Metz, renver-

sant les projets de Charles-Quint, le détermina à abdiquer la couronne et à se retirer dans un couvent.

Les abords des portes des Allemands, de Mazelle et de Saint-Thiébault sont couverts de petits jardins bien cultivés et qui tous ont une loge; on en compte sept cents : c'est dans ces modestes *bastides* que l'artisan aisé et le marchand viennent se délasser le soir des travaux de la journée, et passer en famille le dimanche presque entier.

CHAPITRE VIII.

POPULATION.

L'arrondissement de Metz renferme deux cent quatre-vingt-six communes. Le total de leur population était en 1823 de cent trente-huit mille trois cent soixante-seize individus. Je ne m'occuperai ici que de la population de la ville.

Le nombre des habitans de Metz a considérablement varié depuis 1700; il était alors de vingt-deux mille; en 1789, il était de trente-six mille six cent soixante et un, et en 1803, de trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf. Depuis cette époque, il s'est toujours augmenté : en effet, la population de cette ville, non compris la garnison, était, au 31 décembre 1822, de qua-

rante-deux mille quatre cent neuf; à la même époque, en 1824, de quarante-deux mille sept cent vingt; au 31 décembre 1826, de quarante-trois mille cinq cent onze. L'accroissement a donc été pendant ces cinq dernières années de mille cent deux, et dans l'espace des cent vingt-six dernières, de vingt et un mille cinq cent onze.

L'*Annuaire de Metz pour l'an* 1826 divise la population ainsi qu'il suit : chefs de famille, dix mille trois cent quatre-vingt-cinq; hommes mariés ou veufs, huit mille sept cent neuf; femmes mariées ou veuves, neuf mille six cent soixante-cinq; garçons de seize ans et au-dessus, quatre mille six cent cinquante-quatre; filles de seize ans et au-dessus, cinq mille six cent quarante-huit; garçons au-dessous de seize ans, six mille quatre-vingt-neuf; filles au-dessous de seize ans, six mille quatre cent quinze; militaires sous les drapeaux, sept cent soixante-quinze; domestiques et ouvriers étrangers à la ville, sept cent soixante-neuf. La garnison est d'environ huit mille hommes.

Sous le rapport des cultes que professe la population, on peut la diviser en trois classes : la première, qui compose la majorité, professe le culte catholique ; la seconde, le culte hébraïque ; enfin la troisième, peu nombreuse, le culte protestant.

Mais avant de passer outre, jetons un coup-d'œil sur le tableau des naissances et décès, des mariages, et des naissances illégitimes.

De 1815 à 1824, c'est-à-dire pendant l'espace de dix années, il s'est contracté trois mille soixante et un mariages; les naissances des deux sexes ont été de treize mille huit cent soixante-douze, sur lequel nombre les naissances légitimes sont de dix mille cinq cent quatre-vingt-onze; les illégitimes, de deux mille trois cent quarante-sept; enfin les enfans abandonnés y entrent pour le nombre de neuf cent trente-quatre. Pendant le même laps de temps, les décès ont été de neuf mille cent cinquante-sept : l'excédant des naissances sur les décès a donc été de quatre mille sept cent quinze. Dans les neuf premières années, sur quatre enfans il en est né un hors mariage, en y comprenant les enfans exposés, qui peuvent, après tout, être considérés comme illégitimes; en 1824, il n'y en a eu qu'un sur cinq.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur un sujet qui a des rapports intimes avec les mœurs et le bien-être des habitans, et qui mérite d'occuper l'attention des médecins.

Il faut aussi remarquer que dans les trois dernières années peu d'enfans ont été abandonnés

à la charité publique; on en a compté vingt-sept en 1822; vingt-cinq en 1823 et trente-deux en 1824; tandis que dans les années précédentes leur nombre variait entre cent et cent cinquante.

Quelle peut être la cause de cette différence? Nous croyons pouvoir l'attribuer aux progrès de la morale publique, et non aux obstacles dont on a environné les approches du Tour destiné à recevoir les malheureux enfans. Mais cette question est trop délicate pour former l'objet d'une discussion, il nous suffit de l'avoir indiquée et d'avoir cherché à attirer sur elle l'attention de l'autorité.

Constitution physique, caractère, mœurs, usages des habitans.

On voit ordinairement dans les classes inférieures de la société, et quelquefois dans les classes les plus élevées, des individus petits, rabougris, scrophuleux, etc., ou d'une complexion faible, délicate, valétudinaire. Les causes de cette dégradation de l'espèce étant connues, ce n'est pas par ces chétives créatures que l'on peut juger de la constitution physique des peuples. Metz offre aussi des exemples de

cette nature, mal inévitable dans une grande ville; mais en général ses habitans sont forts et vigoureux, et dans ses campagnes les paysans sont bien constitués et fournissent une longue carrière. Les Messins ont une stature moyenne, leur carnation est belle, leurs cheveux sont ordinairement châtains, leurs yeux bleus. Les tempéramens dominans sont le lymphatico-sanguin et le sanguin nerveux.

Les femmes sont d'une stature au-dessus de la moyenne et d'une bonne constitution. Si la beauté est un peu rare parmi elles, on en trouve en revanche beaucoup qui ont des contours gracieux, de la fraîcheur dans le teint et une physionomie agréable. Leurs évacuations périodiques commencent de treize à quinze ans, quelquefois aussi à onze ans; mais ce sont des exceptions : il est rare que cette crise soit accompagnée d'accidens.

Pour tracer sans prévention le caractère d'un peuple, il ne suffit pas de le peindre tel qu'il est au moment où on l'observe, il faut aussi chercher ce qu'il a été, ce qu'il a fait dans les différentes périodes de son existence. En effet, les mœurs et les habitudes des peuples ne changent pas entièrement avec les générations, et le temps conserve à chaque nation une partie de la physionomie qui la caractérisait dans les siècles an-

térieurs. Les Messins nous en donnent la preuve la plus évidente : l'histoire nous apprend que dans tous les temps ils ont donné des preuves non équivoques d'une grande bravoure, de leur amour pour leur patrie et leurs souverains, de leur fidélité à observer la foi jurée.

César parle des Médiomatriciens comme d'un peuple fameux : ils eurent part à l'expédition de Brennus, et pendant la conquête des Gaules par les Romains, ils prirent les armes contre eux, lorsque, dans l'assemblée générale qui eut lieu cinquante-deux ans avant notre ère, la nation gauloise résolut d'envoyer à Vercingétorix des secours pour faire lever le siége d'Alisse et pour secouer le joug des vainqueurs. L'armée coalisée, malgré ses nobles efforts, fut battue par César. Les Médiomatriciens, éclairés par ce désastre sur leurs véritables intérêts, évitèrent depuis lors de se mesurer avec un ennemi si redoutable; ils cherchèrent et obtinrent son alliance, et les Romains leur accordèrent bientôt le droit de cité. Scrupuleux observateurs de leurs traités, ils restèrent fidèles à Rome juqu'à la dissolution de l'empire.

Tombée sous la domination des princes lorrains, Metz s'en détacha entièrement en 1115, se constitua ville libre en 1220, sous la protection des empereurs d'Allemagne, et leur fut devouée

tant qu'elle resta sous leur domination. Dans les temps malheureux de la ligue, quoique nouvellement réunis à la France, les Messins, loin d'abandonner la cause de Henri IV, firent la guerre à Charles de Lorraine, l'un des principaux chefs de la révolte, et le battirent dans plusieurs rencontres.

Ennemis de toute innovation, de toute entreprise qui n'a pas un rapport immédiat avec l'intérêt du pays, ils refusèrent de s'armer pour les deux premières croisades; un très-petit nombre d'entre eux fit partie de la troisième en 1195. Le même esprit de modération les empêcha de prendre part aux querelles qu'occasionna la réforme religieuse. Pendant que tout était en combustion autour d'eux, ils consolidaient leur république par des lois sages; le premier article de leurs statuts porte que nul d'entre eux n'était de condition servile. Ils faisaient fleurir le commerce et les arts, respectaient les droits de leur évêque, mais s'opposaient avec fermeté à l'asservissement qu'il voulait leur imposer; enfin c'est à leur attachement aux anciennes institutions, à leur amour pour l'ordre, qu'ils durent le calme dont ils jouirent pendant la révolution.

Considérés comme individus, les Messins sont laborieux et économes, peu tourmentés par la soif des richesses, ils travaillent à acquérir une

honnête aisance, et mettent tous leurs soins à la conserver. Leur ambition est satisfaite lorsqu'ils peuvent acheter un petit jardin et conduire le dimanche, en char-à-banc, leur famille à la campagne. Le luxe s'est introduit à Metz et dans la campagne comme par-tout ailleurs; mais le désir de briller n'y va pas jusqu'à compromettre la fortune des particuliers.

Les Messins unissent à la vivacité française le flegme allemand, fuient les plaisirs bruyans et cherchent les jouissances douces et paisibles et les réunions amicales. Les spectacles ne paraissent pas même avoir pour eux beaucoup d'attraits, car la classe moyenne ne les fréquente pas; et sans la garnison, la ville, qui s'est chargée de la direction du théâtre, depuis que deux directeurs se sont ruinés, ne pourrait soutenir cette dépense. En cela, les Messins diffèrent beaucoup de leurs ancêtres, qui, d'après les chroniques, demandaient, comme les Romains, *panem et circenses*. Ils poussaient même si loin leur amour pour les représentations, qu'ils jouaient sur le théâtre les mystères de la religion, où l'on voyait figurer comme acteurs des ecclésiastiques austères et de graves magistrats.

Ces sortes de profanations, que la barbarie des temps avait fait naître, avaient aussi disparu avec elle; mais on conservait encore certains amuse-

mens populaires, bizarres ou ridicules, qui n'ont cessé qu'au commencement de la révolution.

En 1786, on promenait encore à Metz, en procession, le jour de Saint-Marc, la figure d'un monstre ailé, appelé *grolly* ou *granilli;* il était porté par le maire de Woipy. Les uns ont prétendu qu'il était l'emblême de la destruction du paganisme; d'autres ont cru y voir un reste d'idolâtrie, en comparant le grolly au serpent ailé, sous l'emblême duquel on représentait Saturne, régénérateur de la nature, que l'on déliait au printemps; et de même qu'on lui offrait de petits gâteaux pour se le rendre propice, de même aussi les boulangers et les pâtissiers, devant la boutique desquels passait le grolly, étaient obligés de jeter dans sa gueule un petit pain ou une tartelette, dont le maire de Woipy faisait son profit. (De Viville, *Histoire de Metz.*)

On avait aussi conservé l'usage d'allumer des feux à la Saint-Jean d'été et d'y brûler des chats, cérémonie expiatoire qui rappelle la fête solsticiale de Cérès ou du Soleil. Cette fête, à laquelle assistaient gravement tous les magistrats et la garnison, n'a cessé qu'en 1790; mais en 1774, les chats avaient obtenu grâce, à la sollicitation de madame la maréchale d'Armentières.

Le 1er. mai était la fête des *Trimazaux* : ce

jour-là, de jeunes villageoises parées de rubans de diverses couleurs venaient en ville en dansant, et chantant le retour du printemps. Cette fête rappelle celle de la Bonne Déesse, divinité mystérieuse qne les anciens célébraient le 1er. mai. (Idem, *loco cit.*)

Les jeunes villageoises ne viennent plus danser et chanter dans la ville au 1er. mai; mais les personnes de la ville et de la campagne vont encore, le matin de ce même jour, se promener sur le mont Saint-Quentin.

Maintenant les plaisirs sont plus calmes : les riches passent la belle saison à la campagne; ceux qui n'ont que de l'aisance ne manquent pas d'y aller toutes les fois que les affaires le leur permettent. L'ouvrier n'a pas de propriété champêtre à visiter les jours de fête; il va en famille s'installer dans les guinguettes situées hors de la ville, et y dépense une partie du profit de la semaine. En hiver, les réunions particulières sont fréquentes, et les bals de la commune réunissent l'élite de la ville.

Les femmes sont très-bonnes ménagères. Celles qui sont mariées sont entièrement dévouées à leurs époux. Tendres mères, elles ne confient leurs enfans à des nourrices qu'autant qu'elles sont dans l'impossibilité physique de remplir ce premier devoir de la maternité. Nous

voyons avec peine que le maillot est encore en usage dans ce pays. La classe aisée tient les enfans à la gêne pendant les premiers mois de la naissance ; mais la classe ouvrière prolonge leur supplice jusqu'à l'âge d'un an et plus : ce n'est qu'alors qu'ils ont les mains libres. Cette pratique s'oppose au développement des forces des nouveau-nés, en les tenant dans un état constant d'immobilité ; et la pression, exercée depuis les épaules jusqu'aux pieds, gêne la respiration, la circulation, et peut déterminer des congestions cérébrales, ainsi que la torsion des membres. Les efforts que font ces êtres délicats pour se dégager de leurs entraves sont pour eux un sujet continuel de souffrance.

On a la bonne habitude de les laver souvent, de les baigner plusieurs fois la semaine après le sevrage, qui a lieu de dix à douze mois. On leur donne rarement de la bouillie; leur nourriture consiste en panades au lait ou au bouillon, et principalement en une sorte de gelée sucrée, faite avec la mie de pain, la semoule ou le gruau, cuite au lait ou au bouillon, et passée à travers un linge clair.

A mesure que les enfans grandissent, ils ont besoin de se livrer aux exercices gymnastiques pour fortifier leur corps. On néglige en général par-tout leur éducation physique, et il n'est pas

étonnant que cette négligence se fasse aussi remarquer à Metz. Ceux qui se proposent de suivre la carrière des lettres et des sciences commencent leurs études par le latin; mais il paraît que les jeunes gens de Metz ne se soucient pas de parler et d'écrire la langue de Salluste et de Cicéron : aussi peu d'entre eux poussent leurs études jusqu'en rhétorique, et ces derniers ne suivent pas tous les cours de philosophie. Ils mettent plus d'empressement à suivre les cours d'histoire, de géographie et de mathématiques, parce que les uns se destinent au commerce, les autres aux armes du génie ou de l'artillerie. L'habitude de voir des militaires leur inspire de bonne heure le désir d'embrasser leur profession. Ils ont continuellement devant les yeux les exemples de Fabert, de Custine, de Lasalle, d'Éblé et des autres guerriers illustres qui sont nés dans leurs murs.

Il ne faut pas conclure de ce qui précède que les lettres soient entièrement négligées dans cette ville; elles y ont été au contraire toujours cultivées avec un certain éclat, même dans les temps d'ignorance, comme le prouvent ses annales, ses chartes et le grand nombre de manuscrits que cette ville possède. Ses titres à l'illustration lui ont été contestés par quelques personnes, qui ont osé dire *qu'elle était la marâtre des sciences.*

Cet injuste reproche a été répété d'après le célèbre Agrippa, qui, revêtu en 1518 de la charge de syndic et d'orateur de la ville, fut obligé d'en sortir en 1520 pour échapper aux persécutions excitées contre lui par la défense qu'il prononça en faveur d'une fille accusée de sorcellerie et dont on avait fait brûler la mère. Agrippa voulut se venger de ses ennemis, et il adressa aux Messins des reproches aussi outrageans que peu mérités. Il faut pardonner à Agrippa sa colère; mais il ne faut pas rejeter sur une ville entière le blâme, qui ne pouvait être attribué avec justice qu'à quelques fanatiques.

Au commencement du dernier siècle, la langue française était encore presque inconnue dans les premières maisons de Metz : on parlait le patois messin, composé de vieux mots français, et de mots d'origine celtique ou latine; mais peu à peu la langue française s'y est naturalisée dans toute sa pureté.

Tout ce qui précède se rapporte aux classes les plus élevées de la société. Le peuple est fort peu éclairé; il ne porte guère ses regards au-delà de la sphère étroite dans laquelle il est placé. Esclave des coutumes du pays, borné dans ses pensées comme dans ses désirs, il fait peu d'efforts pour sortir de sa position. Cependant, à quelques ex-

ceptions près, on remarque en lui l'amour de l'ordre, de l'économie, de la propriété, qui caractérise les autres habitans de Metz. S'il n'est pas plus actif, c'est que la ville a peu de commerce, peu de manufactures, et par conséquent peu de ressources. Les enfans de la classe ouvrière et indigente apprennent à lire et à écrire dans les écoles de la Doctrine chrétienne. On est bien persuadé à Metz de cette importante vérité, qu'il faut instruire les classes inférieures si l'on veut qu'elles sachent diriger leurs affaires, qu'elles s'occupent utilement et qu'elles s'attachent à la Société par des intérêts réels. Quand on a un petit chez-soi bien ordonné, on a aussi pour le conserver des motifs qui font respecter les lois et le Gouvernement. On sait en outre que dans les travaux de la campagne, des manufactures, etc., les hommes intelligens sont plus utiles et procurent de meilleurs résultats que de simples machines agissant par routine; enfin, que l'ignorance est la mère des vices, qui engendrent les crimes et ruinent la santé.

L'objet de cette notice étant d'exposer rapidement les causes locales physiques et morales qui exercent soit directement, soit indirectement quelque influence sur la constitution et la santé des habitans de Metz, nous ne pouvons nous

dispenser de faire remarquer qu'on ne surveille pas assez dans cette ville les filles publiques, dont le nombre s'est augmenté depuis quelque temps. Ces malheureuses créatures, livrées presque entièrement à elles-mêmes, contractent facilement des maladies qu'elles communiquent aux autres avec la même facilité. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les inconvéniens qui peuvent en résulter dans une grande ville, où il y a sur-tout une forte garnison. Il nous semble qu'on devrait suivre l'exemple de la capitale, et établir un comité de visite; car c'est à l'oubli de cette précaution hygiénique qu'il faut attribuer en grande partie les maux que produit la maladie parmi les militaires et les jeunes gens de la ville. Ces derniers, pour en dérober la connaissance à leurs familles, sont forcés de se livrer à des traitemens palliatifs ou répercussifs, qui épuisent leurs forces et attaquent les sources de la vie. On ne voit que trop souvent les suites fâcheuses des irritations chroniques qu'ont laissées ces cures imparfaites; et nous croyons que lorsqu'on ne peut pas couper le mal dans sa racine, il faut aviser aux moyens d'en rendre les effets moins funestes.

Les crimes sont rares dans le pays messin, et n'ont jamais troublé l'ordre public. Les coupables sont bientôt découverts et saisis par la po-

lice, qui est très-vigilante et rend d'importans services.

Les délits forestiers, les délits ruraux sont assez nombreux parmi les gens de la campagne; ils aiment assez les procès, car l'ignorance et le besoin les poussent les uns contre les autres. S'ils étaient plus éclairés, ils connaîtraient mieux leurs devoirs, leurs véritables intérêts; ils sauraient que l'ordre seul procure le bonheur; que chacun est l'artisan de sa bonne ou mauvaise fortune, suivant qu'il respecte ou enfreint les lois.

Nous pouvons conclure de tout ce qui précède que la franchise, l'affabilité, la droiture distinguent l'habitant de Metz. Sobre, économe, laborieux, citoyen paisible, sujet soumis et dévoué, guerrier intrépide dès qu'il s'agit de défendre les intérêts inséparables du prince et de la patrie, s'il ne se distingue pas généralement par les rares qualités d'esprit qui caractérisent les hommes supérieurs, il possède toutes celles, non moins précieuses, qui, partant du cœur, attirent l'estime et conduisent au bonheur. Très-attachés à leurs compatriotes, ils se plaisent à leur donner des marques de leur affection, et les étrangers se louent aussi beaucoup de leurs manières gracieuses et de leur hospitalité.

Le régime des habitans de Metz est, comme

dans les autres pays, différent suivant les conditions. Le riche fait deux repas; le petit bourgeois, le marchand en font trois; l'artisan, l'ouvrier quatre.

Quoiqu'il soit difficile de descendre dans les détails de la vie privée, et d'établir une ligne de démarcation entre les divers états, puisque souvent la table d'un artisan est aussi bien servie que celle du propriétaire aisé ou du riche marchand, on peut dire, en général, comme nous l'avons déjà fait observer, que les Messins sont sobres, et on peut même ajouter que quelquefois ils se laissent aller jusqu'à la parcimonie. Leur nourriture habituelle est peu variée et peu délicate : le pain bis-blanc, les légumes cuits au lard, mets de prédilection des habitans, en font la base. Ce plat est de toutes les saisons, de tous les jours, de tous les repas. Autrefois même c'était la nourriture exclusive du plus grand nombre, et c'est encore celle des habitans de la campagne, de la plupart des artisans et manouvriers, qui tous rarement font usage de viande fraîche : aussi il n'est pas étonnant que, dans le département, dont la population était, en 1824, de trois cent quatre-vingt-dix mille habitans, on ait consommé pendant cette année soixante-neuf mille porcs. La consommation de Metz a été, en 1823, de neuf mille deux cent trente-quatre de ces animaux, et en 1824, de dix mille cinq cent

quatre-vingt-trois, non compris les cochons de lait, dont les Messins se font un grand régal.

Cependant ils savent tirer bon parti des productions de leur territoire pour varier leurs alimens. Leurs légumes sont savoureux; leurs fruits sont exquis et abondans; la grosse viande, le poisson de rivière, sont à la portée du plus grand nombre d'habitans, parce que leur prix est peu élevé. On ne sert le poisson de mer que chez les riches, car il est fort cher.

Le déjeuner de ces derniers se compose de café au lait, ou d'alimens légers. Leur dîner est le repas le plus copieux; on y voit figurer, selon les occasions, de la viande et des légumes, de la volaille, du gibier, du poisson; et l'on sert au souper, qui est peu abondant et fort lourd, une salade et de la viande de charcuterie.

L'ouvrier se contente d'une soupe aux légumes et au lard dans presque tous ses repas; il préfère à tous les légumes les choux, la choucroûte et sur-tout les pommes de terre. On mange à Metz du pain de froment, bien pétri, et en général toutes les denrées qui entrent dans le régime alimentaire y sont de bonne qualité.

La boisson ordinaire est le vin, on en abuse rarement, ainsi que des liqueurs fermentées.

Quelquefois l'on se permet de mettre en pratique le précepte d'Horace: *Vos, curas pellite mero;* mais on rencontre rarement des hommes ivres

parmi le bas peuple. La bière ne peut pas être d'un grand usage dans un pays où le vin n'est pas cher.

Si les Messins vivent sobrement en famille, ils déploient toutes les ressources de l'art d'Apicius dans les repas assez fréquens qu'ils se donnent réciproquement. Il y règne la plus franche cordialité, et l'on se quitte ordinairement après avoir pris jour pour une nouvelle réunion.

Juifs.

L'établissement des Juifs à Metz remonte à une époque très-reculée. Il paraît résulter de l'*Histoire des Conciles* qu'ils y existaient déjà dans l'année 625, bien qu'ils y aient été exposés de tout temps à des avanies et à des humiliations sans nombre.

Lorsque l'on prêcha la première croisade en 1095, les Juifs de Metz subirent le sort de ceux d'Allemagne : ils furent massacrés. Chassés en 1331 et 1365, ils trouvèrent toujours les moyens d'y rentrer. Inquiétés de nouveau en 1562, ils parvinrent à obtenir, en 1567, du maréchal de la Vieilleville, gouverneur de la province, la permission d'y résider. Ils étaient réduits au nombre de quatre familles, et quoiqu'il ne leur fût pas permis d'admettre des étrangers, ils multiplièrent avec une si grande rapidité, que bientôt ils éveillèrent la haine des magistrats; mais Henri IV en arrêta les effets, en leur accordant

une protection ouverte par des lettres-patentes du 24 mars 1603, dont les dispositions furent confirmées, étendues même par celles de 1718 et de 1777.

En 1789, le nombre des familles juives était de cinq cent cinquante, lesquelles formaient une population d'environ trois mille individus. Il n'y a maintenant à Metz qu'environ quatre cents ménages juifs et une population d'environ deux mille deux cents individus. Cette diminution est due à ce qu'un grand nombre d'entre eux ont acquis des propriétés à la campagne et s'y sont fixés, et que d'autres ont passé dans les villes voisines ou à l'étranger.

Les Juifs de Metz ne sont plus tourmentés comme autrefois; ils vivent sous la loi commune des Français; ils s'adonnent au commerce, cultivent les arts, les sciences et exercent des métiers. Cette nation fournit à Metz des médecins, des pharmaciens, des avocats, des libraires, des fabricans, des épiciers; presque tous les bouchers sont juifs, ainsi que les marchands de bestiaux. Leurs enfans fréquentent nos écoles. Les militaires qu'ils donnent à la conscription ne sont pas moins braves que les autres; les officiers sortis de leurs rangs et qui ont servi dans l'infanterie, le génie, l'artillerie, ont prouvé qu'ils étaient dignes du nom français par leur bravoure et leur savoir.

On les voit rarement paraître devant les tribunaux pour cause d'escroquerie ou d'infidélité dans leurs relations commerciales; il y a parmi eux très-peu de faillites; ils sont d'une charité exemplaire envers les pauvres de leur nation, et cette charité s'étend aux pauvres des autres cultes. Ceux mêmes dont la situation est éloignée de l'aisance se réduisent à l'absolu nécessaire pour procurer du soulagement aux personnes qui sont dans le besoin.

Les Juifs ont à Metz une grande synagogue, d'où ressortissent douze oratoires, dispersés dans quatre-vingt-onze communes.

Protestans.

La ville de Metz et les villages qui l'avoisinent ont été autrefois le théâtre de persécutions violentes contre les protestans. Un grand nombre de familles furent ou proscrites, ou forcées de s'expatrier. Parmi elles on distingue les Ancillon, les Ferry, les le Duchan, seuls hommes de génie que Metz eût alors dans son sein (1698), et qu'elle cite encore avec orgueil.

Le nombre des protestans n'est pas considérable dans cette ville. En 1803, il n'y en existait que cinq cent quatre-vingt-neuf; il n'y en a maintenant que deux cent quatre-vingt-sept,

ainsi divisés : chefs de famille, cent huit ; célibataires, trente-neuf ; enfans de différens âges, cent quarante. Les protestans ont un temple dans la ville, et se livrent aux arts industriels et au commerce.

Commerce.

La ville de Metz a toujours été commerçante. A sa réunion à la France, son commerce diminua beaucoup, parce que le commerçant était moins considéré que celui qui se livrait à la profession des armes, ou qui exerçait les charges de l'État. On pourrait aussi ajouter que les débouchés ayant éprouvé des entraves par l'établissement des barrières, le débit des produits de l'industrie fut moins considérable, et les manufactures, ainsi que les fabriques, devinrent moins actives. Aujourd'hui, les lettres, les sciences, les arts, le commerce et l'industrie paraissent vouloir reprendre un nouvel essor (1).

Les principaux produits de ses fabriques sont la tôle, le fer-blanc, la clouterie, la verrerie, la

(1) A l'exposition publique qui a eu lieu cette année, à Metz, on a remarqué de la belle colle-forte, supérieure à celle de Cologne.

Un serrurier-mécanicien a exposé des serrures d'un travail et d'un fini admirables, etc.

faïencerie, etc.; les toiles écrues, le linge de table, et sur-tout les broderies, qui occupent plus de douze cents femmes.

Les confitures, les liqueurs, les jambons mayencés, les meubles, les cannes, les fourneaux de fonte et de tôle, sont encore des articles d'exportation.

Il se fabrique une grande quantité d'étoffes de laine très-estimées, telles que draps pour la troupe, tricots, flanelles, etc., et il y a dans la ville plus de vingt fabriques de ce genre, et plusieurs filatures de coton. Les papiers peints sont estimés. La chapellerie et les tanneries sont aussi d'un assez bon rapport pour la ville.

J'ai déjà eu occasion de dire que les pépinières de Metz fournissent à l'étranger une grande quantité d'arbres fruitiers.

De toutes les branches d'industrie, celle qui a pris le plus d'extension dans ce département, est l'exploitation des mines de fer. Les grandes usines sont actuellement au nombre de seize en activité. Les produits qui sortent des papeteries sont aussi fort estimés. Enfin, depuis un an, on a établi dans la ville un moulin à vapeur pour l'extraction de l'huile des semences oléagineuses; et le sucre qui sort de la raffinerie de Montigny est fort beau.

CHAPITRE IX.

MALADIES.

D'après ce qui a été dit sur les mœurs, les habitudes et la manière de vivre des habitans de Metz, et principalement d'après les remarques que nous avons faites en parlant de l'exposition de la ville, de son climat, des vents qui y soufflent le plus fréquemment et des variations brusques de température que l'on y éprouve, il était aisé de pressentir que les maladies inflammatoires devaient y être les affections prédominantes pendant tout le cours de l'année. C'est aussi ce que confirme l'observation. Je les signalerai successivement dans l'ordre de leur fréquence.

Les maladies les plus communes à Metz, pendant l'hiver et le printemps, sont les phlegmasies des membranes muqueuses, les ophthalmies, les angines, les otites, les stomatites, les phlegmasies cutanées, ou affections éruptives diverses; les phlegmasies musculeuses ou rhumatismes aigus musculaires et fibreux; enfin les inflammations des appareils digestifs et respiratoires.

1°. Les ophthalmies, lorsqu'elles sont simples, cèdent, au bout de quelques jours, aux collyres émolliens ou résolutifs; si elles coïncident avec une irritation céphalique, l'application de quel-

ques sansgues à l'angle externe des yeux et les applications émollientes les font bientôt disparaître.

2°. Les angines tonsillaires simples, ou tonsillaires et pharyngées (palatites et palatopharyngites) s'observent tous les ans en grand nombre. Dans la plupart des cas, leur marche est régulière, les sangsues en nombre proportionné à l'intensité de la maladie, et le traitement antiphlogistique méthodiquement appliqué, suffisent pour les amener à une heureuse terminaison, soit par résolution, soit même par suppuration.

Lorsqu'elles attaquent des hommes sanguins et vigoureux et qu'elles sont très-intenses, il y a injections de la face, céphalalgie violente, battemens des artères carotides. La langue, gonflée et d'un rouge foncé, est quelquefois saillante d'un quart de son étendue hors de la bouche. Une ou plusieurs larges saignées du bras doivent ici précéder l'application des sangsues, et l'emploi postérieur des révulsifs.

Il n'est pas très-rare de rencontrer, dans les premiers jours de l'angine, les symptômes prononcés de l'embarras gastrique (langue humide et couverte d'un enduit jaunâtre très-épais). Dans ce cas, si la phlegmasie reste stationnaire après les déplétions sanguines, un vomitif la termine avec une étonnante promptitude.

L'*angine gangreneuse* est heureusement très-rare, puisqu'on n'a eu occasion de l'observer qu'une fois depuis plus de douze ans. Elle fut apportée, pendant l'hiver dernier, d'un village voisin, par un enfant de dix mois, qui succomba le troisième jour. L'infection s'étendit à son père, qui mourut en deux jours; au frère aîné, de deux ans et demi, et à plusieurs autres personnes, qui se rétablirent sous l'influence des toniques et excitans à l'intérieur, et des vésicatoires. Un cas malheureux de cette nature se présenta en même temps à l'hôpital militaire, chez un homme de vingt-six ans. Il n'accusait pas de douleur à l'intérieur de la gorge, mais seulement au larynx; la face et le cou étaient pâles et bouffis, avec un gonflement douloureux des régions parotidiennes et sous-maxillaires; la voix et la prononciation étaient très-embarrassées, avec un timbre particulier ,assez analogue à celui des personnes dont la gorge est couverte d'ulcères syphilitiques.

Toute la portion latérale du cou depuis l'angle des mâchoires et les apophyses mastoïdes, jusqu'aux clavicules, était largement tuméfiée et douloureuse. La membrane muqueuse des lèvres et des joues était très-enflammée, et ne permettait pas l'ouverture de la bouche. On ne put d'abord reconnaître la nature de la maladie. Après une application de seize sangsues sur les parties doulou-

reuses, le pouls, qui d'abord était peu fréquent, dur et concentré, devint tout-à-coup petit, faible et déprimé. Bientôt après, l'haleine contracta une odeur infecte, et l'on vit sortir par la bouche une bave couleur lie de vin. Le médecin prescrivit alors des toniques excitans à l'intérieur et à l'extérieur; mais le malade succomba le quatrième jour, ayant, jusqu'à son dernier instant, conservé l'intégrité de ses facultés intellectuelles.

La nécroscopie montra de larges ulcères gangreneux à la gorge, la langue noire dans toute son épaisseur, les régions latérales du cou suppurées, et leur tissu cellulaire gorgé d'une sanie purulente noirâtre.

3°. L'*otite*, rarement simple ou isolée, accompagne ordinairement l'angine pharyngée ou tonsillaire; elle se montre quelquefois à la fin du premier septenaire des gastro-entérites. Sa terminaison la plus désirable est la résolution; mais celle qui est la plus fréquente est la suppuration, qui a souvent lieu du troisième au huitième jour, avec disparition de tous les accidens. Quand elle dégénère en une otorrhée incommode, comme cela n'arrive que trop fréquemment chez les sujets lymphatiques ou appauvris, on parvient, certaines fois, à les en débarrasser au moyen du vésicatoire ou, mieux encore, du séton à la nuque.

L'usage du suc des plantes chicoracées de celles dites antiscorbutiques est un auxiliaire utile, qui concourt aussi au rétablissement.

4°. La *bronchite*, ordinairement simple et de courte durée, se prolonge indéfiniment quand elle n'est pas soignée à temps, et trop souvent elle conduit à la pneumonie et même à la phthisie pulmonaire.

5°. La *stomatite*, quoique peu commune dans la ville, règne quelquefois épidémiquement dans quelques corps de la garnison. C'est ainsi qu'en juillet et août 1815 elle attaqua presque tous les soldats des deuxième et quatrième bataillons des Vosges, logés à la caserne du Fort; en août et septembre 1822, elle se montra sur un très-grand nombre des soldats du 16e. de ligne, qui était arrivé de Paris pendant les grandes chaleurs.

Cette maladie, ordinairement bornée à quelques ulcérations superficielles des muqueuses labiale, buccale et gencivaires, présente quelquefois des ulcères sanieux et profonds derrière les dernières dents molaires, d'autres fois à la partie interne des joues et répondant au bord alvéolaire. Elle a souvent été considérée par ceux qui n'y regardaient pas de très-près, comme une affection scorbutique, ce qui est une grave erreur; car on la voit attaquer indistinctement,

et au milieu de la plus brillante santé les jeunes gens et les hommes de l'âge mûr, sans avoir été précédée d'aucun symptôme scorbutique.

M. Rampont l'a observée en janvier 1808 à l'hôpital militaire de Breslau, et dans des conditions telles qu'il avait déjà prononcé que cette stomatite ne pouvait être rapportée au scorbut. Elle survenait chez des sujets vigoureux, dont le visage était coloré, le pouls plein et fort, les forces vitales dans leur intégrité, et qui ne présentaient aucune tache livide ou pétéchiale, ni sur le corps, ni sur les membres.

On s'est borné, pour le traitement, à faire enlever avec soin la croûte de tartre qui recouvre les dents; à un régime doux et végétal; à l'usage des gargarismes adoucissans, des boissons émollientes; à des bains; à tenir le ventre libre, et à l'emploi d'un collutoire hydrochlorique vers la fin.

6°. Les *rhumatismes musculaires et fibreux*, réunis ou isolés, se rencontrent à Metz à chaque pas dans la pratique. Le rhumatisme fibreux, quand il n'attaque pas toutes les grandes articulations à-la-fois, les parcourt successivement. Quoique cette maladie appartienne sur-tout à l'âge adulte, on l'observe aussi chez les adolescens des deux sexes, et même chez les enfans. Un enfant de sept ans a eu deux fois de suite toutes les

articulations des membres douloureuses, chaudes, rouges et gonflées. Cette maladie, dissipée en quatorze jours par le traitement antiphlogistique appliqué dans toute sa rigueur, ne s'est plus montrée depuis cinq ans, et cet enfant a joui, depuis lors, d'une très-belle santé.

Le rhumatisme cède ordinairement à un régime sévère, à des applications de sangsues aussi multipliées et aussi nombreuses que l'exigent l'étendue et l'intensité du mal, aux cataplasmes émolliens et aux bains tièdes. Rarement on a recours à la saignée, à moins que la phlegmasie ne soit très-intense, accompagnée d'une forte céphalalgie, ou qu'elle ne frappe un sujet sanguin très-vigoureux.

Quand, au bout de quinze à vingt ou vingt-cinq jours de l'emploi de la méthode antiphlogistique, on a obtenu la disparition de l'état inflammatoire, que la fièvre est tombée, que la faiblesse générale a succédé à l'exaltation, et que cependant l'état du malade reste stationnaire, dans les cas sur-tout où les articulations affectées ne sont que peu douloureuses, le moment est arrivé de recourir aux boissons légèrement excitantes, aux moyens dits *diaphorétiques*, aux frictions stimulantes, et particulièrement aux bains sulfureux liquides, ou à ceux de vapeur, employés pendant un temps convenable. Ils suffisent pour rendre

le mouvement aux articulations, amener le rétablissement parfait, et prévenir le retour de la maladie.

De toutes les phlegmasies, celles qui se présentent en plus grand nombre, et qui sont les plus graves sont celles de la muqueuse gastro-intestinale; et parmi celles des organes parenchymateux, la pneumonite et l'hépatite. Lorsque ces maladies sont simples, que les secours de l'art ont été invoqués à temps, que l'on a fait de suite une application suffisante de sangsues, leur terminaison est presque toujours aussi prompte qu'heureuse.

Mais il n'en est plus ainsi lorsqu'elles se compliquent; et le danger dont elles s'accompagnent alors est en raison composé de l'ancienneté ou de la durée du mal, et du nombre ainsi que de l'importance des viscères affectés.

7°. Dans les *gastro-entérites*, et à plus forte raison dans les gastro-hépatites graves, alors même que le médecin n'est appelé que du troisième au sixième et même au huitième jour, et qu'elles s'accompagnent des symptômes d'une affection sympathique de la méninge ou de l'encéphale, on se trouve généralement bien de débuter dans le traitement par une large saignée du bras ou du pied, de faire appliquer ensuite cinquante ou soixante sangsues à l'épigastre ou à

l'hypochondre droit. Si l'inflammation n'est pas dès-lors notablement diminuée, et si les phénomènes sympathiques de la tête persévèrent, il faut renouveler l'application des sangsues à l'endroit le plus convenable. Des fomentations froides sur la tête, des pédiluves irritans, des cataplasmes chauds aux pieds ; plus tard, des révulsifs plus énergiques ; enfin, les boissons émollientes, mucilagineuses dès le début : telles sont les ressources qu'offre la thérapeutique.

Nous rappellerons ici qu'il existe certaines formes de l'irritation gastro-intestinale qui, bien que traitées très-énergiquement et dès le principe par un régime sévère et la médication antiphlogistique, ne s'arrêtent pas néanmoins, et font, au contraire, des progrès sous l'influence de cette méthode. Elles ne cessent de marcher vers une terminaison funeste que lorsqu'on a recours à temps aux stimulans à l'extérieur, et à l'usage interne des préparations de quinquina, portées, tantôt sur la membrane muqueuse gastrique elle-même, et d'autres fois déposées, par le moyen des lavemens, dans la cavité du gros intestin, lorsque celle de l'estomac est encore irritée ou trop susceptible. La constitution de l'été et de l'automne derniers ont coopéré à la production de cette même maladie, que l'on a observée fréquemment, soit dans la pratique civile, soit à l'hôpital militaire.

8°. Il en est de même des *pleurites*, des *pneumonites*, des *pleuro-pneumonites*. C'est sur-tout, et l'on pourrait même dire exclusivement, dans le principe, qu'on en obtient, au moyen de larges déplétions sanguines générales et locales, une résolution franche. Parvenues au-delà du quatrième, sixième ou huitième jour, en admettant que la maladie soit simple et primitive, une médecine très-active peut encore être utile; mais la résolution est très-difficile et ne s'obtient que lentement, et presque toujours elle reste incomplète. On conçoit, en effet, que dans les phlegmasies viscérales intenses, si aucune déplétion n'a été faite jusqu'au cinquième jour, à plus forte raison jusqu'au huitième ou au dixième, le tissu parenchymateux est gorgé de sang, au point de ne pouvoir plus s'en débarrasser. Si le malade ne succombe pas, il est très-rarement rendu à une santé parfaite.

Appelé à cette époque avancée de la maladie, le médecin devra cependant encore recourir aux saignées générales et locales, plus ou moins répétées, en raison de l'intensité des symptômes thoraciques, et sans être arrêté par la petitesse et même la faiblesse du pouls, qui est souvent un guide infidèle dans les phlegmasies du poumon, comme l'avaient déjà très-bien remarqué Stoll et J.-P. Frank. Les ventouses scarifiées, et plus tard les vésica-

toires, lorsque l'état du malade ne permet pas de nouvelles saignées, exercent, particulièrement dans les phlegmasies pleurétiques, une action avantageuse, de l'aveu de tous les praticiens. Nous remarquerons, à l'occasion des ventouses scarifiées, qu'elles remplacent mal les sangsues, lorsqu'il est besoin de tirer beaucoup de sang. Elles sont plus efficaces, au contraire, dans les derniers temps des inflammations pleurétiques, ou du moins après que les autres déplétions ont été opérées.

9°. *Les phlegmasies du tissu dermoïde* que le printemps ramène communément ici sont la rougeole et la scarlatine. Elles sont généralement bénignes, et ne deviennent funestes que chez quelques individus prédisposés, ou malsains, ou dans certaines localités qui augmentent le mal. Assez ordinairement on remarque, à la même époque et particulièrement vers les mois de septembre et octobre, une nuance d'affection éruptive, qui n'est ni l'une ni l'autre de ces deux maladies, et qui est connue dans cette ville sous le nom de *fièvre rouge*. Cette éruption, purement cutanée, est souvent accompagnée d'une fièvre très-intense. Dans ce cas, toute la surface du corps est uniformément rouge et brûlante; les lèvres et la langue sont d'un rouge foncé; la face est vultueuse et l'exécrétion des urines difficile.

Cette phlegmasie n'offre pas les symptômes précurseurs et les petites taches lenticulaires de la rougeole, et elle diffère de la scarlatine, en ce qu'elle n'est pas disposée, comme celle-ci, par larges plaques irrégulières, et qu'elle n'est pas accompagnée d'angine, soit du pharynx, soit des glandes tonsillaires.

Lorsque cette maladie survient chez les sujets forts et d'un tempérament sanguin, et qu'elle est très-intense, avec une vive céphalalgie, on se trouve bien de débuter, dans son traitement, par une saignée du bras; puis, comme elle est toujours liée à une irritation gastrique, il faut quelquefois employer les sangsues à l'épigastre. Dans tous les cas, on doit prescrire un régime sévère, le repos, les boissons mucilagineuses, certaines fois un peu acidulées, etc.

Sa terminaison a lieu du troisième au septième, ou au dixième jour. Elle détermine une desquamation de toute la peau, dont l'épiderme se détache par petites écailles blanchâtres et furfuracées.

10°. *La petite-vérole* n'est pas encore totalement bannie de ce département, et il ne se passe pas d'année qu'elle ne se montre à certaines époques dans le chef-lieu même; ce qui dépend de l'aveugle opiniâtreté d'une certaine classe d'habitans à se refuser au bienfait de la vaccination,

malgré les avis paternels de ses administrateurs et des médecins, et malgré les mesures sages et vigoureuses de l'autorité municipale. Elle a régné cette année au village de Montigny, situé aux portes de Metz, et y a fait beaucoup de victimes de tous les âges. Aucun de ceux qui ont succombé à ce fléau n'avait été vacciné.

Les maladies varient ici, sinon de nature, du moins d'intensité et de fréquence, selon les saisons, dont les caractères sont assez tranchés, et qui ne se succèdent jamais sans imprimer aux êtres vivans des secousses plus ou moins fortes. Examinons les modifications qu'en reçoivent les affections morbides les plus communes à Metz.

A. Passage du printemps à l'été. A mesure que l'influence du printemps se fait sentir davantage, et que la température devient plus uniformément douce, les phlegmasies de la poitrine et de l'abdomen perdent de leur intensité ; elles se simplifient, se présentent plus rarement, et sont peu à peu remplacées par les fièvres intermittentes de tous les types. Ces maladies, qui étaient très-rares autrefois, sont devenues bien plus fréquentes depuis quelques années, et constituent les affections prédominantes dans les mois de mai, juin et juillet. Celles du type tierce sont bien plus nombreuses que les quotidiennes et les quartes réunies. Observées avec attention, on a re-

marqué que l'on pouvait, sans craindre de se tromper, les ranger en trois séries.

1°. Les unes, simples, paraissent ne consister que dans un état nerveux spécial, et ne présentent aucun symptôme évident ni d'inflammation, ni de surcharge gastrique ou intestinale; souvent elles cèdent spontanément au repos et au régime délayant.

2°. Le plus grand nombre offre les symptômes de la gastro-entérite, développés seulement pendant l'accès et disparaissant durant l'apyrexie. Le régime, et une application de sangsues à l'épigastre, suffisent ordinairement pour les dissiper, ou du moins pour les mettre en voie de guérison.

3o. Les autres, enfin, se lient à des phlegmasies viscérales, soit gastro-entérite ou gastro-hépatite, soit splénite ou gastro-splénite. Cette dernière forme, qui est la plus commune, qu'elle soit réunie à une affection hépatique ou non, est accompagnée de la pâleur et de la bouffissure de la face; la langue est enduite d'un mucus blanchâtre, épais; on observe une mollesse, une paresse et une lenteur remarquables dans les mouvemens. En explorant le malade, on découvre quelquefois de la chaleur, mais toujours du gonflement, de la dureté, et une sensibilité plus ou moins vive à l'un ou à l'autre hypochondre, ou à tous deux. La constipation accompagne aussi ordinairement les autres symptômes.

Le traitement de ces dernières affections est plus long ; il exige un régime plus sévère, des déplétions sanguines réitérées, soit sur les parties affectées, soit à l'anus. Des bains tièdes sont ensuite utilement placés, et à moins de quelques symptômes nerveux ou autres inquiétans, il convient d'attendre, avant de recourir aux fébrifuges, que la phlegmasie soit éteinte.

Il n'est pas rare de rencontrer ici, et l'été dernier en a souvent fourni l'occasion, soit dans la pratique civile, soit à l'hôpital militaire, des fièvres intermittentes et rémittentes graves de différens types, qui surviennent pendant la convalescence ou vers la fin des gastro-entérites. La plupart de ces fièvres sont très-intenses, et compliquées de congestions, qui se dirigent, soit vers les poumons ou le foie, soit vers le cerveau. Dans ces cas, il faut avoir recours aux saignées générales et aux applications réitérées de sangsues. Le sulfate de quinine donné en temps opportun et après ces antécédens a toujours triomphé de ces maladies, de celles même qui s'étaient présentées avec le cortége des symptômes les plus effrayans.

Dans les fièvres intermittentes simples qui se prolongent, on emploie indifféremment, soit la potion stibio-opiacée du docteur Peysson, soit une potion quelconque avec six ou huit gouttes de teinture composée d'opium, ou bien encore

avec un demi-gros ou un gros d'éther sulfurique dans une infusion de camomille ou de feuilles d'oranger gommeuse, une heure avant l'invasion de l'accès ; mais dans tous les cas graves, et dans tous ceux où des fièvres rémittentes ou intermittentes succèdent à des gastro-entérites, c'est au sulfate de quinine qu'il faut recourir, et jamais il n'a trompé la confiance des praticiens.

B. Les grandes chaleurs de l'été donnent toujours naissance à des inflammations intenses de l'appareil digestif; celles de l'estomac et de l'intestin grêle sont les plus communes; elles s'étendent quelquefois jusqu'au foie, et constituent ainsi des gastro-entérites ou des gastro-hépatites. C'est aussi alors qu'on voit paraître les encéphalites, les arachnitis, ou phrénésies, produites par l'insolation. Toutes ces maladies réclament le traitement antiphlogistique; mais, pour qu'il soit suivi de succès, il est nécessaire qu'il soit employé dès le début et dans toute sa rigueur.

C. Vers la fin de l'été et en automne, ces affections sont remplacées par d'autres, qui, à leur tour, deviennent dominantes. La dysenterie, ou colite, par exemple, se montre sporadiquement ici, pendant les mois d'août, septembre et octobre; heureusement elle ne peut pas être citée comme y exerçant de grands ravages. On l'a vue

néanmoins, à différentes époques, sévir épidémiquement sur une partie de la garnison. Ainsi, en août et septembre 1815, elle fit plusieurs victimes parmi les soldats de la Garde nationale des Vosges; en septembre et octobre 1820, elle attaqua ceux de la légion de la Côte-d'Or, et les carabiniers du régiment de Monsieur, casernés au fort; enfin, en septembre et octobre 1822, ce furent encore les soldats du 6e. de ligne, ainsi que les hussards, logés aux quartiers du fort, qui en furent atteints, tandis que les régimens placés dans d'autres casernes en fournirent à peine quelques exemples.

Lorsque la dernière de ces épidémies se manifesta, la constitution atmosphérique du mois d'août avait été très-variable, à-peu-près comme celle des mois de juillet et août 1765, à Bruges, pendant lesquels régna cette dysenterie, qui a été si bien décrite par Zimmermann. Le milieu du jour était chaud, les matinées et les soirées fraîches.

Dès les premiers jours de septembre, il y avait déjà un grand nombre de malades. La maladie était légère, à son début, chez les uns, et très-grave chez les autres, chez ceux sur-tout qui venaient à l'hôpital quelque temps après l'invasion, et qui avaient fait usage, à la caserne, de vin chaud à la cannelle, ou d'autres préparations

analogues, qui sont très-accréditées parmi les soldats. On la rencontra souvent, compliquée de gastro-entérite, et s'annonçant, au moment où le malade entrait à l'hôpital, par les symptômes suivans : vive douleur aux régions épigastrique et hypogastrique, ténesme, selles sanguinolentes, très-douloureuses, de trente à cent par jour et même plus, muscles abdominaux contractés, soulèvement des parois abdominales par le mouvement des artères, anxiété extrême, figure grippée; pouls faible, petit et très-fréquent; soif, langue rouge, abattement général, douleurs contusives des membres, extrémités froides, etc. Tel était l'état du nommé H***, âgé de 23 ans, au moment où M. Rampont le vit pour la première fois : il guérit, le quatorzième jour après son entrée à l'hôpital.

Lorsque la maladie était simple et sans fièvre, les fomentations et les cataplasmes émolliens, l'eau gommeuse, les potions gommeuses, d'abord simples, puis anodinées, les demi-lavemens amylacés, les demi-bains tièdes et la diète, ont suffi pour en procurer la guérison. Mais quand la maladie était intense et accompagnée d'une forte fièvre, des sangsues au nombre de vingt-cinq, trente quarante, ou même cinquante, suivant l'intensité de l'inflammation du colon, de la fièvre, et selon l'âge des sujets, ont souvent suffi, sur-tout

lorsque la maladie n'avait pas plus de trois ou quatre jours d'invasion. Quelquefois, à la grande et très-agréable surprise du médecin, la résolution avait lieu en deux ou trois jours. Lorsque la maladie, plus ancienne, ne cédait pas d'abord, une autre application de sangsues à l'hypogastre ou à l'anus était nécessaire : quelquefois, dans le cas bien évident de surcharge intestinale, un laxatif, avec l'*infusum* de rhubarbe et la manne, achevait la guérison.

Lorsque la dysenterie persévérait malgré l'emploi suffisant des déplétions sanguines, et que le sujet en était très-affaibli, on ajoutait aux autres moyens des sinapismes promenés sur l'une, puis sur l'autre cuisse ; les fomentations avec l'*infusum* de camomille, quelquefois même un vésicatoire entretenu sur la cuisse.

On a long-temps attribué la dysenterie à l'usage des fruits non mûrs ou de mauvaise qualité ; ils peuvent sans doute y prédisposer, mais ils ont, en général, bien moins de part à la production de la maladie, que l'impression du froid et de l'humidité, que les variations brusques de l'atmosphère On vend à Metz des fruits à la porte de toutes les casernes : les uns ne sont pas plus mûrs ni de meilleure qualité que les autres; cependant les maladies dysentériques qui ont été observées ici depuis douze ans, ont

été bien plus communes parmi les militaires qui étaient logés à la caserne du Fort, que parmi ceux des autres casernes. Ceci ne peut tenir qu'à l'isolement de cette caserne, à son exposition aux vents du nord, dont rien ne la garantit ; à son voisinage des fossés quelquefois fangeux de la porte de France, sur lesquels se trouvent les latrines, où vont les soldats vêtus d'un simple pantalon de toile.

Pendant l'hiver et au début du printemps, les rhumatismes aigus, les bronchites, les pneumonites, et sur-tout les gastro-pneumonites, qui constituent souvent des maladies si intenses et si graves, sont les affections les plus communes à Metz. Elles n'y présentent, toutefois, rien de particulier et doivent y être traitées comme dans tous les autres lieux où elles se manifestent.

Maladies chroniques. Celles que l'on peut considérer comme endémiques dans le pays messin sont le goître et les scrophules.

La première de ces affections, répandue surtout dans la dernière classe de la société, s'observe très-rarement chez les Israélites de la ville, bien que le quartier qu'ils habitent soit moins bien percé, moins bien aéré et moins propre que la plupart des autres, et que l'eau y provienne des mêmes sources que dans le reste de la ville. Cela tiendrait-il à ce que les Juifs s'abs-

tiennent du lard ainsi que des autres préparations de la chair du porc, dont on use en général avec excès à Metz ? C'est l'opinion de plusieurs médecins, qui ne s'accorde pas, toutefois, avec ce qu'on observe dans plusieurs contrées, où le goître est bien autrement répandu qu'à Metz, sans que le porc y soit d'un usage aussi journalier.

Les scrophules se manifestent sur-tout chez les enfans de deux à huit ans et au-delà. Les uns sont pâles, un peu bouffis, blonds, et ont un gros ventre ; les autres, bruns, colorés, et ne manquant pas de vivacité, présentent une ophthalmie palpébrale chronique, ou un engorgement des glandes cervicales, accompagné du gonflement de la lèvre supérieure ainsi que des ailes du nez et des autres signes de la constitution lymphatique. Si l'enfant est négligé ou mal soigné, la maladie fait des progrès ; les articulations radio-cubitales ou tibio-tarsiennes se tuméfient, deviennent douloureuses ; la peau de ces différentes parties acquiert une teinte bleuâtre, luisante, et il s'y manifeste un état inflammatoire, qui réclame hautement l'emploi des antiphlogistiques à l'intérieur et à l'extérieur.

Lorsqu'on a fait assez long-temps usage de ce mode de traitement, et que les signes d'irritation ont disparu, on est encore obligé, quelque

disposé que l'on soit d'ailleurs à adopter les idées du jour sur l'application presque universelle des antiphlogistiques, de recourir aux amers, aux toniques, auxquels on associe avantageusement les substances dites *antiscorbutiques*. Les moyens hygiéniques appropriés ont, dans tous les cas, la plus salutaire influence sur le rétablissement de la santé.

Les tumeurs lymphatiques, abandonnées à elles-mêmes, se terminent ordinairement par suppuration, et laissent après elles des cicatrices difformes, toujours difficiles à obtenir. Tout fait espérer que les scrophules deviendront de jour en jour plus rares dans cette ville, grâce à l'activité que met l'administration municipale à bien diriger les constructions. Cette direction imprimée aux travaux publics contribuera autant à l'assainissement qu'à l'embellissement de la cité.

La phthisie pulmonaire fait tous les ans ici beaucoup de victimes, et les nombreuses observations recueillies sur ce sujet par M. Rampont, dans sa pratique civile et militaire, ne lui permettent plus de croire, comme à tant d'autres médecins, à l'infaillibilité du lichen d'Islande, des cautères, du moxa, ni même du séton contre cette désastreuse maladie.

Les paralysies s'observent quelquefois à la suite

des irritations ou des congestions encéphaliques; d'autres fois elles sont consécutives au rhumatisme. La strichnine, employée contre ces maladies, n'a pas produit les heureux résultats qu'en avait obtenus, à la Charité de Paris, M. le professeur Fouquier. On l'a trouvée ici inefficace dans les paralysies survenues à la suite des rhumatismes, quoiqu'elle ait presque toujours déterminé des secousses dans les membres affectés, circonstance qui est indiquée comme la garantie du succès. Nous croyons pouvoir ajouter qu'elle n'est pas toujours appliquée sans danger au traitement des paralysies qui succèdent aux affections de l'encéphale.

Les hydropisies des cavités splanchniques, devenues plus rares à mesure que la pratique de la médecine physiologique s'est répandue davantage, s'observent encore de temps en temps à la suite des phlegmasies chroniques de l'abdomen ou de la poitrine. La digitale pourprée a souvent été employée avec succès dans ces cas.

Durant le mois de juin 1825, M. Rampont a donné ses soins à deux individus appartenant aux régimens d'artillerie, affectés de la leucophlegmasie générale la plus complète. Ce professeur, ayant appris que ces deux canonniers avaient précédemment éprouvé des rechutes de gastro-entérite, et reconnaissant à travers l'é-

norme infiltration cellulaire, que les symptômes de cette phlegmasie existaient encore, prescrivit des applications de sangsues, des topiques émolliens, des bains tièdes, des boissons gommeuses et délayantes. Par suite de cette médication et d'un régime convenable, ces deux militaires furent rendus à une parfaite santé en très peu de temps.

Maladies des femmes. Outre la série des maux que nous venons de passer en revue, et qu'elles partagent avec nous, les femmes sont encore affligées de maladies qui leur sont particulières : telles sont la leucorrhée, la métrite aiguë et chronique, et les diverses affections chroniques de l'utérus, qui semblent avoir pris la place des affections cancéreuses du sein, bien plus fréquentes autrefois qu'elles ne le sont aujourd'hui.

La leucorrhée est très-commune à Metz, à raison de la constitution des habitans, de la température variable du climat, etc. Il n'est pas rare de l'observer quelques mois avant l'apparition de la menstruation. M. Rampont l'a remarquée plusieurs fois chez des enfans de six et dix ans, en général pâles, replets et lymphatiques.

Cette désagréable maladie est très-opiniâtre, ainsi que l'indiquent les causes que nous lui avons assignées. L'habitude des manches courtes, celle

de se tenir le cou et la poitrine trop légèrement couverts, ne peuvent-elles pas aussi concourir à sa production?

Lorsque le catarrhe utérin est accompagné d'irritation locale, un régime doux, des boissons douces et gommeuses, quelquefois acidulées, comme la limonade et l'orangeade, des bains tièdes généraux et locaux, des injections émollientes et narcotiques, l'application de vêtemens assez chauds pour mettre la malade, sur-tout le matin et le soir, à l'abri de l'intempérie de l'air, suffisent ordinairement pour produire la guérison.

Si la leucorrhée est indolente et opiniâtre, et la malade d'un tempérament lymphatique, on pourra recourir à un régime tonique, aux boissons amères, aux eaux martiales, quelquefois à l'usage du suc des plantes dites *antiscorbutiques*, et lorsqu'on ne peut s'en procurer, aux extraits de ces plantes, ou au sirop antiscorbutique du docteur Portal.

Il est à regretter que beaucoup de jeunes personnes n'osent faire part de leur incommodité au médecin, dès le début de la maladie, et qu'elles préfèrent employer inconsidérément des boissons astringentes pour s'en délivrer; ce qui les expose à une foule d'accidens graves. Un grand nombre de maladies de la matrice ne re-

connaissent que cette imprudence pour principale cause.

Il est problable que la leucorrhée, malgré les variations de l'atmosphère, serait beaucoup plus rare dans le climat de Metz, si les femmes y voulaient, par un habillement convenable, se tenir constamment à l'abri des changemens brusques de la température.

On est péniblement surpris de rencontrer des gastrites et des gastro-entérites chez de jeunes personnes de quinze à vingt ans, qui tiennent une conduite bien réglée et qui observent un bon régime. Tous les médecins sont persuadés, et malheureusement ils chercheraient inutilement à convaincre sur ce point l'opiniâtreté du plus grand nombre de femmes, que l'usage abusif des corsets et des buscs contribue singulièrement à la production de cette interminable et désolante maladie.

Maladies des enfans. — Ici, comme presque par-tout ailleurs, c'est aux accidens, aux maladies qui dépendent de la dentition que succombent la plupart des enfans. Ces maladies sont : les convulsions, la gastro-entérite, la gastro-encéphalite ou arachnoïdite, la colite et les aphthes ou le muguet.

Je me bornerai à quelques remarques générales sur le traitement de ces affections.

1°. Les moyens sur lesquels on peut compter le plus contre les convulsions sont l'application de deux, quatre ou six sangsues aux angles des mâchoires ou derrière les oreilles; les pédiluves sinapisés, les bains ou demi-bains tièdes, la diète sévère, et les lavemens émolliens ou laxatifs, s'il y a constipation.

2°. Dans la gastro-entérite, la gastro-encéphalite, c'est à l'épigastre que les sangsues doivent être placées d'abord; on y maintient des cataplasmes émolliens ensuite. Il importe d'éviter soigneusement d'administrer des vomitifs et des purgatifs, que les commères ne manquent jamais de recommander, et l'on doit employer à propos les bains tièdes, les pédiluves et les autres moyens du même genre, afin de prévenir la terminaison fâcheuse de ces affections.

3°. Ce n'est pas seulement dans ces deux formes de l'inflammation de la membrane muqueuse digestive que les bains tièdes peuvent être employés : ils ne conviennent pas moins dans l'entérite, la péritonite et la colite, après les déplétions locales, lorsqu'on les a jugés nécessaires, et même lorsque la constitution lymphatique des enfans ne permet pas d'en faire un usage suffisant. Les bains, d'une à deux heures, pris deux fois par jour, et l'eau d'orge ou l'eau gommeuse, pour tout moyen alimentaire et mé-

dicamenteux, ont procuré des succès inespérés dans plusieurs gastro et entéro-péritonites, avec fièvre continue, peau aride, figure grippée, langue rouge et sèche, maigreur extrême, ventre gonflé, tendu et très-douloureux à la plus légère pression. Plusieurs enfans, chez qui la maladie était avancée, ont dû leur rétablissement complet à l'emploi de ces simples moyens.

4°. L'ophthalmie, l'otite et les aphthes, qui tiennent chez les petits enfans à la dentition, et qui se renouvellent à chaque nouveau travail dentaire, n'exigent guère que l'emploi de la médication émolliente et d'un régime convenable.

5°. La plupart des auteurs recommandent, dans les aphthes, de provoquer des évacuations alvines, au moyen du carbonate de magnésie, de l'ipécacuanha, ou du sirop de chicorée. Ce conseil ne doit être suivi qu'avec une extrême réserve. Comme l'éruption aphtheuse est toujours la conséquence d'une irritation marquée de la membrane muqueuse gastro-intestinale, on doit espérer bien plus de succès de l'usage des bains tièdes et des boissons douces et mucilagineuses, que de l'emploi des purgatifs. Cette induction est d'ailleurs confirmée par l'expérience

Après avoir présenté une esquisse, imparfaite sans doute, des maladies que l'on observe le plus généralement dans la ville de Metz, et des

traitemens employés avec succès contre elles par nos plus savans praticiens, il me reste à parler des maladies qui se présentent le plus ordinairement à l'hôpital militaire d'instruction de la même ville. Afin de donner une idée de leur nature et de leurs caractères particuliers, j'examinerai 1°. quels sont les individus susceptibles d'être admis dans cet établissement; 2°. dans quelles circonstances ces individus se trouvent placés; 3°. quel est le siége ainsi que la nature des maladies qui les atteignent le plus souvent, et 4°. quels sont les moyens de traitement qu'on leur oppose.

1°. Les militaires admis comme malades à l'hôpital proviennent presque tous des régimens qui sont en garnison dans la place. Ce sont (en mai 1826) trois régimens d'infanterie de ligne; un régiment de carabiniers; deux régimens d'artillerie à cheval; un régiment d'artillerie à pied; un escadron du train d'artillerie; un escadron du génie; plus, différens employés des divers établissemens militaires; le tout formant environ sept à huit mille hommes.

Tous ces individus, quels qu'ils soient, ont subi plusieurs visites, avant d'être admis dans les corps; ils offrent déjà, par cette circonstance, une garantie de leur bonne constitution et de leur bonne conformation. Les infirmités, les maladies que l'on peut observer chez eux sont

donc presque toujours des maladies acquises au service ou accidentelles ; et ce sont sur-tout celles auxquelles peuvent être sujets des hommes déjà formés, de l'âge de dix-huit à quarante et quarante-cinq ans. Il est aujourd'hui très-rare de voir des hommes d'un âge plus avancé venir dans nos hôpitaux. Les enfans de troupe sont en petit nombre, et presque tous sont traités dans les corps, ainsi que les cantinières. Il n'existe à Metz aucune compagnie de vétérans ; et comme les vieux militaires de la place sont presque tous mariés, c'est au sein de leurs familles qu'ils se font soigner dans leurs maladies. Aussi, ne voit-on presque jamais de vieillards malades à l'hôpital.

C'est sur-tout parmi la nouvelle levée des gens de guerre que se remarque le plus grand nombre de maladies.

Parmi ces jeunes militaires, quelques-uns ont des affections morales qui proviennent ou du changement de leurs habitudes, ou de leur séparation de la maison paternelle. On rencontre aussi, parmi eux et sur-tout parmi les remplaçans, des individus qui, par paresse ou par d'autres motifs, ont un grand penchant pour l'hôpital, et qui souvent cherchent à tromper les officiers de santé par des maladies simulées. L'hôpital serait toujours rempli de nostalgiques et de paresseux,

si les officiers de santé n'apportaient tous leurs soins à calmer les inquiétudes des uns, et à éluder les artifices des autres. Les anciens militaires fournissent beaucoup moins de malades que les autres, eu égard à leur nombre respectif : le régiment, le bataillon, la compagnie auxquels ils appartiennent, sont devenus pour eux une véritable famille dont ils ne se séparent jamais sans émotion ; et c'est pendant leur séjour dans les hôpitaux, qu'on peut reconnaître tout l'attachement qu'ils lui portent, par les désirs qu'ils manifestent sans cesse de rejoindre leurs frères d'armes.

2°. Les circonstances au milieu desquelles les militaires se trouvent placés à Metz ne sont pas les mêmes pour tous, à cause des fonctions qui distinguent chaque corps. Au printemps et en été, on exerce les soldats selon les différentes armes, et pendant toute l'année ils remplissent les fonctions auxquelles chaque corps est destiné. Des occupations plus ou moins pénibles et longues, dont les unes ont plus de rapport aux mouvemens du corps, et les autres aux travaux de l'esprit, doivent disposer à des maladies de nature différente. On peut ajouter à ces causes l'exposition des casernes, qui n'est pas la même pour toutes. Les autres circonstances, qui exercent de l'influence sur la santé, sont communes à

la garnison et aux bourgeois; seulement, la nourriture est meilleure et plus régulière chez les soldats que chez les citoyens les moins riches.

Ces mêmes circonstances diffèrent beaucoup de celles où ils se rencontreraient si les troupes faisaient partie d'un camp, ou si elles étaient en campagne. Cependant, la multiplicité des établissemens militaires à Metz laisse peu de repos aux soldats de la ligne, qui montent à-peu-près une garde tous les cinq jonrs. L'exposition favorable du plus grand nombre des casernes et la salubrité des comestibles destinés aux troupes font, en outre, que les militaires de la garnison ne sont véritablement soumis qu'aux mêmes influences morbifiques générales, desquelles sont passibles les autres habitans de la ville. Il serait donc inutile de s'appesantir sur l'inconstance et la rigueur de l'hiver et du printemps; sur l'intensité de la chaleur pendant l'été; sur l'humidité de l'automne; sur les excès vénériens et bachiques d'une certaine classe de militaires : qu'il nous suffise de dire que, à Metz comme ailleurs, ce sont presque toujours les mêmes hommes qu'on revoit sans cesse malades; mais les mêmes impressions ne produisent pas toujours les mêmes altérations dans l'économie des différens sujets et dans les fonctions de leurs organes. Parmi les jeunes militaires, il y en a qui sont

faiblement constitués, qui ont des habitudes valétudinaires, et qui sont exposés aux rechutes par le plus petit désordre; ils sont, pour ainsi dire, condamnés, par leur mauvaise constitution, par la délicatesse de leurs organes, à rester presque toujours valétudinaires.

3°. Les affections les plus communes parmi les militaires sont, sans contredit, les phlegmasies, et parmi ces maladies les affections abdominales; viennent ensuite les irritations thoraciques, et enfin les lésions de l'encéphale.

Parmi les affections abdominales, il n'en est point de plus ordinaires que les maladies du canal digestif. Parmi les phlegmasies thoraciques, la bronchite et la pleurite se rencontrent le plus facilement : les maladies du cœur sont très-rares.

Parmi les affections céphaliques, les congestions cérébrales et les méningites sont les plus ordinaires; mais il n'y a rien de plus fréquent que de voir ces maladies s'associer entre elles. C'est ainsi que l'on observe très-souvent, comme maladies aiguës, des gastro-pneumonites, des gastro-céphalites, et comme maladies chroniques des pneumo-colites et des pneumo-céphalites, etc.

Viennent ensuite les affections articulaires; les hydropisies, qui succèdent si souvent aux

altérations des viscères ; les maladies scrophuleuses, cancéreuses et scorbutiques, sont fort rares.

Un tableau comparatif des maladies observées pendant les mois de l'année les plus opposés sous le rapport de la température extérieure, offrira la preuve de ce qui vient d'être avancé et fournira en même temps le sujet de quelques remarques.

TABLEAU COMPARATIF.

CLASSES des MALADIES.	SIÉGE des MALADIES.	GENRE DES MALADIES.	JUILL. et AOUT.	JANV. et FÉVR.	TOTAL
Phlegmasies	Peau	Erysipèle	1	»	1
		Scarlatine	1	»	1
		Rougeole	2	6	8
		Variole	2	10	12
		Dartres	1	»	1
		Gale	25	45	70
	Tête	Ophthalmies	4	1	5
		Otites	3	2	5
		Coryza	1	»	1
		Gastro-céphalites	22	15	37
		Parotidites	»	1	1
		Gingivite	8	2	10
		Pharyngite	6	11	17
	Thorax	Œsophagite	1	»	1
		Bronchite	15	49	64
		Pleurites	45	22	67
		Pneumonites	32	42	74
	Abdomen	Gastrites, entérites et gastro-entérites	114	45	159
		Ictères	7	8	15
		Colites	10	13	23
		Gastro-splénites	5	»	5
		Péritonites	»	1	1
Hydropisies et hémorrhagies		Hydrothorax	2	»	2
		Œdème	1	»	1
		Hémorrhoïdes	2	»	2
Névroses		Epilepsie	2	2	4
		Nostalgie	1	»	1
		Névrose génitale	1	»	1
		Fièvres intermitt.	228	27	255
		Affection du cœur	1	»	1
		Paralysie	1	»	1
Affections musculaires.		Incontinence d'urine	2	4	6
		Relâchement du sphincter anal	1	»	1
		Rhumatism. musc. et articulaires	21	8	29
		Ostéotites syphilit.	3	2	5
		Convalescences	20	3	23
			591	319	910

Presque toutes les maladies de la peau se sont présentées conjointement avec d'autres affections intérieures. Ainsi, l'érysipèle observé était à la face et coïncidait avec une irritation encéphalique ; la scarlatine existait avec une gastrite aiguë ; les rougeoles, avec des irritations bronchiques, qui finirent par prédominer. Quant aux varioles, elles furent toutes précédées d'une légère irritation gastrique, à laquelle succéda une irritation de toute l'étendue des voies aériennes. Chez quelques sujets, la maladie se termina par la diarrhée, et cette circonstance devint funeste à l'un d'eux.

La gale n'a presque jamais présenté de complication, sous forme pustuleuse, elle a envahi tout le cou chez un sujet vigoureux, qui avait en outre le reste de la peau couvert de boutons de l'espèce de gale connue sous le nom de *canine*.

Les ophthalmies et les otites, lorsqu'elles ne tenaient pas à une cause syphilitique, coïncidaient toujours avec des irritations céphaliques.

Les gingivites résultaient de la négligence apportée dans la propreté des dents.

Les pharyngites et les amygdalites ne présentaient aucune gravité.

Dans le grand nombre des bronchites observées, il y en eut très-peu de graves et de persé-

vérantes. Une seule fixa l'attention du médecin par l'opiniâtreté de la toux et de l'insomnie, qui durèrent pendant plus de vingt-cinq jours, sans qu'il fût possible d'obtenir la moindre amélioration.

Les pleurites locales, connues sous le nom vulgaire de *points de côté,* ne présentèrent rien de particulier. Les pneumonites, au contraire, permirent d'observer avec quelle lenteur et quelle apparente innocuité marchent les affections pulmonaires, et combien il faut être en garde, après elles, contre la continuation des moindres signes d'irritation. Souvent on trouve à l'autopsie du cadavre des traces évidentes d'affection pulmonaire chez des individus qui n'avaient jamais présenté le moindre symptôme de ces maladies. Dans ces cas, il existait avec une affection pulmonaire une carie du corps de plusieurs vertèbres du dos, qu'aucun signe n'avait non plus fait présumer pendant la vie.

Les gastro-entérites se sont présentées sous deux formes; tantôt aiguës et violentes, elles n'offraient aucune difficulté dans leur diagnostic; d'autres fois, obscures et chroniques, elles n'étaient reconnues qu'à des signes particuliers, tels que la fixité du regard et le brillant de l'œil, l'immobilité de l'individu, qui semble écouter une douleur intérieure, et n'est tiré de cet état

de concentration presque continuel que par les questions qu'on lui adresse, et auxquelles il cherche à répondre, ou par d'autres stimulations analogues.

Les colites étaient rarement idiopathiques, presque toujours elles étaient métastatiques ou consécutives.

Les ictères avaient tous été précédés par de la douleur à l'épigastre, et s'accompagnaient d'une grande débilité musculaire.

Les fièvres intermittentes, si nombreuses, si promptes à récidiver, semblaient avoir tous les caractères de névralgies splanchniques, et ne guérissaient que par les moyens analogues aux révulsifs employés pour les affections nerveuses des viscères.

Les épilepsies étaient en grande partie simulées, de même que les incontinences d'urine.

Quant aux affections rhumatismales, elles ont offert le caractère qu'on leur connaît, celui de varier sans cesse de siége, et de livrer celui qu'elles ont atteint à des angoisses périodiques.

4°. Si, après avoir étudié la nature et le caractère des maladies observées à l'hôpital militaire de Metz, nous passons à l'examen des moyens thérapeutiques employés, nous dirons que le traitement antiphlogistique, appliqué

dans toute son étendue, a été celui qui, dans dans les phlegmasies, a constamment donné les meilleurs résultats. Les révulsions exercées par les divers moyens excitans qui sont à la disposition du médecin n'ont eu de succès marqués qu'après une ou plusieurs applications de sangsues près du lieu malade. Enfin, on a pu constater la supériorité des révulsifs sur les antiphlogistiques dans tous les cas de névroses. Nous devons en particulier signaler l'efficacité vraiment surprenante du sulfate de quinine dans les *fièvres* dites *intermittentes*, soit administré en potions, soit en lavemens, mais sur-tout d'après cette dernière méthode, qui prévient toute espèce de dégoût ou de résistance de la part du malade.

Je regrette de n'avoir pu donner un tableau comparatif des maladies observées à l'hôpital militaire pendant une année. Celui que je présente, ainsi que les observations qui en sont la suite, m'ont été fournis par M. Pascal, médecin adjoint aux professeurs, mon collègue et mon ami.

Les affections chirurgicales sont toutes accidentelles ou consécutives. M. Willaume, chirurgien en chef et premier professeur de l'établissement, un de nos plus habiles chirurgiens militaires, nous fait voir tous les jours, dans sa

pratique, les immenses avantages qui résultent de l'application de la médecine physiologique à la chirurgie. Dans quelques cas de pourriture d'hôpital, le chlorure d'oxide de sodium a été employé avec succès. Il s'est présenté un cas d'anévrysme de l'artère poplitée, dont on a obtenu la guérison la plus prompte et la plus complète à l'aide de la ligature.

Les bornes dans lesquelles doit se renfermer l'auteur d'une topographie ne me permettent pas de donner plus d'extension à cet article. J'ajouterai seulement que M. le docteur Charmeil, chirurgien-major, second professeur, a appliqué la méthode antiphlogistique au traitement des affections syphilitiques, et qu'il a obtenu les plus heureux résultats de cette pratique.

Il y a à Metz, outre les officiers de santé de l'hôpital militaire, quarante personnes exerçant la médecine, soit docteurs, soit officiers de santé, et dix-huit pharmaciens tenant officine ouverte. La ville possède aussi une Société médicale, qui rend de grands services. Elle serait plus heureuse encore si on pouvait parvenir à empêcher certains marchands d'y vendre des remèdes que l'expérience a réprouvés, et que l'Académie de médecine a placés parmi les préparations qu'on ne peut employer sans exposer les malades aux

16.

plus grands dangers. Il est honteux que des épiciers, sous prétexte de vendre des drogues, pratiquent la pharmacie et même la médecine.

Nous nous permettrons de faire observer que la ville aurait besoin d'un second abattoir. On pourrait aussi y destiner un local pour faire fondre les suifs, et un autre pour tuer les porcs. On épargnerait ainsi aux habitans les odeurs désagréables et nuisibles que produit la fusion des graisses, ainsi que le dégoûtant spectacle de voir égorger des animaux dans les rues. Il faudrait aussi défendre de pêcher au sang sur les ponts, afin que les trottoirs et les parapets n'en fussent pas couverts.

Le plus grand nombre des rues a besoin d'être pavé. L'enlèvement des immondices ne devrait se faire qu'après et non pas avant le balayage, alors la vue ne serait plus affectée désagréablement par des énormes tas d'ordures qui sont en permanence.

Toutes ces observations qui, au premier abord, paraissent de peu d'importance, en ont une très-grande pour la salubrité de la ville, et par conséquent pour la santé de ses habitans.

On ne trouve plus à Metz de monumens qui rappellent la domination romaine, si ce n'est quelques pierres sépulcrales, quelques urnes ci-

néraires rencontrées dans des fouilles. On croit avoir trouvé les traces des fameuses voies romaines ; il faut avoir une grande foi pour les voir là où on les montre. De tous les monumens qui décoraient ce pays, les restes des arches de Jouy, dont il a été parlé plus haut, subsistent seuls.

Il me resterait à dire un mot sur les Messins qui ont acquis de la célébrité par leurs actions et par leurs écrits, si ce sujet se rattachait d'une manière plus immédiate à la médecine.

DÉCOUVERTE DU BRÔME.

Rien n'est plus agréable aux personnes qui s'occupent des sciences naturelles, et rien n'est plus propre à répandre le goût des recherches que la découverte d'un fait qui avait été jusqu'alors ignoré. Cette pensée s'est offerte naturellement à notre esprit à l'occasion du brôme, que M. Balard, pharmacien et préparateur de chimie à la Faculté des sciences à Montpellier, a eu le plaisir de faire connaître dernièrement aux chimistes, et déjà l'on s'est occupé soit à rendre plus complète l'histoire chimique de ce nouveau corps, soit à chercher les applications dont il est susceptible, et les moyens d'en rendre l'acquisition plus facile.

On n'ignore pas que c'est en traitant la lessive des cendres de fucus, qui contient de l'iode, ou l'eau-mère des salines de Montpellier, par la solution aqueuse du chlore, que M. Balard a découvert le brôme; qu'il l'a séparé du liquide par la distillation, et de l'eau qui s'était volatilisée

avec lui par le chlorure de calcium : l'ayant ainsi isolé, il s'est assuré ensuite qu'il était différent du chlore et de l'iode, mais qu'il avait de l'analogie avec ces deux derniers corps, par ses propriétés. Enfin, à l'aide d'expériences analogues à celles que les chimistes ont suivies dans leurs travaux sur le chlore et l'iode, il est parvenu à former les différentes combinaisons du brôme avec les autres corps, et il ne reste plus qu'à remplir quelques lacunes pour avoir l'histoire chimique complète de cette substance. Il paraît que M. Sérullas s'est attaché à compléter cette histoire; et nous sommes persuadés qu'il n'aurait, aujourd'hui, rien laissé à désirer sur elle, sans les obstacles qui l'ont un moment arrêté, et dont il parle à la fin de son mémoire. En attendant, il est parvenu à donner au brôme la forme solide; il a soumis à son action l'hydriodure de carbone, et il en est résulté du bromure d'iode et de l'hydro-carbure de brôme; et il a vu que ce dernier devient solide à cinq ou six degrés au-dessous de zéro. Enfin il est parvenu à former un nouvel éther avec le brôme, et il nous indique la manière de produire le cyanure de brôme. On trouvera les procédés qui ont conduit M. Sérullas à toutes ces découvertes dans le mémoire ci-joint, qu'il a lu à l'Académie royale des Sciences de l'Institut, le 13 jan-

vier 1827 : nous regrettons de n'avoir pas pu le mettre plus tôt sous les yeux de nos confrères.

Nouveaux composés de Brôme. Ether hydro-bromique et Cyanure de Brôme; Solidification du Brôme et de l'Hydro-Carbure de Brôme.

L'histoire de l'iode, dit M. Sérullas, restera, dans les annales de la science, comme un monument admirable d'exactitude et de sagacité; elle seule suffirait pour illustrer son auteur, si tant d'autres travaux ne lui avaient acquis une grande et juste célébrité.

Cette histoire, toujours de plus en plus appréciée par ceux qui cultivent la chimie, vient, dans une circonstance récente et mémorable, à l'occasion de la découverte du brôme, de nous montrer toute son importance et son utilité; elle a servi de modèle et de guide pour toutes les combinaisons qui ont été faites avec le brôme.

En effet, l'analogie du brôme avec le chlore et l'iode étant une fois établie, et c'est en ce point que se distingue principalement l'habileté de M. Balard, à qui nous sommes redevables de cette nouvelle richesse chimique, il est aisé de prévoir, en connaissant une combinaison quel-

conque de chlore ou d'iode, qu'il doit en exister ou qu'on peut en produire une semblable de brôme, en apportant dans les moyens employés les modifications que peuvent suggérer les caractères apparens de ce dernier, son état liquide et sa grande volatilité.

Cette considération m'a conduit à faire des essais dans le but d'obtenir des composés de brôme correspondant à ceux d'iode; je parle de ceux dont il n'est fait aucune mention dans le Mémoire de M. Balard.

Je suis loin d'avoir donné à mes vues l'extension que j'avais projetée, n'ayant pu me procurer, à toutes les sources qui étaient à ma portée, que de petites quantités de brôme, cette substance étant encore très-rare. Cependant, dans les tentatives que j'ai faites, je suis arrivé très-exactement aux résultats sur lesquels je comptais; et comme ils m'ont semblé pouvoir présenter quelque intérêt, je prends la liberté de les soumettre à l'Académie.

Solidification du Brôme.

M. Balard, en décrivant les propriétés du brôme, observe qu'il ne se congèle pas à dix-huit degrés.

Ayant eu occasion de liquéfier du gaz acide

sulfureux pour obtenir des froids artificiels dont j'avais besoin, je pensais à en faire l'application au brôme, afin de voir si l'abaissement excessif de température que produit l'acide sulfureux liquide en repassant à l'état gazeux, pourrait amener le brôme à l'état solide, en supposant, d'après la tentative de M. Balard, qu'il fallait un très-grand froid pour y parvenir.

Je reconnus bientôt qu'il n'était pas nécessaire de recourir à un moyen aussi puissant; car le tube de verre contenant le brôme destiné à l'expérience ayant été préalablement plongé, comme moyen préparatoire, dans un mélange frigorifique dont la température était à vingt degrés, le brôme est devenu solide est très-dur en un instant; il se brise alors par le choc. L'expérience se fait également très-bien en versant le brôme dans un verre de montre placé sur le mélange frigorifique; sa solidification s'opère entre dix-huit et vingt degrés.

Action du Brôme sur l'hydriodure de carbone.

En me rappelant l'action puissante que le chlore exerce sur l'hydriodure de carbone, et dont il a été question dans un de mes précédens mémoires, insérés dans ce recueil, je ne pouvais manquer, toujours guidé par l'analogie, d'essayer

celle du brôme sur ce même hydriodure de carbone; elle est aussi des plus vives.

En projetant sur du brôme en excès, contenu dans un tube de verre, une petite quantité d'hydriodure de carbone (deux pouces de brôme, un pouce d'hydriodure), la décomposition de l'hydriodure de carbone est instantanée. Il y a développement de beaucoup de chaleur, et on entend, à l'instant du contact, un bruit semblable à celui d'un fer rougi qu'on plonge dans l'eau; il se forme un bromure d'iode et un hydro-carbure de brôme liquide. Une partie du brôme s'est donc substituée à l'iode, s'est unie à l'hydrogène carboné, nouvel exemple du déplacement de l'iode par le brôme. En traitant ensuite par l'eau, on dissout le bromure d'iode, et l'hydro-carbure de brôme, coloré par du brôme, se réunit au fond de la liqueur; on le décolore par l'addition d'une quantité suffisante de potasse caustique. Si l'hydriodure de carbone est en excès, il se forme peu d'hydro-carbure de brôme et, dans ce cas, un sous-bromure d'iode, que je désigne ainsi, parce que je lui trouve le même caractère que celui par lequel M. Gay-Lussac distingue le sous-chlorure d'iode; c'est-à-dire qu'il donne un précipité d'iode quand on y verse avec précaution de la potasse caustique en dissolution.

Cet hydro-carbure de brôme, après avoir été lavé à l'eau de potasse, est incolore, d'une densité plus grande que l'eau, d'une odeur pénétrante et éthérée, d'une saveur excessivement sucrée, qu'il communique à l'eau sous laquelle il est placé, y étant un peu soluble; il est très-volatil.

On peut voir que ces différentes propriétés sont absolument les mêmes que celles du corps liquide que j'ai désigné, dans un de mes précédens mémoires, sous le nom de *proto-hydriodure de carbone*, tellement semblables qu'on pourrait s'y méprendre physiquement. Mais le nouveau composé en diffère chimiquement, en ce qu'il ne se colore pas à l'air comme le proto-hydriodure de carbone, et que, versé sur un fragment de porcelaine incandescent, il ne donne point comme lui des vapeurs violettes, mais seulement des vapeurs blanches; qu'enfin, dans les décompositions qu'on lui fait subir, on retrouve du brôme au lieu d'iode.

De ces deux liquides composés de brôme que j'ai obtenus; savoir, l'éther hydro-bromique, dont je parle plus bas, et l'hydro-carbure de brôme dont il est maintenant question, il était bien probable que l'un d'eux devait être identique avec celui que M. Balard a produit en versant une goutte de brôme dans un flacon plein de gaz hydrogène bicarboné, les combinaisons de même

nature n'étant pas généralement assez multipliées pour qu'on fût autorisé à supposer, dans ce cas, l'existence d'une troisième.

Je ne pouvais être éclairé à cet égard par la description que j'avais sous les yeux de celui que je ne connaissais pas : car on voit que tous les deux sont plus pesans que l'eau; qu'ils sont également très-volatils; qu'ils sont doués chacun d'une odeur éthérée particulière qu'on ne peut exprimer que par des approximations sujettes à erreur. La saveur, qui est ordinairement une des propriétés saillantes et caractéristiques de ces sortes de composés, n'est point indiquée pour celui de M. Balard; il m'était impossible de décider auquel des deux miens il devait être rapporté.

De telles incertitudes sont bientôt levées quand on a des matériaux pour répéter les expériences; mais j'en étais dépourvu. Enfin, j'ai pu recouvrer, en traitant par le chlore et l'éther les résidus de mes précédens essais, quelques gouttes de brôme que j'ai mises de suite en contact avec du gaz hydrogène bicarboné, et j'ai pu reconnaître parfaitement que le liquide qui en résulte est bien le même que celui que j'obtiens par l'action du brôme sur l'hydriodure de carbone solide; action très-remarquable comme fait chimique. Il faut donc ajouter aux autres propriétés par lesquelles on le distingue celle très-impor-

tante, omise par M. Balard, sa saveur excessivement sucrée. On voit ici l'inconvénient d'une semblable omission.

Il résulte de ces différentes observations que l'éther hydro-bromique que j'ai obtenu est un éther nouveau bien caractérisé, qui est à l'hydrocarbure de brôme ce qu'est l'éther hydriodique à l'hydriodure de carbone.

Solidification de l'Hydro-Carbure de brôme.

Une autre propriété également bien remarquable de l'hydro-carbure de brôme, qui n'a pas non plus été signalée, est celle qu'il a de rester solide à une température de cinq à six degrés au-dessus de zéro; il est alors dur et se brise comme du camphre.

Ether hydro-bromique.

J'ai obtenu l'éther hydro-bromique en suivant, à quelques modifications près, le même procédé que j'ai indiqué pour composer très-facilement l'éther hydriodique.

On introduit dans une petite cornue tubulée quarante parties d'alcool concentré à trente-huit degrés, une partie de phosphore (je n'ai pas remarqué que, dans ce cas, un excès de

phosphore eût des inconvéniens); puis, par la tubulure, on verse, par petites portions, sept à huit parties de brôme. Chaque fois que le brôme vient au contact du phosphore placé sous l'alcool, il se combine rapidement avec production de chaleur; de là, de l'acide hydro-bromique et de l'acide phosphoreux. On distille à une douce chaleur, en recevant le produit dans un petit ballon bien refroidi. La liqueur distillée étant étendue d'eau, à l'instant l'éther hydro-bromique s'en sépare et va occuper le fond. Si un peu d'acide était passé, on ajouterait à l'eau de lavage une petite quantité de potasse.

Par ce moyen, on est dispensé de préparer séparément l'acide hydro-bromique, conséquemment le bromure de phosphore qui sert à l'obtenir, la préparation du bromure de phosphore exigeant quelques précautions, telles que celle d'opérer l'union du brôme et du phosphore dans une atmosphère d'acide carbonique, pour éviter l'action violente à laquelle elle donne lieu quand on l'effectue au contact de l'air.

L'éther hydro-bromique est incolore et transparent après un long repos, plus pesant que l'eau, d'une odeur forte et éthérée, d'une saveur piquante : il est très-volatil; il est soluble dans l'alcool, d'où il est précipité par l'eau. Il ne

change pas de couleur, comme le fait l'éther hydriodique dans sa conservation sous l'eau.

Cyanure de Brôme.

C'est encore par un procédé semblable à celui que j'ai employé pour la préparation du cyanure d'iode (1) que l'on obtient le cyanure de brôme.

On place au fond d'une petite cornue tubulée, ou bien dans un tube de verre un peu long, deux parties de cyanure de mercure desséché, pour qu'il y en ait un excès; on tient le tube plongé dans l'eau froide ou dans un mélange frigorifique (cette dernière condition sera proba-

---

Pour obtenir le cyanure d'iode d'une manière aussi curieuse que commode, on place sur un large carreau de verre une cloche de même matière; d'un autre côté, le mélange dans les proportions indiquées de cyanure, de mercure et d'iode, est chauffé dans une petite capsule de porcelaine jusqu'au moment où la masse étant assez chaude, on voit le cyanure se former : alors on transporte promptement la capsule sous la cloche; on abandonne l'opération à elle-même, et la production du cyanure d'iode se continue pendant quinze à vingt minutes, offrant le spectacle d'une multitude de flocons de neige des plus légers et d'une blancheur éclatante.

blement indispensable en été); on verse ensuite dessus une partie de brôme : l'action est très-vive. Il se développe beaucoup de chaleur, au point que, sans le refroidissement, la température s'élèverait assez pour empêcher une grande partie du brôme d'arriver en contact avec le cyanure de mercure : il y a formation de bromure de mercure et de cyanure de brôme. Ce dernier vient de suite cristalliser sous forme de longues aiguilles dans la partie supérieure du tube, au milieu d'un peu de vapeur de brôme, qui disparaît successivement, en la faisant retomber par condensation sur le cyanure de mercure. Alors on adapte à l'orifice du tube un petit récipient, un flacon bien refroidi, dans lequel, à l'aide d'une très-légère chaleur, on fait passer le cyanure de brôme, que l'on trouve cristallisé tantôt en petits cubes très-réguliers, incolores et transparens, tantôt en longues aiguilles très-déliées. Le récipient, je le répète, doit être soigneusement refroidi.

Le cyanure de brôme a une telle ressemblance avec le cyanure d'iode par ses propriétés physiques, qu'on les confondrait aisément l'un avec l'autre, sur-tout quand le premier est sous forme d'aiguilles; comme l'autre, il a une odeur très-piquante et tout-à-fait semblable, mais bien plus pénétrante; il est très-volatil, et beaucoup plus

encore que le cyanure d'iode; il se gazéifie entièrement vers le quinzième degré au-dessus de zéro, et il cristallise tout-à-coup par le refroidissement.

La solubilité du cyanure de brôme dans l'eau et dans l'alcool est également plus grande que celle du cyanure d'iode dans ces deux liquides.

La potasse caustique en solution le transforme en hydro-cyanate et en hydro-bromate de potasse. Cette dissolution donne par le nitrate d'argent un précipité de cyanure et de bromure d'argent faciles à séparer l'un de l'autre; ce dernier étant soluble dans l'ammoniaque et l'autre ne l'étant pas, ce sera problablement un moyen de constater les proportions de ses principes constituans.

Les différentes réactions auxquelles j'ai soumis le cyanure de brôme ont toujours laissé voir le brôme avec tous ses caractères, même dans les circonstances qui auraient été les plus propres à déterminer la séparation de ses élémens s'il n'était pas un corps simple.

Le cyanure de brôme est excessivement délétère, à en juger par les effets qu'il produit sur les animaux. Un grain dissous dans un peu d'eau, et introduit, à l'aide d'un entonnoir, dans l'œsophage d'un lapin, l'a frappé de mort à l'instant, aussi promptement au moins que l'aurait fait

l'acide hydro-cyanique. C'est encore une propriété qui lui est commune avec le cyanure d'iode.

L'examen des propriétés du cyanure de brôme n'est pas sans difficulté ni sans danger, en raison de sa grande volatilité et de son action délétère. Aussi, indépendamment du manque de brôme qui m'a arrêté, le malaise presque continuel que j'ai éprouvé pendant mes recherches m'aurait probablement forcé de les suspendre, alors même que j'aurais eu les matériaux nécessaires pour les poursuivre.

Je me propose cependant d'y revenir aussitôt que j'aurai du brôme à ma disposition.

MÉMOIRE

SUR

LA RÉUNION IMMÉDIATE DES PLAIES DES INTESTINS;

PAR L.-J. BÉGIN,

Docteur en médecine.

Les plaies pénétrantes de l'abdomen, compliquées de la sortie des intestins, divisés eux-mêmes dans une étendue et suivant des directions variables, constituent, sur-tout parmi les militaires, des lésions très-fréquentes, auxquelles on doit ajouter encore les cas plus rares de hernies avec gangrène des parties déplacées du canal alimentaire. Les blessures de ce genre sont toujours fort graves ou même compromettent immédiatement la vie des sujets : aussi ont-elles, dès les temps les plus reculés, fixé l'attention des chirurgiens, et les méthodes de traitement qu'elles réclament peuvent être trop utiles ou trop dangereuses pour qu'à l'époque présente, où elles sont devenues l'objet de nouvelles re-

cherches, on ne doive pas les soumettre à un sévère examen : tel est le but que je me propose d'atteindre dans ce travail. Les principes de la pratique m'y occuperont exclusivement, et si je me livre à quelques considérations de théorie, ce ne sera qu'autant qu'elles pourront servir de base aux préceptes qui me semblent découler de l'examen attentif des faits.

Dans tous les temps, on a cherché à remédier par la suture aux solutions de continuité des intestins, et la première que l'on ait mise en usage à cet effet est la suture dite de Pelletier. Elle consistait, après avoir affronté, en les soulevant, les lèvres de la plaie intestinale, à les traverser simultanément d'un côté à l'autre avec une aiguille droite, et à parcourir toute leur longueur, en faisant des points convenablement séparés, et qui, dirigés toujours dans le même sens, les recouvraient d'une spirale de fil, semblable à celle que l'on remarque dans la couture en surjet.

Ce procédé, qu'il convient seulement d'indiquer ici, parce qu'il est généralement abandonné, présentait le grave inconvénient de laisser dans la plaie une assez grande longueur de fil, dont l'extraction ne pouvait avoir lieu ensuite sans de grandes difficultés, ou même sans exposer les malades à la déchirure des cicatrices

déjà faites, à raison de la spirale qu'il décrivait autour des lèvres de la division. Peut-être même, si on en faisait encore usage, serait-il préférable d'en couper les extrémités près des parois intestinales et de l'abandonner dans l'abdomen, l'expérience ayant démontré que les corps étrangers de ce genre tombent constamment dans la cavité du tube alimentaire, et sont expulsés par l'anus, après avoir coupé les parties qu'ils embrassent.

Quoi qu'il en soit, Ledran imagina, ou du moins décrivit, le premier, la suture à anses, qu'il proposa de substituer à la précédente. Ce praticien, remarquable par une grande sagacité, et à qui la chirurgie française est redevable de plusieurs conquêtes importantes, voulait que l'on rapprochât les lèvres de la plaie intestinale, en les faisant légèrement saillir, puis qu'on les traversât, sans aucune obliquité, avec autant d'aiguilles et de fils séparés que le comportait sa longueur. Ces fils devaient être écartés de deux lignes environ les uns des autres, ainsi que des angles de la plaie; après qu'ils étaient tous placés, on nouait ensemble tous les bouts correspondans à un même côté, puis ceux de l'autre, et unissant ensuite les deux faisceaux ainsi formés, on les tordait, de manière à n'en plus constituer qu'un seul, qui était fixé près de la plaie exté-

rieure, après la complète réduction de l'intestin blessé.

Il est facile de voir que cette sorte de suture ne peut s'appliquer qu'aux plaies longitudinales ou à celles qui n'intéressent qu'une faible partie du calibre transversal de l'intestin. La torsion des fils a pour effet de les rapprocher, de froncer les parties qu'ils embrassent, de diminuer leur étendue et de faire disparaître par conséquent, en grande partie, la longueur de la plaie. Il est évident que si l'on agissait ainsi après avoir placé des anses sur toute la circonférence du tube intestinal, il en résulterait l'obturation de ce tube dans le point réuni, et par suite un étranglement presque sûrement mortel.

A ces deux procédés, Bertrandi a substitué plus tard la suture dite à points passés. Elle consiste à traverser obliquement les deux lèvres, toujours soulevées et rapprochées de la plaie, avec une aiguille armée d'un long fil ciré, puis à réintroduire l'aiguille un peu en avant et du même côté que le point par où elle est sortie, de manière à ne jamais passer et à ne former aucun surjet sur les bords libres de la division. De cette manière le fil, au lieu de décrire une spirale, marche presqu'en ligne droite d'une extrémité de la plaie à l'autre, et son extraction

devient aussi facile qu'exempte de danger, lorsque, par les progrès de la guérison, on juge sa présence inutile dans les parties.

Tels sont les procédés qui se rattachent à la première méthode de l'entéroraphie ou à celle qui consiste en la simple suture des lèvres rapprochées des plaies intestinales; mais cette méthode, suffisante pour les divisions peu étendues, longitudinales ou transversales, semblait à nos prédécesseurs ne pas présenter assez de garantie de solidité dans les cas de divisions complètes de tout le calibre de l'intestin. Les chirurgiens les plus judicieux crurent devoir la faire précéder alors de l'invagination de l'un des bouts du canal alimentaire dans l'autre.

Suivant Guy de Chauliac, on doit la première idée de cette opération hardie autant qu'ingénieuse, aux quatre maîtres, praticiens qui florissaient vers la fin du treizième siècle, que le désir de soulager les pauvres avait rassemblés dans la même demeure, et dont plusieurs préceptes, consacrés par les traditions de ces temps déjà éloignés, plutôt que par des ouvrages spéciaux, sont parvenus jusqu'à nous. Le procédé attribué à ces hommes habiles autant que charitables consistait à introduire dans le bout supérieur de l'intestin un cylindre de trachée-artère de veau, à

l'y fixer, puis à invaginer ce cylindre, ainsi que la portion de membrane intestinale qu'il supportait, dans le bout inférieur, que l'on traversait à son tour avec les aiguilles et le fil qui avait servi à attacher le bout opposé.

L'invagination ainsi pratiquée paraît avoir été suivie de quelques succès. On lit, à ce sujet, dans les savans *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie* une observation remarquable de Duverger, alors chirugien-major de l'hôpital militaire de Maubeuge. Il y est question d'un soldat suisse, atteint d'une hernie, dans laquelle Duverger jugea que l'intestin devait être frappé de gangrène; tout fut préparé en conséquence de ce diagnostic. La tumeur étant ouverte, l'intestin se montra au fond du sac herniaire, libre, mais privé de la vie, dans l'étendue de deux travers de doigt. L'anneau sus-pubien fut largement débridé, l'intestin tiré davantage au dehors, et sa partie gangrenée entièrement retranchée. La trachée-artère du veau était toute prête, et garnie de trois fils cirés, qui la traversaient à des distances égales. Afin de lui conserver sa souplesse et de rendre sa putréfaction plus lente à s'opérer dans le ventre, elle avait été macérée pendant quelque temps avec du vin tiède, et à l'instant de l'introduire, Duverger la trempa, pour plus de sûreté,

dans un mélange de baume du Pérou et du commandeur. Elle fut ensuite placée dans l'intestin, de manière à en soutenir les deux bouts; puis ceux-ci furent traversés de dedans en dehors à quatre lignes de leurs bords, avec les aiguilles dont chaque extrémité des fils était armée, et ainsi rapprochés et réunis, de manière à ce que le bout supérieur s'engageât dans l'inférieur. Duverger noua les bouts de chaque fil, et les coupa près des nœuds pour ne rien conserver au dehors. L'intestin ainsi réuni fut replacé dans le ventre et abandonné au travail organique: aucun accident ne se manifesta. Les hoquets et les vomissemens cessèrent; le malade eut, dès le lendemain, une garde-robe; son ventre demeura libre, et quelques jours après, on trouva dans les matières stercorales les débris de la trachée-artère que le mouvement péristaltique avait détachée. La plaie fut cicatrisée et le malade entièrement guéri le quarante-cinquième jour.

On ne saurait trop applaudir Duverger d'avoir osé couper les extrémités de ses fils près du nœud qui les maintenait. Lorsque ces corps étrangers sont conservés et fixés à la plaie extérieure, ils retiennent l'intestin dans une position forcée, nuisent à ses mouvemens, s'op-

posent à ce qu'il prenne la direction la plus favorable à ses fonctions, et enfin provoquent, le long du trajet qu'ils parcourent, une irritation qui ne peut qu'ajouter à la violence et aux dangers de phlogose dont l'opération en elle-même doit être nécessairement suivie. Cette manière d'agir rappelle le procédé plus récent de M. Astley Cooper, qui, trouvant, dans une opération de hernie, l'intestin légèrement perforé, saisit l'endroit ouvert, avec des pinces, le souleva et fit placer sur les tuniques de l'organe, au-delà des extrémités des branches de l'instrument, une ligature fortement serrée. Les deux bouts du fil ayant été coupés près des nœuds, la réduction fut opérée et le malade se rétablit sans accident. Nous verrons bientôt, en étudiant le mécanisme de la guérison, comment on ne peut rien avoir à redouter de l'incarcération de ces corps étrangers dans le ventre, et comment ils tombent inévitablement dans l'intérieur du canal digestif, qui les expulse ensuite spontanément.

La critique du procédé qui nous occupe, par Sabatier, n'est donc pas fondée. Ce grand praticien, qui a jeté un si vif éclat sur la chirurgie militaire, proposa de substituer à la trachée-artère de veau un cylindre de carte à jouer con-

venablement vernissé, afin de le garantir d'un ramollissement trop rapide. Il voulait que ce corps, après avoir été traversé, suivant l'un de ses diamètres, par un fil ciré, fût introduit dans les deux bouts du tube digestif, puis que l'on fît passer, de dedans au dehors, à travers les tuniques intestinales, les aiguilles dont les extrémités de ce fil doivent être armées. En traversant le bout supérieur d'abord et ensuite l'inférieur, celui-ci recouvrait et emboîtait nécessairement l'autre lorsque la réunion était opérée. Les deux extrémités du fil étaient ensuite nouées à quelque distance de l'organe et conservées près de la plaie. Pour l'extraire, il suffisait de couper un des côtés de l'anse au-delà du nœud, et de tirer sur l'autre avec un effort modéré: la carte, abandonnée à elle-même après cette extraction, devait être rendue par les selles.

Quelques chirurgiens ont voulu, au lieu d'un fil, en placer deux, qui se croiseraient au centre du cylindre formé par la carte; mais il est à craindre que ces barrières ne retiennent les matières intestinales, et n'occasionnent des embarras nuisibles à leur cours, ou que, poussées par elles, elles ne tiraillent les parois de l'intestin qu'elles traversent et n'y occasionnent quelques déchirures. Dans l'intention d'éviter ces inconvéniens,

Chopart et Desault établirent, dans leur excellent ouvrage, le précepte de traverser la carte et les parois intestinales invaginées, avec un fil qui ramperait le long de la circonférence du tube, au lieu de le traverser d'un côté au côté diamétralement opposé. Il suffit pour cela, après avoir enfoncé l'aiguille jusque dans le tube, de la faire ressortir non loin du point de son entrée, puis de l'enfoncer de nouveau à quelque distance de l'endroit de sa sortie et d'achever ainsi de circonscrire l'organe.

Ramdhor, plus confiant que ses prédécesseurs dans la puissance conservatrice de l'organisme, rejeta, dans l'opération de l'invagination intestinale, le secours de toute espèce de corps étranger. Appelé près d'une femme dont la hernie, depuis long-temps étranglée, s'était convertie en foyer purulent et gangrené, Ramdhor découvrit l'intestin sphacélé, l'excisa en même temps que le mésentère qui le soutenait, puis introduisit le bout supérieur de la portion saine dans l'inférieur et les maintint ainsi réunis, à l'aide d'un point de suture médiocrement serré. L'organe fut ensuite repoussé dans la cavité abdominale; on pansa la plaie simplement, et tel fut le succès de l'opération que, le lendemain, les matières stercorales avaient déjà repris leur cours

et que la guérison eut lieu en fort peu de temps.

Tels sont les procédés jusqu'ici proposés, afin d'opérer la réunion immédiate des plaies des intestins. Louis, dans le cas des hernies étranglées, voulait, et avec raison, que l'on attendît, avant d'y recourir, que le bout supérieur du canal se fût dégorgé pendant quelques heures, afin que le passage subit d'une si grande quantité de matières accumulées au-dessus de l'obstacle n'exposât pas la suture à être violemment déchirée. Comme il est souvent difficile, après les blessures de l'intestin, de distinguer le bout supérieur de l'inférieur, le même praticien établit aussi le judicieux précepte d'administrer au sujet un minoratif, tel que l'huile d'amandes douces, ou, mieux encore, le sirop de violette, et d'observer par quel orifice s'échappent ensuite ces substances, ainsi que les matières qu'elles entraînent. L'excellence de ces conseils est évidente, et aucun praticien n'en négligerait aujourd'hui l'observation.

Malgré ces travaux multipliés; malgré quelques exemples, rares, il est vrai, mais authentiques, de succès rapides et presque merveilleux, la suture intestinale était, dans ces derniers temps, frappée d'une réprobation universelle. La crainte d'occasionner des épanchemens stercoraux, toujours

mortels, ou de provoquer le développement de péritonites générales, à-peu-près aussi dangereuses, éloignait les praticiens prudens de cette opération. Ils préféraient à la réunion immédiate et à la réduction des parties blessées le procédé qui consiste à maintenir, à l'aide d'un fil passé dans le mésentère, l'ouverture de l'intestin en rapport avec la plaie des parois abdominales. De cette manière, on exposait bien le blessé aux inconvéniens d'un anus anormal; mais au moins sa vie ne pouvait être compromise. D'ailleurs, les observations de La Peyronnie, ainsi que les recherches plus récentes de Scarpa, et les travaux de M. Dupuytren sur les anus anormaux, démontraient que les fistules stercorales elles-mêmes peuvent se fermer avec assez de rapidité, et que la guérison des opérés est ainsi rendue complète sans avoir été achetée par la crainte d'aucun danger.

On reconnut en outre que les sutures intestinales simples, telles que celles de Pelletier, de Ledran et de Bertrandi, trop fragiles en elles-mêmes, avaient pour inconvénient grave de mettre en contact les surfaces muqueuses des lèvres de la plaie, surfaces qui, ne pouvant s'agglutiner, puisqu'elles ne fournissent pas d'exsudation plastique, n'étaient, pendant un certain

temps, que juxta-posées, et laissaient quelque possibilité à des suintemens stercoraux mortels. Dans les invaginations elles-mêmes, la surface muqueuse du bout inférieur étant en contact avec la tunique séreuse du bout supérieur, ces deux membranes, de nature différente, ne pouvaient encore contracter aucune adhérence rapide et immédiate. Il résultait de là que le plus léger effort était susceptible de détruire un emboîtement non consolidé, et d'occasionner un épanchement funeste. Les cylindres introduits dans l'intestin ajoutaient aux embarras de l'invagination, aux difficultés de la rentrée des parties dans le ventre, à l'irritation de l'intestin et du péritoine, et par conséquent aux circonstances défavorables de l'opération, sans contribuer d'une manière notable à en assurer le succès. La crainte des épanchemens abdominaux était peut-être exagérée; mais enfin elle avait prévalu; et l'on préférait généralement à des succès que pouvaient remplacer des accidens au-dessus de toutes les ressources de l'art, des guérisons plus lentes, en quelque sorte plus modestes, et durant lesquelles la vie des malades n'était jamais compromise. La sûreté semblait ici comme en toute autre chose devoir l'emporter sur la célérité et le brillant.

Cette doctrine était trop sage pour n'être pas remise en question à une époque où le désir de la nouveauté et de la bizarrerie semble être pour un trop grand nombre d'esprits le premier des besoins. Fondées sur les considérations anatomiques qui avaient dirigé M. Dupuytren dans ses travaux, plusieurs personnes ont imaginé d'opérer l'invagination des intestins, en adossant l'une à l'autre les membranes séreuses qui revêtent l'extérieur de ces organes. M. Benjamin Travers ayant placé sur l'intestin d'un chien une ligature fortement serrée, s'assura que les tuniques muqueuses et musculaires sont divisées par elle à-peu-près comme le sont les tuniques moyenne et interne des artères, après la constriction de ces vaisseaux. Le fil ayant ainsi coupé les deux tuniques profondes du conduit digestif, mit la face interne de sa membrane péritonéale en contact avec elle-même. Les parties furent ensuite replacées dans le ventre. Bientôt, les surfaces péritonéales de l'intestin, qui correspondaient aux côtés du sillon formé par la ligature, contractèrent entre elles et avec les parties voisines des adhérences. La ligature ainsi incarcérée acheva de diviser ce qu'elle embrassait et tomba dans le canal intestinal, dont la continuité se trouva rétablie, et l'animal, après avoir éprouvé d'abord de graves accidens, guérit enfin.

Ces curieuses expériences, répétées en France par Béclard, réussirent plusieurs fois. Béclard alla même jusqu'à proposer d'appliquer le même procédé à l'homme, et de lier ainsi les intestins blessés, après les avoir invaginés, comme si l'établissement d'un étranglement interne n'ajoutait pas manifestement alors au danger de la blessure, et ne pouvait pas seul suffire pour occasionner la mort.

M. Jobert, entré dans la même voie, a fait usage d'un autre procédé, moins opposé aux lois de la saine chirurgie. Les bouts supérieur et inférieur de l'intestin divisé étant distingués l'un de l'autre et débarrassés des caillots ou des matières étrangères qui les souillent, il faut, suivant lui, couper et disséquer, sur chacun d'eux, le mésentère dans une certaine étendue. L'écoulement d'une médiocre quantité de sang ne doit pas arrêter le praticien, parce qu'il rend les accidens inflammatoires d'autant moins redoutables. Si cependant l'hémorrhagie devenait excessive, on lierait toutes les artères qui donnent du sang, mais on enlèverait ensuite les fils avant de procéder à la réduction. Il suffit, à ce qu'il paraît, dit M. Jobert, de diviser les tuniques interne et moyenne des artères pour que l'hémorrhagie ne se renouvelle pas dans ces petits vaisseaux, ou si un peu de sang s'écoule ensuite dans l'abdomen, il est bientôt absorbé.

Cette opération préliminaire étant faite, M. Jobert conseille de dilater le bout supérieur de l'intestin avec le petit doigt, et d'introduire un fil dans sa paroi antérieure. Les deux aiguilles dont ce fil est armé sont ensuite confiées à un aide. Le bout inférieur est alors saisi et renversé de dehors en dedans, de manière à ce que sa tunique péritonéale devienne interne, à-peu-près comme si l'on renversait l'extrémité d'un doigt de gant. Afin d'empêcher le dédoublement de cette partie, on introduit le petit doigt dans son intérieur, pendant que de la main restée libre, les aiguilles sont glissées sur ce doigt, jusqu'à la plicature des tuniques intestinales, au-dessous de laquelle on les enfonce de dedans en dehors. Il faut alors tirer fortement les aiguilles, tout en poussant le bout supérieur du canal dans l'inférieur. Lorsqu'on est parvenu à opérer cette invagination, l'intestin est repoussé dans le ventre, en même temps que l'on continue de tirer sur le fil, afin d'empêcher les deux bouts réunis de s'abandonner. On fixe ensuite solidement ce lien à l'un des angles de la plaie. Celle-ci est pansée simplement, et le sujet, soumis au traitement indiqué dans toutes les plaies pénétrantes de l'abdomen, sur-tout lorsque des lésions des intestins les compliquent, ne doit pas tarder à guérir.

On doit à M. Lembert, qui s'est efforcé de simplifier l'opération dont il s'agit ici, au lieu d'une invagination proprement dite, une véritable suture, dans laquelle les deux surfaces externes de l'intestin sont également appliquées l'une à l'autre. Son procédé est le suivant.

Le chirurgien prépare d'abord autant d'aiguilles et de fils de lin, ou, ce qui est préférable, de matière animale, que l'étendue de la plaie, en la supposant longitudinale, nécessite de points de suture. Chaque point doit être isolé, et éloigné des autres de quatre à cinq lignes, et l'on ne doit lier aucun des fils qui servent à les faire, avant qu'ils soient tous passés. Ayant la main droite armée d'une de ces aiguilles, le chirurgien introduit l'index de la main gauche dans la cavité de l'intestin, afin d'en soutenir la lèvre, qu'un aide étend avec modération. L'aiguille pénètre à deux lignes environ du bord saignant droit de la plaie dans la cavité de l'organe, ou sa pointe glisse entre les tuniques musculeuse et muqueuse, selon que l'intestin est plus ou moins épais. La pointe de l'aiguille, dirigée vers le bord de la division, doit ressortir à une ligne environ de ce bord, et embrasser ainsi une ligne d'étendue des parties externes de l'intestin. Ce premier temps étant achevé, on porte l'aiguille sur la lèvre opposée; on la plonge à une ligne de

son bord libre, pour la faire sortir à une ligne plus loin et traverser les mêmes parties que la première fois. Le fil soulève donc, en dehors de chaque lèvre de la plaie, et sur la convexité de l'intestin, environ une ligne du cylindre qu'il forme. Lorsqu'on serre ce lien, chacune de ses parois embrassée se rapproche forcément et s'accole à l'autre par la membrane séreuse. Les bords libres de la division sont renversés en dedans vers la cavité intestinale, et y forment une saillie plus ou moins prononcée. Avant de lier les fils, on fait placer par un aide, sous la portion du lien qui se trouve entre les deux côtés de la plaie, un corps lisse et cylindrique qui dirige la surface saignante vers la cavité de l'organe, et favorise ainsi l'apposition des surfaces séreuses.

Dans les plaies transversales, on place les fils comme il vient d'être dit, en ayant la précaution de mettre un fil de chaque côté du mésentère, et de bien faire correspondre les portions d'intestin qu'ils embrassent sur chaque bout. On lie ensuite ces fils, et les bords de la division font ensuite, au dedans du canal, une saillie circulaire, trop peu considérable pour gêner le cours des matières stercorales.

On coupe, après l'opération, les fils près des nœuds, et l'on n'en conserve qu'un seul, qui est

destiné à retenir les parties réunies près de la plaie extérieure.

Quelques personnes ont pensé qu'en pinçant les bouts de l'intestin entre des anneaux et en les invaginant ainsi, leurs membranes séreuses se correspondant, on rendrait leurs rapports plus solides; mais il est douteux que l'expérience confirme ces conjectures : les corps étrangers sont, dans ces cas, toujours nuisibles. M. Spillmann, dans une note qu'il a adressée au conseil de santé, n'a pas été plus heureux. Il propose de renverser les membranes de chaque bout de l'intestin en dehors, sur une sorte de bourrelet d'argent circulaire, et pouvant s'ouvrir à charnière à-peu-près comme certains anneaux d'oreilles. Les deux bourrelets rapprochés seraient maintenus en contact, à l'aide de crochets disposés sur leur partie externe. L'intestin alors se correspondrait par la surface muqueuse de ses bouts, et ses parois seraient, suivant le projet de M. Spillmann, pressées avec assez de force pour se mortifier entre les deux parties de l'instrument, comme elles le font entre les branches de l'entérotome de M. Dupuytren.

Cette simple indication suffit pour démontrer que le procédé de notre jeune confrère, qui indique d'ailleurs un esprit inventif, présenterait de graves inconvéniens. En effet, il place en

contact les surfaces muqueuses de l'intestin, c'est-à-dire celles que leur organisation rend le moins susceptibles de contracter l'inflammation adhésive. Il introduit dans le ventre des anneaux solides, qui bientôt y seront incarcérés par les adhérences développées autour d'eux, et dont l'extraction par la plaie extérieure deviendrait si difficile, qu'il vaudrait mieux peut-être les abandonner à eux-mêmes, et les laisser tomber dans l'intestin, que de chercher à les retirer. Enfin, ces anneaux, dont le diamètre est supérieur à celui de l'intestin, s'ils pénètrent dans sa cavité, y constitueront des corps étrangers, dont le trajet vers l'anus sera long, difficile et peut-être impossible. Tels sont les obstacles qu'un premier examen fait connaître, et qui me semblent justifier l'abandon du projet de M. Spillmann.

Je le répète, les plaies des intestins se présentent si fréquemment dans la pratique de la chirurgie militaire aux armées, qu'il importe d'étudier avec beaucoup de soin le mécanisme de leur guérison, afin d'arriver, par cette étude, à la connaissance positive des meilleurs moyens qu'il faut employer pour l'obtenir. On me pardonnera sans doute, à raison de l'importance du sujet, et les détails dans lesquels je suis déjà entré, et les considérations suivantes, que je crois devoir y ajouter encore.

L'intestin blessé, de quelque procédé qu'on ait fait choix pour en réunir la plaie, ne reste jamais, après sa réduction, libre et flottant dans la cavité abdominale. On observe constamment, au contraire, que le péritoine correspondant aux lèvres de la division s'enflamme, et que cette inflammation appelle, pour ainsi dire, et détermine la phlogose des portions de la membrane séreuse des parois du ventre, de l'épiploon ou des circonvolutions intestinales avec lesquelles le hasard l'a mise en contact. L'expérience démontre chaque jour que l'apposition d'une portion de membrane séreuse enflammée contre une autre qui est saine, irrite à son tour et enflamme celle-ci, et ce phénomène est un des plus remarquables de ceux que présente l'organisation animale. Sous l'influence de cette inflammation de la partie blessée de l'intestin, ainsi que des divisions de la membrane séreuse qui la touchent, une exsudation plastique a lieu : elle environne et circonscrit les bords de la plaie, et leur constitue une sorte de virole, qui les unit aux parties voisines. Ces phénomènes se développent en un temps très-court. Au bout de douze à vingt heures, on trouve déjà la portion blessée de l'intestin accolée, réunie avec les points correspondans des parois ou des autres viscères, à l'aide d'une substance fibrineuse molle, facile à déchirer, mais

qui suffit pour isoler la plaie de la cavité générale de l'abdomen.

A mesure que le temps s'écoule, les adhérences deviennent plus denses, plus compactes, plus résistantes ; elles affermissent très-solidement les rapports, et assurent l'immobilité de l'intestin blessé. Toutefois, lorsque la guérison est complète, lorsque, rendu à ses fonctions, le canal digestif recommence à exécuter des mouvemens étendus, elles s'allongent presque toujours, deviennent moins intimes; des cordons fibreux, aplatis ou cylindriques succèdent à des accolemens qui étaient d'abord immédiats, et deviennent la cause d'un grand nombre d'étranglemens internes.

Que l'intestin réuni ait, comme autrefois, ses surfaces muqueuses en contact; qu'il soit invaginé à la manière des quatre maîtres ou de Ramdhor, ou suivant les procédés de MM. Jobert et Lembert, on conçoit que les adhérences dont il s'agit deviendront bientôt les auxiliaires de la suture et contribueront puissamment à affermir les rapports des parties rapprochées. Si les lèvres de la plaie, à raison de ce qu'elles se correspondent par les tuniques internes, ne se réunissent pas entre elles dès les premiers instans, les bords saignans, appliqués aux parties voisines du péritoine, entourés d'exsudations membraneuses,

ne pourront cependant livrer passage aux matières stercorales. Dans ce cas, la réunion aura sans doute, de moins en sa faveur, l'adhésion mutuelle des surfaces péritonéales de la plaie; mais elle présentera encore des probabilités de succès, sur tout si elle est peu considérable. MM. Astley Cooper, à Londres, John Thompson à Édimbourg et plusieurs expérimentateurs français, réussirent ainsi plusieurs fois sur les animaux, soit qu'au préalable un corps étranger fût placé dans la cavité de l'intestin, afin d'en soutenir les parois, soit que la suture fût simple après l'invagination ordinaire.

Il est évident que, dans tous les cas, les fils ou les anneaux, placés en dehors ou passés dans l'épaisseur des parois de l'intestin, sont entourés de toutes parts par les adhérences dont nous avons parlé; et comme ils compriment ou tendent à couper les tuniques intestinales, en même temps que le mouvement organique les porte vers la cavité du canal digestif, ces corps étrangers ne tardent pas à y faire saillie et à y tomber. En dehors, en effet, ils sont séparés de la surface cutanée du corps et par le péritoine inflammé, et par les muscles abdominaux, et par la peau elle-même, parties dont l'épaisseur et la solidité sont considérables. En dedans, au contraire, les tuniques flasques et minces de l'intes-

tin sont facilement coupées et détruites sans pouvoir présenter de résistance notable. Il ne peut échapper à l'attention que quand cette section a lieu, les adhérences qui enveloppent déjà la partie blessée la rendent sans danger et préviennent sûrement tout épanchement. Si au contraire les extrémités des liens sont retenues à la plaie extérieure, lorsqu'on tirera sur elles pour extraire les fils, on s'exposera manifestement à tirailler et les tuniques intestinales non encore divisées, et les adhérences préservatrices organisées autour de la division intérieure, de manière à déterminer soit des déchirures graves ou mortelles, soit au moins des tiraillemens, qui augmentent l'irritation et la phlogose des parties.

La raison aussi bien que l'examen des phénomènes confirment donc ce précepte, déjà indiqué plus haut, qu'après la suture ou les invaginations intestinales, il faut toujours couper les fils près des nœuds, les abandonner dans le ventre, et confier entièrement à la nature le soin de leur expulsion.

Mais doit-on, en définitive, à raison des essais et des expériences tentés dans ces derniers temps, préférer, comme méthode générale, la suture ou les invaginations des intestins blessés aux autres moyens employés jusqu'ici pour en obtenir la guérison; ou, en d'autres termes, la

sûreté de ces opérations, telles qu'on les a nouvellement modifiées, peut-elle faire oublier les dangers qui les accompagnent?

Mæbius et le docteur Smith n'ont pas réussi en répétant le procédé de Ramdhor; M. Travers, lui-même, fut si malheureux dans la même opération, qu'il déclare les plaies transversales, étendues au diamètre entier de l'intestin, incurables par la suture. Dans leurs expériences, MM. Jobert et Humbert ont-ils toujours réussi? Je ne le pense pas. Le premier convient que plusieurs des animaux sur lesquels il a expérimenté sont morts de péritonites. Le second ne semble pas avoir éprouvé d'insuccès, et les sept tentatives qu'il fait connaître ont toutes été suivies de succès; mais il ne dit pas si aucune autre n'a échoué, et il est manifeste que la réunion des plaies intestinales et la réduction des parties ainsi réunies dans le ventre constituent, de leur nature, des opérations trop délicates pour ne pas inspirer de vives inquiétudes sur le sort des sujets qui la subissent.

J'ai répété trois fois au Val-de-Grâce les tentatives de M. Jobert, et j'ai pratiqué une fois le procédé de M. Lembert. Les quatre animaux sont morts, du second au huitième jour. Sur un seul, des matières stercorales s'étaient épanchées dans la cavité péritonéale; les autres ont succombé à des

péritonites plus ou moins aiguës. Si j'avais voulu tuer, le quatrième jour, l'animal qui mourut le sixième, et le sixième celui qui succomba le huitième, j'aurais pu montrer aussi des parois intestinales parfaitement réunies, et la liberté du tube assez largement assurée, enfin la plaie dans le meilleur état; mais le péritoine était rouge dans une grande étendue; plusieurs circonvolutions de l'intestin étaient agglomérées et confondues par les adhérences développées autour de la portion malade, et les animaux, ne pouvant suffire à l'intensité ainsi qu'à la prolongation de ce travail inflammatoire, avaient péri.

On se tromperait étrangement d'ailleurs si l'on pensait que l'invagination ou la suture proposée par MM. Jobert et Lembert est d'une exécution exempte de difficultés. Aussitôt après sa section transversale, l'intestin se contracte, diminue de diamètre, devient dur et raide, en même temps que ses vaisseaux s'injectent avec force. Les fibres circulaires placées au-dessus des bords saignans de la plaie, en se resserrant, la crispent et lui donnent une forme analogue à celle qui résulterait de l'application d'une ligature médiocrement serrée à deux ou trois lignes au-dessus de sa surface. Les fibres longitudinales, au contraire, irritées par la section, renversent en dehors cette surface, et en-

traînent dans ce sens la membrane muqueuse, qui forme, à l'extrémité de chaque bout, un bourrelet qui fait saillie au-dessus du resserrement dont nous avons parlé. Cette constriction et ce renversement de l'extrémité de l'intestin constituent les plus puissans obstacles qui s'opposent à la suture ou à l'invagination par les procédés nouveaux. Le spasme des fibres circulaires est quelquefois si considérable, que l'on déchire les tissus qui en sont le siége plutôt que de les élargir; et quand enfin, en malaxant l'intestin, en le baignant dans l'eau tiède, en introduisant le doigt dans sa cavité, on est parvenu à vaincre la résistance qu'il opposait et à renverser en dedans les parois du bout qui correspond à l'anus, les efforts de l'animal, et sur-tout l'irritation des tissus ainsi tourmentés, tendent incessamment à reproduire leur disposition primitive. Ajoutons que la section du mésentère avant l'invagination est si peu innocente, que M. Boyer, malgré son incontestable habileté, et après avoir placé un grand nombre de ligatures sur les vaisseaux ouverts, vit cependant périr d'hémorrhagie un malade à qui il avait pratiqué cette opération.

Ces remarques s'appliquent sur-tout au procédé de M. Jobert; mais celui de M. Lembert n'est pas à l'abri des mêmes reproches. Les tuniques intestinales ne sont pas des lames inertes

qui conservent sans effort les positions diverses qu'on leur imprime. Lorsqu'on place les fils à quatre lignes de distance les uns des autres, ils affrontent bien à l'endroit qu'ils occupent les surfaces séreuses de l'intestin, mais entre ces points les bords non retenus de l'organe se portent en dehors et viennent faire sur la circonférence de la plaie des saillies irrégulières, au niveau desquelles la membrane muqueuse se montre à découvert. Il résulte de cette circonstance que la réunion est interrompue dans des intervalles plus ou moins étendus, qui permettraient facilement à des épanchemens de se former, si les adhérences, bientôt développées dans le ventre, ne s'opposaient à la sortie des matières stercorales.

Toutefois je pense que le procédé indiqué par M. Jobert, et sur-tout celui de M. Lembert, sont plus méthodiques et moins incertains que ceux des anciens; mais cette amélioration est moins considérable que ne le professent quelques personnes trop faciles à se laisser séduire. Des deux écueils qui menacent les opérés après l'entéroraphie, l'épanchement, et la péritonite occasionnée par la suture elle-même, le premier est assez sûrement écarté par l'apposition des surfaces séreuses entre elles; mais ils laissent le second aussi imminent, aussi dangereux qu'il l'a toujours été.

On dira peut-être que chez l'homme, l'inflammation du péritoine peut être combattue avec plus d'efficacité que chez les animaux : cela est vrai; mais l'homme, à raison de sa plus grande susceptibilité, y est plus exposé que les autres êtres vivans; et quand une péritonite intense, provoquée, entretenue par une cause mécanique, par une blessure, se déclare, quel praticien oserait affirmer que, malgré l'emploi le plus judicieux, le plus énergique des évacuations sanguines, elle se terminera favorablement? On ajoutera peut-être que le procédé de M. Jobert a déjà été employé avec succès. Un pareil exemple peut bien attester la témérité de l'opérateur, mais ne détruit en rien les objections élevées contre la sûreté de l'opération. Il sera toujours hasardeux de placer des malades dans une telle situation, que le travail à l'aide duquel ils doivent guérir puisse facilement dégénérer pour eux en une cause de mort.

Que si l'on invoquait ici les succès obtenus à l'aide de l'entérotome de M. Dupuytren, dans la section intestinale nécessaire à la guérison des anus anormaux, il serait facile de démontrer combien les deux opérations sont différentes. En effet, dans la section de M. Dupuytren, la cavité du péritoine n'est pas ouverte; l'air n'y a pas pénétré; les parois abdominales sont exemp-

tes de blessures récentes; les parties comprimées par l'instrument ne changent pas de place, ne vont pas irriter d'autres parties: aucun embarras de matières stercorales ne peut s'opérer au-dessus d'elles; enfin lorsque la pince tombe, la réunion est faite, et elle a marché avec une telle régularité, que la phlogose s'est difficilement étendue au-delà des tissus qui en sont le siége. Dans l'entéroraphie, au contraire, l'intestin est d'abord coupé, irrité, exposé à l'action de l'air et souvent à celle de corps irritans, solides ou liquides; dans beaucoup de cas, il a été froissé, contus ou étranglé pendant un temps plus ou moins long entre les bords de la plaie des parois abdominales. Dans ces circonstances, on traverse ses tuniques avec des aiguilles; des fils embrassent, tiraillent et quelquefois coupent par constriction les parties les plus irritables de ses parois. Comment assurer qu'au milieu de ces circonstances défavorables des péritonites mortelles ne suivront pas la suture et la réduction? S'agit-il de hernies gangrenées, elles ne le sont qu'après des étranglemens prolongés, après des inflammations portées à un tel degré de violence, que les forces organiques en ont été détruites : leur phlogose s'est toujours propagée alors à des hauteurs variables et fréquemment à la totalité de la partie supérieure du canal intestinal, de

même qu'à l'estomac. Le péritoine n'a pu, chez le plus grand nombre des malades, envelopper des parties ainsi irritées sans participer à leur affection, et l'on sait que quand les sujets succombent, on trouve à sa surface des exsudations membraneuses qui y attestent le développement d'une phlogose plus ou moins intense. Or, n'est-il pas évident que des sutures pratiquées sur des parties déjà malades à ce degré ne sauraient être considérées autrement que comme des opérations très-dangereuses?

On doit conclure de tout ce qui précède : 1°. que dans les cas de section transversale de tout le calibre de l'intestin, le procédé qui consiste à retenir les deux bouts de l'organe près de la plaie et à favoriser ensuite le passage des matières stercorales de l'un dans l'autre, est encore le moyen le plus sûr, celui qui expose les blessés aux dangers les moins grands, sans rendre leur guérison définitive et complète moins assurée; 2°. que l'entéroraphie, pratiquée suivant les procédés nouveaux, ne convient que dans les plaies longitudinales assez grandes pour ne pouvoir être négligées sans danger, sans l'être assez cependant pour qu'un grand nombre de points de suture soient nécessaires ; 3°. qu'alors l'apposition de la membrane séreuse à elle-même est préférable à la méthode ancienne, en ce

qu'elle rend la cicatrisation plus rapide, et par conséquent les épanchemens moins à redouter; 4°. enfin, qu'alors il faut couper les fils près de la plaie et les réduire avec l'intestin, en les abandonnant entièrement dans le ventre.

Relativement aux hernies étranglées, indépendamment des circonstances indiquées plus haut, qui doivent en écarter la suture, l'entéroraphie ne pourra que rarement être pratiquée à leur suite, parce qu'alors l'intestin a ordinairement contracté, au-delà des limites de la mortification, avec le contour du collet du sac herniaire, des adhérences qu'il est de précepte de ne pas déchirer sans nécessité. La guérison des fistules stercorales s'opère si souvent, d'ailleurs alors, par les seules forces de la nature, qu'il serait à peine permis de tenter, pour les prévenir, une opération qui n'est pas indispensable, et dont les suites, suivant le témoignage même de MM. Marjolin, Hervey et Cloquet, ne sont pas toujours rassurantes.

NOUVEAU PROCÉDÉ OPÉRATOIRE

POUR

EXÉCUTER L'AMPUTATION DANS L'ARTICULATION COXO-FÉMORALE ;

PAR M. CORNUAU,

Chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

De toutes les ablations de membres, la plus hardie, la plus effrayante, soit par la masse des parties à retrancher, soit par le voisinage des organes centraux de l'économie animale, soit enfin par l'étendue des plaies à faire, le volume des vaisseaux à lier, et le danger imminent des hémorrhagies, est sans contestation l'amputation dans l'articulation de la cuisse avec l'os coxal. Il y a un demi-siècle à peine que la savante Académie royale de chirurgie mettait encore en question si l'art pouvait sans témérité porter jusque-là ses tentatives. Des concurrens d'ail-

leurs hardis répondaient alors que l'on ne doit y recourir que dans les cas extrêmes, où la vie est immédiatement menacée, et où la destruction des parties à diviser est déjà en grande partie opérée, soit par la nature, soit par la cause de la blessure qui la rend nécessaire. Cette doctrine est encore celle que professe M. Richerand.

Depuis cette époque, les conquêtes de plus en plus heureuses de la chirurgie et la sage expérience de nos chirurgiens militaires ont permis d'aller plus loin que ne le pensait l'illustre Société, qui avait fixé d'abord l'attention des praticiens sur l'amputation dans l'articulation coxo-fémorale. Cette opération fut plusieurs fois pratiquée par M. Larrey, et si aucun des blessés qui la supportèrent ne revint en France, on doit, d'après les narrations de cet habile chirurgien, en accuser plutôt les privations de toute espèce qui sont inséparables des campagnes lointaines, que l'ablation de la cuisse elle-même. Un chirurgien anglais fut plus favorisé par les circonstances; et l'on a pu voir à Paris un soldat à qui M. Gutherie a retranché le membre abdominal dans sa jointure supérieure avec un entier succès.

Comme pour l'amputation du bras à l'article, deux méthodes se rattachent à celle qui nous occupe. L'une consiste à disposer les lambeaux

nécessaires pour recouvrir la plaie en dedans et en dehors du membre; suivant l'autre, on ménage au contraire les tissus placés en avant et en arrière.

A la première méthode appartiennent les procédés de MM. Larrey, Lisfranc et Gutherie; celui de MM. Sanson et Bégin fait partie de la seconde.

Pour exécuter son procédé, M. Larrey, ayant fait coucher le blessé au pied de son lit, de manière à ce que le bassin et les membres inférieurs en dépassent le bord, se place au côté interne du membre à retrancher. Un aide vigoureux comprime l'artère crurale au devant du pubis. Le chirurgien incise ensuite les tégumens de l'aine sur le trajet des vaisseaux cruraux, les découvre, et lie l'artère ainsi que la veine, après les avoir séparées du nerf qui les accompagne. Cette ligature doit être faite immédiatement au-dessous de l'arcade crurale, afin d'y comprendre l'origine de la branche profonde. Cela fait, le couteau est plongé d'avant en arrière entre le col du fémur et les chairs placées à son côté interne, et un lambeau est formé d'un seul trait au dedans du membre. L'artère obturatrice et quelques branches de la honteuse, divisées dans cette première section, doivent être immédiatement liées. La capsule articulaire présente alors son côté interne, qu'on incise; la tête se luxe

ensuite facilement, sur-tout quand on a coupé le ligament rond. Le couteau étant ensuite glissé entre le rebord de la cavité et le grand trochanter, l'opération se termine par la section du lambeau externe et par la ligature des vaisseaux qu'il contient.

Le procédé de M. Lisfranc diffère peu, quant au résultat, de celui de M. Larrey. Ce chirurgien plonge en effet son couteau au devant de la cuisse, puis contournant au dehors le col du fémur, il le fait ressortir en arrière, à quelques lignes au-dessous de la tubérosité ischiatique. Il taille ainsi le lambeau externe, dont les artères sont aussitôt liées. Reportant ensuite l'instrument dans l'angle antérieur de la plaie, il le glisse au côté interne du col, afin de former le lambeau interne. L'artère fémorale est alors divisée; mais un aide, en introduisant profondément les doigts dans la plaie aussitôt que les parties molles le lui permettent, et en appliquant son pouce sur la peau, doit la comprimer, avant qu'elle-même et ses principales divisions soient ouvertes. Les ligatures étant placées, l'opération finit par la désarticulation du fémur.

M. Gutherie, placé au côté interne du membre, fit partir, de quatre pouces au-dessous de l'épine antérieure et supérieure de l'os des îles, deux incisions obliques et demi-circulaires, qui

allèrent, l'une au dedans et l'autre au dehors, se rejoindre au-dessous de la tubérosité ischiatique; la peau et le tissu cellulaire furent divisés dans ce premier temps de l'opération; d'un second trait, l'instrument coupa les muscles à la hauteur des tégumens rétractés, et la désarticulation du fémur termina l'opération. L'artère fémorale, comprimée par un aide au devant du pubis, fut liée ensuite.

Suivant tous ces procédés, le lambeau interne présente constamment une épaisseur qui n'est point en rapport avec l'exiguité du lambeau externe. Celui-ci, au niveau du grand trochanter, n'est formé que par la peau ainsi que par le tendon aplati du muscle grand fessier, et laisse en dehors de la plaie, au-dessus de la cavité cotyloïde, une excavation profonde, difficile à remplir. La réunion exacte des deux parois de la plaie est, à raison de ces dispositions, presque impossible à obtenir. Si ensuite on lie l'artère avant de couper les parties, on ajoute à l'amputation elle-même une opération préalable qui accroît les douleurs du malade, et complique encore la plaie. Si, au contraire, on fait comprimer l'artère fémorale, le couteau agissant très-près du point de compression, celle-ci peut être facilement dérangée, et l'hémorrhagie apparaître avant que l'on ne soit en mesure

de l'arrèter. Ce moyen, d'ailleurs méthodique, est donc d'une application peu sûre. Enfin, dans le procédé de M. Gutherie, les deux lambeaux sont formés avant que l'on n'ait fait aucune ligature, et il doit en résulter une perte de sang que l'on évite, ou que du moins on modère toujours, en terminant un des lambeaux et en liant ses artères avant de toucher au second lambeau et de former l'autre partie de la plaie.

MM. Sanson et Bégin ont cru faire disparaître et cette imperfection dans la disposition des lambeaux, et ces difficultés relatives à la ligature des artères ainsi qu'au danger de l'hémorrhagie. Pour cela, le sujet étant placé comme il a été dit, ces praticiens font au devant de la cuisse une incision oblique, étendue du sommet du grand trochanter à la tubérosité ischiatique. La peau et le tissu cellulaire étant divisés, ils les soulèvent légèrement, et à l'aide d'une facile dissection, les vaisseaux fémoraux sont liés au-dessus de la naissance de l'artère profonde. Maître du cours du sang, le chirurgien achève ensuite de tailler le lambeau antérieur, et après avoir lié ses vaisseaux, termine l'opération par la désarticulation du fémur et par la formation du lambeau postérieur.

Il est évident que, placés en avant et en arrière, selon la direction du plus grand diamètre

du membre, les lambeaux ont, suivant la méthode à laquelle appartient ce procédé, une égalité d'épaisseur que l'autre manière d'opérer ne saurait leur faire obtenir. La distance de leur base au centre de la cavité cotyloïde étant peu considérable, ils n'ont besoin que d'une longueur très-médiocre pour recouvrir entièrement la plaie. Dès les premiers instans de l'opération, on se rend maître de la source la plus dangereuse de l'hémorrhagie. Enfin, des deux angles de la plaie, l'interne et postérieur peut fournir au pus un écoulement facile; tandis qu'à l'autre, la peau étant opposée à la peau, rien ne peut empêcher la réunion.

Ces avantages sont incontestables et doivent faire préférer la méthode qui les présente à l'autre. Aussi le procédé que je vais décrire n'a-t-il d'autre objet que de la rendre d'une exécution plus simple encore et plus facile, sans nuire à sa sûreté.

Le sujet doit être couché à l'extrémité de son lit, et placé sur la hanche du côté opposé au membre malade, de manière à ce que toute la circonférence externe, antérieure et postérieure de celui-ci soit entièrement à découvert. Le chirurgien se tient vis-à-vis de l'articulation à ouvrir, afin de pouvoir, au besoin, faire usage de l'une et de l'autre de ses mains. Le chirurgien

alors applique les trois premiers doigts de sa main gauche, s'il opère à droite, et réciproquement, sur le sommet du grand trochanter, dont il reconnaît ainsi et fixe la position. Un aide soutient le membre et le laisse tomber dans l'adduction; avec la main demeurée libre, l'opérateur fait, à l'aide d'un couteau droit ordinaire, une première incision, qui commence à un pouce au-dessus du sommet du grand trochanter et descend obliquement en avant, vers la région antérieure de la cuisse, jusqu'à l'angle droit qui résulterait de la rencontre de deux lignes, dont l'une s'étendrait horizontalement de la tubérosité ischiatique, et l'autre serait perpendiculairement tirée de l'épine antérieure et supérieure de l'os des îles.

Dans cette incision, qui, chez l'homme adulte, a de six à huit pouces de longueur, on coupe de haut en bas la peau, le tissu cellulaire, le bord antérieur du grand, du moyen et du petit fessier, le bord externe du muscle droit antérieur de la cuisse, quelques rameaux artériels peu importans, et des filets nerveux détachés du plexus lombaire.

Une seconde incision d'égale étendue, et formant avec la première un angle aigu, qui correspond au sommet du trochanter, est faite alors; elle s'étend obliquement en bas et en ar-

rière jusqu'au prolongement de la ligne transversale dont il a été question plus haut. Elle comprend le reste du grand fessier, les artères fessières, le nerf sciatique et tous les muscles qui s'insèrent dans la cavité digitale du grand trochanter.

Il faudrait peut-être alors suspendre l'opération et lier les artères ouvertes, si elles donnaient beaucoup de sang, ce que leur peu de volume ne permet cependant pas de craindre.

Au moyen de ces deux incisions, les régions externe, antérieure et postérieure de la jointure sont entièrement découvertes, et le troisième temps de l'opération commence : il consiste à diviser circulairement la capsule fibreuse le plus près possible du rebord de la cavité cotyloïde, et le reste des muscles que l'instrument aurait pu épargner dans les premières sections. Pendant ce temps, l'aide qui supporte la cuisse, la rapproche de celle du côté opposé, afin de favoriser la sortie de la tête du fémur, qui paraît bientôt au dehors. Le ligament rond, que l'on découvre très-facilement, étant coupé, la luxation devient complète et le couteau peut être porté au côté interne du col.

Ici, les rôles changent. Le chirurgien s'empare lui-même de la cuisse, tandis qu'un aide, placé en dehors du membre, saisit le lambeau antérieur

de la plaie, et comprime dans son épaisseur l'artère fémorale; un autre aide soutient la peau de la région interne de la cuisse et la tire en haut, afin de l'empêcher d'être tiraillée et coupée trop près du bassin.

Alors la tête de l'os étant contournée avec l'instrument, l'incision est prolongée de dehors en dedans, de manière à tenir le tranchant du couteau rapproché du corps de l'os, jusqu'à ce qu'ayant gagné la terminaison des deux premières incisions, on achève la section à deux pouces environ au-dessous de la tubérosité ischiatique: les deux lambeaux sont alors achevés du même trait, et tous les muscles des régions antérieure, postérieure et interne, aussi bien que les vaisseaux de la cuisse, sont coupés.

On termine l'opération par la ligature des artères, en commençant par les plus volumineuses.

Ainsi pratiquée, l'amputation dans l'articulation coxo-fémorale n'est presque pas plus longue et plus difficile que celle du bras à l'épaule. On croirait à peine, avant de l'avoir constaté en opérant sur le cadavre, combien il est facile d'arriver dans l'articulation coxale par son côté externe, et avec quelle promptitude la tête de l'os s'échappe dans cette direction de la cavité qui la renferme. La distance qui s'établit d'abord entre les deux parties est telle, que le ligament

rond paraît au fond de la plaie et peut être divisé sans le moindre effort. Il est à remarquer d'ailleurs que toutes les parties importantes, musculaires et vasculeuses de la cuisse étant divisées en même temps, et après la désarticulation de l'os, les douleurs se trouvent abrégées, en même temps que le chirurgien est libre de pratiquer les ligatures sans être gêné, comme dans plusieurs autres procédés, par la présence du fémur, que ses ligamens retiennent encore en place. Les deux lambeaux, étant formés en dedans d'un seul coup, ont une régularité et une symétrie qu'on ne peut que difficilement leur donner en agissant autrement. Enfin, l'artère étant, comme à l'épaule, comprimée dans l'épaisseur des parties avant leur section, on peut la couper au devant des doigts de l'aide sans qu'aucun écoulement de sang soit à redouter par elle. En un mot, je pense que ce procédé présente une si grande facilité et une si grande rapidité d'exécution, qu'il devra être généralement adopté par les praticiens.

NOTE

SUR

LA NOUVELLE MÉTHODE DE TRAITER LES MALADIES VÉNÉRIENNES.

Depuis environ trois siècles, c'est-à-dire depuis l'époque où, après la découverte du Nouveau-Monde, les maladies vénériennes acquirent une intensité nouvelle, se répandirent avec la rapidité des plus violentes épidémies, et produisirent des ravages jusque-là inobservés, la théorie et le traitement de ces affections ont été, parmi les médecins, l'objet habituel des plus vives controverses. Chaque praticien sembla prendre à tâche de se créer des méthodes particulières et d'adopter des procédés inusités pour les combattre; et ce qui est plus remarquable encore peut-être, c'est que le choix de ces moyens reposa toujours sur des substances plus ou moins stimulantes et dangereuses. Ainsi, les sudorifiques à haute dose et concentrés,

l'opium, le mercure et ses innombrables préparations, l'ammoniaque, les alcalis, l'iode et une foule de médicamens du même genre appartiennent évidemment à cette catégorie.

Il résulte de là que le traitement des maux vénériens a été à-peu-près constamment fondé jusqu'ici sur la méthode dite révulsive. Modifier profondément l'économie, en y introduisant des stimulations autres que les stimulations morbides, et lui faire perdre ainsi l'habitude des actions anormales excitées par l'infection, tel était le but que les praticiens se proposaient d'atteindre. Mais ces traitemens, à l'aide des excitans, ne pouvaient être supportés par tous les hommes. Chez un assez grand nombre, ils augmentaient les accidens au lieu de les calmer; chez un plus grand nombre encore, ils déterminaient par eux-mêmes, lorsqu'on en abusait, des lésions consécutives, faussement attribuées à la maladie syphilitique. Ces reproches s'appliquent à tous les stimulans opposés aux maux vénériens, et en particulier au mercure, le plus généralement employé, le plus énergique et par suite le plus susceptible d'entre eux de devenir nuisible.

Plusieurs praticiens, sages observateurs des phénomènes et attentifs à remarquer et à suivre les indications que la nature dévoile si souvent

au médecin judicieux, avaient déjà fait ces observations. La méthode qui consistait à pousser l'usage du mercure jusqu'à la salivation avait été abandonnée par eux ; ils avaient observé que le mercure ne réussit qu'après que l'on a calmé la violence des accidens inflammatoires aigus dont s'accompagnent d'abord les symptômes du mal ; ils constatèrent que, sous l'empire de ces moyens, un assez grand nombre de symptômes se dissipent entièrement sans exiger d'autres soins, et dès-lors, ou ils s'abstenaient du mercure, ou ils ne le donnaient qu'à des doses très-faibles et en très-petite quantité. Aux pansemens stimulans, avec les pommades chargées de sels mercuriels très-actifs, comme le deutoxide de mercure, ils substituèrent des applications émollientes, des soins de propreté et l'usage local des préparations d'opium. Enfin, quelques-uns acquirent la conviction qu'un grand nombre des maladies réputées syphilitiques peuvent guérir de la manière la plus solide sans l'intervention du mercure. Un des plus dignes chefs de la chirurgie militaire, M. Gallée, traitait les maux vénériens suivant ces principes rationnels, à l'époque déjà reculée où il était chargé en chef du service de l'hôpital militaire de Brest.

Ces vérités, répandues parmi les officiers de santé militaires les plus habiles, et qui souvent

les dirigeaient dans leur pratique, avaient depuis long-temps préparé les esprits à la révolution dont nous sommes les témoins.

Ce que quelques hommes faisaient avec succès, les partisans des nouvelles idées veulent aujourd'hui le mettre en usage comme méthode générale. La règle consistait encore dans l'administration des mercuriaux et l'exception dans l'abstinence de leur emploi : maintenant la règle est que la maladie doit guérir sans mercure, et l'exception réside dans les cas où les symptômes, se montrant réfractaires au traitement simple, réclament le secours de quelques stimulans internes, parmi lesquels le mercure tient une place distinguée, bien qu'il ne soit pas encore indispensable.

En de semblables matières, la théorie ne doit intervenir que pour se conformer aux faits, et non pour les dénaturer ou les repousser. Qu'il existe ou non un *vice* ou *virus* vénérien, la question pour nous n'est pas là. Elle consiste à savoir quel traitement des maux vénériens est le plus simple, le plus rapide, le plus sûr, le moins fécond en inconvéniens, et sur-tout le plus propre à prévenir la récidive des symptômes. Ce problème une fois résolu, l'hypothèse relative à l'existence du virus deviendra ce qu'elle pourra, et qu'on l'admette ou non, la pratique n'en devra pas être changée.

Ce qui se présente ici comme un problème et sous la forme du doute, c'est-à-dire l'efficacité des moyens exempts de mercure, est précisément ce dont les faits les plus multipliés semblent démontrer la parfaite exactitude. Plusieurs écrivains se sont chargés d'exposer, soit les faits historiques, soit les raisonnemens physiologiques, soit les résultats obtenus par la pratique médicale en France, ainsi qu'à l'étranger, en un mot, tous les documens dont l'ensemble constitue, en faveur de la manière nouvelle d'envisager la nature et le traitement des maux vénériens, une masse de preuves à laquelle les esprits sages ne sauraient que difficilement résister. Trois ouvrages (1) récemment

---

(1) *Traité complet des maladies*; par A.-J.-L. Jourdan, 2 vol. in-8°. Paris, 1826. Ce livre est le plus méthodique et le plus complet que nous possédions sur la maladie qui en est l'objet. Son auteur a le premier attaqué en France les idées anciennes et développé la théorie nouvelle.

De la non-existence du virus vénérien; par L.-F.-R.-A. Richond, 3 vol. in-8°. Paris, 1826-1827. M. Richond a combattu avec force, dans ce travail, les argumens sur lesquels repose l'hypothèse du virus syphilitique et a fait connaître les résultats de sa propre pratique dans le traitement de la maladie vénérienne sans mercure.

Clinique des maladies vénériennes; par M. N. Devergie, in-4°. Paris, 1826-1827.

Cet ouvrage, qui aura vingt-quatre livraisons, dont

publiés par trois de nos chirurgiens militaires les plus distingués doivent, sous ce rapport, fixer l'attention de tous les hommes qu'anime le désir de se tenir au courant des progrès journaliers de la science et de contribuer au perfectionnement de l'art, en soumettant ses doctrines à l'épreuve toujours décisive d'une sage expérience.

Les chirurgiens anglais ont tenté les premiers de soumettre la généralité des affections vénériennes au traitement simple, c'est-à-dire sans mélange de préparations mercurielles. Les premiers essais de M. Thomson à Édimbourg datent, sur ce point, de 1803, et depuis lors il n'a eu que des motifs d'y persister. Les docteurs Fergusson, Rose, Gutherie, Hennen, Gordon, Brown, Évans et un grand nombre d'autres s'engagèrent dans la même voie, et les résultats qu'ils obtinrent parurent assez remarquables pour décider sir James Mac-Grégor et sir W. Francklin à publier une note officielle, dans laquelle, après avoir exposé les avantages de cette méthode, ils encouragent leurs collègues de l'armée anglaise à l'adopter généralement.

Suivant ces documens, revêtus du caractère

---

sept ont déjà paru, est exécuté avec un grand soin, et se poursuit avec une rare activité. Les planches et le texte en sont également dignes d'éloges.

de l'authenticité, sur mille neuf cent quarante ulcérations primitives, simples, dont un grand nombre présentaient tous les caractères assignés par Hunter (1) aux véritables chancres vénériens, le terme moyen de traitement sans mercure a été de vingt et un jours quand il n'existait pas de bubons, et de quarante-cinq jours au contraire lorsque des bubons existaient. A-peu-près à la même époque, et sous l'influence des préparations mercurielles, la guérison ne fut obtenue, sur deux mille huit cent vingt-sept ulcérations, qu'en trente-trois jours lorsqu'il n'y avait pas de bubons, et en cinquante jours chez les malades qui étaient atteints de cette complication. Plusieurs autres chirurgiens ont publié des résultats analogues, que leur avait fournis leur pratique particulière.

Ainsi, l'on voit, d'une part, si l'on s'en rapporte à cet exposé, que le traitement direct et simple guérit plus promptement les maux vénériens primitifs que la méthode mercurielle. Le témoi-

(1) On sait que depuis Hunter les chirurgiens anglais distinguent, parmi les érosions vénériennes, les chancres réellement syphilitiques de ceux qui ne présentent pas ce caractère. Toutefois, les uns et les autres provenant de même source et présentant des caractères souvent très-rapprochés, selon les divers degrés de phlogose qui les accompagnent, cette distinction est difficile ou sans objet sur le plus grand nombre des malades.

gnage des médecins étrangers, aussi bien que les résultats déjà obtenus parmi nous sont unanimes sur ce point. Mais à quelles chances de récidive expose-t-on les malades en négligeant de leur administrer le mercure? Laissons encore ici parler les faits recueillis par les expérimentateurs. D'après la circulaire déjà citée, sur mille neuf cent quarante malades traités en deux ans par des moyens diététiques simples et des applications émollientes, quatre-vingt-seize seulement présentèrent des symptômes secondaires, qui furent à leur tour soignés sans mercure et guérirent définitivement du vingt-cinquième au quarante-cinquième jour. Sur cent onze vénériens dont parle le docteur Harris, de Philadelphie, deux seulement éprouvèrent des accidens consécutifs. M. Fergusson, pendant un séjour de deux ans dans le régiment dont il était le chirurgien en chef, assure avoir traité ses malades sans mercure, et être demeuré pendant assez long-temps parmi eux pour s'assurer qu'il est fort rare de les voir rentrer dans les hôpitaux pour cause de symptômes secondaires. Les mêmes essais furent répétés non-seulement en Amérique, mais en Allemagne et en Suède. Dans ce dernier pays, on administra comparativement le traitement mercuriel ordinaire, la méthode diététique simple et les fumigations. MM. Kissler, Vursten et Ronberg préfèrent la méthode

simple comme la plus sûre; car, suivant eux, les rechutes sont plus rares à la suite de son emploi qu'après l'usage des mercuriaux. Elles ont été, en 1822, 1823 et 1824, de 17 $\frac{1}{2}$, 14 $\frac{1}{16}$ et 14 $\frac{1}{2}$ sur cent, après le traitement mercuriel, et seulement, dans les mêmes années, de 7 $\frac{3}{4}$, 7 $\frac{1}{3}$ et 8 $\frac{1}{3}$ sur cent, après le traitement simple.

L'expérience semble, d'après ces autorités, mettre hors de doute que les hommes à qui l'on n'administre pas de mercure, présentent non-seulement des récidives moins fréquentes, mais plus légères, étendues à des parties moins profondes, faisant des ravages moins considérables, qu'à la suite de la méthode mercurielle, et qu'enfin ces récidives cèdent encore aux moyens simples. Les médecins anglais pensent que les exostoses, la carie des os ou des cartilages et la plupart des ulcères rongeans sont ordinairement la suite de l'emploi du mercure, et dus à l'action de ce médicament plutôt qu'à la maladie vénérienne elle-même. Cette opinion est justifiée non-seulement par ce qu'on peut lire à ce sujet dans les ouvrages de nos devanciers les plus judicieux, tels que Fallope et Fernel, mais par l'observation clinique directe, et par des expériences positives. Soumis à un examen attentif, la plupart des malades qui se présentent dans les hôpitaux avec les symptômes qui vien-

nent d'être indiqués annoncent avoir déjà subi un ou plusieurs traitemens mercuriels. On n'a presque pas vu, depuis long-temps, un seul vénérien atteint d'affections consécutives graves entrer au Val-de-Grâce, qui ne fût dans ce cas, et la pratique civile présente le même résultat. Il existe même un chirurgien, qui, par zèle pour la science, se soumit à l'usage des frictions mercurielles, bien qu'il ne fût pas malade, et chez qui des exostoses ne tardèrent pas à se déve lopper.

Ces considérations semblent indiquer que si maintenant les maux vénériens présentent en général moins d'intensité, et opèrent des destructions moins considérables dans les tissus vivans, cet effet est dû, moins à un affaiblissement réel du virus vénérien, qu'à l'influence des traitemens devenus de plus en plus simples, et dans lesquels les stimulans de tous les genres ne sont pas prodigués. Ajoutons que la surveillance exacte de l'autorité et les visites qu'elle prescrit ont également contribué à ce résultat.

Mais il ne suffit pas d'exposer, d'après les faits jusqu'à présent recueillis, l'excellence et même la supériorité du traitement simple et diététique des maux vénériens sur l'emploi des stimulans, et en particulier sur l'administration du mercure; il importe de faire connaître les conditions princi-

pales de ce traitement, et les moyens généraux dont il se compose.

Les praticiens anglais insistent sur l'observation rigoureuse des règles suivantes chez les hommes atteints de gonorrhée, d'ulcérations, de bubons ou d'excroissances.

1°. Le malade doit garder le lit jusqu'à la fin du traitement.

2°. Durant la première semaine, ou jusqu'à ce que l'inflammation aiguë soit dissipée, et même jusqu'au début de la convalescence, toutes les viandes sont interdites, et plus tard même les malades ne doivent en manger que très-peu.

3°. Il faut tenir le ventre libre au moyen des sels neutres, du jalap ou de l'huile de ricin, administrés deux ou trois fois par semaine.

4°. Si le sujet est pléthorique, une saignée doit lui être d'abord pratiquée.

Le traitement local se compose des moyens suivans :

1°. Des cataplasmes émolliens sont appliqués sur les ulcères dont la base est dure ou qui sont enflammés.

2°. Lorsque la dureté ou la phlogose diminue, on fait usage de compresses imbibées d'eau blanche, d'eau fraîche ou d'une dissolution de sulfate de zinc ou de cuivre.

3°. On saigne et on purge les malades atteints

de bubons, et on applique sur les tumeurs des bandages qui les compriment au moyen de plaques de plomb ou de cuivre.

4°. Dans d'autres cas, on cherche à dissoudre les bubons par des lotions d'eau de Saturne et souvent par des épispastiques.

5°. Si les bubons s'ouvrent, on les traite à-peu-près comme les ulcères.

Ce traitement est encore compliqué et, dans plusieurs parties, d'une application difficile ou susceptible de devenir dangereuse. On s'est efforcé, au Val-de-Grâce, de le rendre plus simple en faisant disparaître ses inconvéniens.

Ainsi, on n'y a pas recours aux purgatifs conseillés par les Anglais, excepté lorsque des indications positives en réclament l'emploi; et ces occasions sont assez rares. Le ventre est tenu libre à l'aide de boissons abondantes, de lavemens émolliens huileux ou légèrement laxatifs. Les saignées générales ne sont prescrites que lorsque les symptômes ont beaucoup de violence, et leur emploi est très-modéré. Les cataplasmes sont remplacés par des fomentations émollientes, continuellement entretenues humides sur les parties malades. Les purgatifs et les saignées, conseillés en Angleterre contre les bubons, constituent une pratique susceptible de dégénérer en abus et de devenir routinière : on a renoncé à Paris, du

moins dans les cas ordinaires, à ces médications. Enfin, la compression des bubons peut être quelquefois utile; mais dans d'autres circonstances aussi elle détermine l'accroissement de l'irritation et l'élaboration du pus.

Le traitement interne, employé au Val-de-Grâce, dans le service confié à M. Desruelles, se compose des moyens suivans :

1°. *Régime alimentaire.* On exclut d'abord de la nourriture des malades le bouillon gras, la viande, le poisson et les boissons fermentées. Des potages légers, maigres, au lait, aux pâtes ou aux fécules; des pruneaux, des fruits cuits, des œufs frais; le lait pour boisson et pour aliment : telles sont les préparations qui constituent d'abord leur régime.

Lorsque les symptômes commencent à marcher vers la guérison, on donne un peu de pain, comme la *soupe* ou le *quart* avec des alimens légers. A mesure que les accidens disparaissent, on élève la quantité des alimens, et quand la guérison est complète, la *demi-portion*, les *trois quarts*, avec de la viande, de la bière ou même du vin, sont accordés, afin de ramener par gradation le sujet à sa manière habituelle de vivre.

Il est presque inutile de faire observer que, dans la prescription de ce régime, on tient compte de l'âge ainsi que du tempérament et de la force des sujets, des complications de leur maladie, de

la violence des accidens dont ils sont atteints, de l'époque de l'infection, et enfin des traitemens qu'ils peuvent avoir subis déjà. Si les hommes sont débiles, lymphatiques; si l'infection date de plusieurs semaines; si les symptômes donnent lieu à d'abondantes suppurations; si la température est chaude et sèche, et sur-tout en automne et au printemps, le régime doit être plus sévère que quand les malades sont d'ailleurs vigoureux, d'une bonne santé, très-récemment infectés, qu'il y a peu de phlogose et d'inflammation, ou que la saison est froide et sèche.

2°. *Boissons.* Les malades sont généralement soumis à l'usage de boissons délayantes, telles que les décoctions d'orge, de réglisse, de chiendent, de graine de lin, simples, ou édulcorées avec le miel. La décoction d'orge est le plus communément employée; en été, on donne quelquefois de la limonade, et au printemps, les bouillons aux herbes ou le petit-lait.

3°. *Soins hygiéniques.* Il importe généralement que les hommes soumis au traitement qui nous occupe restent constamment au lit. C'est le seul moyen de leur faire éviter le froid et l'humidité, dont l'impression sur eux est toujours nuisible, et de les préserver des vicissitudes que la température de l'atmosphère éprouve souvent, et qui ne sont pas moins défavorables. D'ailleurs, il est à remarquer qu'il s'établit toujours dans

le lit une douce et habituelle transpiration cutanée, qui exerce une salutaire influence sur le cours de la plupart des irritations. Enfin, au lit, les organes affectés de maux vénériens sont dans un repos plus complet, moins froissés par les vêtemens, plus facilement couverts par les topiques prescrits, que si les malades se levaient et marchaient, ne fût-ce que sans sortir de leurs salles.

Le repos au lit est sur-tout indispensable aux hommes atteints de bubons enflammés ou ulcérés, d'ulcères phagédéniques, d'exostoses douloureuses, de végétations à l'anus, de douleurs ou d'ulcérations à la gorge, et enfin à ceux qui ont déjà été soumis à des traitemens mercuriels ou autres.

L'exercice ne commence à être utile que lorsque la convalescence a déjà fait des progrès, et alors il importe de veiller avec beaucoup de soin à ce que les malades ne soient exposés ni au froid, ni à l'humidité, ni aux changemens brusques de la température.

Les bains simples, tièdes, pris tous les quatre ou cinq jours et quelquefois plus souvent, sont utiles. Les bains chauds ont en général une action nuisible, sur-tout au printemps ou en été.

Ce traitement interne, suivi avec régularité

et convenablement approprié aux circonstances indiquées plus haut, est administré, au Val-de-Grâce, à tous les sujets atteints d'accidens vénériens primitifs. On ne lui fait subir de modifications importantes que quand les symptômes sont secondaires, qu'ils ont été produits par l'abus des mercuriaux, que des pansemens non méthodiques et irritans les ont pendant longtemps entretenus, ou enfin que des maladies internes violentes les compliquent. Si les symptômes sont graves ou que les ulcères présentent des signes d'irritation, on insiste sur la diète lactée, ou même l'abstinence absolue des alimens, jusqu'à ce que l'appétit se prononce, et que les symptômes s'améliorent. Lorsque ces résultats sont obtenus, on donne quelquefois, spécialement dans les ulcérations très-anciennes, persévérantes, stationnaires, ou qui tendent à s'agrandir, le sirop sudorifique simple, la tisane de Feltz sans addition de mercure. On peut administrer aussi l'extrait gommeux d'opium, depuis un demi-grain jusqu'à dix ou douze grains, et même plus, si le malade le supporte sans inconvénient. L'administration de ces moyens exige une grande surveillance. On doit y renoncer, si les sudorifiques déterminent de la chaleur à la peau, de la sécheresse, de la soif; si l'opium, ou la jusquiame, qui peut le remplacer,

occasionne de la constipation, de la pesanteur à la tête, de légers vertiges ou du narcotisme; si enfin, durant l'administration de ces médicamens, il survient à la peau des dartres, des pustules, des taches rougeâtres ou brunâtres, des boutons, des furoncles ou d'autres accidens du même genre, il faut revenir aussitôt au traitement simple. On ne prescrit des bains sulfureux ou de vapeur que lorsque les symptômes cutanés ne sont plus accompagnés de vives inflammations. En général, il convient de combattre les complications de la maladie selon leur nature, et comme si elles se manifestaient chez des sujets exempts de maladies vénériennes.

Le traitement interne, débilitant, constitue le principal et le plus sûr moyen de guérison des maux vénériens. Sous sa seule influence, tous les accidens se dissipent généralement avec rapidité, et les cicatrisations s'opèrent. Sans lui, et avec des soins locaux seuls, la guérison des symptômes primitifs peut encore avoir lieu; mais les malades sont exposés à de graves récidives. Lorsque les hommes, après avoir commencé à en éprouver de bons effets, négligent de le suivre avec persévérance, on est aussitôt averti de leurs écarts par l'état stationnaire des ulcérations, et bientôt par une marche rétrograde, soit avec les caractères qu'elles présentaient d'abord, soit vers la

dégénérescence phagédénique ou rongeante, et souvent il faut plusieurs jours ou plusieurs semaines de retour au régime, pour imprimer de nouveau à l'organisme l'impulsion salutaire qu'il avait reçue.

Il ne suffit même pas toujours, et sur ce point l'expérience a positivement prononcé, que les malades soient guéris pour qu'on puisse les abandonner sans danger à eux-mêmes. Lorsque cette guérison a été très-rapidement obtenue, un retour trop brusque vers leur régime habituel, ou l'influence d'excès d'ailleurs légers et en d'autres circonstances peu dangereux, suffirait pour entraîner des récidives. Il importe de tenir compte ici de la nature des accidens, de la succession des phénomènes qui ont précédé la guérison, et surtout de ne laisser sortir les hommes de l'hôpital qu'après les y avoir ramenés à un régime assez nourrissant pour être assuré que le régime de la caserne ne leur sera pas défavorable lorsqu'ils y seront soumis.

Les soins locaux que réclament les maux vénériens sont, par la méthode qui nous occupe, aussi simples que le traitement interne lui-même. Ainsi, durant la balanite, la verge doit être plusieurs fois par jour immergée dans quelques décoctions émollientes et tièdes; lorsque l'inflammation s'apaise, on la lave avec l'eau fraî-

che, l'eau blanche, ou la solution de sulfate de cuivre. Les mêmes moyens sont employés contre les ulcérations du gland, du prépuce et des autres parties de la verge. Lorsque la verge est tuméfiée, rouge, brûlante, la diète absolue, les saignées générales, les bains, les boissons tempérantes, les lavemens et les fomentations calment en peu de jours cette inflammation. Les sangsues appliquées alors sur le prépuce tuméfié sont nuisibles. Ce fait est d'une haute importance. Lorsque les chancres ont des bords durs, tendus, douloureux, il faut appliquer les sangsues, non à leur voisinage, mais dans la plaie elle-même : cette saignée locale doit être réitérée tous les deux, trois ou quatre jours, suivant les cas, sur-tout lorsque les ulcérations présentent un caractère phagédénique. Presque toujours, dans cette dernière circonstance, une solution de deux gros d'extrait gommeux d'opium sur une once d'eau produit d'excellens effets. Si le fond des ulcères dont il s'agit reste grisâtre et exhale une mauvaise odeur, il convient de faire sur eux des lotions avec le chlorure d'oxide de calcium ou de sodium, étendu de deux ou trois parties d'eau, avant d'y appliquer la solution d'opium.

Les bubons doivent être traités selon les mêmes principes. Des sangsues sont appliquées sur

eux en nombre et à des intervalles variables, aussi long-temps qu'il y existe de la rougeur, de la tension et de la douleur. Les cataplasmes sont proscrits de leur traitement; on les recouvre seulement d'un morceau de molleton de laine, imbibé de décoction émolliente, et dont on rend le contact plus doux lorsqu'il y a de la rougeur, en mettant un linge fin immédiatement sur la partie. Des fomentations résolutives sont substituées à celles-ci aussitôt que la phlogose s'apaise; et quand la suppuration survient, on lui donne issue à l'aide de petites incisions, entre les lèvres desquelles on n'introduit jamais aucun corps étranger.

Les urétrites, les orchites et autres phlogoses du même genre sont également traitées à l'aide des antiphlogistiques et des saignées capillaires locales. On n'a recours, dans les urétrites, aux injections avec le vin, le chlorure d'oxide de sodium, ou le sulfate de zinc, à doses graduellement plus actives et seuls ou unis à l'opium, que lorsque les accidens inflammatoires sont en grande partie dissipés. Le baume de copahu ne réussit bien que dans les mêmes circonstances.

Les affections anciennes, sur-tout lorsqu'elles succèdent à un plus ou moins grand nombre de traitemens mercuriels, exigent plus de soins, plus de persévérance, et par suite un traitement

plus long. Une diète douce et lactée est presque toujours ce qui convient le mieux aux malades, ordinairement affaiblis alors, et dont il importe de ménager les forces, en même temps que l'on apaise leur excitabilité. Les bains leur sont presque toujours très-utiles. L'opium à l'intérieur convient chez le plus grand nombre de sujets, et constitue un moyen précieux, qu'il ne faut négliger que quand des contre-indications manifestes en repoussent l'emploi.

Les végétations de l'anus ou de l'intérieur du prépuce et du gland cèdent à des applications de sangsues répétées sur elles, lorsqu'il y existe de l'inflammation, et dans le cas contraire, ou lorsque celle-ci a été apaisée, à des applications de la solution d'extrait gommeux d'opium. Sous l'influence de ce topique, elles ne tardent pas à devenir d'un blanc jaunâtre, puis à noircir et à tomber comme desséchées. Elles se reproduisent toutefois encore pendant quelque temps après cette chute, jusqu'à ce que la racine elle-même d'où elles proviennent se détache enfin. Alors on touche la partie avec la solution de sulfate de cuivre ou avec le nitrate d'argent. Aucune excision n'est ordinairement nécessaire : il suffit, dans le cas de végétations volumineuses, compactes, étendues et persistantes, d'y pratiquer quelques incisions avec la pointe d'une lancette.

Ces scarifications opèrent un dégorgement salutaire, en même temps qu'elles ouvrent une voie à l'aide de laquelle l'opium peut étendre plus profondément son action.

Les dartres réclament également l'emploi des sangsues locales dans leurs points les plus vifs, puis les applications opiacées et émollientes.

Enfin, dans les ulcérations du voile du palais, des saignées générales étant faites en proportion des forces du malade, on porte des sangsues dans la gorge et jusque sur l'érosion elle-même. Il faut alors traverser l'extrémité caudale de la sangsue avec un long fil. On la place ensuite, la tête en avant, dans un tube de verre, dont l'extrémité est introduite dans la bouche et va toucher le lieu affecté. Un stylet sert au besoin à pousser l'animal vers la partie; lorsqu'il y est attaché, on ôte le tube, et le fil étant confié au malade, la sangsue peut être retirée aussitôt qu'elle se détache. Cette petite opération est peu douloureuse, facile à pratiquer, et fournit de très-utiles résultats.

Il importe de faire remarquer encore que ce traitement ne réussit, dans les cas de récidive et sur-tout après l'emploi infructueux et réitéré du mercure, qu'à l'aide d'une grande persévérance de la part du médecin, et d'une docilité entière du malade. Presque toujours, il faut s'at-

tacher à rassurer d'abord le moral des hommes dont la constitution est détériorée, et qui, voyant l'inutilité des traitemens jusque-là entrepris, sont malheureusement portés à désespérer complétement de leur guérison. Les affections morales tristes, non moins que les écarts de régime, suffisent trop souvent pour détruire en peu de jours les espérances qu'avaient déjà fait naître des mois entiers de soins attentifs et assidus.

Ces considérations font suffisamment pressentir, je pense, combien il est important pour la science et pour l'humanité que tous les médecins se livrent à l'examen clinique de la grande question, relative au meilleur traitement à opposer aux maux vénériens. Ce problème est actuellement le plus remarquable de ceux qui excitent les méditations des observateurs. Les officiers de santé militaires sont presque tous admirablement placés pour coopérer à ce travail, parce qu'ils ont les mêmes hommes pendant longtemps sous les yeux, qu'ils peuvent suivre leurs habitudes, calculer l'influence de leur régime, observer les maladies qui leur surviennent, et, en notant exactement le nombre et la nature des récidives, les rapporter à leurs véritables causes. Des renseignemens exacts et circonstanciés, puisés dans les régimens et dans les hôpitaux, sur ce que deviennent les hommes à qui ont été admi-

nistrés les divers traitemens antivénériens, seraient de la plus grande utilité, et permettraient d'arriver promptement à la connaissance de celui de ces traitemens qui fournit les guérisons les plus assurées.

Aucun motif plausible ne saurait empêcher aujourd'hui les médecins les plus judicieux de procéder à des essais et à des recherches de ce genre. D'après les faits jusqu'ici recueillis, il n'y a pas témérité, mais devoir à examiner au lit du malade quels moyens réussissent le mieux pour guérir une des maladies les plus cruelles dont l'espèce humaine soit affligée; et en supposant que les accidens de quelques hommes résistent à l'influence du traitement simple, non-seulement on n'aura fait aucun mal en l'administant d'abord, mais il aura efficacement préparé l'économie vivante à l'action des moyens plus actifs, mercure ou autres, qu'on jugera ensuite convenable d'y substituer. C'est en procédant avec cette sage réserve que l'on a vu peu à peu s'augmenter au Val-de-Grâce le nombre des malades qui peuvent être soustraits à l'administration du mercure, jusqu'à ce que l'on y ait enfin renoncé dans tous les cas qui se présentent journellement. Il est permis d'espérer que la même manière de raisonner et d'agir conduira nos collaborateurs à des résultats analogues.

Le traitement des maux vénériens sans mercure compte maintenant, en définitive, en sa faveur un nombre imposant de suffrages. Il a été employé par des praticiens anglais, américains, allemands, suédois, danois et français sur des masses considérables d'hommes, dans des hôpitaux militaires et civils, dans des régimens et des armées entières. Par-tout on l'a vu guérir les malades de la manière la plus rapide, sans les exposer à aucun accident, sans leur laisser plus ou moins autant de craintes de récidives que le mercure, et ce qui précède semble indiquer que cette méthode se répandra de plus en plus jusqu'à ce qu'elle devienne enfin générale.

Son Excellence le Ministre de la guerre désire que les officiers de santé de l'armée fassent tous leurs efforts pour éclairer cette question, et les renseignemens qu'ils pourront fournir seront accueillis par le Conseil de santé avec un intérêt d'autant plus vif que la pratique nouvelle, en supposant qu'elle soit sanctionnée par l'expérience, présentera, relativement à l'Administration militaire et aux intérêts de l'humanité, des avantages incalculables. Elle doit produire à-la-fois, pour les hôpitaux, économie dans le séjour des malades, économie dans les substances médicamenteuses employées, économie dans le linge et les fournitures de toute espèce consacrées à l'usage

des vénériens; elle doit exercer sur l'hygiène publique une salutaire influence, en diminuant le nombre de ces hommes étiolés, affaiblis, presque désorganisés par le mercure mal administré, et qui impriment à leurs enfans le cachet de la détérioration vitale dont ils sont eux-mêmes frappés. Enfin, en rendant les maux vénériens moins âcres, moins faciles à renaître, elle diminuera peut-être leur nombre et contribuera ainsi à rendre moins redoutable un fléau qui tend sans cesse à se propager.

OBSERVATIONS

RELATIVES

A QUELQUES ALTÉRATIONS DE L'APPAREIL NERVEUX ENCÉPHALIQUE.

PREMIÈRE OBSERVATION. (CLINIQUE DE M. GAMA, AU VAL-DE-GRACE.)

Encéphalite chronique, désorganisation d'une grande partie de la surface cérébrale et de la pie-mère; anévrisme de l'aorte, communiquant avec l'œsophage; mort du sujet;

Par M. SÉDILLOT, *chirurgien sous-aide au Val-de-Grâce.*

LORSQUE M. D**, lieutenant au 14e. régiment d'infanterie légère, entra à l'hôpital militaire de Paris, le 29 avril 1827, il se plaignait exclusivement de dyspnée, et de douleurs, tantôt vagues, tantôt fixées à la partie moyenne de la poitrine et à la région dorsale. La cavité thoracique, percutée et explorée à l'aide du stéthoscope, était sonore et perméable à l'air sur tous ses points. La

langue du malade était dans l'état normal, le pouls calme, régulier et non fréquent, la peau d'une température naturelle. Il n'y avait pas d'appétit, mais aucune répugnance ne se faisait sentir pour les alimens, et le malade n'éprouvait pas de soif. Une légère bouffissure du visage et une coloration presque imperceptible des lèvres en bleu indiquaient cependant que la circulation était gênée dans quelque endroit. Le timbre de la voix était d'ailleurs presque effacé, et l'action de parler occasionnait beaucoup de fatigue.

Interrogé sur ce qu'il avait ressenti précédemment, M. D** raconta que plusieurs fois déjà il avait été saisi d'accès que l'on désigna sous le nom d'asthme, et qui étaient analogues à celui qu'il éprouvait maintenant. Il affirmait que le repos, les boissons douces et quelques évacuations sanguines avaient toujours suffi pour les dissiper. On prescrivit, à la visite du 30, un potage maigre, la tisane de gomme et l'application de quinze sangsues sur la région postérieure et moyenne de la poitrine. Un soulagement marqué, une plus grande facilité dans la respiration, et l'exercice de la parole, suivirent cette évacuation, et la journée du 1er. mai fut très-calme. A la visite du 2, le malade se plaignit du retour de quelques douleurs dans la partie moyenne et supérieure de la poitrine ; une toux fatigante

était survenue, la trachée-artère et les bronches étaient le siége d'une sensation désagréable de sécheresse et de chaleur. On prescrivit quinze sangsues nouvelles à la partie antérieure et inférieure du cou, et afin d'appeler à l'extérieur une excitation qui semblait vouloir devenir habituelle dans le thorax, un vésicatoire fut placé au bras gauche. Les accidens cédèrent de nouveau à ces moyens; la nuit fut calme et le sommeil était tranquille, lorsque, le 3, vers quatre heures du matin, un sang liquide, bien que contenant quelques caillots, mais noir et non écumeux, sortit tout-à-coup par la bouche: plusieurs vases en furent en un instant remplis. Dès-lors, pâleur extrême du visage et de tout le corps; anéantissement des forces; refroidissement glacial des membres; perte de connaissance; sueur visqueuse répandue sur toute la peau; respiration courte, bruyante, imparfaite; expuition d'un liquide sanguinolent et écumeux; battemens du cœur, faibles, obscurs et réguliers.

Un pédiluve chaud et sinapisé fut aussitôt administré; on pratiqua des frictions ammoniacales sur les membres; des compresses imbibées d'eau très-chaude placées aux cuisses y produisirent une vésication instantanée. Comme l'embarras de la respiration semblait résulter sur-tout de l'afflux du sang dans le tissu pulmonaire, on

ouvrit la veine-saphène, par laquelle on n'obtint, à la vérité, sur le matin qu'une faible évacuation. Le pouls ne se faisait plus sentir, la mort paraissait imminente. Cependant on continua les stimulans extérieurs; des sinapismes, étendus aux pieds et aux jambes, furent substitués aux pédiluves; des frictions avec la flanelle chaude soutenues avec persévérance sur la peau y rappelèrent quelque activité. Sous l'influence de ces moyens, la chaleur se rétablit graduellement; le cœur reprit de l'énergie; le pouls, quoique faible, se fit sentir de nouveau, et le malade reprit connaissance. Ses réponses étaient lentes; la poitrine faisait entendre un râle manifeste des deux côtés. On fit donner une infusion de fleurs de bouillon blanc, une potion gommeuse éthérée, et huit sangsues furent appliquées à l'anus.

Le 5 et le 6, le même état persistait; le malade rapportait ses douleurs à la région moyenne du sternum; mais ses réponses étaient moins lentes; sa respiration moins gênée; aucune trace de sang ne se montrait dans ses crachats; les pulsations artérielles avaient repris quelque force, et ce mieux-être promettait de faire encore des progrès. Cependant, le 7, on remarqua que le bras gauche était abandonné sous le poids du corps. En examinant avec attention la partie, il devint manifeste que le mouvement était de beaucoup

diminué dans tout le côté gauche du corps, où la température n'avait pas d'ailleurs autant d'élévation qu'à droite, et dont la peau jouissait de moins de sensibilité. La pupille gauche était plus dilatée que l'autre, la commissure des lèvres se portait à droite et la pointe de la langue était déviée vers le côté opposé; mais ces derniers symptômes étaient peu intenses et peu prononcés. Le malade se plaignait d'un léger embarras, d'une sorte de pesanteur douloureuse à la région temporo-pariétale droite. Huit sangsues furent placées sur la tempe de ce côté, et l'on anima davantage le vésicatoire du bras gauche. La douleur de tête diminua notablement; mais la paralysie persista et fit même des progrès. La vue était également distincte des deux côtés, le stéthoscope faisait entendre un bruit de bouillonnement derrière le sternum.

Le 8 et le 9, même état; la paralysie reste stationnaire; le râle que l'on entendait précédemment dans les poumons ne se fait plus sentir que faiblement et à gauche; le bouillonnement sous-sternal a diminué; mais la pesanteur de la tête est revenue: huit sangsues sont de nouveau appliquées sur la tempe droite.

Le 11 et le 12, amélioration légère dans l'état du malade; on lui permet un peu de bouillon et quelques pruneaux. Le 13, retour de la pe-

santeur de tête, trouble de la vue, faiblesse générale, pouls à peine sensible sur-tout au bras gauche : six sangsues à la tempe droite. Le vésicatoire est encore excité. Le 15, affaiblissement de plus en plus profond ; maigreur rapide. Le 16, le malade perd connaissance au milieu de la journée. Le 17, pâleur générale, faiblesse extrême, voix à peine entendue, respiration embarrassée, intégrité parfaite et persistante des facultés intellectuelles. Vers huit heures, le malade, couché sur le côté gauche, fait entendre durant quelques instans un râle très-sonore et expire sans éprouver la plus légère secousse convulsive.

Il était évident que la maladie à laquelle venait de succomber M. D**, loin d'être une affection aiguë primitive, était la terminaison, par une recrudescence aiguë, d'une altération lente, chronique, et déjà ancienne de l'encéphale et des organes thoraciques. Dès-lors aussi il sembla d'un haut intérêt de recueillir sur ses habitudes, son régime, ses maladies antérieures des renseignemens susceptibles de jeter quelque lumière sur l'origine, la marche et par suite la nature des lésions qu'il avait éprouvées.

D'après l'invitation de M. Gama, M. Marty, chirurgien aide-major au 14e. régiment de ligne, voulut bien nous transmettre, à ce sujet, une note dont je vais extraire les passages principaux.

Vers le printemps de 1821, M. D** ressentit à la tête des douleurs violentes, étendues aux régions supérieures et latérales du crâne, ainsi qu'à l'articulation occipito-atloïdienne, et qui semblaient avoir été occasionnées par l'abus habituel du vin, du café et des liqueurs fortes. Ces douleurs persistèrent et s'accrurent sous l'influence des mêmes causes, jusqu'à ce que, au mois d'avril 1825, il fut atteint d'une gastro-céphalite intense. L'émétique et un traitement stimulant furent administrés contre elle; la convalescence se prolongea. M. D**, qui reprit graduellement ses anciennes habitudes, continuait cependant à se bien porter, lorsque des contrariétés et des accès de jalousie vinrent reproduire tous les accidens. Alors aussi se manifestèrent des douleurs de poitrine, et une anhélation qui obligeait le malade à s'asseoir tout-à-coup, même au milieu des exercices les plus modérés. A mesure que cet état faisait des progrès, et que les douleurs encéphaliques et pectorales devenaient moins tolérables, M. D** prenait des quantités de plus en plus grandes de café et de liqueurs spiritueuses.

Il atteignit ainsi le mois de novembre 1825. Quelque temps passé alors au sein de sa famille, et sans doute une manière de vivre plus sage, exercèrent une salutaire influence sur sa santé.

De retour au régiment, la perte d'un frère qu'il aimait et la reprise de ses précédens excès ramenèrent de nouveau les accidens. La douleur de la poitrine correspondait à la partie moyenne du sternum. A cette époque aussi, le malade fut atteint d'une gastro-entérite très-intense, à la suite de laquelle son état sembla s'améliorer, bien que la respiration demeurât toujours courte et gênée. Au mois de février 1826, il éprouva une rechute de l'irritation du canal digestif, avec de nouvelles douleurs cérébrales, sur-tout à l'articulation de la tête avec la première vertèbre. Des sangsues appliquées à diverses reprises en assez grande quantité sur cette région, aussi bien que sur la poitrine, diminuèrent et parurent ensuite dissiper entièrement les douleurs. Cependant, quelque temps après, la poitrine redevint plus sensible, et l'on appliqua sur le sternum un large vésicatoire, dont la suppuration fut entretenue pendant quinze jours. La respiration était alors plus libre et les crachats moins épais; mais quelques stries de sang ayant paru dans les mucosités expectorées, des sangsues furent placées à la poitrine ainsi qu'aux régions latérales du cou, auxquelles la douleur s'était propagée. Ces moyens, unis à des cataplasmes émolliens et aux boissons mucilagineuses, amenèrent encore un soulagement notable.

Le malade avait besoin d'un régime sévère, il s'y résigna assez bien tant que la saison fut belle ; mais le froid et l'humidité de l'hiver de 1826 ayant amené de nouvelles douleurs, il se découragea, ne voulut plus suivre aucun conseil et retomba dans ses anciennes habitudes. Il fumait nuit et jour, et prenait d'énormes quantités de vin, de café et de liqueurs. Sous l'influence de ces excès quotidiens, les douleurs de la poitrine devinrent constantes et très-intenses; d'autres douleurs occupaient la nuque, le front, et nécessitèrent l'application aux parties latérales du cou de sangsues, qui soulagèrent encore presque aussitôt le malade. Il se croyait guéri, lorsqu'un jour il prit du vin de Champagne en si grande quantité, que quand je le vis, dit M. Marty, il avait les yeux rouges, la respiration stertoreuse, le pouls à peine sensible, les membres abdominaux froids et l'épigastre très-douloureux. Une saignée de huit onces, des fomentations sur la poitrine, une potion anodine et éthérée, calmèrent ces premiers accidens. Le lendemain, la douleur épigastrique persistant encore, des sangsues la firent disparaître, et une nouvelle convalescence se prononça. Quelques mois après, au printemps de 1827, le régiment se rendant à Paris, et M. D** voulant le suivre à pied, les accidens repa-

rurent. Enfin, le malade fut obligé de prendre la diligence, et, arrivé dans la capitale, il entra bientôt à l'Hôpital du Val-de-Grâce.

Autopsie cadavérique, faite vingt-quatre heures après la mort. Les cavités splanchniques sont bien développées. Il existe au-dessous de la peau une couche de tissus adipeux épaisse. Les os du crâne sont minces; la surface externe de la dure-mère ne présente rien de remarquable; après l'incision de cette membrane, une petite quantité de sérosité s'écoule au dehors, et le cerveau paraît peu volumineux, peu en rapport avec le volume de la face. L'arachnoïde et la pie-mère sont saines à gauche; mais dans toute l'étendue de l'hémisphère droit les veines cérébrales se montrent gorgées de sang, et une grande quantité de sérosité gélatiniforme, rougeâtre en avant et jaunâtre en arrière, est disséminée entre le feuillet arachnoïdien et le lacis vasculaire qu'il recouvre. La substance cérébrale présente, en avant, sa consistance normale; mais à mesure qu'on l'examine plus en arrière, on la voit devenir plus molle. Au voisinage de l'extrémité postérieure et externe de l'hémisphère, elle se montre sous la forme d'une bouillie jaunâtre, diffluente, coulant sous le scalpel et présentant un aspect huileux. La pie-mère, qui pénètre dans les circonvolutions postérieures, est épaissie, gorgée

de sang, confondue avec la substance corticale, au point de ne pouvoir en être séparée. Cette forme d'altération, très-remarquable, est telle, que les ondulations de la surface du cerveau semblent tapissées et circonscrites par une croûte rouge, dure, résistante, épaisse de plusieurs lignes, et au-dessous de laquelle existe la substance médullaire ramollie. Plus le ramollissement est complet et profond, plus aussi l'altération de la pie-mère et de la substance corticale se montre considérable, de sorte qu'en avant on n'en aperçoit plus de traces. Les parties centrales de l'encéphale, telles que les couches optiques, les corps striés, la protubérance annulaire, n'offrent, non plus que le cervelet et la moelle épinière, aucune particularité.

Les poumons sont sains, les bronches remplies de mucosités, et quelques adhérences anciennes et lâches existent entre les feuillets de la plèvre. Au-dessous de l'entrée du conduit aérien dans la poitrine, on rencontre une tumeur ovoïde, résistante, d'un volume égal à celui du poing, et comprenant dans sa masse la trachée-artère, la crosse de l'aorte et l'œsophage. Cette tumeur s'appuie sur les trois premières vertèbres dorsales, qui sont dénudées. La courbure aortique, étant ouverte, présente une excavation anévrismale, étendue de la naissance du tronc

brachio-céphalique droit, à un pouce environ au-dessous de l'origine de la sous-clavière gauche. La paroi postérieure du vaisseau est spécialement le siége de cette dilatation ; car les origines des trois troncs qu'il fournit sont, par elle, rejetées en avant et recouvrent en partie la tumeur. Celle-ci est remplie de caillots fibrineux, et percée, à son côté postérieur, d'une ouverture assez large pour admettre l'extrémité du doigt, et qui, glissant sur le côté de la trachée-artère, va s'ouvrir dans l'œsophage au niveau de la bifurcation des bronches. Des caillots peu solides ferment seuls cette communication. L'œsophage, qui paraît sain en haut et en bas, est, au niveau de la tumeur, confondu avec elle, aminci et enfin perforé à sa paroi antérieure. Le reste de l'intérieur de l'aorte thoracique présente des traces d'inflammation ; quelques rudimens d'ossifications s'y font apercevoir ; le cœur est volumineux et de consistance normale.

On trouve, dans le ventre, l'estomac distendu par une grande quantité de sang en partie liquide et en partie coagulé. Les intestins sont également remplis de la même substance, qui, dans le colon est noirâtre, à demi-liquide et comme poisseuse. La membrane muqueuse gastro-intestinale est blanche jusqu'au milieu de l'intestin grêle; plus loin, elle présente une colo-

ration rouge foncé, que l'on peut attribuer à l'infiltration du sang.

Les autres viscères sont dans l'état normal.

Cette observation présente en ce moment une assez grande importance. Elle atteste, par exemple, contradictoirement à la doctrine professée par un grand nombre de personnes, que l'irritation de la surface cérébrale, portée même assez loin pour entraîner la destruction de la substance grise et le ramollissement de l'autre, peut exister sans déterminer aucun phénomène appréciable d'excitation dans l'organisme, tel que la fièvre, l'agitation, les mouvemens convulsifs ou spasmodiques. L'absence du délire peut être expliquée par l'état sain du lobe antérieur du cerveau, ou, mieux encore, par la marche tellement lente de la maladie, que, malgré sa présence, ce viscère a, durant un temps fort long, continué ses fonctions. On n'oubliera pas de remarquer enfin que l'altération était plus profonde en arrière qu'au milieu de l'hémisphère affecté, et que cependant l'hémiplégie n'envahit ni plus tôt ni plus profondément les membres thoraciques que les extrémités abdominales. Cette paralysie n'eut lieu sans doute que lorsque l'altération eut pénétré assez profondément dans la substance médullaire.

Il n'échappera à personne que les douleurs

pendant si long-temps éprouvées par le malade avaient la plus grande analogie avec l'hémicrânie, sur laquelle M. Debar a composé un fort bon mémoire, qui fait partie d'un des précédens volumes de ce recueil.

Ces céphalalgies atroces auraient-elles donc pour cause ordinaire des affections cérébrales ou méningiennes de même nature que celle dont M. Sédillot vient de présenter l'histoire? L'analogie porterait à le penser; mais l'analogie ne suffit plus en médecine, et il faut, pour résoudre actuellement les problèmes que présente son étude, des faits positifs.

On suit avec une sorte d'anxiété pénible les alternatives multipliées d'améliorations et de rechute que M. D** a éprouvées durant le cours de sa longue maladie. On est tenté de s'indigner de voir que, malgré les leçons d'une douloureuse expérience, il retombe incessamment dans les mêmes écarts, bien qu'ils amènent constamment à leur suite les mêmes effets. Mais cette histoire est celle du plus grand nombre des malades : ce qu'on obtient le plus difficilement d'eux est le sacrifice de leurs goûts, l'abstinence des choses qui leur sont agréables; et cependant ces précautions constituent fréquemment les moyens les plus puissans que le médecin puisse conseiller. Il est évident que les boissons alcooliques ont, chez

M. D**, contribué, avec les affections morales, à provoquer, à entretenir, à exaspérer l'encéphalite. La même cause a provoqué aussi l'aortite dont on a trouvé les traces et dont l'anévrisme n'était qu'une conséquence.

Cette action exercée sur les parois des gros vaisseaux par les liqueurs alcooliques et tous les stimulans est encore peu connue, et cependant digne de fixer l'attention des observateurs. J'ai plusieurs fois rencontré cette affection portée au plus haut degré chez des hommes habitués à des excès habituels dans l'usage des boissons fermentées et jamais encore, sur de pareils sujets, je n'ai trouvé les parois de l'aorte entièrement saines. On conçoit que l'alcool, étant absorbé en nature dans les voies digestives et porté dans le torrent circulatoire, doit à la longue stimuler et enfin phlogoser les parois internes des vaisseaux avec lesquelles il est en contact immédiat, et qui ne ne sont pas habituées à supporter de telles impressions. La chaleur et l'excitation que l'on éprouve à la région précordiale après l'ingestion du vin ou des autres liquides analogues, ne dépendent-elles pas, au moins en partie, de l'action directe exercée par les molécules alcooliques sur la surface interne du cœur et des gros vaisseaux? Quoi qu'il en soit, je considère l'aortite comme un des effets les plus constans de

l'ivrognerie, et j'ai déjà recueilli sur ce point quelques observations, qui n'attendent, pour être publiées, que l'appui de faits plus multipliés encore.

Ainsi que je l'ai plusieurs fois déjà établi dans ce recueil, les observations les plus rares, les plus extraordinaires ne sont pas toujours les plus intéressantes. Il y a souvent plus d'instruction à retirer et des règles de pratique plus importantes à déduire de la méditation des faits simples, tels que la nature les présente chaque jour au médecin, que de l'étude des cas les plus curieux, qui sont presque toujours exceptionnels. Sous ce point de vue, l'observation suivante, ainsi que les réflexions dont son auteur l'a fait suivre, ne seront pas sans intérêt; car on y verra comment, dans les circonstances qui menacent de devenir les plus graves, un traitement méthodique et parfaitement approprié à la nature du mal peut prévenir tous les accidens et assurer l'issue heureuse des phénomènes morbides.

SECONDE OBSERVATION. (CLINIQUE DE M. GAMA, AU VAL-DE-GRACE.)

Plaie de tête avec double percussion et commotion violente; guérison rapide.

Par M. MEYNIER, *chirurgien sous-aide au Val-de-Grâce.*

C**, voltigeur au 18e. régiment d'infanterie de ligne, âgé de vingt et un ans, et d'un tempérament nerveux sanguin, entra à l'hôpital du Val-de-Grâce le 3 avril 1827. En descendant un escalier, chargé d'une table pesante, ce jeune homme est tombé, entraînant avec lui la table, qui frappa le crâne entre la saillie pariétale droite et la région temporale du même côté. Dans sa chute, la protubérance frontale gauche appuya contre le sol, de telle manière que le crâne fut comme saisi et pressé par deux puissances opposées. Le blessé est demeuré pendant une demi-heure sans connaissance; mis sur un lit, il est revenu sans autre secours, et ensuite porté à l'hôpital.

Le point frappé par la table présente une plaie contuse, longitudinale, de deux pouces environ d'étendue; la bosse frontale est le siége d'une excoriation légère, de la largeur d'une pièce d'un franc. Il s'est écoulé peu de sang

par la division, et le malade éprouve aux deux endroits frappés des douleurs gravatives assez intenses; le pouls est régulier et plutôt ralenti que fréquent. Une saignée de dix onces et vingt sangsues appliquées aux environs de la plaie n'empêchent pas la céphalalgie de faire des progrès et de devenir très-vive, sur-tout quand le blessé veut soulever sa tête. De la somnolence se manifeste. Une application nouvelle de sangsues est faite le soir, et procure une nuit paisible.

On trouve, le lendemain, 4 avril, la céphalalgie diminuée, et la tuméfaction qui existait au côté opposé à la plaie presque entièrement détruite. Le pouls est tranquille, et ne présente qu'à de longs intervalles quelques légères irrégularités. On accorde quelques pruneaux, un lavement laxatif sera administré dans le jour, et quinze sangsues appliquées aux environs de la plaie, qui est réunie au moyen d'emplâtres agglutinatifs, suivant le procédé adopté par M. Gama (1). La journée est fort tranquille, aucun accident ne survient, et trois selles ont lieu.

La faiblesse était le seul phénomène que présentât C** à la visite du 5; le 6, de la douleur se fit sentir de nouveau à la plaie, et sept sangsues

---

(1) Voyez le tome XX de ce Recueil.

y furent encore appliquées le matin et le soir. Un lavement laxatif est prescrit. Quelques retours de douleurs rendent nécessaire une troisième saignée locale, qui est pratiquée à neuf heures du soir.

A l'aide de ces moyens, la céphalalgie se dissipa ; le blessé dormit d'un sommeil tranquille. Cependant, à la visite du 7, on observa une tuméfaction légère aux deux régions temporo-maxillaires ; de la cuisson s'y faisait sentir. C** était moins gai que la veille ; il se plaignait d'être très-faible ; cependant des sangsues permanentes furent placées sur les parties tuméfiées. Il semblait évident que les phénomènes de prostration et de tristesse étaient le résultat de l'encéphalite, qui, bien que combattue avec énergie, n'avait point encore cédé. La diète et la tisane de gomme sont prescrites.

Le 8, C** se sent mieux ; il éprouve de l'appétit, et quoique le pouls soit fréquent, son état paraît satisfaisant. On accorde quelques pruneaux. Cependant trois vomissemens suivent, pendant le jour, l'ingestion de la tisane. La tuméfaction des régions parotidiennes s'étend vers le nez, et un érysipèle se caractérise. Il en résulte un peu de fièvre, l'absence du sommeil et une légère agitation ; l'urine est rouge et sédimenteuse.

Le 9, la fréquence du pouls n'est pas assez

grande pour qu'il semble utile de pratiquer de nouvelles évacuations sanguines. On juge plus à propos d'insister sur les boissons gommeuses, les lavemens émolliens et un pansement simple. La journée est paisible, l'érysipèle diminue; la langue, quoique muqueuse, est sans rougeur à son pourtour; le pouls conserve de la fréquence; le malade s'affecte et pleure comme un enfant.

Sous l'influence des mêmes moyens, la journée du 10 ne présente rien de remarquable. Les symptômes s'améliorent; mais comme la stimulation de l'estomac persiste, on applique, le 11, à l'épigastre quinze sangsues, qui produisent une évacuation copieuse. Le lendemain, l'érysipèle était entièrement dissipé; l'épiderme se détachait déjà sur les joues, la langue était plus nette, et le visage présentait une remarquable expression de gaieté. A dater de ce jour, aucun accident nouveau ne survint, la convalescence fit de rapides progrès, la plaie se cicatrisa entièrement, et C** sortit, le 6 mai, de l'hôpital, après y avoir été retenu pendant un temps assez long pour prévenir tout écart de régime, et éviter plus sûrement une rechute, que la persévérance des accidens faisait redouter.

Cette observation confirme l'efficacité du traitement généralement employé à présent dans

les cas de plaies de tête, et l'opinion déjà ancienne de l'inutilité du trépan.

Ici, en effet, dit M. Meynier, il y a eu lésion grave de l'encéphale. Deux contusions et deux contre-coups ont eu lieu. La commotion a été produite, à n'en pas douter, puisque C** est resté sans connaissance immédiatement après la chute. Jamais accident de cette espèce n'a été mieux caractérisé. On devait donc craindre qu'il ne produisît soit sur-le-champ, soit plus tard tous les symptômes effrayans dont Valsalva, Morgagni et beaucoup d'autres ont déroulé le tableau. Nul doute que ces phénomènes n'eussent eu lieu sans le traitement employé, puisqu'ils commencèrent à se montrer. Tels étaient la céphalalgie, la somnolence, l'érysipèle, l'affection morale; tels étaient les pulsations encéphaliques, les étourdissemens, les signes de gastricité. Le foie fut légèrement influencé, car l'urine offrit la coloration qu'elle présente à certaines époques de l'hépatite, et pourtant tout cet appareil menaçant a disparu.

A quoi doit-on attribuer le succès du traitement, si ce n'est aux évacuations sanguines persévéramment opposées à chaque symptôme nouveau? Et en concluant du traitement à la nature de la maladie, n'est-on pas en droit de dire que celle-ci était inflammatoire, qu'il y avait un commencement d'encéphalite?

C'est donc l'encéphalite qui amène tous les accidens, cortége presque inévitable, jusqu'à présent, des plaies de tête. Elle rend compte de tout cet ensemble de phénomènes redoutables : elle explique parfaitement les succès obtenus par l'expectation, et ceux qu'a produits la méthode révulsive de Desault; méthode qui réussit assez bien lorsque l'émétique est porté sur des organes sains, et qu'il agit sans occasionner de secousses. Si, en effet, cette substance produisait des efforts considérables de vomissemens, la stase du sang dans la tête, causée par ces efforts, aurait inévitablement amené un effet contraire et augmenté le mal.

Quant aux rechutes, ou même seulement aux accidens tardifs signalés par tous les auteurs, ne peut-on pas en voir la cause dans cette prédisposition, cette susceptibilité (1) d'être affecté

(1) Par *susceptibilité* je n'entends point cette disposition prochaine de la maladie que Brown appelle *opportunité*, et M. Broussais *imminence morbide*. Ce n'est point non plus la *diathèse* des anciens, et encore moins la *diathèse* de Rasori, qui donne ce nom à une surexcitation générale, à une espèce de diffusion de l'excitation dans toute l'économie.

Pour moi, la susceptibilité est *une aptitude plus grande à être affecté par les stimulans*. Je crois pouvoir en distinguer trois espèces : la première est congéniale, et

que contracte tout organe sorti une fois de son état normal? C'est en raison de ce principe que l'encéphale, par exemple, lorsqu'il a été accidentellement irrité, contus, ou violemment secoué, devient plus apte à contracter une phlegmasie que s'il avait toujours été intact. La plus légère cause d'excitation peut y faire naître alors des inflammations, qui auraient exigé des stimulations beaucoup plus fortes pour se développer si l'organe eût été sain. Voilà, si je ne me trompe, une des causes qui contribuent le plus puissamment à provoquer des accidens consécutifs à la suite de plaies de tête. Dans ce cas, la lésion première ne produit pas par elle-même, au bout de deux, de trois mois ou plus, ainsi qu'il y en a des exemples, des symptômes d'encéphalite: ceux-ci sont éveillés par d'autres causes excitantes plus ou moins intenses, mais qui agissent sur des parties dont l'état normal n'est pas en-

---

tient à la conformation particulière de l'individu; la seconde est l'aptitude à contracter une maladie nouvelle, attitude que laisse dans un organe une affection antérieure, l'organe néanmoins étant redevenu sain après celle-ci; enfin, la troisième espèce dépend d'un foyer, d'un noyau de phlegmasie chronique plus ou moins considérable, qui, succédant à une maladie aiguë, ou même étant primitif, rend l'organe qui en est le siége plus apte à s'affecter d'une manière aiguë.

core entièrement affermi, et qui font tout-à-coup éclater un état morbide qui n'existait pas auparavant.

Je sais qu'on peut donner une autre explication de l'apparition tardive des accidens consécutifs après les lésions traumatiques : telle est l'admission d'un foyer latent de phlegmasie si peu intense, qu'il resterait inaperçu pendant des semaines et des mois. Ce cas peut arriver aussi, sur-tout, je le répète, dans un viscère aussi délicat que celui dont nous parlons.

Toutes les plaies de tête ne sont pas sans doute aussi simples et susceptibles de guérir avec autant de facilité que celle dont il est question dans l'observation de M. Meynier ; mais il est incontestable que le traitement, selon qu'il est méthodique ou contraire, exerce la plus grande influence sur la marche et par suite sur l'issue de la maladie : de telle sorte qu'on est souvent exposé à confondre ensuite ce qui dépend des moyens thérapeutiques employés avec ce qui est la conséquence de l'étendue et de la gravité réelle de la blessure.

Ainsi, par exemple, on voit sans étonnement, dans les deux observations suivantes, des commotions violentes avec fractures étendues du crâne, être suivies d'encéphalites intenses et de la mort des blessés. Il est des lésions dont toute

la puissance de l'art ne saurait détourner les funestes effets.

TROISIÈME OBSERVATION.

Fracture du crâne ; encéphalite consécutive ; mort du sujet.

Par M. Panaget, *chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Toulouse.*

B***, clairon au 22e. régiment de ligne, âgé de trente-deux ans, et d'une constitution bilioso-sanguine, reçut, le 24 octobre 1825, un coup de pierre au-dessus de l'apophyse mastoïde du côté gauche. Il tomba aussitôt, et un peu de sang s'écoula par l'oreille. Cependant, malgré l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait, il put, quelques instans après, faire le trajet assez long qui le séparait de Toulouse. De fortes douleurs se firent sentir durant la nuit suivante à la région du crâne qui avait été frappée ; ces douleurs augmentèrent le 25, et dans la soirée du 26, troisième jour depuis l'accident. Le blessé entra à l'hôpital.

Il n'existait à l'endroit frappé ni plaie ni contusion apparentes, mais seulement un léger gonflement, sans altération dans la couleur de la

peau, et la pression augmentait la douleur. Bien que le malade répondît à toutes les questions qu'on lui adressait, il avait une tendance remarquable à l'assoupissement. La douleur était très-forte dans tout le côté gauche de la tête. Le pouls était naturel, la chaleur de la peau un peu élevée. On prescrivit la diète, une saignée de quinze onces, et un bain de pieds sinapisé.

Le lendemain, l'assoupissement est le même; le sujet n'en sort que lorsqu'on lui parle; les conjonctives sont injectées; du sang est sorti par l'oreille; la douleur est étendue à la région frontale et n'a pas diminué; aucune évacuation alvine n'a eu lieu. (Chiendent émétisé à un grain et demi par pinte, bain de pied sinapisé.) Les mêmes symptômes continuant durant l'après-midi, on prescrit un lavement purgatif, quinze sangsues sur la région mastoïdienne gauche, et un cataplasme émollient, destiné à faire saigner leurs piqûres. L'assoupissement cesse pendant la nuit; mais les douleurs de la tête sont plus vivement senties et un léger délire se manifeste. La somnolence reparaît toutefois, le matin du 28, et semble plus profonde. Il n'y a pas eu d'évacuation la veille, et l'on continue l'emploi de la tisane émétisée à deux grains, ainsi que du lavement purgatif. Un bain de pied sinapisé est ajouté à ces moyens.

Le 29, augmentation de l'injection des conjonctives; pouls faible et fréquent. Quinze sangsues sont placées sur la région douloureuse. On insiste sur les autres médicamens. Les accidens augmentent de violence, les idées deviennent confuses, et parfois le blessé ne peut répondre aux questions qu'on lui adresse. Le délire fait des progrès durant la nuit, et le lendemain tous les symptômes sont encore exaspérés. (Tisane émétisée, lavement purgatif, sinapismes aux jambes, bain de pieds sinapisé, injection huileuse dans l'oreille gauche.)

Dans la journée du 30, survinrent des selles involontaires et liquides, ainsi qu'une agitation telle que le sujet fait des efforts pour s'échapper de son lit. Le 31, cet état était le même; un écoulement purulent et sanguin avait lieu par l'oreille. On ajouta aux moyens employés la veille un vésicatoire sur la région mastoïdienne gauche; mais aucun changement heureux ne s'opéra, et le blessé succomba le 1er. septembre à quatre heures du matin.

L'ouverture du cadavre fit découvrir dans le crâne les lésions suivantes. Nulle trace de blessure à l'extérieur. Sous la peau, le muscle temporal se montra rouge et injecté. Le crâne présentait au-dessous de lui une fracture irrégulière à six branches divergentes, dont l'une, ho-

rizontale, d'un pouce et demi d'étendue, séparait la portion écailleuse des deux autres portions du temporal. De cette ligne en partaient cinq autres, tant en avant qu'en arrière, par lesquelles l'os était sillonné dans tous les sens, et dont l'une divisait la portion porreuse du temporal en deux portions, l'une antérieure plus petite, et l'autre postérieure plus grande. Dans la cavité du crâne, les membranes étaient adhérentes à toute la surface du cerveau; entre elle et ce viscère existaient environ six onces de pus. La substance cérébrale était ramollie, les sinus gorgés de sang, et ces traces d'inflammation se prolongeaient sur le cervelet, qui offrait en plusieurs points des traces de suppuration. La fosse occipitale inférieure et le commencement du canal rachidien renfermaient une assez grande quantité de matière purulo-sanguine.

La membrane muqueuse de l'estomac offrait de légères marques de phlogose au voisinage de l'orifice pylorique; les autres viscères, tant de l'abdomen que du thorax, étaient sains.

QUATRIÈME OBSERVATION.

Fracture du crâne; encéphalite; mort du sujet.

Par le même.

P***, soldat au 22e. régiment d'infanterie de ligne, d'un tempérament sanguin et pléthorique, fut trouvé blessé dans une rue de Toulouse et apporté à l'hôpital, sans connaissance et sans que l'on pût obtenir de renseignemens sur la circonstance de son accident. A la partie supérieure et postérieure du pariétal gauche, existait une plaie oblique d'arrière en avant et de dedans en dehors, d'environ deux pouces et demi d'étendue. Les bords de cette division étaient déchirés, inégaux, contus, décollés, et comprenaient toutes les parties molles jusqu'au péricrâne, qui était intact. Une saignée de quinze onces fut pratiquée, puis on appliqua vingt sangsues sur le trajet de la veine jugulaire gauche. Malgré ces moyens, le coma ne diminua pas. Le 30, les yeux étaient ternes, les pupilles dilatées, la respiration lente et stertoreuse, la face pâle, les lèvres bleuâtres, le pouls lent, très-plein et très-développé; une saignée de douze onces fut pratiquée, et l'on prescrvit la tisane émétisée à un grain et demi par pinte, ainsi qu'un lave-

ment purgatif. Le blessé ne peut rien boire ; le pous ne change pas, et le visage se colore un peu. Vingt sangsues sont alors placées sur le trajet des jugulaires. Le malade, après cette évacuation, commence à boire; mais, vers trois heures de l'après-midi, l'assoupissement est redevenu aussi profond que précédemment; les conjonctives s'injectent, le front est chaud, le visage se colore davantage : saignée de douze onces, sinapismes à la plante des pieds. Vers les six heures du soir, le blessé ne boit plus, aucune évacuation alvine n'a eu lieu; la respiration est plus embarrassée; le bras et la jambe du côté droit, qui avaient jusque-là exécuté des mouvemens, demeurent immobiles et semblent paralysés ; les membres gauches sont au contraire agités durant toute la nuit, et enfin la mort a lieu le 1er. décembre à sept heures du matin.

A l'ouverture du corps, on trouva sous la peau du crâne une ecchymose, étendue jusqu'au péricrâne et se prolongeant entre les fibres des muscles temporal et masséter. Le péricrâne étant détaché, on observa, à un pouce et demi au-dessous de la plaie, une fracture linéaire qui, commencée à la saillie pariétale, s'étendait en serpentant jusqu'à l'angle antérieur et inférieur de cet os, puis se continuait sur la grande aile du sphénoïde, qu'elle divisait en deux portions

jusqu'à sa réunion au corps qui la supporte. Cette fracture avait six pouces huit lignes de longueur. Vis-à-vis sa portion moyenne, existait à l'intérieur du crâne, entre les os et la dure-mère, un épanchement sanguin, d'une once et demie environ, qui avait fortement déprimé le lobe gauche du cerveau. Ce sang était coagulé, intimement uni à la méninge et présentait déjà des traces d'altération. Les membranes adhéraient à la surface cérébrale, dont la pulpe avait la consistance ordinaire. Les vaisseaux ainsi que les sinus méningiens étaient gorgés de sang. Les ventricules contenaient quelques gouttes de sérosité. Les autres parties de l'encéphale, ainsi que les viscères abdominaux et thoraciques, n'offraient rien de remarquable.

Les cas de ce genre doivent être rangés parmi les plus graves que les plaies de tête puissent offrir. On ne saurait trop ramener l'attention des praticiens sur les règles, encore contestées, qui doivent présider à l'emploi des moyens de traitement qu'elles réclament. Ces moyens consistent spécialement en ceux que l'on oppose aux encéphalites : les évacuations sanguines locales, permanentes, proportionnées à la vigueur des sujets, sont le plus utiles. C'est sur elles qu'il faut insister avec le plus de persévérance, et l'on ne doit jamais les négliger pour l'émétique, dont l'effet

révulsif ne saurait être utile qu'après la chute de l'inflammation cérébrale. Il est vraisemblable qu'alors même qu'elles eussent été pratiquées avec toute l'énergie désirable, le malade qui fait le sujet de la première des observations de M. Panaget aurait encore succombé, à raison de l'étendue de la fracture dont il était atteint; mais, d'une part, cette étendue ne pouvait être appréciée durant la vie, et, de l'autre, la nature ne nous a pas jusqu'à présent appris si les lésions de la base du crâne, en supposant que l'on puisse en rayer la phlogose encéphalique qui leur succède, ne sont pas susceptibles de guérison comme les divisions analogues des parties supérieures de la même cavité. Il faut donc toujours agir comme si l'on n'avait que cette phlogose à prévenir ou à combattre.

M. Panaget se demande, dans quelques réflexions placées à la suite de sa seconde observation, si le trépan n'était pas indiqué chez le blessé qui en est le sujet. Mais, ainsi qu'il le fait remarquer avec raison, la fracture, d'une part, ne correspondait pas à la plaie extérieure, et, de l'autre, l'épanchement sanguin n'occupait qu'un point fort circonscrit de l'étendue de cette fracture. En agrandissant la plaie, on eût donc pu encore ne pas rencontrer la division des os, et en supposant qu'on l'eût découverte, il aurait été

imprudent et même impossible d'en mettre à nu tout le trajet, et dès-lors le trépan pouvait encore ne pas tomber sur la collection sanguine. Ajoutons à ces motifs que le sujet a succombé, moins à la collection peu importante rassemblée dans le crâne, et dont l'effet mécanique eût été insuffisant pour altérer profondément l'action cérébrale, qu'à l'ébranlement du cerveau, à la congestion et à la phlogose dont il devint le siége. Toutefois, dans un cas de danger extrême, lorsque les moyens les plus sagement et les plus méthodiquement employés ne calment pas les accidens, il est permis de se hasarder dans d'autres voies. L'opération peut sans doute n'être d'aucune utilité; mais il est possible aussi qu'il se rencontre à l'intérieur des dispositions telles qu'elle permette de détruire la cause matérielle de l'irritation; et cette possibilité suffit, dans les cas extrêmes, lorsque tout a échoué, lorsque les signes de l'oppression cérébrale sont manifestes, pour justifier l'application du trépan. Mais il faut se garder de la considérer comme sans danger par elle-même et de s'abandonner avec trop de confiance à ses résultats. C'est une ressource dernière, toujours hasardeuse, dont un péril imminent et que rien n'a pu conjurer jusque-là peut seul autoriser l'emploi.

Bien entendu qu'il ne s'agit pas ici des blessures

compliquées de fractures avec enfoncement d'esquilles ou de corps étrangers dans le cerveau. Dans ces circonstances, si le trépan est indispensable pour extraire ou relever les agens mécaniques de l'irritation cérébrale, il faut toujours y recourir, et même le plus tôt possible, afin d'agir sur des parties non encore enflammées et de leur épargner la phlogose que les corps dilacérans ne manqueront pas d'y occasionner. Il est en ce moment question des cas où l'on présume qu'il existe à la surface du cerveau des épanchemens susceptibles d'être évacués. Or, chez les sujets dont les encéphalites se terminent ainsi, pour des raisons déjà indiquées dans ce recueil, l'opération ne réussit presque jamais ; et si la situation désespérée du blessé peut en faire pardonner l'emploi, il ne faut pas ériger cette pratique en règle générale. Le fait suivant est un des plus propres que je puisse citer à confirmer la justesse de ces réflexions.

CINQUIÈME OBSERVATION.

Plaie contuse à la tête; inflammation consécutive des méninges; opération du trépan; mort du sujet.

Par M. Cassagne, *chirurgien sous-aide provisoire à l'hôpital militaire de Toulon.*

Le nommé N*, soldat au 17e. de ligne, âgé de vingt-quatre ans, d'un tempérament bilioso-sanguin, entra à l'hôpital, le 28 novembre, pris de boisson, et venant de recevoir en duel un coup de sabre, qui avait divisé, en les contondant, les parties molles qui recouvrent la région antérieure moyenne et supérieure du front, au-dessus de la bosse coronale droite. Le coup paraissait avoir intéressé l'os; la plaie avait deux pouces à-peu-près d'étendue dans le diamètre antéro-postérieur; les parties environnantes étaient contuses et tuméfiées par une extravasation sanguine, avec écoulement assez considérable de sang. Le malade n'avait pas perdu connaissance, et fut conduit à l'hôpital à neuf heures et demie du soir. On réunit la plaie par première intention, et comme il était dans un état d'ivresse complet, le chirurgien de garde jugea à propos d'attendre au lendemain pour le saigner.

Le 29, deuxième jour de l'accident, à la visite du matin, l'engorgement de la plaie était considérable; le sujet ne se plaignait que d'une légère douleur de tête, qu'il attribuait à sa blessure; le pouls était plein, fréquent et dur; chaleur de la peau peu vive. Diète, saignée du bras de huit onces, limonade tartarisée pour boisson; le soir, la fréquence et la dureté du pouls nécessitèrent une seconde saignée.

Le troisième jour, le malade se trouva un peu soulagé, la nuit avait été calme, la douleur de tête était presque nulle, le pouls était néanmoins plein et fréquent. Troisième saignée et un lavement.

Le quatrième jour, il y eut un peu d'amélioration; le malade se levait, se promenait, la douleur de tête s'était dissipée, le pouls avait un peu de raideur et de fréquence: la plaie suppurait à peine et marchait vers la cicatrisation. On fit une quatrième saignée.

Le cinquième jour, le blessé était dans un état satisfaisant, quoique son pouls offrît encore une légère fréquence et un peu de raideur; toutes ses fonctions s'exécutaient bien; il ne voulait plus garder le lit, et sollicitait des alimens. On lui accorda le quart.

Cet état satisfaisant persista jusqu'au dixième jour de la blessure; mais dans la nuit du onzième

N** fut agité ; accélération et plénitude du pouls, chaleur vive à la peau, douleur de tête très-forte. A l'apparition de ces symptômes et à leur violence, on conçut les plus vives craintes. Diète, limonade tartarisée; saignée de huit onces, qu'on renouvelle le soir ; application de vingt-cinq sangsues aux jugulaires.

Le 12, amélioration à peine sensible, la douleur de tête était plus forte, le pouls toujours fréquent, troisième saignée : quinze sangsues le long de la jugulaire droite ; le soir même état, lavement émollient, bain de pieds sinapisé.

Le 13, les mêmes symptômes persistaient toujours, teinte jaune de la peau, coucher en supination ; les yeux fermés, sur-tout le droit, que le blessé ouvrait difficilement; inquiétudes, rêvasseries, et réponses lentes et difficiles aux questions qu'on lui adressait. Diète, limonade tartro-boratée pour boisson, lavement purgatif, sinapismes aux cuisses. Le soir, même état, bain de pieds sinapisé; quinze sangsues à l'anus. Léger délire durant la nuit du 14; deux selles involontaires ; assoupissement, teinte jaune de la peau plus prononcée; la plaie suppure abondamment, quoiqu'elle soit presque cicatrisée. Diète, limonade stibiée pour boisson.

Le 15, le blessé avait déliré toute la nuit, et le matin état comateux très-profond; on prati-

qua une incision cruciale sur la plaie, qui laissa apercevoir la dénudation de l'os; le sujet témoigna peu de sensibilité. La plaie fut pansée à sec. Mêmes prescriptions que la veille. Le soir, coma plus intense, N** ne répond plus aux questions qu'on lui fait.

Le 16, le coma persiste de plus en plus, ainsi que tous les autres symptômes. Après une consultation, l'on appliqua une couronne de trépan à la partie déclive de la fêlure, qui existait sur le coronal, et qui laissait exsuder par la pression une sérosité sanguinolente. Lorsque la pièce osseuse fut enlevée, un pus bien lié fit croire qu'on était parvenu dans un foyer; mais comme il ne continuait pas à s'écouler, on fendit crucialement la dure-mère, et on vit les méninges enflammées, recouvertes d'une exsudation sanguine et purulente, qui ne s'échappait point par l'ouverture du crâne, et on conçut peu d'espoir de succès de l'opération, que le malade supporta sans témoigner aucune sensibilité, et toujours plongé dans l'état comateux. On fit le pansement ordinaire. Le soir, coma encore plus profond, sueurs abondantes au visage, sorte de raideur tétanique des extrémités supérieures, aucune suppuration par la plaie; mort dans la matinée du dix-septième jour de la blessure.

Autopsie du cadavre. — La peau était légère-

ment teinte en jaune ; les muscles étaient fermes, sans amaigrissement. Après avoir enlevé la voûte du crâne, une incision circulaire à la dure-mère a laissé apercevoir les vaisseaux cérébraux injectés, et une exsudation purulente occupant les trois quarts antérieurs de l'hémisphère cérébral droit, et de l'arachnoïde crânienne correspondante. La faux du cerveau et la base du crâne du côté droit participaient à cette inflammation ; et le dos du scalpel, promené sur ces divers points, enlevait une couche de pus blanchâtre, bien lié. La substance cérébrale correspondante au coup de sabre, à la partie antérieure et supérieure de l'hémisphère cérébral droit, à un demi-pouce de la ligne médiane, était ramollie et dans un commencement de putrilage. Cette altération pénétrait jusqu'à deux pouces de profondeur dans l'intérieur du cerveau, et s'accompagnait à son pourtour d'une injection vasculaire considérable. Le corps calleux était sain. Le ventricule droit renfermait une petite quantité de sérosité purulente, le plexus choroïde présentait les mêmes traces de phlogose que les autres parties de la pie-mère. Les autres ventricules étaient sans altération, et la substance cérébrale paraissait saine et très-consistante dans le reste de son étendue. Le foie n'était pas altéré, les autres

viscères abdominaux et pectoraux étaient dans leur état ordinaire.

Il est à regretter que, malgré la persistance de la fréquence du pouls, on ait cédé aux instances du malade pour obtenir des alimens et se lever. Aussi long-temps que ce symptôme persiste, il faut insister sur les évacuations sanguines locales et la diète. Les encéphalites consécutives sont sur-tout redoutables, parce qu'elles envahissent des tissus déjà malades, et qui reviennent plus difficilement que d'autres aux conditions de la santé. Si des symptômes de compression ont jamais été bien caractérisés, ce sont ceux que ce blessé a présentés le quinzième et le seizième jour, et l'opération donna issue à du pus. Mais les méninges étaient enflammées, et le coma persista, parce qu'il dépendait de la phlogose, et non de la pression exercée par la matière étrangère. Il en est ainsi dans presque tous les cas, et cette vérité ne saurait jamais être méconnue sans danger lorsqu'il s'agit de décider de l'opportunité du trépan.

SIXIÈME OBSERVATION.

Fracture du crâne; encéphalite; collection purulente; mort du sujet.

Par M. Puel, *D.-M-P., chirurgien aide-major au 56e. régiment d'infanterie de ligne.*

Le 8 mars 1823, un militaire suisse fut apporté à l'hôpital de M***, ayant reçu, deux heures auparavant, un coup de sabre, qui avait fait au crâne une plaie d'environ trois pouces, obliquement étendue de la ligne occipitale externe, jusqu'au voisinage de l'oreille gauche. Une saignée de douze onces fut pratiquée, et un bandage approprié appliqué sur la tête.

Le lendemain matin, la plaie fut débridée dans plusieurs sens, et l'on découvrit une fracture d'environ un pouce. Une compresse fenêtrée, enduite de styrax; de la charpie et un bandage composèrent le nouveau pansement; une diète absolue, deux grains d'émétique en lavage et quatre ventouses scarifiées autour de la plaïe furent prescrits. Des vomissemens eurent lieu dans la journée; un violent accès de fièvre et de l'agitation survinrent durant la nuit, qui s'écoula sans sommeil.

Le 10, renouvellement d'une partie des pièces

de l'appareil, continuation de l'émétique; plusieurs selles sont rendues. Le lendemain, le visage du blessé exprimait la souffrance; les conjonctives étaient injectées, la bouche pâteuse; le pouls plein, dur, irrégulier, fréquent; la soif modérée; la peau brûlante, spécialement à l'épigastre: diète, lavement émollient, pansement de la plaie du crâne. Le lendemain, le visage offrait plus d'injection; les yeux étaient brillans, sensibles à la lumière; la langue se montrait sèche; la soif était vive; l'épigastre était le siége d'une douleur qui s'étendait jusqu'à l'hypocondre droit, et une autre douleur se faisait sentir à l'épaule, du même côté. D'ailleurs, respiration fréquente et plaintive; pouls dur, serré, peu fréquent; chaleur très-forte, agitation continuelle; plaie sèche, pâle, peu douloureuse : diète, trois ventouses scarifiées à l'épigastre, et à l'hypocondre droit, cataplasme sur toute la tête.

Le 13, diminution de la sensibilité des organes des sens, délire tranquille; pouls irrégulier, lent; langue humide, soif nulle, respiration stertoreuse, rigidité des muscles fléchisseurs du bras droit, trismus, battemens violens des artères carotides : vésicatoires aux jambes, cataplasme sur la tête.

Le 14, coma léger, réveil en sursaut lorsqu'on secoue un peu le blessé; regards hébé-

tés. Dans la journée, ces symptômes s'aggravent, le sujet perd connaissance : mort à six heures de l'après-midi.

A l'ouverture du cadavre, on trouva les traces de la fracture dont on avait reconnu l'existence pendant la vie. Elle était nette et sans esquille. A l'intérieur de la boîte osseuse, vis-à-vis de la solution de continuité des os, on rencontra une cuillerée environ de sang à demi liquide, épanché sur la méninge. Cette membrane était injectée dans l'étendue de quatre pouces. L'arachnoïde, par-tout résistante, était fort injectée, et présentait, en quelques endroits, des points de suppuration. Vers le milieu de l'hémisphère cérébral gauche, la pie-mère était tellement adhérente au cerveau, qu'en la voulant détacher, on emportait avec elle des portions de substance grise, réduites en une espèce de bouillie, et de couleur lie de vin. La circonférence de cette espèce de foyer était fortement injectée et plus solide que dans l'état normal. L'hémisphère droit du cerveau paraissait sain, de même que le cervelet et les autres parties de l'encéphale.

L'estomac présentait, à l'intérieur, une couleur rouge foncé dans presque toute son étendue. La membrane muqueuse, fortement plissée sur elle-même, offrait çà et là des granulations et de petits ulcères superficiels. Le duodénum était

par-tout contracté et contenait beaucoup de bile mêlée à des mucosités rougeâtres. Le reste de l'intestin grêle était, à l'intérieur, parsemé de plaques plus ou moins larges, d'un rouge foncé. Quelques ulcérations isolées et plus profondes existaient au voisinage de la valvule iléo-cœcale.

Le foie, plus volumineux que dans l'état sain, contenait de petites collections purulentes, répandues dans tout son parenchyme. La vésicule biliaire, à-peu-près vide, contenait quelques petits calculs.

Les autres viscères n'offraient rien de remarquable.

Ces observations parlent plus haut que tous les raisonnemens, et les conséquences thérapeutiques à en déduire se présentent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes. On voit, dans celle de M. Meynier, le traitement antiphlogistique rendant la marche de la maladie si simple, que les accidens n'ont semblé se montrer qu'afin d'attester l'imminence de leur développement et l'efficacité des moyens employés pour les combattre. Dans celles de M. Panaget, il est facile de constater que, malgré les lésions les plus profondes, les mêmes moyens, bien qu'employés encore avec trop de restriction, ont au moins retardé la marche de la maladie et rendu les symptômes moins violens. Enfin, dans celle-ci, un traitement

stimulant ayant été mis en usage, l'encéphalite est devenue aussi intense que possible; la gastro-hépatite, que l'émétique en lavage était peu propre à prévenir, s'y est ajoutée, et une mort rapide a été le résultat d'une plaie d'ailleurs fort simple, et qui n'avait été primitivement accompagnée d'aucune commotion. Les deux observations suivantes achèveront, je crois, de rendre la démonstration complète.

SEPTIÈME OBSERVATION.

Commotion cérébrale intense; traitement simple; guérison.

Par M. GUILLAUME, *docteur en médecine, chirurgien aide-major au* 8e. *régiment d'infanterie de ligne.*

M. F***, âgé de quarante-cinq ans, emporté par un cheval fougueux, le 20 juillet 1823, fit une chute sur la tête, et perdit aussitôt connaissance; transporté dans une maison voisine, un chirurgien espagnol pratiqua une saignée du bras, fit placer une sangsue à chaque tempe, un vésicatoire sur le front, un sinapisme à l'occiput, et prescrivit une potion éthérée.

Appelé, trois heures après l'accident, le blessé

n'avait point encore recouvré l'usage de ses facultés intellectuelles, la face était colorée; il s'agitait beaucoup, portait sans cesse la main vers le crâne; la peau était chaude, le pouls fort et fréquent.

Après avoir débarrassé la tête des corps qui l'enveloppaient, je reconnus, vers la partie supérieure de la région occipitale, une plaie contuse, d'un pouce de longueur, pénétrant jusqu'aux os, qui ne présentaient aucune trace de fracture. Des fomentations froides furent appliquées, on plaça vingt sangsues au cou; diète absolue, limonade.

Le lendemain 21, le malade était plus calme; mais les divers phénomènes observés prirent une nouvelle intensité dans la nuit du 21 au 22. L'application de vingt sangsues derrière les oreilles, les fomentations froides à la tête, des frictions avec le vinaigre sur les extrémités inférieures, et un lavement émollient procurèrent un mieux sensible.

Les 23 et 24 n'offrirent rien de particulier. Dans la journée du 25, M. F***, semblant sortir d'un long sommeil, se plaignit d'un violent mal de tête, qui me parut plus chaude que les jours précédens. Le pouls avait encore de la fréquence. Je revins aux fomentations froides; quinze sangsues furent aussi appliquées au cou, et des

vésicatoires volans placés aux jambes. Sous l'influence de ces moyens, l'état du blessé devint satisfaisant et sa guérison ne fut plus retardée. Les organes digestifs et leurs annexes n'ont paru avoir éprouvé aucune atteinte pendant toute la durée des accidens occasionnés par cette chute.

HUITIÈME OBSERVATION.

Plaie de tête ; mort du sujet.

Le nommé T***, chasseur à cheval, reçut un coup de sabre, le 22 août, vers deux heures après midi, sur le pariétal gauche. L'arme fut portée transversalement et en dédolant à la partie supérieure et un peu antérieure de cet os. La portion d'os soulevée était encore adhérente à sa base, avec le coronal ; la table interne était restée intacte, et à-peu-près de l'épaisseur de l'ongle. Cet homme fut pansé, un quart d'heure après avoir été blessé. On lui conseilla ensuite de s'en retourner au quartier ; mais il n'en fit rien, et ne rentra qu'à dix heures du soir. Il n'avait éprouvé aucune commotion au moment où il reçut le coup. Le lendemain, 23, le blessé se plaignit de céphalalgie, disant qu'on faisait trop de bruit dans la chambre où il était, le pouls était

peu élevé; je l'envoyai, le même jour, à l'hôpital.

T** fut assez bien pendant trois ou quatre jours; la suppuration était louable, et la plaie assez belle; mais la soirée du quatrième jour fut orageuse : la fièvre et le délire se manifestèrent; la suppuration devint ichoreuse et exhala une mauvaise odeur. A la visite du 5, le chirurgien-major de l'hôpital fit appliquer six sangsues aux tempes, et un vésicatoire au cou : tout cela ne produisit aucun effet.

Le 28 août, septième jour de l'entrée du blessé à l'hôpital, on enleva la portion d'os, de la circonférence d'une pièce de cinq francs, qui fit découvrir, à travers la table interne, une tache d'un brun noirâtre, de l'étendue d'une pièce de vingt sous. Le 29, le sujet avait à peine la force de donner son bras pour sentir le pouls ; il ne pouvait presque articuler les sons; la cuisse droite, ainsi que le bras, n'exécutaient que de légers mouvemens; il y avait déjà un commencement d'hémiplégie.

Le 31, août et le 1er. septembre, le malade resta dans un état comateux, qui continua jusqu'au 8, où il mourut, à neuf heures du soir; l'œil gauche étant extrêmement saillant, et la paupière supérieure œdématiée.

A l'ouverture du corps, le crâne étant enlevé, nous découvrîmes un point noir sur les ménin-

ges, les vaisseaux cérébraux étaient fortement injectés. L'incision des membranes étant faite avec le scalpel, il sortit une assez grande quantité de pus, qui s'étendait sur toute la périphérie du lobe gauche du cerveau, jusqu'à la base du cervelet. Le lobe, côté droit, était intact.

Dans la première de ces observations, on voit une commotion profonde, persistante, sur les phénomènes de laquelle ceux de l'encéphalite venaient, pour ainsi dire, enjamber. Un traitement irrationnel avait été commencé, et l'on pouvait redouter une issue funeste de la blessure, lorsque des moyens plus méthodiques calment les accidens, arrêtent, chaque fois qu'ils veulent se renouveler, les phénomènes de l'irritation cérébrale, et conduisent enfin le sujet à la guérison. Quel tableau différent nous présente la dernière! Une plaie simple, faite en dédolant, exempte de toute espèce de commotion, et si légère, que le blessé s'en occupe d'abord à peine. Rien n'est fait pour prévenir l'encéphalite; lorsque celle-ci se développe, rien n'est encore tenté pour la combattre; elle marche librement, se termine par la formation du pus, la compression du cerveau et la mort. N'est-il pas permis, d'après les autres faits recueillis, de penser qu'un traitement plus judicieux et plus énergique eût alors amené un résultat plus heureux?

J'insiste sur ces réflexions, parce que c'est au perfectionnement de la pratique de l'art que doivent tendre toutes les recherches de la science.

On s'est efforcé, dans les derniers temps, d'assigner des symptômes spéciaux aux lésions et aux phlegmasies des diverses parties de l'appareil nerveux encéphalique. Les expériences tentées à ce sujet par MM. Magendie, Desmoulins, Rolando, Serres, Flourens et autres, sont fréquemment ou incomplètes ou contradictoires, et dans tous les cas, ont besoin d'être éclairées par l'observation des faits pathologiques. Il est à désirer que les officiers de santé militaires ne négligent pas cette occasion de contribuer aux progrès généraux de la science. Les accidens dont ils sont si fréquemment les témoins; les inflammations circonscrites des environs du cervelet, du mésocéphale, ou d'autres parties de la masse cérébrale, qui peuvent être la suite de blessures qui se succèdent sous leurs yeux, ouvrent devant eux un vaste champ d'observation. Mais pour en obtenir la riche moisson qu'il semble offrir à ceux qui le cultiveront, il faut apporter une attention extrême à décrire exactement tous les phénomènes appréciables que présentent les sujets; il faut noter avec la dernière précision toutes les modifications en plus ou en moins, survenues dans l'intensité ou la régularité de

l'action des organes ; il faut enfin apporter dans l'ouverture des corps une attention et un scrupule indispensables pour bien reconnaître la nature, les nuances, les limites des altérations, et une propriété de langage sans laquelle on ne saurait donner aux autres des idées justes sur ce qu'on a vu.

Plusieurs observations qui nous sont parvenues auraient pu offrir un grand intérêt, et sont malheureusement presque inutiles, parce qu'elles ne remplissent pas toutes les conditions dont il s'agit. L'art d'observer est plus difficile que ne le croient un grand nombre de personnes, et l'on ne parvient à y exceller qu'avec beaucoup de travail et de persévérance.

Les faits suivans nous ont paru cependant dignes de quelque attention.

NEUVIÈME OBSERVATION.

Inflammation et suppuration du cervelet ; mort du sujet.

Par M. DANY, *chirurgien sous-aide.*

P***, âgé de vingt-neuf ans, d'un tempérament bilio-sanguin, avait fait, vers la fin d'avril 1824, une chute sur le front. La petite plaie qui

en était résultée s'était cicatrisée en quelques jours, et le blessé, qui avait repris son service, jouissait en apparence d'une santé parfaite, lorsque, le 15 octobre suivant, il ressentit inopinément de vives douleurs dans la région frontale et dans l'oreille du côté gauche. La peau devint aussitôt chaude; le visage se colora; la langue était rouge et sèche sur ses bords; le pouls avait de la dureté et de la fréquence; les artères carotides battaient avec force. On prescrivit une large saignée du pied, et l'usage d'une tisane gommeuse acidulée.

Le lendemain, aucune amélioration n'ayant eu lieu, on réitère la saignée, et douze sangsues sont appliquées sur la région mastoïdienne; on prescrit aussi des pédiluves sinapisés; des injections émollientes sont faites dans l'oreille, et le soir on place de nouvelles sangsues sur le lieu malade. Tous les moyens du même genre, employés pendant quatre jours, furent infructueux. Le cinquième, le sujet tomba subitement dans un état comateux; le pouls devint petit et faible; le visage se décolora; la langue n'exécutait plus qu'imparfaitement ses mouvemens, et les sons étaient à peine et confusément entendus. Les vésicatoires à la nuque et aux cuisses, les sinapismes aux pieds et les lavemens irritans, employés tour-à-tour, ne produisirent

que des effets momentanés. Le malade ne sortait qu'à de rares intervalles de son assoupissement, et y retombait bientôt après. Le pouls se relevait parfois, et la face se colorait. Les douleurs du front et de l'oreille gauche étaient très-vives. Il portait souvent sa main aux testicules, comme pour exprimer la souffrance qu'il y ressentait, bien que ces organes n'offrissent aucune trace de maladie. Enfin, malgré tous les soins, P*** tomba dans un assoupissement de plus en plus profond, perdit l'usage de ses sens, et expira le 29 octobre, quatorze jours après l'invasion de son encéphalite.

A l'ouverture du corps, on trouva les vaisseaux de la dure-mère et de l'arachnoïde fortement injectés; les ventricules latéraux contenaient beaucoup de sérosité. Les fosses moyennes et latérales de la base du crâne étaient remplies de pus. La moitié environ du lobe gauche du cervelet était désorganisée, et la dure-mère correspondante présentait une perforation, vis-à-vis de laquelle les os du crâne offraient des traces de carie. Le rocher participait à cette altération; du pus avait pénétré dans ses cavités; les parois de la caisse du tympan étaient cariées en plusieurs endroits, et il a été impossible de retrouver au milieu d'un si grand désordre ni le nerf auditif ni les branches du nerf facial.

La douleur ressentie aux testicules est le seul phénomène, parmi ceux que l'on trouve indiqués dans cette observation, qui pût faire soupçonner l'existence d'une cérébellite; et cependant il est douteux que nul autre désordre dépendant de cette affection ne se soit manifesté. La désorganisation des troncs nerveux qui traversent le rocher doit avoir déterminé, indépendamment de la surdité, de la paralysie ou du moins de la faiblesse dans les mouvemens des muscles de la face, dont les nerfs proviennent en très-grande majorité de la portion dure de la septième paire. On trouve la même insuffisance de description dans l'observation suivante, qui présente l'exemple d'une des lésions les plus rares, et les plus propres que l'on puisse recueillir, à éclairer les physiologistes sur l'action du cervelet.

DIXIÈME OBSERVATION.

Tumeur cancéreuse trouvée dans le cervelet d'un enfant âgé de huit ans, et variété anatomique des reins, réunis entre eux par leur partie inférieure.

Par M. Godfroy, *chirurgien sous-aide à la Rochelle.*

Le nommé C***, enfant de huit ans, était depuis deux années dans un état de souffrance presque continuel; les douleurs de tête étaient parfois extrêmement vives et suivies de convulsions; ce qui, malgré l'air gracieux et enjoué dont il jouissait auparavant, le rendait extrêmement triste. Depuis le principe de sa maladie, il portait le corps fortement incliné en arrière et à droite (espèce d'opisto-pleurothotonos). Lorsqu'il se baissait pour saisir quelque corps, la flexion de la colonne vertébrale avait lieu en arrière et à droite, et le bras se portait de même en arrière de la cuisse. Un accès de céphalalgie qui eut lieu le 14 août, accompagné de convulsions très-fortes, détermina la mort de l'individu.

A l'ouverture du crâne, les membranes du cerveau n'offrirent rien de particulier; cet organe, à l'extérieur, paraissait assez consistant et régulier dans sa forme. En enlevant par couches

sa surface supérieure et en pénétrant dans le ventricule droit, on vit qu'il était dilaté par une quantité de liquide limpide, qui pouvait être évaluée à quatre-vingt-dix grammes; le ventricule gauche en contenait aussi, mais en moindre quantité; les parties contenues dans ces ventricules n'offrirent rien de remarquable, si ce n'est que les plexus choroïdiens avaient une coloration moins foncée qu'on ne le remarque généralement; ce qui doit être attribué à la présence du liquide.

Le lobe droit du cervelet présentait, à sa partie postérieure et externe, une tumeur de forme à-peu-près sphérique, ayant dans son grand diamètre trente-cinq millimètres, et dans son petit trente. Elle était recouverte par des couches de substance grise extrêmement ramollie et n'était maintenue dans la substance médullaire où elle avait pris naissance que par la terminaison de quelques vaisseaux sanguins et par l'arachnoïde, dont l'épaisseur avait augmenté dans cet endroit. La substance médullaire qui l'environnait était désorganisée, sans consistance, et formait une espèce de détritus ou de bouillie d'un blanc grisâtre. Ouverte dans son milieu, cette tumeur offrit beaucoup de consistance et avait la plus grande analogie avec les glandes squirrheuses. Sa couleur était d'un blanc

verdâtre ; à son centre on remarquait un point de ramollissement et de désorganisation, qui annonçait assez une terminaison par un foyer de suppuration, comme le font ordinairement les carcinômes qui affectent le centre des organes. Le rachis, ouvert postérieurement dans toute son étendue, n'offrit rien de remarquable ; la moelle rachidienne était parfaitement saine ; seulement, à son renflement inférieur près de la division des nerfs sacrés, elle adhérait par sa partie antérieure à la membrane fibreuse qui l'environne.

Les organes contenus dans la poitrine et l'abdomen semblaient parfaitement sains ; les intestins étaient un peu distendus par des gaz. En les soulevant, j'aperçus au-dessous du mésentère, et au-devant de la colonne vertébrale, une tumeur qu'un examen attentif me fit reconnaître pour les reins réunis entre eux et offrant des formes différentes. Cette masse était située sur les parties antérieure et latérales de la colonne vertébrale, plus inclinée à gauche qu'à droite. Le rein droit se trouvait placé plus inférieurement que le gauche ; de leur union, qui avait lieu à la partie inférieure et interne, résultait supérieurement une espèce d'angle, dont le sommet correspondait à la jonction des deux organes ; leurs bords inférieurs ou grande circon-

férence n'offraient rien de particulier. Le rein droit, de forme à-peu-près circulaire, aplati sur ses faces antérieure et postérieure, présentait trois lobes : l'un externe, formant le tiers de la circonférence de l'organe; l'interne, continu avec le rein gauche, dans les deux tiers environ de son étendue; enfin, un moyen, de forme ovalaire, occupant le centre; il se trouvait isolé des deux autres par une rainure assez profonde, qui existait dans toute sa circonférence, excepté à son bord supérieur, où s'engageaient l'artère et les veines. Celles-ci, au nombre de deux, étaient isolées après leur sortie de l'organe, et formaient ensuite dans la rainure dont je viens de parler un tronc volumineux. L'artère unique, de ce côté, donnait d'abord un rameau assez grêle, qui croisait obliquement la direction de la veine logée dans la scissure externe, pour venir se rendre à la partie postérieure, inférieure et externe de l'organe; un second rameau assez volumineux pénétrait dans son bord supérieur; enfin un troisième, qui était sa continuation, s'engageait dans la scissure interne, recouverte par la veine correspondante.

L'uretère de ce côté, situé à la partie moyenne et antérieure de la surface que présentait le lobe moyen, présentait une espèce d'entonnoir formé par la réunion de ses trois divisions principales :

l'une, supérieure et antérieure pour le lobe moyen, et deux latérales, qui se subdivisaient elles-mêmes en deux parties, avant de pénétrer dans la scissure de l'organe, au-dessous du sinus veineux.

Le rein gauche offrait peu d'anomalies; le bassinet occupait une plus grande étendue de sa face antérieure que dans l'état ordinaire; deux artères s'y rendaient : la principale, très-courte, pénétrait dans la partie postérieure et supérieure de sa scissure; l'autre, beaucoup plus petite et plus longue, se rendait à sa partie inférieure et antérieure, au-devant du bassinet, dont elle croisait la direction. Une veine unique était divisée en deux portions pour chaque côté de la scissure qui lui correspondait; entre elles existait un petit intervalle, où s'engageait la partie supérieure du bassinet, qui offrait, du reste, une forme normale. Cette variété anatomique ne semblait influer en rien sur les fonctions de ces organes.

On désire, après avoir lu cette observation, connaître dans quel état de développement se trouvaient les organes génitaux de cet enfant; quels goûts, quels penchans il annonçait; de quel degré d'activité ses facultés intellectuelles étaient douées; comment s'exerçaient ses fonctions sensoriales; s'il était disposé au mouvement ou à

la paresse, etc. Ainsi tronqués, les faits de ce genre ne peuvent servir qu'à l'anatomie pathologique; ils sont sans importance pour la connaissance non moins intéressante des actions des organes. Ces observations, on ne saurait trop le redire, ne sauraient devenir utiles qu'autant qu'elles sont accompagnées de l'indication complète de tous les phénomènes qui existaient pendant la vie.

Je terminerai cette notice par le fait suivant, qui contient un exemple fort curieux de commotion et de contusion de la moelle allongée.

ONZIÈME OBSERVATION.

Chute sur la partie postérieure de la tête; commotion violente; mort du blessé en quarante-huit heures.

Par M. Abadie, *chevalier de la Légion-d'Honneur, docteur en médecine de la Faculté de Paris et de celle de Bologne, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Sedan, membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris, etc.*

A**, voltigeur au 1er. bataillon du 8e. régiment d'infanterie légère, âgé de vingt-six ans, d'une constitution robuste, d'un tempérament sanguin, s'exerçant à faire des armes, reçut, le 15 novembre 1825, un coup de fleuret au-dessous de l'œil

droit. Le bouton, qui n'était pas garni de peau, ainsi que cela se pratique ordinairement, divisa la paupière inférieure vers sa partie interne, et pénétra peu profondément; cependant à l'instant où il se sentit frappé, A**, qui était en garde, tomba en arrière comme une masse, et la partie postérieure de la tête touchant la première le sol, le heurta avec violence.

Lorsque je vis cet homme, le pouls était fréquent, peu développé et d'une grande mollesse, la respiration était courte et laborieuse, le visage décoloré, les yeux fermés; lorsqu'on écartait les paupières, on voyait les pupilles plus rétrécies que dans l'état ordinaire; un froid glacial couvrait toute la surface du corps. A cet état succéda, quelques heures après, une légère réaction; le cœur s'émut, la chaleur se rétablit, et le vomissement, qui jusque-là n'avait pas cessé depuis le moment de l'accident, s'apaisa. La déglutition des liquides à travers le pharynx et l'œsophage se faisait comme dans un canal inerte. Les urines n'étaient plus excrétées, la vessie ayant perdu sa force et sa contractilité ordinaires. Les organes locomoteurs étaient complétement paralysés, et le sentiment général n'existait plus. Le sens de l'ouie seulement subsista encore quelques heures après l'accident. La parole et les facultés intellectuelles avaient

cessé à l'instant même de la chute du blessé, qui arriva comme un coup de foudre.

La première indication à remplir était de rappeler à la surface du corps la chaleur et la vie, qui paraissaient l'abandonner, de produire ainsi une véritable dérivation des forces vers le système dermoïde, et de recourir ensuite aux saignées générales et locales, afin de modifier la circulation, et de désemplir les vaisseaux de l'encéphale; enfin de tenir le ventre libre au moyen de lavemens excitans, et de rubéfier les extrémités inférieures, tant pour y attirer la chaleur, que pour y produire une fluxion capable de détourner celle qui se faisait au cerveau.

Tous les moyens propres à remplir ces indications furent successivement employés et modifiés selon les particularités que présentaient la maladie, l'âge et les forces de l'individu, la persévérance et l'intensité des signes décrits ci-dessus, et sur-tout l'état de la respiration, qui devenait de plus en plus courte. La mort survint quarante-huit heures après l'accident.

Le crâne, ayant été mis à découvert par une dissection convenable, nous laissa apercevoir, un peu au-dessus de l'arcade occipitale droite, une ecchymose de la grandeur d'un écu de six francs. L'os était dans son état naturel. Examiné par-tout ailleurs, l'extérieur du crâne

n'offrait rien de remarquable. La calotte crânienne ayant été enlevée circulairement, nous trouvâmes les méninges plus injectées que dans l'état normal; les sinus remplis d'un sang très-noir; la substance corticale et médullaire plus colorée qu'à l'ordinaire Les ventricules latéraux contenaient un peu de sérosité roussâtre; le plexus choroïde était gorgé de sang noir, le centre ovale n'offrait rien à noter. Le troisième ventricule était vide et dans l'état sain. Le quatrième était rempli d'un liquide sanguinolent, et ses parois étaient plus rouges que dans l'état sain; l'aqueduc de Sylvius participait aussi à cet état pathologique.

A l'origine de la moelle allongée, on apercevait une tache rouge noirâtre, de la grandeur d'une pièce de trente sous; les membranes qui recouvrent cet organe étaient très-injectées, et plus épaisses que dans l'état ordinaire. La substance médullaire correspondant à cette tache était réduite en bouillie sanguinolente, et se fondait en quelque sorte sous la pression des doigts. Cette désorganisation, résultant de la commotion directe de cette partie, n'avait que cinq ou six lignes d'épaisseur; au-dessous et partout ailleurs, la moelle allongée était parfaitement saine.

Une coupe triangulaire, pratiquée au-dessus de l'arcade sourcilière, nous donna la facilité

d'examiner les parties que le bouton du fleuret avait blessées dans son trajet. Le globe oculaire avait été contus à sa partie interne, la conjonctive et la paupière elle-même avaient souffert une forte dilacération, et enfin le bouton de l'arme s'était arrêté contre la paroi interne de l'orbite, un peu au-dessous de l'insertion du muscle grand oblique, sans que, dans cet endroit, l'os, qui était sensiblement déprimé, présentât de fracture appréciable.

Il est vraisemblable que, dans ce cas, la percussion de la paroi de l'orbite a occasionné une commotion cérébrale assez intense pour suspendre instantanément l'influence nerveuse sur la locomotion, et que ce phénomène a déterminé la chute. Celle-ci a dû être d'autant plus forte, que l'action musculaire était plus complétemnt suspendue, et que la gravitation du corps ne pouvait être contre-balancée par aucun effort contraire. A cette considération, s'en rattache une autre non moins importante, c'est que, contre l'état ordinaire, la substance poreuse ou diploïque était par-tout imperceptible, et que les os du crâne offraient moins d'épaisseur que dans l'état normal.

L'abolition instantanée de la sensibilité, la paralysie générale, l'inertie de la vessie urinaire, le froid de tout le corps, en un mot la vie prête

à s'éteindre, et n'existant plus que par la respiration et la circulation, sont autant de phénomènes qui annonçaient la lésion d'une des parties centrales de la masse encéphalique. C'est à l'aide des faits de ce genre, unis à ceux que peuvent fournir les expériences sur les animaux, l'anatomie comparée et les anomalies de structure des parties, que la physiologie spéciale du système nerveux sortira enfin complétement de l'état d'enfance dans lequel il a langui jusqu'à présent.

OBSERVATION

RELATIVE

A UNE AMPUTATION PARTIELLE D'UNE MAIN,

RECUEILLIE

PAR M. TÊTU,

D.-M.-P., chirurgien-major du régiment des cuirassiers de Monseigneur le duc de Berry.

J. B***, soldat au 4e. régiment de hussards, étant en correspondance dans la dernière campagne, près de la Caroline, tomba entre les mains d'une bande de brigands et reçut un coup de feu à la partie postérieure de la main droite. Le projectile atteignit les tégumens du pouce, découvrit, sans le toucher, le tendon extenseur de ce doigt, puis brisa la première phalange de l'indicateur et celle du médius, ainsi que les deux os correspondans du métacarpe, qui furent réduits en plus de soixante esquilles.

Ce malheureux fut obligé d'aller chercher du secours à Valdepenas, à environ quinze lieues de

l'endroit où il avait été blessé. Encore eût-il mieux valu qu'il n'en eût pas trouvé, car il s'adressa à un *barbero*, qui se contenta de laver cette énorme plaie avec de l'eau-de-vie camphrée, et qui, après avoir coupé de très-grandes portions de peau décollées, couvrit la blessure de charpie humectée de ce liquide irritant.

Ce fut seulement le quatrième jour après cet accident que B*** vint me demander des conseils. Il souffrait cruellement; sa main répandait une odeur infecte, et je ne la débarrassai pas sans difficulté de l'appareil dégoûtant dont elle était couverte. Une très-grande portion des tégumens de la main était enlevée et par le projectile et par la maladresse de celui qui avait administré les premiers secours; les tendons extenseurs des doigts indicateurs et médius avaient été coupés; les premières phalanges de ces doigts et les deux os correspondans du métacarpe étaient réduits en une multitude de fragmens osseux, dont un grand nombre étaient enfoncés dans les parties molles environnantes.

Au désordre qui se faisait remarquer, on eût plutôt cru que l'accident était le résultat d'un coup de biscayen ou d'un éclat d'obus que celui d'une balle. Le malade, effrayé de cette blessure, me suppliait de le débarrasser de sa main le plus vite possible. Ma première intention fut

effectivement de l'amputer dans l'articulation radio-carpienne ; mais après avoir bien examiné la partie, voyant que les tendons des doigts annulaire, auriculaire et ceux du pouce étaient intacts, je résolus de lui conserver ces trois doigts, pensant que ce serait pour ce malheureux un très-grand avantage. Je fis part de mon projet à M. Caron, mon aide, qui, comme moi, avait d'abord penché pour l'amputation et qui ensuite applaudit à ma dernière idée. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine que je la fis adopter au malade, à qui on avait persuadé qu'il ne pouvait guérir que par le sacrifice complet de sa main: il voulait absolument que je la lui enlevasse entièrement.

Je commençai par détacher une très-grande quantité d'esquilles qui étaient implantées dans les parties molles que je devais conserver. Je me débarrassai des deux doigts, qui ne tenaient plus au reste de la main que par les tégumens de leur face palmaire, j'allai ensuite chercher la base des deux os du métacarpe, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que je parvins à les désarticuler, car ils sont unis d'une manière très-intime avec le trapèze, le trapézoïde et le grand os. Il fallut beaucoup de soins pour ne point entamer les tendons extenseurs et fléchisseurs du pouce et des deux derniers doigts :

ils furet respectés. Je taillai les parties molles de manière à les mettre en rapport le mieux possible ; trois artères furent liées. Avant d'appliquer l'appareil, je laissai se rétablir la circulation, et pour m'assurer qu'aucun vaisseau ne m'avait échappé, je plongeai la main dans l'eau tiède pendant dix minutes. Les ligatures réunies en faisceau furent appliquées sur le côté cubital de la main, afin qu'elles servissent de couloir à la suppuration. Je rapprochai ensuite, autant que faire se put, ce qui restait des tégumens, et je maintins le tout au moyen de bandelettes agglutinatives, puis je plaçai des boulettes de charpie dans l'espace qui séparait le premier du quatrième métacarpien. Le pansement fait, la main fut soutenue par une palette, et le malade, conduit au lit, fut mis à la diète des maladies aiguës.

Malgré les précautions que j'avais prises pour lier tous les vaisseaux, il n'y avait pas une heure que j'avais quitté l'hôpital, quand on vint me prévenir que B*** perdait beaucoup de sang : il s'en était effectivement écoulé une assez grande quantité. Il fallut lever l'appareil et lier l'artère palmaire profonde, qui s'était d'abord soustraite à mes recherches ; le malade fut ensuite pansé de nouveau et l'hémorrhagie ne se renouvela pas.

La nuit fut bonne, mais le lendemain il survint un gonflement assez considérable autour de l'ar-

ticulation radio-carpienne, et il se manifesta de la fièvre. Je fis appliquer quinze sangsues à quelque distance du gonflement ; je laissai couler largement les piqûres que je pris soin de fomenter avec de l'eau tiède, puis je recouvris les parties douloureuses de fomentations émollientes. Le lendemain, à ma visite, les douleurs étaient aussi aiguës que la veille, la fièvre était plus forte, le gonflement plus considérable. On appliqua les sangsues de nouveau au nombre de vingt ; le poignet et l'avant-bras furent couverts de cataplasmes émolliens, qu'on renouvela trois fois par jour. A peine les dernières sangsues étaient-elles tombées, que le malade ne souffrait plus et que la fièvre était presque nulle. Le gonflement diminua graduellement et la fièvre disparut pour ne plus revenir. Le sixième jour après l'opération, B*** se promenait avec ses camarades dans la cour de l'hôpital. Le dixième jour, la dernière ligature tomba. A cette époque, la suppuration était extrêmement abondante et se maintint aussi forte pendant la première quinzaine. Elle exigeait deux pansemens par jour. Au bout de ce temps, elle commença à diminuer ; les bourgeons charnus se développèrent de toutes parts, les parties se rapprochèrent, et après cinq semaines de soins, il ne restait plus qu'une petite plaie large comme une pièce d'un franc, et ayant à-peu-près la même

forme, située à la partie supérieure de la main. B*** exerçait avec facilité les mouvemens des doigts qui lui restaient, et il était enchanté de les avoir conservés. La cure en était à ce point quand je fus obligé de quitter Mansanarès, et je perdis le malade de vue.

Cette observation démontre combien il importe, dans les plaies de la main et du pied, de conserver les derniers restes de ces organes, et de ne se déterminer, qu'après y avoir bien réfléchi, à les retrancher en totalité. Les opérations de ce genre se pratiquent assez rarement, et l'on ne saurait trop se les rendre familières en les répétant sur les cadavres.

OBSERVATION

D'UNE

HERNIE INGUINALE OPÉRÉE AVEC SUCCÈS, APRÈS QUATRE JOURS D'ÉTRANGLEMENT, RECUEILLIE A LA CLINIQUE DE M. GAMA, AU VAL-DE-GRACE.

PAR ACHILLE GERMAIN,

Chirurgien sous-aide à l'hôpital de la Garde Royale.

P***, sergent-major au 3e. régiment d'infanterie légère, âgé de vingt-quatre ans, d'une constitution robuste, avait eu, dès son bas âge, à la suite de cris fréquens et multipliés, une hernie à l'anneau inguinal gauche, qui rentrait avec la plus grande facilité, et qui, sans être contenue, persista jusqu'à l'âge de vingt ans. A cette époque, le taxis fut exécuté, et l'on appliqua un brayer, en engageant le malade à le porter sans interruption; mais, ennuyé de l'incommodité et de la gêne que lui occasionnait ce bandage, il l'abandonna au bout de quelque temps, et continua de jouir d'une bonne santé.

Le 1er. janvier 1827, à la suite de longues courses et d'une grande fatigue, le malade ressentit tout-à-coup une douleur vive et sourde dans l'aine gauche; un instant après apparut une tumeur douloureuse, qui, augmentant rapidement de volume, obligea ce militaire à rentrer chez ses parens.

M. L***, médecin civil, fut appelé sur-le-champ et prescrivit un bain chaud. Il essaya ensuite infructueusement quelques moyens de réduction, fit une saignée de six à huit onces et appliqua vingt sangsues sur la hernie.

Le soir, le malade souffrait beaucoup, une nouvelle saignée fut pratiquée; mais il n'en éprouva aucun soulagement, passa une très-mauvaise nuit et entra à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, le 2 janvier, à six heures du soir.

La tumeur était piriforme, tendue, rénitente, dure, fort saillante, remplissant totalement le scrotum du côté gauche, où se développaient des borborygmes; les douleurs se propageaient dans le bas-ventre et s'accompagnaient de hoquets, d'un pouls fréquent et d'un abattement considérable.

Le chirurgien de garde, après avoir inutilement essayé la réduction, et avoir fait donner au malade un lavement laxatif, appliqua trente sangsues sur la tumeur, et un cataplasme après

la chute des sangsues. Le lavement fut rendu peu de temps après, avec un peu de matière stercorale et une grande quantité de gaz. Les sangsues donnèrent beaucoup de sang; cependant le malade ne dormit pas un instant dans la nuit, et les douleurs persistèrent au même degré.

Le 3 janvier, la tumeur était ovoïde, allongée du canal inguinal jusqu'au fond du scrotum, légèrement tendue et douloureuse à la pression; ventre ballonné, gargouillemens, hoquets avec vomissemens ; figure pâle, abattue, effilée; sentiment de prostration et de découragement. Les évacuations de gaz stercoraux qui avaient eu lieu après le lavement, firent penser que la réduction pourrait encore être obtenue. On renouvela donc les efforts du taxis, et l'on y procéda au moyen d'une pression égale, modérée, mais continue, dirigée suivant la direction du canal inguinal; mais ce procédé, presque toujours plus efficace que celui dont on fait habituellement usage, ne produisit qu'une diminution peut-être illusoire de la tumeur. L'opération fut projetée pour midi.

Après la visite du matin, le malade se trouvait dans un état encore moins satisfaisant, il eut des vomissemens abondans; son visage était décoloré, et la tumeur paraissait plus volumineuse et plus dure. Vers onze heures du matin, aug-

mentation de tous les symptômes avec une sorte de délire. Le malade ayant été mis au bain quelque temps avant l'opération que l'on se proposait de faire, on trouva que, sous ses efforts, la hernie avait réellement diminué. Les accidens étaient d'ailleurs devenus moins intenses que le matin ; le visage semblait moins effilé, moins pâle ; le pouls était moins serré, le sujet paraissait plus tranquille. Il espérait obtenir une réduction complète, et, d'après l'amélioration sensible et subite qui se manifestait, on résolut d'attendre encore, en observant la marche des accidens et en se tenant prêt à y remédier.

Le bain fut donc entretenu à une température convenable jusqu'à quatre heures, époque à laquelle le malade fut remis au lit. Application de douze sangsues; saignement abondant; alternatives de sommeil et de veille, point de douleur. A neuf heures du soir, rien de nouveau n'était survenu ; la tumeur présentait le même volume qu'après la sortie du bain. Vers minuit, elle sembla s'accroître, se tendit davantage et des douleurs s'y développèrent.

On replaça, à deux heures, le malade au bain. Il y goûta quelque repos qu'interrompirent des vomissemens d'ailleurs peu nombreux et composés de boissons ingérées ainsi que de matières muqueuses et bilieuses. Les essais du taxis, re-

nouvelés encore une fois par le malade, n'amenèrent qu'une légère et presque insensible diminution dans le volume et la dureté de la hernie ; toutefois, les douleurs dont elle était le siége disparurent : à cinq heures, une syncope eut lieu. La partie supérieure du canal intestinal, distendue par les gaz, soulevait la paroi abdominale. Quelques instans de repos, entremêlés d'inquiétude, de douleurs et de nausées, furent goûtés par le malade, jusqu'à l'heure de la visite du matin.

Examinée de nouveau avec attention, la tumeur présenta le volume, la rénitence et la dureté qu'on y avait observés vingt-quatre heures auparavant. Les borborygmes, les douleurs internes, les hoquets, la tension de l'abdomen persistaient au même degré ; ces accidens avaient même augmenté de violence, et tout espoir de réduction étant évanoui, on procéda à l'opération.

L'appareil préparé était composé d'un bistouri droit, d'un bistouri convexe, et du bistouri courbe boutonné de Pott, auxquels on ajouta des pinces à ligature, des ciseaux, des fils cirés, des sondes cannelées avec et sans cul-de-sac, des éponges, de la charpie, une compresse fenêtrée enduite de cérat, de l'eau froide et de l'eau chaude, des compresses de diverse grandeur et un bandage inguinal.

Le malade fut rapproché du bord droit de son lit, et le chirurgien en chef se plaça au côté correspondant. Un pli étant fait à la peau, suivant une direction perpendiculaire à celle de la tumeur, M. Gama en saisit une extrémité, tandis que l'autre était confiée à un aide placé au côté gauche du sujet. Ce pli fut divisé d'un seul coup jusqu'à sa base, et l'incision agrandie en haut jusqu'au-dessus de l'anneau, et en bas jusqu'à la partie inférieure du scrotum. Les tégumens étant ainsi complétement divisés, on découvrit la totalité de la hernie, enveloppée encore de feuillets celluleux multipliés. Ceux-ci furent successivement soulevés, tantôt avec la sonde cannelée, ouverte à son extrémité, tantôt avec les pinces à disséquer, et on les divisa à l'aide du bistouri, glissé sur la rainure de la sonde, ou porté en dédolant au-delà du bout des pinces. Enfin, la partie inférieure du sac étant découverte, une légère ponction y fut pratiquée, et il s'en écoula aussitôt une once et demie environ de sérosité sanguinolente. Les deux tiers inférieurs de la tumeur s'affaissèrent immédiatement et disparurent ; mais son tiers supérieur persistait dans le même état. La sonde, portée dans l'ouverture et glissée de bas en haut, ne pouvait pénétrer dans cette partie encore tendue et rénitente. On pensa dès-lors, ou que le

sac était bilobé, ou que l'on avait pénétré dans la tunique vaginale, laissant le sac herniaire intact au-dessus d'elle. L'instrument fut donc porté sur cette portion supérieure de la tumeur; on la dénuda exactement de ses feuillets celluleux extérieurs, et l'ayant enfin ouverte avec les précautions requises, on y découvrit une partie noirâtre, ovoïde, résistante sous la pression du doigt, parfaitement lisse et unie. Les deux portions de la tumeur communiquaient ensemble, et le sac était effectivement bilobé.

En examinant les parties mises à découvert, on reconnut bientôt que le testicule gauche n'y existait pas. Etait-ce lui qui se présentait en haut? La marche peu rapide des accidens, la sortie de gaz stercoraux et même de quelques matières stercorales après la formation de l'étranglement; enfin la forme et la dureté de la partie appliquée à l'anneau semblèrent d'abord autoriser cette conjecture. On sait d'ailleurs que l'étranglement du testicule peut déterminer et a quelquefois produit des accidens analogues à ceux des étranglemens herniaires. Dans tous les cas, l'indication n'était pas changée; il fallait pénétrer jusqu'au siége de la constriction et la lever. Le doigt, promené autour de la tumeur, dont la nature était encore douteuse, reconnut qu'elle était libre de toute adhérence;

elle fut mise entièrement à découvert en haut par l'incision de la partie la plus supérieure du sac, et toute sa surface ayant pu alors être examinée, on y reconnut aisément une anse intestinale complète, repliée sur elle-même, ovoïde et fortement étranglée par l'anneau. Un bistouri boutonné, introduit entre elle et le cercle aponévrotique qui la comprimait, incisa celui-ci dans l'étendue d'une ligne et demie environ, suivant la direction de la ligne blanche, et l'étranglement se trouvant détruit, la réduction put être opérée sans beaucoup de peine. Le doigt, porté jusqu'au-delà de l'ouverture supérieure du canal inguinal, s'assura qu'aucune partie d'intestin n'était restée dans ce conduit, et que tout était parfaitement restitué dans sa situation normale.

Aucune hémorrhagie n'eut lieu; quelques portions proéminentes de la tunique vaginale furent excisées à l'aide des ciseaux, et l'on appliqua l'appareil de manière à maintenir les lèvres de la plaie doucement rapprochées, sans exercer sur elles aucune compression fatigante ou douloureuse.

Cette hernie était évidemment de la nature de celles que l'on nomme *congéniales;* mais elle offrait cette particularité assez rare, que le testicule lui-même, au lieu d'avoir précédé l'intestin

en lui frayant, pour ainsi dire, un passage jusqu'au scrotum, était demeuré dans l'abdomen, probablement près de l'anneau, et que l'intestin, distendant son enveloppe séreuse, avait pris sa place et avait franchi le canal inguinal sans même l'entraîner à sa suite. Pour compléter l'obscurité qu'offrait, au premier abord, le diagnostic, le malade, interrogé à diverses reprises, assura que jamais il n'avait remarqué si, dans l'absence de la hernie, il avait ou non un testicule de moins dans le scrotum ; seulement toutes les fois que la tumeur paraissait du côté gauche, il avait pris l'habitude de la faire rentrer sans porter plus loin son attention. En explorant la hernie, une des personnes présentes avait bien remarqué qu'elle ne sentait pas de testicule à son voisinage ; mais cette circonstance la frappa peu, plusieurs dispositions du sac herniaire pouvant rendre ainsi le testicule difficile à distinguer. Aussi, lorsque, durant l'opération, l'existence d'une seule cavité séreuse et d'un seul corps solide dans les bourses put être constatée, on fut d'abord incertain de savoir si l'on avait l'intestin ou le testicule sous les yeux ; mais ainsi que nous l'avons déjà fait observer, ce point de diagnostic est assez peu important relativement à l'opération elle-même, puisque, dans l'un et l'autre cas, l'étranglement doit être levé, et que le procédé

à employer pour y parvenir ne diffère pas. Seulement, après le débridement, si l'on avait eu à faire au testicule, il aurait fallu le laisser à la place qu'il occupait ; tandis que l'intestin se trouvant dans la tumeur, on devait le faire rentrer ainsi qu'on l'a pratiqué.

Dans les premières heures qui ont suivi l'opération, le malade avait le pouls petit et concentré ; à midi, il s'est relevé, et alors aussi la peau est devenue moite et s'est couverte de sueur. A deux heures, il s'est manifesté quelques douleurs dans l'abdomen ; et comme le malade n'avait eu jusqu'alors aucune évacuation, le chirurgien de garde lui fit administrer un quart de lavement huileux, qui a procuré un grand soulagement, et à la suite duquel beaucoup de gaz ont été expulsés. Des fomentations émollientes ont été ensuite appliquées et entretenues. A huit heures du soir, vingt sangsues furent placées au-dessus de la plaie.

Les sangsues ont fourni un écoulement de sang abondant. Le malade, fatigué par une position contrainte, a peu dormi dans la nuit : des douleurs abdominales, ainsi que des borborygmes, se sont fait ressentir par intervalles, mais à un moindre degré que les jours précédens ; l'hypocondre gauche est douloureux à la pression ; le pouls offre toujours de la fréquence ;

mais le moral du malade reprend de l'énergie. La plaie, mise à découvert, laisse apercevoir à son centre une surface grisâtre, due à la présence de la tunique vaginale qui a été légèrement tiraillée pendant l'opération et en partie rescisée ensuite ; dans les autres points, elle offre des dispositions à une prompte suppuration : eau gommeuse citrique (bis), potion gommeuse, fomentations émollientes sur le ventre, dix sangsues au-dessus de la plaie sur l'hypocondre gauche.

Dans la journée, vers deux heures, le ventre est légèrement météorisé ; l'opéré n'a eu aucune selle, on lui fait prendre un demi-lavement émollient, à la suite duquel il éprouve de la tranquillité jusque vers le soir, où des douleurs profondes se font ressentir dans l'hypocondre gauche, accompagnées d'une soif vive, d'anxiété, et d'une plus grande fréquence dans le pouls. On applique quinze sangsues à l'endroit douloureux, on renouvelle fréquemment les fomentations, et le malade se trouve bien de cette médication, qui amène une nuit paisible et calme.

Le 6 janvier, le ventre est encore météorisé et douloureux à la pression, sur-tout du côté gauche ; le visage est un peu crispé ; le malade se plaint du poids des couvertures ; peau chaude, pouls fréquent ; évacuations fréquentes de gaz sterco-

raux : diète, E. gomm. citriq. (bis); potion gommeuse, fomentations. Quinze sangsues sur le ventre. Vers midi, le pouls devient plus souple ; mais ayant repris la même fréquence et du développement vers le soir, on pratique une nouvelle saignée locale au moyen de dix sangsues.

Le 7 janvier. Le malade a dormi quatre heures dans la nuit; le ventre est encore météorisé, mais moins que la veille ; on reconnaît, au moyen de la percussion, l'existence d'une grande quantité de gaz dans la cavité de l'intestin ; la soif est cependant moins vive, le visage moins altéré, le pouls est toujours fréquent : diète, E. gomm. citriq. (bis) ; pot. gom. (bis); foment. Le malade passe une bonne journée : il a lu pendant une grande partie du jour.

Le 8, le ventre acquiert de la souplesse; la pression n'occasionne aucune douleur; le pouls perd de sa fréquence, le malade demande à manger; la plaie fournit peu de suppuration, il n'existe aucun symptôme inflammatoire à son pourtour. Les organes gastriques étant en bon état : diète, eau gommeuse citrique (bis) ; potion gommeuse (bis) ; potion huileuse.

Le 9, la potion huileuse de la veille n'a occasionné ni nausées ni vomissemens ; le malade a rendu une grande quantité de gaz ; le ventre est

moins tendu; il s'est beaucoup affaissé à la suite de deux selles; le visage est moins altéré; la situation générale du malade et sa plaie sont dans un état satisfaisant: diète, un bouillon maigre avec un jaune d'œuf; infusion de fleurs de bouillon blanc édulcorée; looch huileux; lavement huileux.

Les jours suivans n'ont rien présenté de particulier à noter. A dater du 10 janvier, les fonctions digestives se sont toujours maintenues dans un état favorable; le malade jouissait d'un sommeil paisible. Les alimens ont été insensiblement augmentés. Le 1er. février, P** mange le quart avec de petits alimens; il se lève un peu dans la journée, et ne présente plus qu'une légère faiblesse. Depuis ce jour, jusqu'au 15 février, qui est celui où la plaie s'est trouvée à-peu-près entièrement cicatrisée, le rétablissement fit de continuels progrès, et la guérison entière a été hâtée par l'exactitude avec laquelle l'opéré a suivi les conseils de modération qui lui ont été donnés.

M. Pallas, médecin à l'hôpital militaire de Pampelune, a analysé les feuilles de l'*olea europœa*, L., et de l'écorce de cet arbre.

Les feuilles lui ont fourni:

Un principe amer acide,

De la résine noire,

Une substance particulière cristalline,

Un principe gommeux,

Une matière verte,

Du tannin, de l'acide gallique et quelques sels.

Il a trouvé dans l'écorce les mêmes principes, mais dans des proportions différentes, et il a déjà obtenu quelque succès de l'emploi de la substance cristalline comme fébrifuge. Nous rendrons compte de son mémoire dans le prochain volume.

CONCOURS

DE 1826

DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES D'INTTRUCTION.

HOPITAL DE PARIS.

Prix de chirurgie.

1er. prix. M. Maillot.
2e. prix. M. Baudens.
3e. prix. M. Barthelemy.
4e. prix. M. Bernardini.

Prix de pharmacie.

1er. prix. M. Lecouppey.
2e. prix. M. Brochand.
Accessit. M. Galabert.

HOPITAL DE STRASBOURG.

Prix de chirurgie.

1er. prix. M. Meynier.
2e. prix. M. Bresson.
3e. prix. M. Guibert.

4e. prix. M. Ceccaldi.
1er. accessit. M. Tourny.
2e. accessit. M. Seiget.

Prix de pharmacie.

1er. prix. M. Aubert.
2e. prix. M. Barthez.
Accessit. M. Léonard.

HOPITAL DE LILLE.

Prix de chirurgie.

1er. prix. M. Raphel.
2e. prix. M. Chaumet.
3e. prix. M. Dupont.
4e. prix. M. Magistel.
1er. accessit. M. Petit.
2e. accessit. M. Fourcade.

Prix de pharmacie.

1er. prix. M. Izarié.
2e. prix. M. Coliez.

HOPITAL DE METZ.

Prix de chirurgie.

1er. prix. M. Sédillot.
2e. prix. M. Worms.
3e. prix. M. Denis.
4e. prix. M. Philippe.

Prix de pharmacie.

1er. prix. M. Aubry.
2e. prix. M. Rollet.
Accessit. M. Robillard.

AVIS.

Le tome xxi de ce recueil, étant consacré à la table générale des matières traitées dans les vingt volumes précédens, n'a pu encore être terminé et ne paraîtra que dans quelques mois.

